

25-26 MARS
2017



53^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



SOMMAIRE

//// PRÉAMBULE	P.5
Ordre du jour	P.6
Décompte des voix	P.8
Liste des représentants	P.9
//// PARTIE 1 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	P.11
Procès verbal provisoire de l'assemblée générale du 21 mars 2015	P.12
Rapport moral du Président	P.24
Rapport d'activités 2016 du Secrétaire général	P.28
Rapport d'activités 2016 des commissions fédérales	P.34
Médical	P.34
Haut niveau	P.37
Club France	P.37
Formation	P.38
Arbitrage	P.40
Pratiques sportives	P.41
Classement	P.42
Calendrier	P.43
CO à pied	P.44
CO à VTT	P.47
CO à ski	P.48
Raid multisports	P.50
Raid orientation	P.53
Jeunes	P.54
Équipements sportifs	P.55
Communication	P.56
Évènementiel	P.57
Rapport d'activités 2016 des commissions internationales	P.58
COMOF	P.58
Commission IOF : cartographie	P.59
Commission IOF : CO à pied	P.60
Commission IOF : CO à VTT	P.61
Commission IOF : CO à ski	P.62
Rapport de la DTN	P.64
CONTEXTE	P.64
1. FONCTIONNEMENT DE LA DTN SUR L'OLYMPIADE 2013-2016	P.64
1.1 Évolution de la convention cadre	P.64
1.2 La répartition globale des missions des CTS.....	P.65
1.3 L'évolution des missions au sein de la DTN	P.66
2. LES INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	P.66
2.1 Le nombre de licenciés.....	P.66
2.2 Les autres titres de participation (ATP)	P.70
2.3 Le nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	P.71
2.4 Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	P.71
2.5 Les emplois d'avenir	P.71

SOMMAIRE

3. BILAN DES ACTIONS DES OBJECTIFS PARTAGÉS ET MISSIONS DTN SUR LES QUATRE ACTIONS DU PROGRAMME SPORT	P.72
3.1 Action 1 : la promotion du sport pour le plus grand nombre	P.72
3.1.1 Structuration fédérale	P.72
3.1.2 Promotion des pratiques sportives pour tous	P.74
3.2 Action 2 : Développement du sport de haut niveau	P.76
3.2.1 Bilan chiffré	P.76
3.2.2 Bilan par groupe France et équipes de France	P.78
3.2.3 Bilan du PES.....	P.86
3.2.4 Le suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau et l'aide institutionnelle	P.91
3.3 Action 3 : Sport et santé, prévention par le sport, protection du sportif....	P.92
3.3.1 La surveillance médicale réglementaire.....	P.92
3.3.2 La prévention contre le dopage	P.92
3.3.3 L'accompagnement sanitaire préventif	P.93
3.4 Action 4 : la formation et l'emploi.....	P.93
3.4.1 Professionnalisation de l'activité.....	P.93
3.4.2 Les formations fédérales.....	P.93
Bilan du médecin coordonnateur	P.97
//// PARTIE 2 - DOCUMENTS FINANCIERS	P.101
Rapport de gestion du Trésorier	P.102
Compte de résultat 2016	P.112
Budget prévisionnel 2017 réactualisé	P.118
Budget prévisionnel 2018	P.124
Rapport de l'Expert-comptable	P.130
Rapport du Commissaire aux comptes	P.158
//// PARTIE 3 - RÉOLUTIONS À VOTER	P.179
Résolutions financières	P.180
Modification des statuts	P.182
Modification du règlement intérieur	P.184
Règlement disciplinaire	P.188
Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage	P.197
//// PARTIE 4 - CANDIDATURES AU COMITÉ DIRECTEUR ..	P.214
//// ANNEXES	P.237
Statistiques	P.238
Résultats nationaux	P.248
Résultats internationaux	P.262
Réalizations cartographiques.....	P.302



PRÉAMBULE



ORDRE DU JOUR

//// SAMEDI 25 MARS 2017 //

- 9H00 Accueil des participants
Contrôle des pouvoirs, vérification du quorum
- 10H00 Ouverture de la 53^{ème} assemblée générale
Désignation des secrétaires de séance
Désignation de deux scrutateurs
- 10H05 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2016
- 10H10 Rapport moral du Président
- 10H30 Rapport de gestion 2016 du Trésorier
Rapport de l'Expert-comptable
Rapport du Commissaire aux comptes
Rapport des vérificateurs aux comptes
- 11H30 Votes et résultat des votes du rapport de gestion et de l'affectation de l'excédent
Élection des vérificateurs aux comptes
- 12H00 Cocktail déjeunatoire
- 13H30 Rapport d'activités présenté par le Secrétaire général
Votes du rapport moral et du rapport d'activités
- 15H00 Points financiers
Budget prévisionnel 2018
Résolutions financières
Vote des points financiers
- 16H00 Propositions de modification :
 - des statuts et du règlement intérieur,
 - du règlement disciplinaire et du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage
Vote
- 16H30 Bilan de la DTN
Intervention du médecin fédéral
- 17H30 Questions des ligues
- 18H30 Clôture du premier jour
- 19H00 Dîner

ORDRE DU JOUR

//// DIMANCHE 26 MARS 2017 //

- 8H30 Élection du nouveau Comité directeur
Rappel des conditions du vote
Présentation individuelle des candidats
- 10H30 Vote
(pause pendant le dépouillement)
- 11H00 Résultats
Le nouveau Comité directeur se retire pour désigner son candidat à la présidence
- 11H30 L'assemblée générale élit le nouveau président sur proposition du Comité directeur
- 12H00 Le Comité directeur se retire à nouveau et élit son Bureau
Présentation du Bureau
Présentation éventuelle de motions par le nouveau Comité directeur
- 13H00 Clôture de l'assemblée générale

//// POUR INFORMATION //

- 14H15 Réunion du Bureau directeur
Désignation des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales 2017-2020
Désignation des membres de la Commission de discipline de 1^{ère} instance et d'appel 2017-2020
Désignation des membres de la Commission de discipline antidopage de 1^{ère} instance et d'appel à proposer à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage
- 14H30 Réunion du Comité directeur
- 16H00 Fin des réunions

DÉCOMPTÉ DES VOIX

Conforme aux Statuts et proportionnel aux licences 2016

Seuls les représentants des ligues administrativement à jour vis-à-vis de la fédération (affiliation, documents d'assemblée générale, finances, etc.) seront autorisés à prendre part aux votes lors de l'assemblée générale.

LIGUE	NOMBRE DE LICENCES ANNUELLES 2016	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS
ALSACE	384	1 044	3
CHAMPAGNE-ARDENNE	149		
LORRAINE	511		
AQUITAINE	830		
LIMOUSIN	186	1 223	4
POITOU-CHARENTES	207		
AUVERGNE	122		
RHÔNE-ALPES	1 606	1 728	5
BOURGOGNE	408		
FRANCHE-COMTÉ	419	827	3
BRETAGNE	406		
CENTRE	176	176	4
ILE-DE-FRANCE	1 043	1 043	21
LANGUEDOC-ROUSSILLON	229	739	2
MIDI-PYRÉNÉES	510		
NORD-PAS-DE-CALAIS	414	560	12
PICARDIE	146		
NORMANDIE	257	257	6
PAYS DE LA LOIRE	199	199	4
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	829	829	17
MEMBRES ASSOCIÉS	-	-	1
HORS LIGUE/HORS MÉTROPOLE (NOUVELLE-CALÉDONIE)	141	141	-
TOTAUX	9 172	9 172	187

Rappel : 1 voix par tranche ouverte de 50 licences annuelles

Un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix. Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

LISTE DES REPRÉSENTANTS

ÉLUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LIGUE

LIGUES	TITULAIRE	SUPPLÉANT	NB VOIX	TOTAL VOIX
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CAMARROQUE Evelyne	DAHY Bernard	8	35
	CHAUVE Jocelyne	PERRIN Odile	8	
	DECHAVANNE Franck	-	8	
	DEVRIEUX Naïs	-	3	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	PALCAU Valentin	-	8	17
	CLEMENT-AGONI Benjamin	-	8	
	LEDI Jean-Michel	-	1	
BRETAGNE	LE COZ Joël	-	8	9
	-	-	1	
CENTRE	BOISSEAU Olivier	-	4	4
GRAND EST	GREVET Claudie	-	8	21
	THIEBAUT Evelyne	-	8	
	PIERSON Jean-Luc	-	5	
HAUTS-DE-FRANCE	CHARLES Thierry	-	8	12
	L'HUILLIER Philippe	-	4	
ILE-DE-FRANCE	BRET Dominique	HUET Michel	8	21
	GUILLON Alain	PONS Serge	8	
	LEGRAND Christian	-	5	
NORMANDIE	CALANDOT Jean-Pierre	-	6	6
NOUVELLE-AQUITAINE	LAPERGUE Fabrice	-	8	25
	ROBIN Patrick	-	8	
	TORRES Jean-Marie	-	8	
	-	-	1	
OCCITANIE	BLEIN Jean-Louis	CAPBERN Patrick	8	15
	VERGÉ Philippe	-	7	
PAYS DE LA LOIRE	CHAREYRE Valentin	JEQUEL Yann	4	4
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	ANDRÉ Daniel	DELENNE Pierre	8	17
	BENEVELLO Olivier	JOUBE Colette	8	
	RIDEAU Philippe	BALP Fabrice	1	
MEMBRES ASSOCIÉS	MAREIGNER Franz	-	1	1



PARTIE 1 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

Validé par le comité directeur du 8 octobre 2016
À adopter lors de l'assemblée générale du 25 mars 2017

Hôtel IBIS - Paris Porte de Montreuil

Le 19 mars 2016, les membres mandatés de la Fédération française de course d'orientation (FFCO) se sont réunis en assemblée générale.

L'assemblée générale est présidée par M. Michel EDIAR, assisté de M. Bernard MORTELLIER, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

Mme Madeleine DIEUDONNÉ et M. Joël POULAIN sont désignés Secrétaires de séances.

PRÉSENTS

COMITÉ DIRECTEUR

Michel EDIAR - Président, Bernard MORTELLIER - Secrétaire général, Madeleine DIEUDONNÉ - Secrétaire-générale adjointe, Mathieu LEMERCIER - Trésorier, Sandrine TAISSON - Trésorière-adjointe, Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTÉ, Hélène EDIAR, Vincent FREY, Laurent LAINÉ, Daniel POËDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH

(excusés : Chantal BURBAUD, Dominique ETIENNE, Etienne MOREY, Ludovic MAILLARD)

RESPONSABLES DE COMMISSION

Catherine CHALOPIN, Michel CHARIAU, Patrick DESBREST, Alain GUILLON

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

PERSONNEL FÉDÉRAL

Hawa CAMARA, Nathalie MATTON, Gabrielle PARFAIT, Valérie SCHVARTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aymeric JANET (Cabinet Auréalys)

EXPERT-COMPTABLE

David GEOFFROY (Cabinet Sopreca)

VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Christophe DODIN (excusé : Laurent MUNDT)

MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Daniel ROLLET, Daniel ANDRÉ, Evelyne CAMARROQUE, Carole DORLAC, Philippe L'HUILLIER

MEMBRES DE LA FÉDÉRATION INVITÉS

Jean-Paul TERS - Président d'honneur et Michel CHARIAU - Secrétaire général d'honneur

CANDIDAT AU COMITÉ DIRECTEUR

Bernard DAHY



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

AUDITEUR LIBRE PRÉSENT

Roland DIEUDONNÉ (IF)

REPRÉSENTANTS DES LIGUES

Alsace (2) : Yves CARU, Jean-Luc PIERSON

Aquitaine (4) : Mickaël PARZYCH, Michel PARZYCH, Irène PARZYCH, Marie BARRIÈRE

Auvergne (1) : Evelyne CAMARROQUE

Bourgogne (2) : Valentin PALCAU, Benjamin CLÉMENT-AGONI

Bretagne (1) : Joël LE COZ

Centre (1) : Olivier BOISSEAU

Champagne-Ardenne (-) : non-représentée

Franche-Comté (-) : non-représentée

Ile-de-France (5) : Dominique BRET, Alain GUILLON, Michel HUET, Jean-Claude CLAVAL, Christian LEGRAND

Languedoc-Roussillon (1) : Estéban BOPP

Limousin (-) : non-représentée

Lorraine (3) : Eugénie MOREL, Karine BURDUCHE, Céline LEMERCIER

Midi-Pyrénées (2) : Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN

Nord-Pas-de-Calais (1) : Philippe L'HUILLIER

Normandie (1) : Jean-Pierre CALANDOT

Pays-de-la-Loire (1) : Etienne HAMEAU

Picardie (1) : Bertrand PATURET

Poitou-Charentes (1) : Carole DORLAC

PACA (3) : Daniel ANDRÉ, Fabrice BALP, Philippe RIDEAU

Rhône-Alpes (7) : Odile PERRIN, Jean-Claude RAGACHE, Jocelyne CHAUVE, Michel DEVRIEUX,

Jean-Philippe STEFANINI, Christine RAUCOULES, Denise MANGUERO

Membres associés (1) : Daniel ROLLET

SYNTHÈSE

9h30 : ouverture de la 52^{ème} assemblée générale

Au 31 décembre 2015, la FFCO comptait 8 772 licenciés autorisant statutairement 44 représentants détenant 181 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix. 16 ligues sont présentes, le collège des membres associés est représenté, soit 35 représentants détenant 144 voix. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

9h45, arrivée du représentant de la ligue Languedoc-Roussillon.

17 ligues sont présentes, soit 36 représentants détenant 149 voix.

10h45, arrivée de deux représentantes de la ligue Rhône-Alpes, soit 38 représentants détenant 159 voix.

1. PROPOSITION D'EFFECTUER LES VOTES À MAIN LEVÉE PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES : REJETÉE

2. INTRODUCTION

Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants.



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 2015

Aucune observation n'est formulée.

VOTE 1 - Le procès-verbal de l'assemblée générale 2015 est adopté à l'unanimité

4. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT (MICHEL EDIAR)

Excellents résultats sportifs.

Question/remarque de la ligue de Bretagne

Pourquoi ne pas avoir ajouté la semaine fédérale 2016 dans les événements ?

Réponse de M. EDIAR : l'accent a été mis sur les nouveaux événements.

5. RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

M. LEMERCIER remercie son adjointe Sandrine TAISSON, notre expert-comptable et notre DTN.

Excédent 66 000€ (6 % des dépenses, 20 jours de fonctionnement).

Optimisation concernant quelques hébergements et économie sur un stage (moins de coureurs que prévus sur quelques actions).

Augmentation de la masse salariale.

Licenciement de la femme de ménage (provision de 5 000€ pour risque prud'homal).

6. RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE (M. DAVID GEOFFROY - SOPRECA)

Excellente année.

Comparatif avec les chiffres depuis 10 ans : stabilité des recettes, mais avec un gros changement, en passant de 50 % de subventions publiques en 2008 à 30 % en 2015.

Peu d'endettement, un peu de trésorerie d'avance.

Question/remarque de la ligue PACA

Pas vraiment bonne gestion car la finalité n'est pas de mettre de l'argent de côté (30 000 € supplémentaires des redevances fédérales) : demande l'abandon des redevances sur les organisations de CO à ski et à VTT. Sur les courses fédérales, on valorise l'apport fédéral, qui n'apparaît pas dans les comptes FFCO.

Réponse de M. LEMERCIER : l'excédent n'est pas si important ; bénévolat et frais des experts comptabilisés, à valoriser dans le budget.

Réponse de M. GEOFFROY : voir les conventions : heures de bénévolat à faire apparaître en annexe (environ trois personnes à temps plein).

Question/remarque de la ligue Rhône-Alpes

Mettre plus en avant la valeur financière à la valorisation du bénévolat. Belle amélioration de la présentation des comptes. Mieux prendre en charge des frais de bénévoles, de HN, des ligues pour la préparation du HN.

Réponse de M. LEMERCIER : visibilité financière opaque sur les subventions à venir.

Réponse de la DTN : deux stages ont été surestimés en hébergement et transport (économie 18 000 €), permettant un excédent d'aides personnalisées de 4 000 €.

Réponse de M. EDIAR : prospective fédérale : création d'un emploi demandée l'an dernier par la ligue de Rhône-Alpes, le souhait d'avoir un 4^e poste fédéral pérenne est maintenant envisageable. Dans les comptes-rendus de comité directeur, insister sur la création du nouveau site Internet, l'outil actuel étant devenu obsolète : travail de deux ans engagé (investissement de plusieurs dizaines de milliers d'euros).



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

Question/remarque de la ligue Lorraine

Les ligues avaient participé voici 15 ans au sauvetage de la FFCO. Au vu des résultats positifs depuis 5 ans, avec la réforme territoriale, peut-on envisager une politique de soutien aux ligues pour une meilleure structuration ?

Réponse de M. LEMERCIER : une aide pérenne aux ligues va être étudiée.

Question/remarque de la ligue Rhône-Alpes

Souhaite une somme à abonder pour les jeunes pour lesquels la pratique du HN est chère.

Réponse de la DTN : une réforme du HN se profile pour 2017 avec une baisse importante du nombre de sportifs de HN, la FFCO aura probablement besoin d'aider d'avantage les sportifs en filière de HN (la relève).

Réponse de M. CHARIAU : difficultés croissantes pour obtenir des subventions CNDS : une ligne « participation de la Fédération » à remplir : la FFCO doit se positionner.

Subventions FFCO directes actuelles d'environ 30 000€ : vers écoles de CO, SLE, cartographie HN.

Aussi création du site O'France...

Question/remarque de la ligue Picardie

Baisse subvention CD 60 brutale de 50 % : importance d'avoir eu une réserve pour ne pas être en déficit.

7. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (M. AYMERIC JANET - AURÉALYS)

Sincérité et concordance des comptes et dans le rapport de gestion.

8. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Christophe DODIN et Laurent MUNDT ont procédé aux vérifications des opérations comptables et des différents livres le 1^{er} mars 2016, en présence de Mathieu LEMERCIER et de Valérie SCHVARTZ : grande rigueur de classement, bon contrôle des dépenses, amélioration des demandes de remboursement.

Remarques : signature des demandes à améliorer avec révision du règlement financier (allègement souhaitable). Nous aimerions être associés à cette révision.

Nous avons également relus les statuts : proposition de modifier l'article 9-4 des statuts (délégation des actes bancaires au trésorier et trésorier-adjoint, limités actuellement à 2 500€) : proposition d'ôter cette limite (déjà augmentée lors de l'olympiade précédente), ainsi que d'éviter les limites de certains achats à 0.

M. EDIAR : vérifier les délégations de signatures (double signature obligatoire dès une certaine dépense).

M. GEOFFROY : trouver l'équilibre nécessaire, avec un auto-contrôle qui protège aussi les élus.

M. DODIN et M. EDIAR : double signature contrôlable ou une signature et une autorisation par courriel par exemple.

Ils proposent de donner quitus au Trésorier pour la gestion des comptes de la FFCO.

VOTE 2 - Rapport de gestion 2015

127 pour ; 23 rejets ; 9 blancs (150 exprimés) >> adopté

VOTE 3 - Affectation de l'excédent 2015

« Après prise en compte de l'excédent de 66 111 € pour l'exercice clos le 31/12/2015 et d'un report à nouveau créateur de 128 310 €, formant un total affectable de 194 421 €, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme. »

120 pour ; 37 rejets ; 2 blancs (157 exprimés) >> adopté



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

VOTE 4 - Élections des vérificateurs aux comptes 2016

- Christophe DODIN : 154 voix >> élu
- Laurent MUNDT : 145 voix >> élu

9. RAPPORT D'ACTIVITÉS (BERNARD MORTELLIER)

Présence sur toutes les courses du groupe National et représentation sur les AG de ligue.
Sous-commission raids multisports : trophée national, promouvoir la qualité dans ces raids.

Question/remarque de la ligue du Centre

Non déclaration des cartes il n'y aura pas d'attribution de course du groupe national ; étudier la possibilité de ne mettre aucune course de l'organisme non déclarant au CN ?

Déclaration des cartes : délai de dépôt papier BNF

Réponse de B. DAHY : envoi de la carte un mois avant la compétition auprès du secrétariat fédéral

Question/remarque de la ligue Rhône-Alpes

Préalablement aux votes des rapports, la ligue Rhône-Alpes prend la parole : la ligue Rhône-Alpes votera contre le rapport moral du fait de certains dossiers non traités : déclarations de cartes / risque pour les raids multisports.

Question/remarque de la ligue Picardie

Cette intervention est mal placée, pouvant influencer les votants.

VOTE 5 - Rapport moral du Président

116 pour ; 32 rejets ; 5 abstentions ; 6 blancs (148 exprimés) >> adopté

VOTE 6 - Rapport d'activités du Secrétaire Général

118 pour ; 35 rejets ; 1 nul ; 5 blancs (153 exprimés) >> adopté

Au vu de l'opposition de la plus grosse ligue, la séance est suspendue (10 minutes) pour réunion du comité directeur.

Retour du CD : suite à l'intervention d'un représentant de la ligue Rhône-Alpes, avant le vote sur le rapport moral du Président, le comité directeur remercie l'ensemble des représentants de leur vote favorable et maintient à l'unanimité la pleine confiance à son président.

Question/remarque de la ligue PACA

Ce point a dépassé son importance, faisant partie des échanges normaux dans une assemblée générale.

10. BUDGETS 2016 ET 2017 (MATHIEU LEMERCIER)

Budget 2016 réactualisé : baisse de 25 000 € de la subvention des CTS qui est désormais versée par le ministère directement et baisse de 15 000 € du partenariat de l'équipementier. Coût du cabinet d'avocat (5 000 € de procédure de licenciement et 5 000 € prudhomale).

Budget prévisionnel 2017 : estimation de la baisse de 5,9 % de la subvention ministérielle, augmentation de 5 % des licenciés.



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

Question/remarque de la ligue du Nord

Manque aux budgets 2016 et 2017 une recherche de fonds auprès de partenaires autres que le ministère et les licenciés.

Réponse de M. EDIAR : un essai a été fait avec un consultant entre 2010 et 2013, mais au bout de trois ans de contrat sans aucun résultat, 20 000 € ont été dépensés en pertes.

Réponse de H. EDIAR : pas de personne disponible actuellement à la FFCO, cela demande beaucoup d'investissement dans la journée.

Réponse de M. CHARIAU : plusieurs partenariats ont été réalisés ces dernières décennies, mais par faute de retour d'image suffisant au plan national (difficile dans notre sport), les partenaires n'ont pas poursuivi leur soutien.

Question/remarque de la ligue PACA

Demande d'abandon des taxes fédérales pour la CO à ski et la CO à VTT.

Réponse : le CD, réuni hier soir, a décidé à l'unanimité d'appliquer une ristourne de 100 % des redevances fédérales sur les compétitions du groupe national de CO à ski à partir du 1^{er} Janvier 2017 (1 200 € en 2015). Pour la CO à VTT (9 000€ de redevances en 2015) : mise en place d'une étude pour laquelle les commissions CO à VTT et finances vont être mandatées en 2016.

11. PROPOSITION D'ÉVOLUTION SUR LES TARIFS, RÉOLUTIONS FINANCIÈRES (MATHIEU LEMERCIER)

- Résolution 1 : Pass'découverte et Pass'découverte famille, limité niveau jaune
- Résolution 2 : Pass'compet : sans limitation de niveau, tarif à 2 TB (1 TB organisateur + 0,5 TB ligue + 0,5 TB FFCO), chronométrage si certificat médical
- Résolution 3 : Pass'event : sans limitation de niveau, tarif à 2 TB, pour la durée de l'évènement à étapes (1 TB FFCO + 0,5 TB ligue + 0,5 TB organisateur), chronométrage si certificat médical

Question/remarque des ligues :

PACA : le tarif d'inscription à la compétition peut être le même pour les non-licenciés FFCO (quelle que soit leur nationalité) si le coût du Pass'compet est intégré au coût de l'inscription par l'organisateur.

Midi-Pyrénées : favorable au Pass'event mais pas à ce tarif pour les non-licenciés notamment étrangers. Concurrence avec les pays étrangers. Certains organisateurs ne font pas payer la part pass' et la prene à leur charge : souhait de revoir le taux FFCO à 0,5 TB.

Bretagne : on devrait plutôt aller vers de la simplification que vers cette complexification.

Languedoc-Roussillon : l'organisateur met le prix qu'il veut, ce système paraît trop complexe avec des parts variables des taxes selon les types de pass'.

D. ROLLET : cela répond à une imprécision pour les non-licenciés.

Normandie : pour les raids orientation, qui ne dépasse pas le niveau jaune, un Pass'découverte suffit.

Midi-Pyrénées : problème pour les étrangers frontaliers qui viennent courir sur une seule course d'un week-end.

Rhône-Alpes : cinq Pass'compet reviennent à une licence.

Aquitaine : Pass'compet à 12 € est trop élevé.

B. MORTELLIER : parts prises en charge par certaines ligues, parfois avec cotisations clubs.

Aquitaine : nombre de Pass'compet : possibilité de vendre le Pass' à 0,5 TB, le licencié est-il couvert ? Oui.

Rhône-Alpes : geste commercial de l'organisateur qui annonce 2 TB, mais tarif réduit par l'organisateur.

VOTE 7 - Budget prévisionnel 2017

158 pour ; 1 rejet (159 exprimés) >> adopté



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

VOTE 8 - 1^{ère} résolution financière

Modification du Pass'O en « Pass'découverte » à partir du 1^{er} janvier 2017
125 pour ; 33 rejets ; 1 abstention (158 exprimés) >> adoptée

VOTE 9 : 2^{ème} résolution financière

Création du « Pass'compet » à partir du 1^{er} janvier 2017
113 pour ; 45 rejets ; 1 blanc (158 exprimés) >> adoptée

VOTE 10 : 3^{ème} résolution financière

Création du « Pass'event » application immédiate
Après échanges entre la ligue Midi-Pyrénées et les élus, décision de modifier la répartition initialement prévue, nouvelle proposition : tarif fixé à 2 TB réparti comme suit : 0,5 TB pour la FFCO + 0,5 TB pour la ligue + 1 TB pour l'organisateur
127 pour ; 32 rejets (159 exprimés) >> adoptée

VOTE 11 : 4^{ème} résolution financière

Baisse du taux de base (6 à 1) pour les licences « dirigeant » à partir du 1^{er} janvier 2017
136 pour ; 21 rejets ; 2 blancs (157 exprimés) >> adoptée

VOTE 12 : 5^{ème} résolution financière

Baisse du taux de base (33 à 10) de l'adhésion « membre associé » application immédiate
149 pour ; 10 rejets (159 exprimés) >> adoptée

VOTE 13 : 6^{ème} résolution financière

Augmentation du taux de base 2018 à 6,09 €
146 pour ; 13 rejets (159 exprimés) >> adoptée

12. AG EXTRAORDINAIRE DE MISE À JOUR RÈGLEMENTAIRE DES STATUTS

Échanges sur les propositions de modifications.

Proposition de modification du titre de la Fédération : « Fédération française de course d'orientation et autres sports d'orientation », les logos et sigle « FFCO » sont conservés.

Question/remarque de la ligue Rhône-Alpes

Ça ne change pas grand-chose, mais faudra-t-il faire la même chose au niveau des ligues ?

Réponse de B. MORTELLIER : Oui, pour toutes les ligues, en profitant des fusions pour les nouvelles ligues.

13. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Échanges sur les propositions de modifications.

Selon l'article 63 de la loi n° 2014-873 du 04 août 2014, un minimum de 40 % de places pour chacun des deux sexes doit être disponible au sein du Comité directeur.

Question/remarque de M. CHARIAU

En cas d'égalité de voix, le plus ancien est élu.

PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

14. CANDIDATURE COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DIRECTEUR

Présentation du candidat : Bernard DAHY

Intervention de la DTN : au vu du Code de déontologie des CTS, de par son statut actuel de cadre de l'état en congés jusqu'à sa retraite, en cas d'élection, il ne pourra exercer son droit de vote lors des réunions du comité directeur qu'à partir du 1^{er} octobre 2016, date de sa retraite effective.

VOTE 14 - Modifications des statuts

Titre de la Fédération

92 pour ; 57 rejets ; 2 abstentions ; 8 blancs (149 exprimés) >> rejeté (majorité qualifiée des $\frac{2}{3}$ non atteinte)

VOTE 14 - Modifications des statuts

Point 2 de l'article 7.1 - Composition, 3^{ème} alinéa

142 pour ; 3 rejets ; 2 abstentions ; 12 blancs (145 exprimés) >> adopté

VOTE 14 - Modifications des statuts

Articles 1.2, 2.2, 5.1, 6, 7.2, 8.2, 10.1

152 pour ; 5 rejets ; 2 abstentions (157 exprimés) >> adoptés

VOTE 15 - Modifications du Règlement Intérieur

123 pour ; 31 rejets ; 5 blancs (154 exprimés) : adoptées

VOTE 16 : Candidature de Bernard DAHY

148 voix >> élu au 1^{er} tour

15. RAPPORT DE LA DTN

Marie-Violaine PALCAU présente le bilan de la DTN pour chacune des actions inscrites dans la convention d'objectifs 2014-2017 signée avec le ministère des Sports.

Le plan de féminisation et le plan citoyens du sport ont été développés. Rappel des résultats HN.

Question/remarque de la ligue Rhône-Alpes

Week-end RDE, très beaux terrains, mais déplacements longs, groupes très importants. Demande d'évolution du fonctionnement du réseau de développement des espoirs.

16. MÉDICAL (CATHERINE CHALOPIN)

Information transmise sur la loi pour la modernisation de la santé : une simplification du certificat médical de non contre-indication a été étudiée par un groupe de travail, toutes les propositions de ce groupe n'ont pas été retenues et le texte final est paru au journal officiel le 26 janvier 2016 (article 219). Ce texte modifie le code du sport et prévoit :

- un certificat médical de non contre-indication pour l'obtention de la licence reste obligatoire ;
- la fréquence de ce certificat médical sera définie par décret ;
- le certificat médical délivré par le médecin pourra l'être pour le sport ou pour la discipline souhaitée, à l'exception de sports à risques qui seront défini par décret.

Dès que les décrets seront parus, le règlement médical FFCO sera modifié.

La surveillance médicale réglementaire des SHN et des sportifs en accès au HN va évoluer dans le sens d'un allègement. Pour les sportifs en liste espoir et « collectifs nationaux » la SMR sera à la charge de la FFCO.

PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

Question/remarque de la ligue Alsace

La question porte sur le règlement de la surveillance médicale des compétitions : la problématique soulevée concerne le transfert de responsabilité vers le médecin, alors que l'obligation de moyens est de la responsabilité de l'organisateur. Le cahier des charges va être adapté.

17. QUESTIONS DES LIGUES

Question/remarque de la ligue Alsace

Question 1 : suite aux réactions des chasseurs après les 3 jours de Pâques en Alsace en avril 2015

Sujet de la motion : Publication des études d'impact de la CO sur le milieu naturel : faune et flore.

Motivation : Nous avons régulièrement des confrontations en particulier avec des chasseurs qui font pression sur les maires arguant qu'une CO perturbe trop le milieu naturel pour être autorisée sur leur secteur de chasse. Leurs avis aussi négatifs que péremptaires ne sont pas objectivement motivés. Nous avons pourtant un avantage sur eux : des études d'impact rigoureuses voire scientifiques ont été faites dans différents pays sur l'impact de la CO sur le milieu naturel. J'en retiens particulièrement deux : celle de la fédération suisse de CO qui faisait plus de 300 pages en allemand et que j'ai confiée à Vincent Frey il y a une quinzaine d'années (mais ces données ne vieillissent pas) et celle faite lors du O'Festival dont CO'Mag s'est fait écho.

Motion à proposer en AG : Les études d'impact de la CO doivent être mises à la disposition des clubs. Au minimum : le site de la FFCO doit comporter une page référençant les études faites avec si possible des liens vers celles-ci.

Réponse : ajouter une page études d'impact sur le site Internet (sera fait sous deux mois). Souhait que les ligues fassent remonter leurs études d'impact

Question 2 : inscription aux courses - En 2015, combien de clubs ou de structures fédérales ont eu recours au service payant (100 €) proposé par la FFCO, pour utiliser le site d'inscription en ligne, pour une course non inscrite au CN ? La fédération, ne pourrait-elle pas proposer ce service gratuitement ?

Réponse : non. À prendre en compte pour le nouveau site car charge manuelle de travail actuellement.

Le site d'inscription en ligne de la FFCO, est-il conçu pour accueillir les inscriptions d'une manifestation internationale majeure, comme O'France ? Si oui, pourquoi les organisateurs de tels événements utilisent un autre site ? Si non, envisage-t-on une amélioration du site pour pallier à cet état de fait ? Et quand ?

Réponse : le site actuel n'est pas optimisé pour les courses à étapes. Il sera mis à jour avec le futur site Internet de la fédération

Question 3 : gestion électronique des courses - Le règlement des compétitions, pour partie, n'est pas clair. Les habitudes de confusions sémantiques « SPORTident » entraînent des questions d'application des règlements et d'arbitrage éventuel.

- En effet le « système SI » est un système de chronométrage société SPORTident.
- Le système de gestion pour ex : OE est un système de gestion de la société Sportsoftware
- Le règlement des compétitions précise Article XIV.1.1 - Gestion électronique des courses : Toutes les manifestations de CO pédestre, CO à VTT et CO à ski inscrites au Classement National ou comptant pour un classement (manche de championnat de France ou classement en coupe de France) doivent « être gérées avec un système électronique SPORTident » de manière équitable (si utilisation de SI sans contact, prévoir l'équipement de tous les coureurs).



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

Proposition ASOPE :

Écrire « ... être chronométré avec un système électronique SPORTident ».

Pour « le logiciel » de gestion des courses : qui induit, entre autres, la mise en ligne des résultats... Dans les divers documents il n'est question que de SPORTident, ce qui est une confusion avec Sportsoftware (outre dans le RC FFCO, également dans le Mémento arbitrage : « comment exporter les résultats avec OE2003 ou OE2010 »).

Proposition ASOPE :

Il serait utile (de faire) préciser dans les documents officiels, afin d'éviter toute ambiguïté liée aux écrits avec une habitude « orale » pouvant être génératrice de « problèmes » d'application et d'interprétation des règlements :

- La notion de chronométrage (obligation SPORTident - « Boîtiers et puces »).
- Et la notion logiciel de gestion qui peut suivant le système employé, impliquer des achats onéreux pour certaines associations + (Sportsoftware OE, OS... obligatoires ?) + ou utilisation d'autre(s) logiciel(s) de gestion permettant la mise en ligne des résultats au Classement national FFCO autre que Sportsoftware (ex. : GECO, EResultsLite...) permise ?
- Actuellement il y a toujours confusion entre « chronométrage et gestion » dans le règlement des compétitions...

Réponse : harmonisation des documents faite, détails à préciser.

Question/remarque de la ligue Rhône-Alpes

Question 1 - Quels sont les modalités et les engagements financiers de la FFCO sur la candidature Paris 2024 ? Est-il opportun d'engager la FFCO et son image dans cette candidature ?

Réponse : un chargé de mission bénévole va entrer au GIP pour promouvoir la course d'orientation (stratégie de l'IOF).

Question 2 - Etait-il bien judicieux de maintenir la réunion des présidents de ligues au lendemain des attentats de novembre ? Lors de cette réunion (dite informelle) tous les sujets ont été traités et actés. Quelles raisons du maintien de cette réunion ? Des points importants ont été débattus, des décisions ont été prises, quelle en est la validité, alors que toutes les ligues n'étaient pas présentes ?

Réponse : Conférence des présidents de ligue maintenue dans les heures suivant les attentats du 13 novembre, car 13 ligues sur 20 étaient arrivées sur place, mais devenue réunion informelle.

Question 3 - Nous regrettons vivement de ne pas avoir eu connaissance des rapports d'activités des sous-commissions CO à pied, Raids multisports, haut niveau. Quelles en sont les raisons ?

Réponse : Pas de CR de commission HN : Laurent LAINÉ, militaire en état d'urgence. Travaux avec la DTN. Pas de CR de la commission CO à pied : sous-commission, intégrée à la commission pratiques sportives.

Question 4 - Concernant le passage des balises de couleur, pourquoi la fédération n'a pas fourni une réponse argumentée et écrite à la proposition de LRACO pour l'évolution du dispositif, pourquoi la FFCO refuse qu'il y ait une autre façon d'attribuer les balises de couleur ? La LRACO ne demande pas d'abroger le passage de balises de couleur actuel proposé par la FFCO, la ligue Rhône-Alpes demande simplement que la proposition qu'elle fait (passage en contrôle continu) soit reconnue et validée.

Réponse : La commission jeunes confirme la pertinence de la formule actuelle. La proposition de la ligue Rhône-Alpes a été analysée en commission jeunes, proposée et refusée lors d'une réunion du Comité directeur.



PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

Question 5 : droits d'auteur - Quels sont les éléments ayant conduit la FFCO à ne plus considérer valable le code de la Propriété Intellectuelle ?

Protection des normes cartographiques : peut-on connaître les raisons qui ont conduit la FFCO à déposer sous enveloppe Soleau toutes les normes cartographiques ?

L'enveloppe SOLEAU n'est pas un titre de propriété industrielle. Elle ne confère pas à son titulaire le droit de s'opposer à l'exploitation de sa création effectuée sans son consentement. De ce fait, quels sont les éléments qui permettent à la FFCO d'affirmer que « l'usage des normes cartographiques IOF et FFCO est réservé exclusivement aux structures déconcentrées de la FFCO (ligues, comités départementaux), à ses structures affiliées (clubs), et à ses licenciés et membres associés, tous à jour de leur cotisation annuelle » et que « l'utilisation des normes protégées au titre de la propriété intellectuelle en dehors des conditions ci-dessus peut entraîner un dépôt de plainte » ?

Enfin, comment la FFCO entend-elle traiter la question de cette protection vis-à-vis des cartographes étrangers européens qui ont eu toute liberté d'utiliser librement les normes cartographiques de l'IOF et de travailler en France ?

Réponse : la FFCO a voulu protéger son savoir-faire et le patrimoine de ses adhérents face à des tiers non affiliés utilisant nos normes pour des utilisations concurrentes aux nôtres. Les cartographes étrangers seront invités à devenir membres associés, permettant de créer une liste de professionnels qui sera mise à disposition de l'ensemble de nos structures.

Réponse de JP. STEFANINI : la génération d'une carte n'étant pas automatique, il y a droits d'auteur et gestion de droits d'auteur patrimoniaux. Risque de pillage de nos cartes sans droits d'auteur. Nécessité de gestion des droits d'usage. Contrats types à utiliser avec les cartographes. L'ICOM 2016 étudiera les techniques de généralisation.

Réponse de M. EDIAR : en préambule du règlement cartographique, possibilité de modifier le fichier informatique. Va rencontrer à nouveau JP. STEFANINI.

Question 6 - Quel est aujourd'hui l'objectif en terme de développement de la politique menée par la FFCO vis-à-vis des raids multisports ? Certains de nos clubs pouvant être affiliés à la fois à la FFCO et à la FRMN, comment la fédération peut-elle imposer une étiquette FFCO à l'organisation d'événements multisports ?

Réponse : la FRMN est partie dans une stratégie de baisse du niveau technique au bénéfice du niveau physique. La FFCO, quant à elle, oriente ses raids vers plus de stratégie et de technicité (au moins une CO sur carte IOF).

Peut-on avoir des précisions sur la couverture, tant en terme d'assurance responsabilité civile pour les clubs FFCO organisateurs de manifestations multisports intégrant des disciplines éloignées de la course d'orientation telles que le canoé-kayak ou l'escalade, que sur l'assurance individuelle accident des participants à de telles épreuves dans le cadre de l'assurance actuelle fédérale ?

Réponse : certains sports à risque devront s'assurer de façon complémentaire, avec dans certains cas un encadrement spécifique diplômé. La pratique des raids n'est assurée que sur le territoire métropolitain.

Question 7 - Pourquoi est-il proposé une séparation dans le classement CN sprint et CN forêt ? Et, ne serait-il pas préférable de parler de CN urbain et CN forêt ?

Réponse : pas de séparation CN sprint et CN forêt (une étude par simulation a été réalisée).

Question 8 : activités IOF de CO à VTT - Où en est-on de l'expérimentation des symboles de cyclabilité hors chemin introduit par la norme cartographique ISMTBO 2010 ? Il nous semble que lors de leur introduction il avait été évoqué deux années d'expérimentation. Les deux années d'essais sont largement passées. La France a-t-elle à ce jour fait un bilan de cette expérimentation et si oui, y a-t-il eu une remontée officielle auprès de la commission MTBO de l'IOF.

PROCÈS-VERBAL

DE LA 52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/03/2016

Réponse : l'IOF a émis une cartographie spécifique, qui vient d'être modifiée par la commission CO à VTT la semaine dernière, et que la commission cartographie va traiter (cyclabilité des chemins).

Question 9 - Par rapport aux missions des cadres techniques, à quoi correspondent les 31 % du temps accordé par les CTN dans la partie développement ? Le recensement des cartes ne semble pas faire partie du développement. En quoi et sur quelles actions précises les cadres techniques sont impliqués dans le développement de la course d'orientation ? Sachant que l'essentiel du développement se fait à la base au sein des clubs et des comités départementaux.

Réponse : les 31% du temps accordé par les CTN dans la partie développement correspondent au résultat de la comptabilisation des actions de développement (dont réunions) sur le logiciel de gestion des CTS.

Question 10 : convention FFCO-UNSS - Où en sommes-nous aujourd'hui ? Dans quelles conditions et avec quel support peuvent participer à nos courses les jeunes licenciés UNSS ? Y a-t-il besoin d'un Pass'O ?

Réponse : les jeunes doivent présenter un certificat médical pour être chronométrés sans se voir délivrer de Pass'O.

Question 11 : constat - Pour la première fois il y a une diminution significative du nombre de courses qui apparaissent au classement CN et une baisse importante du nombre de participants au CN, ce n'est pas bon signe ! Ou alors ce classement national ne répond pas à la demande ?

Réponse : baisse des épreuves CN en 2015 (supérieure à 2013, hausse forte en 2014) des participants : vase communiquant entre épreuve Nationale ou épreuve CN.

En conclusion de cette assemblée générale, le Président remercie Gabrielle PARFAIT pour la qualité du dossier d'assemblée Générale et du PPT.

18. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 AURA LIEU LE 25 MARS ET SERA ÉLECTIVE

Le Président remercie les participants et clôture l'assemblée générale à 18h.

RAPPORT MORAL

DU PRÉSIDENT (MICHEL EDIAR)



Michel EDIAR
Président

//// RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT ////

Mesdames et Messieurs, chers orienteurs,
Nous voici réunis pour la 53^e assemblée générale de la Fédération française de course d'orientation, permettant de faire un point sur l'année écoulée, et surtout, de dresser un bilan de l'olympiade qui vient de s'achever.

Je salue tout d'abord la présence de nos membres d'honneur, invités et intervenants extérieurs :

- Jean-Paul TERS, Président d'honneur,
- Michel CHARIAU, Secrétaire général d'honneur,
- David GEOFFROY, expert-comptable du cabinet Sopreca,
- Aymeric JANET, commissaire aux comptes du cabinet Auréalys.

Je tiens également à vous remercier pour votre participation, qui permettra d'échanger sur les perspectives de notre sport. Suite au renouvellement des instances régionales, nous accueillons un certain nombre de nouveaux présidents de ligue, Thierry CHARLES des Hauts-de-France, Régis FLAMENT, du Centre Val-de-Loire, Fabrice LAPERGUE de Nouvelle-Aquitaine, Bernard DAHY d'Auvergne-Rhône-Alpes et Joël LE COZ de Bretagne. Je les félicite pour leur élection et nous leur souhaitons réussite pour leur mandat au service du développement de la course d'orientation.

Un président de ligue a terminé son mandat il y a quelques semaines et a décidé de mettre un terme à son investissement dans le développement de notre sport après une carrière professionnelle qui lui a été consacrée. Il s'agit de Michel DEVRIEUX, ancien CTS et ancien DTN de la fédération. Je le remercie pour tout ce qu'il a apporté à la fédération.

La Fédération française de course d'orientation est déjà dans sa 47^e année d'existence. Son agrément ministériel lui demande de participer à la mise en place d'actions de services publics partagés avec le ministère, et sa délégation lui permet de délivrer des titres de champion de France et d'avoir des équipes de France pour représenter notre pays à l'international. Les missions quotidiennes de la fédération concernent également la gestion de la pratique sportive, avec le calendrier sportif, le règlement des compétitions, la formation et bien d'autres actions. Bien sûr, la fédération est également garante du respect de ses différents règlements, et tout particulièrement de ceux votés et approuvés par vous-mêmes en assemblée générale. La fédération doit également veiller au civisme de ses adhérents et ne peut accepter les comportements portant atteinte à l'honneur de ses membres.

L'année 2016 aura été la dernière année de cette olympiade. Elle aura permis la finalisation d'un dossier qui aura été travaillé pendant ces quatre années, à savoir le nouveau règlement cartographique. Lors de la dernière assemblée générale, nous avons bien entendu les points d'améliorations que nous pouvions

RAPPORT MORAL

DU PRÉSIDENT (MICHEL EDIAR)

apporter à ce texte, aussi nous nous sommes remis au travail avec la commission concernée, élargie, et la direction technique nationale pour aboutir à un document consensuel. Ce nouveau règlement est désormais en application. Lors de la dernière assemblée générale nous avons également noté une attente concernant les raids multisports. Nous avons donc organisé début juin une conférence exceptionnelle des présidents de ligue, spécifiquement sur ce sujet. Nous y avons, ensemble, et de manière collégiale, pris la décision de continuer l'implication de notre fédération dans cette activité statutaire. En parallèle, nous avons commencé à travailler sur un projet de convention interfédéral avec la FFTri, qui est désormais délégataire du raid. Les échanges seront à réactiver dès que les nouvelles équipes fédérales auront été élues. Nous pouvons également nous féliciter de la finalisation du partenariat avec l'IGN, concernant son espace loisirs, dans lequel nous sommes désormais référencés et qui permettra d'améliorer notre visibilité à l'aide des parcours permanents.

Une nouvelle fois, l'année 2016 aura marqué une progression en nombre d'épreuves inscrites à l'agenda fédéral, atteignant le record de 863 courses toutes disciplines confondues. Ce dynamisme de notre calendrier est à mettre en parallèle avec notre nombre de licenciés qui atteint désormais 9 172. Ces excellents résultats sont le fruit de l'énorme travail des bénévoles de nos structures que je remercie pour leur investissement.

La fédération c'est également une équipe qui œuvre pour vous, et l'ensemble de nos licenciés. C'est en premier lieu nos salariés, Nathalie MATTON, notre responsable administratif, Valérie SCHVARTZ, notre comptable générale, Gabrielle PARFAIT, notre chargée de communication, et Laureen VOLTINE, assistante généraliste qui a rejoint l'équipe début octobre 2016. Je les remercie pour leur écoute, leur patience et leur efficacité, car il n'est pas évident de travailler avec des bénévoles, qui ont des horaires de disponibilité qui ne sont pas toujours en adéquation avec les horaires du siège. La fédération, c'est aussi son comité directeur et ses élus bénévoles. Un d'entre eux nous a quitté dans le courant de l'année ; je remercie Bernard DAHY de nous avoir accompagné le temps de sa collaboration avec nous. J'en profite pour remercier également l'ensemble des membres du comité directeur et des différentes commissions fédérales pour leur travail.

Au niveau international, 2016 était une année électorale pour l'IOF, notre fédération internationale. La dernière assemblée générale a permis à un Français de se faire élire au conseil de l'IOF, c'est-à-dire son comité directeur. Je félicite Vincent FREY pour son élection. De par son mandat, il va accroître le rayonnement de notre pays et de notre fédération au niveau international. Suite à cette assemblée générale, l'ensemble des commissions de l'IOF a été renouvelé. Je remercie nos compatriotes qui ont travaillé lors du mandat échu à l'été 2016, à savoir Blandine ASTRADE dans la commission Youth & Développement, Jean-Philippe STEFANINI dans la commission cartographie, Patrick DESBREST dans la commission CO à ski, Vincent FREY dans la commission CO à pied et André HERMET dans la commission CO à VTT. Pour la nouvelle mandature, ce sont nos licenciés suivants qui vont œuvrer à l'international ; Hélène EDIAR dans la commission CO à VTT, Patrick DESBREST dans la commission CO à ski, Jean-Philippe STEFANINI dans la commission cartographie et Michel EDIAR dans la commission d'éthique. Nous les assurons de notre soutien pour leurs travaux.

L'international est également lié au haut niveau, avec la représentation que nos sportifs à l'étranger, où ils montrent le meilleur d'eux même pour assurer le rayonnement de notre pays. Une nouvelle fois, nous avons vibré derrière notre grand champion Thierry GUEORGIOU, qui remporte une nouvelle médaille d'argent sur les championnats du monde. La relève est également là, avec Lucas BASSET, qui a remporté une médaille de bronze sur les championnats d'Europe.

RAPPORT MORAL

DU PRÉSIDENT (MICHEL EDIAR)

Nos vététistes confirment également année après année qu'ils font partie de l'élite mondiale dans leur spécialité. Sur les championnats du monde au Portugal, Gaëlle BARLET remporte une nouvelle médaille d'argent, Cédric BEIL une médaille de bronze, et le relais masculin (composé de Yoann GARDE, Baptiste FUCHS et Cédric BEIL) remporte le bronze. Côté relève, nos jeunes ont aussi brillé avec de nombreux titres et médailles.

Ces bons résultats internationaux sont le fruit de l'investissement de nos sportifs, mais c'est également le résultat du travail des encadrants, composés en grande partie des CTS placés auprès de la fédération par le ministère des Sports, que je remercie pour son soutien dans la politique du haut niveau de notre fédération. Concernant l'équipe de la Direction Technique Nationale, après de longues années au service du développement de la course d'orientation, Hervé LETTERON a mis fin à ses fonctions il y a quelques semaines pour profiter d'une retraite bien méritée. Je tiens à remercier Hervé pour le travail de qualité effectué pour la fédération, et nous lui souhaitons réussite dans ses nouveaux projets.

L'olympiade vient de s'achever, il est maintenant temps de dresser un bilan de celle-ci !

Le projet fédéral s'est articulé autour de quatre axes stratégiques, devant converger vers l'objectif « 10 000 licenciés ». Il y a quatre ans, nous étions 7 935 membres, il nous fallait donc progresser de 26 % pour atteindre cet objectif. Voici le bilan des quatre axes stratégiques.

HAUT NIVEAU

L'objectif de l'olympiade était de maintenir le rang de la France dans le Top 6 mondial. Voici les résultats obtenus :

- En course d'orientation à pied : 4^e en 2013 ; 6^e en 2014 ; 4^e en 2015 ; 6^e en 2016
- En course d'orientation à VTT : 12^e en 2013 ; 7^e en 2014 ; 5^e en 2015 ; 5^e en 2016

Globalement l'objectif est atteint grâce à la constance des équipes de France de course d'orientation à pied et à la progression des équipes de France de course d'orientation à VTT qui partaient de plus bas.

JEUNES

Vous retrouverez les indicateurs détaillés dans le rapport de la commission jeunes. Nous pouvons toutefois souligner le doublement du nombre de passage de balises en quatre ans, et quasi le doublement du nombre de jeunes inscrits dans une école de course d'orientation.

FORMATION

Plusieurs nouveaux diplômes ont été créés lors de l'olympiade, notamment des diplômes professionnels comme le CQP cartographe de course d'orientation, et le CQP animateur de course d'orientation. Les disciplines CO à VTT et CO à ski ont vu une refonte de leurs diplômes avec maintenant un niveau régional et un niveau national.

ÉVÈNEMENTIEL

C'était une vraie nouveauté dans la politique fédérale, à savoir mettre en place une politique de grands événements afin de placer notre pays au cœur du calendrier international de manière pérenne. À la fois sur le calendrier du haut niveau international, en accueillant des championnats sur notre territoire, et sur le calendrier estival des courses à étapes internationales, afin d'attirer les touristes orienteurs étrangers lors de leurs vacances pour qu'ils viennent visiter notre pays et participer à un grand événement de course d'orientation. Le bilan de l'olympiade est très satisfaisant avec le lancement de O'France en 2016

RAPPORT MORAL

DU PRÉSIDENT (MICHEL EDIAR)

dans le Larzac, l'organisation d'une manche de coupe du monde course d'orientation à VTT en Alsace en 2016 et l'organisation des championnats d'Europe de course d'orientation à VTT et des championnats du monde vétérans de course d'orientation à VTT autour d'Orléans cet été. Dans cette continuité, un projet de dépôt de candidature pour organiser les championnats du monde de course d'orientation à VTT 2021 est à l'étude.

Pour accompagner ces axes stratégiques et tendre vers les 10 000 licenciés, l'équipe fédérale a également travaillé sur la simplification de la perception de notre sport en créant les circuits de couleur. Cette réforme a été accompagnée de la création de la licence sport-santé, limitant l'activité au niveau jaune. Aujourd'hui, cette nouvelle licence trouve pleinement sa place dans notre offre et séduit de plus en plus de monde, avec une progression importante d'année en année.

Un des indicateurs intéressants de la progression de notre activité sur l'olympiade est celui des courses inscrites à notre calendrier, passant de 685 à 863, soit une progression de 26 %. La discipline ayant le plus progressé est la course d'orientation à VTT avec 43 courses en 2012 contre 70 courses en 2016, affichant ainsi une progression de 63 % et confirmant un potentiel de croissance à exploiter.

Un petit mot sur les finances, qui auront été maîtrisées sur l'olympiade, permettant d'améliorer notre trésorerie de 27 semaines de fonctionnement à 34 semaines grâce au bon travail de notre trésorier fédéral Mathieu LEMERCIER et son adjointe Sandrine TAISSON.

Au final, nous aurons terminé l'olympiade à 9 172 licenciés. Certes, l'objectif 10 000 licencié n'aura pas été atteint, mais grâce à votre travail, à votre investissement et à celui de vos équipes, nous aurons réalisé une belle progression de 15,6 % et je vous en remercie chaleureusement.

Je tenais à féliciter les ligues ayant fait les meilleures progressions sur l'olympiade, en pourcentage, et en nombre. En pourcentage, il s'agit de la ligue de Normandie, avec une progression de 74 % de son nombre de licenciés, et en nombre, il s'agit la ligue Nouvelle-Aquitaine avec une progression de 252 licenciés. Bravo à tous les dirigeants de structures de ces régions pour leurs résultats.

Tout au long de cette olympiade, j'ai pu m'appuyer sur deux proches collaborateurs qui ont été d'une grande aide au quotidien, aussi je tiens à remercier notre Secrétaire Général, Bernard MORTELLIER pour sa disponibilité et Marie-Violaine PALCAU pour son investissement au cours de ces quatre années de travail pendant lesquels nous aurons tenus des séances de travail toutes les deux semaines.

Mesdames et Messieurs, chers orienteurs, je vous remercie, pour votre attention, et pour votre engagement au service du développement de la course d'orientation.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (BERNARD MORTELLIER)



Bernard MORTELLIER
Secrétaire général

//// RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL //

Le problème ce n'est pas d'être représenté, c'est d'être décisionnaire !

Comme chaque année, 2016 ne sera pas exempt de son lot de faits marquants et qui ont su contribuer à solidifier notre Fédération auprès de nos instances ministérielles.

Comme toute fin arrive, celle de l'olympiade n'y échappe pas. Certains projets de celle-ci ont été une avancée pour notre Fédération ; les circuits de couleurs, O'France, organisations de grandes envergures, les titres de participation, les licences dirigeants... Pour d'autres, comme les 10 000 licenciés, l'objectif n'a pas été atteint mais nous n'avons pas à rougir des excellents résultats obtenus. Merci à l'ensemble des bénévoles pour l'œuvre accompli ces quatre dernières années.

Quelques grandes épreuves qui vont devenir pérennes avec le temps, je citerais notamment O'France dans le Larzac ; pour une première édition c'était une réussite, les coureurs ont répondu présents, et une épreuve internationale la course d'orientation à VTT dans le Haut-Rhin - en règle général, les licenciés répondent présents à toutes ces organisations.

L'année 2016 a vu l'aboutissement de la réorganisation territoriale de la Fédération de par la loi sur la régionalisation - 13 ligues au lieu de 20 - est-ce que cela sera plus facile à gérer ? Je ne peux répondre à cette question, mais avec celle-ci les anciennes ligues ont dû œuvrer pour trouver un règlement des compétitions régionales communs, œuvrer pour travailler ensemble avec souvent des idées différentes pour la communication, le développement... Nous pouvons dire sans trop m'avancer que ce travail en commun a abouti sur des nouvelles directions de développement. N'est-ce pas ce que nous désirons tous ?

Je remercie toutes les personnes élues ou non qui ont participé à ces rapprochements, je sais que ce n'était pas facile mais avec du bon sens et de la bonne volonté vous avez réussi.

J'en profite pour féliciter les nouveaux élus des ligues, comités départementaux et présidents de clubs qui vont diriger les instances fédérales durant ces quatre prochaines années. Sachez que vous aurez un gros travail à fournir d'ici plusieurs mois, à savoir le changement radical des statuts - nous revenons à l'origine des statuts fédéraux de la Fédération - l'assemblée générale devra se réunir avant la fin de l'année pendant l'année des jeux olympiques. La nouvelle équipe vous informera de ces changements en temps voulu.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (BERNARD MORTELLIER)

Je profite de ces nouvelles élections pour faire un petit rappel sur les sujets suivants.

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

De nos jours, il est difficile d'amener des personnes à œuvrer dans cet engagement du bénévolat. Il n'y a pas de chemin préétabli ni de voie royale menant à cet engagement. Il y a bien quelques pistes d'opportunités ou de circonstances :

- bain familial ;
- appartenance à une cellule où le bénévolat est une tradition ;
- militantisme éducatif ;
- ...

Quel que soit le chemin adapté, l'engagement semble intimement lié au plaisir éprouvé.

Le bénévole doit être un « professionnel » au vue de certaines contraintes : administration, sécurité et autres... La bonne volonté et le dévouement ne suffisent souvent pas... et bénévolat, compétence ne s'allient toujours pas... les attentes des différents partenaires de la vie associative, l'exigence de comportement toujours plus professionnalisé, la pression, les responsabilités encourues et les jugements abrasifs des « consommateurs » tendent à considérer le bénévole comme un professionnel à part entière.

Professionnel qu'il n'est point !

Profitons des nouveaux élus pour leur donner les moyens de bien commencer, touchons en premier le problème des assurances.

ASSURANCE

Un des articles du code du sport fait référence à l'obligation d'informer les structures et les adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Quel que soit le dirigeant, celui-ci à la même obligation auprès de ses licenciés et surtout être en règle concernant la couverture d'assurance pour les manifestations.

Nous vous rappelons que toutes les manifestations organisées par une structure affiliée à la Fédération sont couvertes par l'assurance fédérale concernant le personnel bénévole et les biens loués. Par la même occasion, nous vous rappelons que toutes personnes non licenciées venant participer à de telles manifestations doivent acquérir un titre de participation (celui-ci leur confère le droit à participer à la manifestation tout en étant assuré).

Nous rappelons au responsable de club, que tous les biens matériels appartenant à ce dit club ne sont pas couverts, il devra prendre une assurance complémentaire pour assurer celui-ci.

Nous allons remettre la boîte à outils sur le site fédéral sur la question d'assurance.

Pour finir sur le sujet de l'assurance, toutes activités non motorisées sont prises en compte par l'assurance fédérale dans le cadre des activités fédérales.

En aparté : suite à la mort d'une personne lors d'une sortie de canyoning organisée bénévolement par une personne non diplômée – la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions- CIVI - à engager des poursuites pénales pour homicide involontaire envers ce bénévole... à méditer !



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (BERNARD MORTELLIER)

Nous savons qu'il n'est point aisé d'organiser de grandes manifestations avec les contraintes imposées par nos différentes lois, codes, assurances, etc. Mais si nous voulons offrir ces belles compétitions, les dirigeants de telles manifestations doivent être au fait de ces textes. Bien que nous soyons des bénévoles, les autorités nous voient comme des « professionnels ». Il est à noter que nous en connaissons un rayon sur le sujet parce qu'à la différence de certaines activités se déroulant dans une enceinte ou un lieu défini, nous, orienteurs, nous construisons l'ensemble de notre stade avec toutes les doléances de nos divers partenaires et organismes de tutelle.

La fédération se porte bien au vu de l'accroissement de notre activité. Elle est tout particulièrement perçue par le secrétariat dont la charge de travail ne cesse d'augmenter. Pour faire face à celui-ci Laureen VOLTINE a été embauché pour renforcer l'équipe actuelle.

LES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS

Les deux textes que nous vous demanderons d'approuver au cours de cette assemblée générale sont des textes quasi-imposés par le ministère : le règlement disciplinaire et celui de la lutte contre le dopage.

Le règlement médical que vous avez eu entre les mains, document élaboré par plusieurs personnes du corps médical - cela est une avancée, les secours seront présents en fonction du nombre de participants - néanmoins, je tiens à souligner que la préfecture peut imposer d'autres directives.

Les autres règlements évoluent en fonction de vos différentes remarques tenues lors des différentes réunions - on ne satisfera pas tout le monde, mais comme dit plus haut, nous sommes élus pour prendre des décisions et non pas pour faire plaisir à quelques personnes.

Le nouveau règlement des membres associés fait apparaître que ce sont des personnes directement liées au développement de l'activité auprès de certaines institutions. Ce sont des partenaires, des interlocuteurs privilégiés. Dans un avenir très proche, la Fédération espère voir le chiffre des membres associés exploser !

LES CONVENTIONS

La Fédération passe des conventions avec certaines institutions, prenez en connaissance et faites en bon usage.

L'Office National des Forêts (ONF) : comme dit chaque année sur un autre sujet, si vous avez des problèmes avec telle ou telle institution, veuillez en aviser rapidement la Fédération qui, avec l'aide de ses responsables, fera le nécessaire pour faire avancer les demandes.

AUTORISATIONS

Chaque organisation doit obtenir une autorisation de la part du premier magistrat de la commune, à savoir le maire. C'est le maire qui vous avisera des problèmes liés sur la zone désignée.

Vous, organisateurs, ne pouvez-vous soustraire à ces autorisations. Si vous outrepassiez les décisions de ces autorités, vous vous engagez à des poursuites pénales et financières. Votre responsabilité, la responsabilité du club et celle de la Fédération, voire celles des compétiteurs, est engagée.

LICENCES

Rappel : pour les non-licenciés, le pass'O doit être délivré. C'est un titre de participation et une assurance pour l'épreuve (entraînement, épreuve non chronométrée lors de compétitions...). Si vous, président de club, acceptez des non-licenciés à pratiquer l'activité sans pass'O, vous encourez de graves sanctions, voir la fermeture du club si le pratiquant est blessé et porte plainte (il y a une jurisprudence de ces cas).

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (BERNARD MORTELLIER)

Même si vous dites avoir pris une assurance pour les non-licenciés, celle-ci n'est point valable. La loi stipule que « les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités. » (article L321-1 - Codifié par ordonnance n° 2006 - 0596 du 23 mai 2006)

CALENDRIER

Faisons vivre celui-ci, des améliorations seront sûrement à effectuer, elles seront faites mais en accord avec nos règlements.

COURSE D'ORIENTATION À VTT

Calendrier fourni, de plus en plus d'adeptes... que dire de plus ?

La progression des pratiquants à cette spécialité est grandissante. Durant l'année antérieure, de belles organisations ont eu lieu, cela encourage de nouveaux pratiquants.

Je rappelle à la commission de CO à VTT qu'il serait souhaitable qu'une certaine centralisation et qu'un référent de course d'orientation à VTT par zone soit désigné pour faire ressortir les difficultés rencontrées.

COURSE D'ORIENTATION À SKI

Réchauffement climatique avez vous dit !

COURSE D'ORIENTATION EN RAID

La Fédération, avec l'aide de ses structures, a organisé des épreuves sur le territoire national. Que ces compétitions perdurent pour le bien des raideurs, des orienteurs et de la FFCO.

COURSE D'ORIENTATION EN RAID MULTI

La Fédération, par le biais de ces clubs, peut organiser un bon challenge. En fin d'année, une belle épreuve a eu lieu et beaucoup de félicitations venant de toutes part ont fusées – comme quoi... nous sommes capables d'effectuer de belles choses.

ARBITRAGE

Quand cela ne va pas dans le sens de celui qui est floué, cela est à cause de l'expert. Heureusement que ceux-ci ont le dos large et qu'ils savent faire abstraction de certains propos. Je le redis et le confirme : sans faire de prosélytisme, ces personnes sont compétentes et performantes ! Merci à elles !

FORMATION

Si nous voulons que les sportifs soient sur les plus hautes marches des podiums, notre Fédération a besoin de personnes formées. Des cycles de formation ont lieu tout au long de l'année, de niveau régional au fédéral, que cela soit du traceur à l'entraîneur en passant par les arbitres, les moniteurs... que cela soit en course d'orientation à pied, à VTT ou en ski.

Nous avons des compétiteurs performants, du personnel bénévole formé et des cartes de qualité. Il ne reste plus qu'à réaliser le calendrier des compétitions.

Les différents CQP sont validés et/ou encore en instance de validation. Dans un avenir proche, les structures devront se professionnaliser dans certains domaines.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (BERNARD MORTELLIER)

JEUNES

Sans une politique en faveur des jeunes, il n'y a pas d'avenir fédéral. Bon nombre d'entre nous râtons parce qu'il n'y en a que pour les élites, mais sans eux, il n'y a pas de visibilité auprès du ministère. C'est exactement la même affaire pour les jeunes ! Si nous voulons obtenir un bon turn-over nous devons nous tourner vers une politique jeunes.

Les membres de cette commission l'ont bien compris, et l'expérience du WOD en 2016 sera renouvelée en 2017. Une plaquette a été diffusée ces derniers jours.

Les challenges des écoles de course d'orientation sont une réussite, de même que le passage des balises.

O'camp est une réussite et est renouvelé depuis plusieurs années. Chaque été, il y a environ une quarantaine de jeunes qui s'y inscrivent.

HAUT NIVEAU

Le développement du haut niveau doit être l'une de nos priorités. C'est notre devoir en tant que fédération délégataire pour la course d'orientation, mais c'est aussi de l'intérêt de notre sport qui ne pourra se forger une image forte, attrayante pour les médias, sans des leaders. Actuellement, nous valorisons ces compétitions de haut niveau de par la qualité de nos divers événements.

Les résultats détaillés des équipes de France sont disponibles en annexe de ce dossier.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

On y arrive, les déclarations de cartes faites en ligne sont au beau fixe, les quelques récalcitrants ont vu l'importance du patrimoine fédéral.

Non, la Fédération ne laissera pas les cartes en libre d'accès sur le site fédéral (format initial). Si tel est le cas, nous arriverons à des présences non désirées sur tel ou tel secteur, or la présence d'orienteurs sur une zone est souvent source de problèmes avec des agents de quelques institutions !

Les cartes sont déclarées et nous laisserons les vignettes en 300 dpi, impossible de les télécharger en bonne résolution !

COMMUNICATION

Je ne suis pas un expert, mais la Lettre O'club, les news, les divers articles sont très appréciés par les orienteurs. L'information passe vite, preuve en est : les épreuves de course d'orientation à ski qui ont été soit reportées, soit annulées, les belligérants ont vu l'information sur le site fédéral ou la page Facebook.

Merci pour les diverses informations.

Je tiens à préciser que la Fédération ne connaît que le délégué fédéral pour mettre les news sur le site !

CAMEROUN

Une action pour la toute jeune fédération camerounaise a eu lieu lors du CNE. La Fédération a récolté beaucoup de matériels d'orientation, de la balise aux pinces en passant par des tenues, GPS, boussoles et bien d'autres articles...

La fédération camerounaise remercie chaleureusement les orienteurs Français de leurs dons.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (BERNARD MORTELLIER)

IOF ET INSTANCES INTERNATIONALES

La France est bien représentée au niveau de ces instances :

- Michel EDIAR, Vice-président du COMOF
- Vincent FREY, commission CO à pied de l'IOF
- Hélène EDIAR, commission CO à VTT de l'IOF
- Patrick DEBREST, commission CO à ski de l'IOF
- Jean-Philippe STEFANINI, commission cartographie de l'IOF

CONCLUSION

Ces personnes œuvrent pour le bien de notre Fédération, bien qu'elles soient en partie dans l'ombre !

Forgeons ensemble la Fédération française de course d'orientation à la dimension de l'Europe !

Pas de pause pour préparer le futur :

- nous pouvons gagner, appuyons nous sur nos atouts,
- nous faisons preuve d'une grande maîtrise quant à l'organisation de grandes manifestations,
- nous partageons des valeurs fortes, le sens de l'organisation au service des coureurs,
- l'obsession de la réglementation.

Rendons hommage au personnel fédéral qui ne ménage pas sa peine, quelquefois, parfois, je dirais même souvent, bien au-delà des devoirs de salariés pour que notre fédération vive et s'épanouisse.

Pour finir :

Être licencié est un privilège,
Soyons fiers sans être orgueilleux,
Debout sans être arrogants,
Humbles sans être modestes,
Fraternels sans être hypocrites,
Ambitieux, sans être arrivistes,
Audacieux avec panache.

Soyons fiers d'appartenir à la FFCO !



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Docteur Catherine CHALOPIN
Présidente de la commission médicale

////// RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDICALE //////////////

1. DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS MÉDICALES AU SEIN DE LA FFCO

- **Mise à jour du règlement médical FFCO portant sur le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport (CACI)**
Deux décrets fixant les modalités du certificat médical d'absence de contre-indication au sport ou à la discipline concernée pour l'obtention d'une licence compétitive ainsi que leurs modalités pour le renouvellement de cette licence sont parus :
 - Décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.
 - Décret n°2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions du renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Résumé des textes :

« **L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical.** Ce certificat médical permet **d'établir l'absence de contre-indication** à la pratique du sport et mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

Si la licence sollicitée ouvre droit à la participation à des compétitions le certificat médical doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou de la discipline concernée **en compétition**.

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

Fréquence de présentation d'un certificat médical :

- **tous les 3 ans pour les licences « compétition »** c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois ;
- **tous les 5 ans pour le renouvellement de la licence sans compétition**, délai fixé par la commission médicale de la FFCO.

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé, le sportif, ou son représentant légal, renseigne un questionnaire de santé dont le contenu sera précisé par arrêté du ministre chargé des sports. Le sportif, ou son représentant légal, attestera auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Le dispositif relatif au questionnaire de santé entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017. »
Le règlement médical FFCO a donc été modifié en ce sens, il le sera également dès la parution du texte fixant l'auto questionnaire santé au 1^{er} juillet 2017.

- **Les actions sport-santé**
Participation à l'élaboration du Medicosport à l'initiative du Dr Calmat et du CNOF. Une 1^{ère} édition est parue en décembre 2015. La partie FFCO course d'orientation a été finalisée en 2016 et est prévue à la parution début 2017. Cela sera une aide à la prescription en prévention secondaire et tertiaire (prévues par la nouvelle loi santé décret paru) des activités physiques et sportives en particulier la course d'orientation.
- **Les actions de prévention dopage**
Le plan de prévention dopage 2013-2017 a été régulièrement remis à jour pour évoluer en fonction des besoins des orienteurs, principalement ceux des groupes France -18.

2. LE SUIVI MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (voir le rapport 2016 du médecin coordonnateur)

En 2015-2016, la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) a concerné 44 SHN, 24 Espoirs dont 16 première inscription.

- **Pour les SHN** 90,9 % (86,4 % la saison précédente) ont effectué un SMR complet :
 - 3 sportifs n'ont pas effectué complètement leur bilan biologique ;
 - 1 sportif a arrêté le haut-niveau dès son renouvellement d'inscription en liste et n'a fait aucun suivi médical.
- **Pour les Espoirs** 87,5 % (83,3 % la saison précédente) ont effectué un SMR complet :
 - 3 sportifs n'ont pas réalisé la totalité de leur suivi.

Un certificat médical de contre-indication temporaire aux sports a été délivré suite à ce SMR, les examens médicaux complémentaires effectués ont permis aux spécialistes de lever la contre-indication très rapidement.

Bilan chiffré :

- Coût du SMR annuel SHN : 400 €
- Coût du SMR annuel Espoirs : 300 à 555 €
- Coût d'un dossier médical de 1^{ère} inscription en 2016 : 100-120 € (355 € en 2015)

Suite à l'évolution des modalités du SMR selon l'arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, Espoirs et collectifs nationaux et de la refonte du projet de performance fédéral avec deux groupes de sportifs :

- le programme d'excellence sportive SHN avec performance internationale (élite, senior, relève, reconversion) : SMR fixé par l'arrêté ;
- le programme d'accession au haut niveau : les Espoirs sur critères de performances ou test, les SHN sportifs des collectifs nationaux plus les SHN sans performances et les partenaires d'entraînement ;
- c'est à la FFCO qui définit le SMR : contenu et périodicité des examens avec prise en charge financière fédérale.

Le règlement médical et le règlement du haut niveau ont été modifiés en conséquence et mis en application dès le 1^{er} novembre 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

3. L'ENCADREMENT SANITAIRE DES ÉQUIPES DE FRANCE

L'encadrement médical et paramédical a été réalisé par **trois médecins du sport** :

- Dr Pierre CAILLAUD (32 jours)
- Dr Julien PETIT (11 jours)
- Dr Isabelle VAYSSE (8 jours)

Trois masseur-kinésithérapeutes :

- Jean-Frédéric Gervais (39 jours)
- Guillaume Ribault (45 jours)

Ils ont réalisé 135 journées d'encadrement médical et paramédical (122 jours la saison précédente) :

- 51 journées médecin : 22 en stage et 29 en compétition
- 84 journées kinés : 37 en stage et 47 en compétition

Lors de ces déplacements, les problèmes d'entorse de cheville sont récurrents. La prévention secondaire reste difficile. Il faut donc rappeler l'importance du diagnostic et du traitement correct et complet de la 1^{ère} entorse en respectant bien les temps de cicatrisation puis de rééducation avant la reprise pour éviter le passage à la chronicité de ces entorses.

2016 aura été une année de transition. Suite aux modifications du code du sport et à la loi de modernisation de la santé de décembre 2015, les principaux décrets et arrêtés pour la partie médicale sont parus. Le règlement médical a ainsi été mis à jour en matière de réglementation du certificat médical pour l'obtention d'une licence et des modalités de la surveillance médicale réglementaire (SMR) du groupe France FFCO. Ce règlement médical sera mis en conformité dès la parution et mise en application des textes du parcours de performance des sportifs de haut niveau et des derniers textes pour le renouvellement de la licence (auto questionnaire en particulier) prévu pour le 1^{er} juillet 2017. Toute cette évolution vise à responsabiliser le sportif vis-à-vis de sa santé.

En 2017, la commission médical souhaiterait orienter ces actions vers l'information et la prévention en matière de santé pour l'orienteur.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Laurent LAINÉ
Président de la commission haut niveau

////// RAPPORT DE LA COMMISSION HAUT NIVEAU //////////////////////////////////////

RAPPORT NON PARVENU



Joël POULAIN
Responsable du Club France

////// RAPPORT DU CLUB FRANCE //////////////////////////////////////

BILAN 2016 ET PERSPECTIVES 2017

Le Club France de course d'orientation de la FFCO remercie Gabrielle PARFAIT et la commission communication pour la promotion en 2016 des équipes de France, sur Facebook et sur le site fédéral.

En course d'orientation à VTT, Gaëlle BARLET vice-championne du monde longue distance, Cédric BEILL en sprint et le relais hommes, médailles de bronze ont été accompagnés par nos jeunes multi-médaillés, dont trois victoires pour Samson DERIAZ (junior), Mia RAICHON (jeunes) et le relais dames jeunes.

En course d'orientation à pied, la nouvelle médaille d'argent de Thierry GUEORGIU aux championnats du monde en longue distance s'est accompagnée de plusieurs 4^e places.

En 2017, une séance de dédicaces devrait avoir lieu lors du CNE fin octobre en Bretagne.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Mathieu LEMERCIER
Président de la commission formation

//// RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION ////

FORMATION FÉDÉRALE

Réforme de la filière CO à VTT/CO à ski

2016 a vu l'aboutissement de la réforme CO à VTT/CO à ski : création des diplômes de traceur et contrôleur des circuits régional et national ainsi que animateur CO à VTT/CO à ski. Des VAE ont été effectuées pour passer de l'ancienne mouture à la nouvelle. La répartition par diplôme est la suivante :

Animateur CO à VTT/CO à ski	29
TR CO à VTT/CO à ski	50
CCR CO à VTT/CO à ski	48
TN CO à VTT	30
CCN CO à VTT	18
TN CO à ski	7
CCN CO à VTT	6

Deux week-ends de formation sont mis en place : un à l'échelon régional et un à l'échelon national. Les ligues régionales seront maitresses d'œuvre des formations régionales. Comme c'est le cas pour les autres filières, la FFCO est prêt à répondre aux demandes de soutien humain et logistique pour mettre en place ces formations.

Diplômés 2016 (par filière)

FILIÈRE SPORTIVE	FILIÈRE ORGANISATION	FILIÈRE ARBITRAGE	FILIÈRE CO VTT/SKI	TOTAL			
Animateur	80	TR	43	DAR	19	188	404
Formateur ani	0	Formateur TR	5	Formateur DAR	0		
Moniteur	13	CCR	16	DN + AN	13		
Formateur mon	1	Formateur CCR	4				
Entraîneur	3	TN	16				
		CCN	3				
TOTAL	97		87		32	188	404

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Sans compter les 188 diplômes de la filière CO à ski/CO à VTT, nous arrivons à un total de 206 diplômes en 2016, en hausse par rapport à l'an passé (170 en 2015 - 231 en 2014 - 260 en 2013 - 277 en 2012).

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur » est officiellement paru au JO au cours de l'année 2016.
- Idem pour le Certificat de qualification professionnelle « cartographe », en fin d'année
- La prochaine étape est la mise en place concrète de ces formations sur le terrain, prévue en 2017 pour le CQP animateur. Les contenus de formation « cartographe » doivent être réalisés.

BILAN DE L'OLYMPIADE

Le bilan quantitatif de l'olympiade est plus que satisfaisant avec plus de 1000 diplômes décernés sur les 4 dernières années. Il est en augmentation de 46 % par rapport à l'olympiade précédente sans tenir compte des 188 diplômes attribués en 2016 dans la filière CO à VTT/CO à ski.
Diplômés 2016 (par filière)

Diplômés olympiade 2013-2016 (par filière)

FILIÈRE SPORTIVE	FILIÈRE ORGANISATION	FILIÈRE ARBITRAGE	FILIÈRE CO VTT/SKI	TOTAL			
Animateur	271	TR	206	DAR	87	208	1 070
Formateur ani	22	Formateur TR	14	Formateur DAR	7		
Moniteur	37	CCR	52	DN + AN	52		
Formateur mon	19	Formateur CCR	16				
Entraîneur	20	TN	44				
		CCN	15				
TOTAL	369		347		146	208	1 070

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Alain GUILLON
Président de la commission arbitrage

//// RAPPORT DE LA COMMISSION ARBITRAGE ////

1. MISSIONS DE LA COMMISSION

La commission arbitrage est constituée de cinq membres : Alain GUILLON (le responsable), Serge BLASCO, Bertrand PATURET, Philippe POGU et Patrick SAINT-UPÉRY. Denis GENEVES, qui souhaite intégrer la commission, a participé à une réunion pour se familiariser avec notre mission.

La commission travaille en concertation avec la DTN et la commission formation. Elle est en relation étroite avec les commissions calendrier et pratiques sportives. Ses missions sont diverses et variées :

- désignation des experts sur toutes les compétitions du groupe national ;
- gestion administrative des experts (ordres de mission, frais de déplacement...);
- examen critique et analyse des différents rapports et CR des experts dans trois domaines distincts :
 - les compétitions pédestres et raids,
 - les compétitions de CO à VTT et CO à ski,
 - les compétitions du groupe régional inscrites au CN (uniquement les rapports d'arbitres) ;
- suivi des actions des experts et maintien de leur compétence ;
- tutorat des experts nationaux stagiaires sur les compétitions ;
- suivi et mise à jour du mémento du corps arbitral et de ses annexes ;
- propositions de modifications du règlement sportif ;
- 4 réunions de travail pour la commission (deux où le groupe était au complet et deux autres en commission restreinte).

2. LE VIVIER DES EXPERTS

En 2016, le collège des experts nationaux est au nombre de 99 répartis ainsi :

- 50 ont la qualité de délégué national (+7),
- 74 ont la qualité d'arbitre national (+11),
- 47 ont la qualité de contrôleur des circuits (+3),
- 6 sont experts IOF,
- 18 ont la qualité de contrôleur des circuits national de CO à VTT,
- 6 ont la qualité de contrôleur des circuits national CO à ski,

Ces deux derniers diplômes ont été mis en place cette année.

- 3 sont dans la liste fédérale mais n'exercent plus depuis deux ans (délai de trois ans) et 5 ne souhaitent plus être désignés à partir de 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Le nombre d'experts a augmenté en 2016 (+15 : 7 DN, 3 CCN et 5 AN) mais cela reste encore insuffisant pour une rotation correcte notamment chez les DN et les CCN. Beaucoup de ceux-ci sont sollicités encore tous les ans et parfois deux fois sur la même année ce qui entraîne (ou entrainera) forcément une lassitude.

La majeure partie des stagiaires validés en 2016 ont été désignés titulaires pour 2017 et 2018 pour les DN. Pour 2017, 25 experts stagiaires ont été missionnés sur les différentes compétitions :

- 6 DN
- 11 CCN
- 8 AN

La situation devrait donc s'améliorer pour 2018 suite à l'obligation faite aux clubs de nationale 1 de posséder dans leurs rangs un expert national (DN ou CCN), aux clubs de nationale 2 d'en posséder un aussi (quel que soit la compétence) pour 2018 a motivé cette « explosion ». Gageons que « l'obligation » n'entraîne pas un manque d'implication.

La mise à jour du cahier des charges des manifestations sportives du groupe national sera l'un des axes de travail pour 2017.

La commission, avec l'appui de la commission formation a participé à la mise en place d'un séminaire à l'attention des experts contrôleurs des circuits nationaux pédestres et VTT et traceurs nationaux (39 participants) sur un week-end début décembre au CREPS de Chatenay-Malabry (92). Ce fut l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de se former. Hervé LETTERON, maître d'œuvre, a envoyé un condensé du séminaire très argumenté.

Il serait souhaitable que le séminaire annuel soit maintenu.

Le délai d'arrivée des dossiers d'organisation pour 2017 pour le VTT et le ski a été globalement respecté : une nette amélioration donc. Mais pour le pédestre de 2018, le manque de dossiers sur certaines compétitions a retardé la désignation des experts et la visite des terrains envisagés.

La commission espère une réelle prise en compte des ligues et des clubs sur les besoins (formations régionales) en experts nationaux qui ne sont pas en nombre suffisant.

En ce début 2017, l'assemblée générale marquera la fin de cette olympiade. Un nouveau bureau directeur sera élu et la commission sera modifiée également car deux membres ne se représenteront pas et nous ferons donc appel à des volontaires si besoin.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Valérie BERGER-CAPBERN

*Présidente de la commission pratiques sportives
Présidente de la sous-commission classement*

//// RAPPORT DE LA COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES //

BILAN DE L'OLYMPIADE 2013-2016

- Le point majeur a été le développement des **circuits de couleurs**.
- Le **règlement des compétitions** a été simplifié et communiqué régulièrement via la Lettre O'clubs (LOC).
- **Côté raid orientation**, une tentative de coupe de France des raids a été testée avec O'tour, mais sans succès. Le format ne correspondait sans doute pas à l'attente des pratiquants.
- **Côté raid multisports**, un trophée national sur un principe très simple de qualification sur la participation à une épreuve régionale a été lancé sur 2016.
- **Côté ski**, une campagne de promotion auprès des stations de ski a aussi été lancée en 2016.
- **Côté pédestre**, le changement de formule pour le calendrier des compétitions nationales se met en place.

//// RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CLASSEMENT ////

Absence d'activité significative de la sous-commission classement sur l'année 2016.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Dominique ETIENNE

Président de la sous-commission calendrier

//// RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CALENDRIER ////

1. LA SAISON ECOULÉE

Les dossiers de candidature des manifestations Nationales sont trop souvent parvenus incomplets au secrétariat fédéral, en retard, voir hors délais. Les candidats aux organisations de CO à ski ont progressé dans ces domaines.

En cas de candidatures multiples dans une même zone, il est souhaitable que le conseil de zone classe ces candidatures dans un ordre de priorité.

Grand merci à Nathalie pour l'étude et le suivi de ces dossiers, notamment au niveau des déclarations de cartes.

2. LA SAISON 2017

Elle verra la mise en application de la réforme du calendrier pédestre.

Les orienteurs pédestres seront privés de compétitions cet été : pas de semaine fédérale et pas de O'France. Les orienteurs vététistes profiteront eux d'un O'France en même temps que les championnats d'Europe organisés dans l'Orléanais.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Thierry VERMEERSCH
Président de la sous-commission CO à pied

//// RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CO À PIED ////

1. UN TRAVAIL AU QUOTIDIEN

La sous-commission CO à pied a, une année de plus, veillé à ce que les listes de qualifiés pour les différents championnats de France soit diffusées suffisamment tôt pour faciliter le travail des bénévoles, des clubs et des organisateurs.

Ceci s'est accompagné aussi de quelques lettres de rappel pour une diffusion plus rapide des résultats, le retard de certains pénalisant tous les autres en entraînant une publication tardive des listes de qualifiés. L'organisation des championnats de ligue qualificatifs (sprint, moyenne et longue distance) a posé peu de problèmes. Ces épreuves sont maintenant au rendez-vous des calendriers régionaux.

2. RÉFORME DU CALENDRIER NATIONAL PÉDESTRE

La sous-commission a aussi beaucoup travaillé sur la mise en place de réforme du calendrier de CO pédestre national qui devient effective ce printemps : modification du règlement, nouvelle organisation du calendrier, nouveau mode de qualification, nouveau calcul pour la coupe de France individuelle.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Dominique ETIENNE
Président de la sous-commission CO à VTT

//// RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CO À VTT ////

1. LA SAISON ECOULÉE

Composée de 13 membres permanents, la sous-commission s'est réunie le 25 juin à Raon-aux-Bois. À l'image de cette Olympiade, la discipline poursuit son développement et affirme son identité en 2016, en particulier dans les domaines suivants.

- **Formation** : au niveau régional, la formation est commune « ski-VTT » avec l'attribution d'un diplôme de spécialité correspondant. Au niveau national, la formation ne concerne que la spécialité VTT avec l'attribution des diplômes de traceur et contrôleur des circuits. La mise en place de ce cursus vise la qualité des organisations, pour les courses du groupe fédéral 2017 seuls les dossiers mentionnant un expert de la discipline sont retenus.
- **Règlement sportif** : pour plus de sécurité, une nouvelle procédure pour les départs en masse est adoptée. Sous conditions, les VTT à assistance électrique sont autorisés à participer aux compétitions. Les règles de calcul pour la coupe de France individuelle seront les mêmes que pour le classement pédestre (à la place).
- **Séminaire** : le premier séminaire des traceurs et contrôleurs des circuits s'est tenu les 3 et 4 décembre à Châtenay-Malabry.
- **Résultats des équipes de France au niveau mondial** : Gaëlle BARLET, vice-championne sur la longue distance, des titres pour Mathilde SIPOS, Mia RAICHON, Samson DERIAZ et le relais jeunes et deux victoires en coupe du monde pour Gaëlle BARLET dont le relais avec Yoann GARDE et Baptiste FUCHS.
- **Résultats des équipes de France au niveau européen** : trois titres chez les jeunes avec Mathilde SIPOS, Mia RAICHON et le relais féminin.

La sous-commission remercie André HERMET pour sa collaboration à nos travaux et le félicite pour les résultats obtenus avec le groupe France.

2. LA SAISON 2017

Une très belle saison s'annonce avec l'organisation des championnats d'Europe fin juillet à Orléans et la promesse de résultats pour nos équipes de France.

- **Calendrier** : naissance d'un sixième championnat de France « mass-start » complète trois week-end à deux championnats nationaux, avec un format situé entre la moyenne et la longue distance en temps de course. Toutes les courses prévues au calendrier du Groupe National seront organisées avec pour la première fois un O'France de CO à VTT à Orléans.
- **Séminaire des traceurs et CCN** : devrait être reconduit, si possible à une autre date que celui des experts pédestres.
- **Aide aux organisateurs** : le projet de réforme des redevances fédérales sur les courses de CO à VTT du groupe national devrait être mis en place.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Patrick DESBREST
Président de la sous-commission CO à ski

//// RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CO À SKI ////

BILAN 2016

En France, il est rappelé que nous disposons de cinq massifs (Alpes du sud et du nord, Jura, Vosges, Pyrénées, Massif Central) qui concernent pratiquement la moitié du territoire national et 5 des 13 ligues existantes de la fédération.

L'objectif de la sous-commission CO à ski est de développer cette pratique en essayant d'impliquer et de mobiliser tous les acteurs potentiels et ce malgré les restrictions budgétaires de tout ordre, les contraintes matérielles de chacun et les aléas climatiques notoires.

Il est demandé de dénombrer les candidatures potentielles pour repeupler la sous-commission avec un référent par massif. Ce qui sera fait en partie, car dans les Pyrénées et dans les Vosges, malgré des terrains de jeu exceptionnel, la sous-commission n'a pas encore identifié de point de contact véritable.

Le rôle de ce référent consiste à être l'interlocuteur privilégié dans toute activité relative à la course d'orientation à ski et de participer au débat lors des réunions de la sous-commission, et au minimum lors des discussions Internet.

Cette politique vise aussi à :

- recenser toutes les activités de CO à ski locales et nationales qui échappent actuellement totalement au contrôle de la sous-commission ;
- proposer des idées pour le développement des activités spécifiques hivernales ;
- permettre d'avoir un relais éventuel auprès des clubs, des ligues voire auprès des instances publiques locales.

Une étude sur le contenu de la formation, les prérequis est élaborée avec le pôle formation fédéral.

Le président de la sous-commission CO à ski est lui-même dans une voie de formation. Il a déjà passé (en 2016) le cursus de DCCTN et d'arbitre régional.

D'autres candidatures sont identifiées et devraient rapidement suivre la formation pour étoffer le nombre d'experts en course d'orientation à ski.

LES PPO ET ESO

Aujourd'hui, le maintien de l'activité des stations de sports d'hiver nécessite à la fois des compétences professionnelles et surtout une adaptation permanente des espaces et des services aux attentes des clients dans un contexte climatique incertain.

La France possède le domaine skiable parmi les plus importants du monde et une forte capacité de lits touristiques. Les grandes stations (une vingtaine de stations, surtout dans les Alpes du Nord) bénéficient en général d'un enneigement garanti, par leur implantation géographique et l'apport de l'utilisation de la neige de culture.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

En revanche, les stations de moyenne altitude, majoritaires, peuvent faire l'objet d'une cible privilégiée dans notre politique de développement en termes de pratiquants et d'activités.

L'enneigement y est très aléatoire et une obligation de diversifier les activités touristiques et sportives se fait de plus en plus ressentir. Ce constat oblige ces stations à penser autrement pour fidéliser une clientèle sensible aux efforts de diversification des activités. La course d'orientation doit s'efforcer de rentrer dans cette brèche et développer son activité sous quelle que forme que ce soit. Non seulement la course d'orientation à ski mais aussi et surtout la course d'orientation à pied. Les deux objectifs peuvent être conciliables les années de neige abondante.

Or les clubs de course d'orientation ne sont pas bien implantés dans cet espace géographique, voire inexistant. En revanche, avec une communication judicieuse et adapté, il est possible de trouver un référent soit dans les offices de tourisme, soit dans les communautés de commune, soit dans les services et clubs de sports de communes qui aurait pour objectif de maintenir et entretenir cette compétence. Celle-ci se traduirait concrètement sur le terrain par la mise en place de PPO et d'ESO.

Il est donc essentiel de développer dans les stations une capacité de course d'orientation. À ce titre, un plan national a été ébauché dans l'année consistant à :

- recenser les sites nordiques (effectué durant l'été 2016) pour lesquels une cartographie peut ou ne pas exister à ce jour. Des actions pourraient être menées via les référents pour déterminer les capacités de développement ;
- d'envoyer un flyer, document et toute autre forme de marketing pour attirer et provoquer un éventuel échange entre la FFCO ou la sous-commission CO à ski et la station intéressée. Un flyer a été mis en place par la commission communication de la fédération dont la cible est la station de ski possédant un site nordique ;
- de mettre en place un PPO ou un ESO et une équipe locale (envisager éventuellement une formation sommaire) en trouvant le financement correspondant. Le CDCO de l'Ardèche a été le premier département à réagir grâce à la dynamique d'une petite équipe pour mettre en place un ESO sur la station de la Chavade. Cet espace a été inauguré officiellement lors de l'étape du championnat de France de sprint de course d'orientation à ski en février 2017.

Nota bene :

- Les PPO devraient être accessibles à pied et à ski ou en raquette (cela nécessite un choix de positionnement judicieux et des poteaux à deux étages pour les poinçons).
- Un agent de développement à temps plein a été mis en place en région Rhône-Alpes pour justement développer les PPO. Cette initiative pourrait peut-être être adoptée par les autres ligues possédant des stations de sports d'hiver. Se rapprocher de la LRACO pour comprendre le financement de cet agent.
- Un PPO hivernal est déjà en place sur plusieurs sites (Plan d'Hotonnes dans l'Ain et Chamonix et le Fort des Rousses)

Dans le même temps un questionnaire a été adressé aux ligues et aux comités départementaux pour connaître leur position sur le développement de la course d'orientation à ski. Les retours (transmis début janvier 2017 par la fédération à la sous-commissions CO à ski) seront analysés dans les meilleurs délais pour action en 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Si une discipline souhaite se développer, il lui faut une élite qui lui serve de référence et surtout qui donne une motivation pour les plus jeunes avec l'espoir de découvrir un parcours sportif intéressant et accessible. À ce jour, il n'existe aucune élite dans cette discipline. Cependant, l'armée continue seule, à mettre en place une équipe nationale constituée de personnel en activité et de civils ayant un contrat de réserve pour la durée des principaux rendez-vous sportifs militaires (championnats du monde et jeux mondiaux d'hiver, tous les tous ans).

L'armée de terre a mis en place depuis la première édition des jeux mondiaux en Italie en 2010 et l'apparition d'une épreuve d'orientation à ski internationale militaire, une équipe. Forte d'une dizaine d'athlètes (hommes et femmes), elle a, depuis sa création, participé à cinq championnats du monde et surtout elle représente officiellement la France dans cette discipline.

Chaque année, cette équipe militaire participe à deux stages hivernaux.

Les redevances fédérales du groupe nationale pour la course d'orientation à ski font désormais l'objet d'un avoir (émission de facture pour valorisation dans le budget suivi d'un avoir qui fait office de subvention fédérale pour le développement de la CO à ski). Cette bouffée d'oxygène financière permet de relancer les candidatures de courses et incite les clubs qui organisent des manifestations locales à les enregistrer comme courses nationales. Cette décision compense favorablement le déficit en inscriptions surtout avec les éternels reports dûs aux conditions d'enneigement.

La saison pédestre commence souvent mi-mars. Cela ne laisse donc que deux mois au mieux pour placer les trois week-ends. Sans compter qu'il faut éviter les courses populaires locales et nationales et la période des vacances scolaires.

L'objectif de faire tourner les championnats de France dans les différents massifs devient assez illusoire, même si cela reste un objectif pour obliger les massifs et les différentes ligues à s'investir dans l'orientation à ski.

La sous-commission souhaite aussi se rapprocher des pays limitrophes, notamment l'Allemagne, la Suisse et l'Italie pour envisager une mutualisation des championnats de France avec une épreuve nationale étrangère. Une convention FFCO-Swiss Orienteering est en préparation.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Ludovic MAILLARD
Président de la sous-commission raid multisport

//// RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION RAID MULTISPORT

BILAN 2016

Le trophée national FFCO des raids multisport a été lancé au cours de la saison 2016 avec 19 épreuves a son calendrier et une finale organisée sur le Raid PSNO couronnée de succès. Des travaux ont aussi eu lieu avec les présidents de ligue pour travailler au renouveau de cette discipline au sein de la FFCO.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Mireille SAVORNIN
Présidente de la sous-commission raid orientation

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION

RAID ORIENTATION

BILAN 2016 ET ACTIVITÉS 2017

Responsable sous-commission raid orientation	Mireille Savornin
SG de la FFCO	Bernard Mortellier Bernard Dahy / Bernard Loyau
Raid O'bivwak	Michel Devrieux / Christine Raucoules
Raid OMM	Jacques Amiot
Raid de la Blanche	Mireille Savornin / André Collomb
Raid Bombis	Bruno Haberkorn
Raid Azur	Georges Deli

L'aspect développement au travers des raids en termes d'images des territoires et des retombées économiques pour défendre l'activité sport de nature est toujours d'actualité. Pour toutes nos épreuves les territoires apprécient nos manifestations. Ils sont une belle image du sport nature.

Le raid apporte aussi un plus avec maintenant la course au score. Cette activité confirme les adeptes dans leur choix et relance l'activité en général.

Le raid reste un facteur de découverte pour un public non orienteur ; la prise de licence derrière les activités raids est un élément de développement pour la FFCO.

RAID O'BIVWAK

35^e édition sur le plateau d'Hauteville. Très bon accueil des communes traversées. Cette année le raid a été intégré dans une semaine d'animations regroupées sous le vocable de Festival O'bivwak.

Le mardi on a accueilli 400 primaires, le mardi soir et le mercredi a eu lieu le Sco'Bivwak. 250 collégiens et des lycéens ont participé malgré une météo très dure. Cette édition du Sco'Bivwak a été inscrite à la journée mondiale de la course d'orientation. Excellente collaboration avec l'USEP et l'UNSS de l'Ain.

Pour le raid il y a eu plus de 1 600 coureurs, et le raid découverte a attiré 350 personnes.

En 2017 le raid se déroulera à la Toussuire.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

BOMBIS

27/28 août. 21^e Raid Bombis pédestre. 8^e Raid Bombis à VTT.

Excellent accueil des cinq communes traversées.

Météo caniculaire le premier jour (ajout de points de ravitaillement en eau sur tous les parcours).

Particularités 2016 : ajout d'un circuit G ouvert aux familles (3 équipiers et +) avec portage ; ajout d'une « spéciale » pour les circuits A et B dans une ancienne carrière souterraine (très appréciée).

227 inscrits. Détail pour chaque circuit : 2 sur le A ; 8 B ; 27 C ; 24 D ; 6 E ; 7 F ; 8 G ; 14 VTT. Soit 96 équipes (200 compétiteurs) + 27 inscrits pour les 5 circuits « sol'O » ouvert le 2^e jour (3 circuits pédestres et deux à VTT).

Les difficultés d'organisation en amont sont la recherche de partenaires et surtout (surtout) d'un service de secours et d'un médecin... Une vraie galère.

Problèmes rencontrés lors de la 1^{ère} étape : modifications de certains parcours en urgence suite au repli de trois postes situés en zone privée, erreur de coordonnées sur un poste du circuit D.

Le bilan global reste excellent : satisfaction générale des coureurs engagés, efficacité et disponibilité des bénévoles, carte et parcours appréciés. Comme en 2008 dans l'Avallonnais, les organisateurs d'YCONE-Sens auront fait honneur au Raid Bombis et assuré sa continuité.

En 2017, le club ADOC-Chenove reprend l'organisation du Raid sur un nouveau terrain en Côte d'Or.

RAID OMM

Des soucis d'organisation dès le départ.

Malgré tout les responsables ont réussi à organiser l'épreuve dans de bonnes conditions.

RAID AZUR

Pour 2017, les responsables de l'Azur travaillent sur une organisation de nationale de secteur et donc n'organiseront pas le raid. Le raid s'est bien déroulé.

RAID DE LA BLANCHE

Cette année et grâce à l'aide de plusieurs personnes et surtout l'apport technique et l'intervention de Stéphane Kajak nous avons eu une carte revisitée. Cela a permis de faire un beau raid entre Montclar et Seyne Il y avait 50 équipes inscrites dont pas toutes sur les deux jours et c'est au total 48 équipes qui ont fait le raid. Le bivouac installé dans le fort était super si on oublie l'épisode orageux du soir.

La remise des médailles du championnat s'est bien déroulée en présence d'élus de notre secteur.

Pour reprendre le point raid et développement touristique pour la Blanche le raid est une référence dans le paysage de notre communication de territoire et l'OT l'a complètement intégré dans ces animations et son image sportive pour la vallée.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Valérie BERGER-CAPBERN
Présidente de la commission jeunes

//// RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNES ////

1. CONSTATS SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

1.1. Points positifs

Balise de couleur : le passage de balises est en augmentation constante. depuis sa mise en place, le dispositif a vraiment pris sa place.

ANNÉES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CLUBS	19	24	31	69	72	86	87	73
LIGUES	12	11	9	16	18	18	17	16
NB BALISES	73	160	137	330	379	454	616	467

Résultats sur les deux olympiades

Soit 1 916 balises attribuées sur l'olympiade.

À fin 2016, 1 068 jeunes licenciés sont détenteurs d'une balise verte à violette.

O'camp : depuis que le concept a été mis en place (2007), nous pouvons estimer que celui-ci est dorénavant bien positionné dans le paysage fédéral. Cependant, le taux de participation est décevant ces deux dernières années, il ne fait pas le plein (2 x 40 jeunes) probablement dû aux changements de dates et de lieu d'une année sur l'autre

RDE : ces regroupements, créés par la fédération, ont pour objectifs de développer l'offre d'entraînement des jeunes en région, d'impliquer les acteurs locaux dans la politique sportive de la FFCO et de développer les relations entre la DTN et les entraîneurs locaux.

Nous pouvons estimer que les acteurs locaux se sont réellement investis en prenant en charge la logistique, la conception et l'organisation technique des situations d'entraînement avec les entraîneurs régionaux. L'augmentation des participants à ces regroupements démontre les besoins des ligues et des clubs à parfaire l'encadrement de leurs jeunes et assurer une confrontation entre eux.

Pour faciliter l'organisation de ces regroupements, le calendrier des RDE a été décentralisé sur les zones pour permettre aux ligues une meilleure planification interne de leur activité.

Communication : un gros effort de communication a été fait sur cette olympiade avec des articles sur les jeunes dans chaque CO'Mag, un concours vidéo des écoles de CO fort apprécié en 2015, une distribution sur tirage au sort de tapis « O'pied » au relais jeunes du CNE 2016. Sans oublier que deux types de flyers sont disponibles ; l'un pour promouvoir les écoles de CO , l'autre pour promouvoir la CO en milieu scolaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Challenge national des écoles de CO : la décentralisation au niveau des zones a été positive. Sur 2017, les quatre zones organiseront pour la première fois leur challenge. À noter l'aide de la FFCO aux organisateurs passée de 500 € par organisation à 1 000 €, plus l'aide de 15 € par jeunes participants, plus la fourniture des médailles et trophées.

Sur 2014 :

- 54 jeunes sur le challenge national sud-ouest à Rodez,
- 100 jeunes sur le challenge national nord-ouest dans le Morbihan,
- 80 jeunes sur le challenge national nord-est.

Sur 2015 :

- 60 jeunes sur le challenge national sud-ouest à Saumejan (Lot-et-Garonne),
- 100 jeunes sur le challenge national nord-ouest en Seine-et-Marne,
- 85 jeunes sur le challenge national nord-est,

Sur 2016 :

- Zone nord-est en Alsace,
- Zone sud-ouest en Aquitaine.

Référencement précis des équipements (PPO carte d'orientation) pour faire connaître et faciliter l'accès aux sites de pratiques en liaison avec les clubs locaux. Durant l'olympiade, les organismes déconcentrés ont bien joué le jeu et le site fédéral des cartes et PPO est bien complété.

Fiches O'abc : le jeu des fiches O'abc est quasiment finalisé. Il est principalement à usage des scolaires.

Sur l'incitation de la FFCO au travers du cahier des charges de compétitions, des situations ludiques, en parallèle des courses (jeux de CO : gnous, simulations, labyrinthes, circuits d'aisances) ont été proposées pour enrichir l'offre aux très jeunes lors des compétitions.

1.2. Points faibles

Écoles de CO : le nombre d'écoles de CO déclarées/homologuées/labélisées n'est pas en progression significative. Par contre, il est satisfaisant de constater que le niveau de labélisation et surtout le nombre moyen des jeunes en école de CO a nettement augmenté (de 1 414 en 2012 à 2 700 en 2016).

ANNÉES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ÉCOLES CO	43	65	80	86	83	83	86	90

L'introduction de l'exigence de posséder une école de CO pour participer au championnat France des clubs et leur mise en conformité avec les labels exigés par la fédération ont été les éléments moteurs de leur développement, mais cela ne suffit plus.

Il n'y a pas assez d'écoles de CO ayant atteint la taille critique pour assurer la pérennisation de celles-ci. La taille critique actuelle semble se situer autour de 15 à 20 jeunes répartis sur des catégories d'âges allant de 9 à 16 ans. En dessous de cette taille critique, il est difficile :

- de créer une véritable ambiance jeune au sein du club pour que ceux-ci s'y sentent bien ;
- de participer aux relais jeunes et aux challenges des écoles de CO.

Très peu d'enrichissement du site de la fédération en exercices de simulation en collectant et synthétisant le travail des clubs. C'est dommage, l'action consistait à mutualiser les efforts des écoles de CO. Elle ne sera pas relancée.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Conventions : pas de retour sur la mise en place de conventions entre clubs et établissements scolaires. La FFCO a mis à disposition des conventions types, elle a mis en place la convention nationale avec l'UNSS, UGSEL, USEP, FNSU. Cependant, elle n'a pas fait le comptage de ces conventions.

Une formation sur deux jours des enseignants en UFR STAPS qui touchent, en partie, les étudiants se destinant au professorat d'EPS n'a pas été proposée. Par contre, il y a eu durant l'olympiade de nombreuses formations d'enseignants par l'équipe de la DTN.

2. INDICATEURS 2013-2016

Nombre de licenciés jeunes :

- 2 750 en 2012 plus 150 chaque année soit 3 350 en 2016. Objectif atteint à 75 % (3 244 jeunes licenciés à fin 2016).

Nombre d'écoles de CO :

- 2 (5 avec nouveaux critères) écoles Labélisées en 2012 - 25 en 2013 - 45 en 2014 - 50 en 2015 - 52 en 2016 - soit 57 écoles labélisées à fin 2016 >> objectif atteint ;
- 75 (28 avec nouveaux critères) écoles Labélisées + Homologuée en 2012 - 60 en 2013 - 85 en 2014 - 90 en 2015 - 92 en 2016 - soit 67 écoles Labélisées + Homologuée à fin 2016 >> objectif non atteint ;
- 86 (60 avec nouveaux critères) écoles Déclarées + Labélisées + Homologuées en 2012 - 80 en 2013 - 100 en 2014 - 110 en 2015 - 112 en 2016 - soit 90 écoles Déclarées + Labélisées + Homologuée à fin 2016 >> objectif non atteint.

Nombre de jeunes en école de CO :

- 1 414 en école de CO en 2012 plus 100 chaque année soit 2 689 jeunes en école de CO à fin 2016 >> objectif largement atteint.

Nombre de passages de balises :

- 500 jeunes ont au moins une balise en 2012 - 600 en 2013 - 700 en 2014 - 800 en 2015 - 900 en 2016 - soit 1 068 à fin 2016 >> objectif atteint ;
- 415 passages de balises en 2012 - 500 en 2013 - 550 en 2014 - 600 en 2015 - 650 en 2016 - soit 476 passages en 2016 >> objectif non atteint.

Nombre de clubs participant au challenge des écoles de CO :

- Non compté sur l'olympiade 2013-2016 (à compter sur la prochaine olympiade).

Nombre de jeunes à O'camp : (accueil maxi 2 x 40)

- Participation de 70 jeunes en moyenne
- Prise de licence des non-licenciés à l'inscription à O'camp (5 à 10 par O'camp)
- Renouvellement de 50 % des effectifs chaque année
- Fonctionnement de deux O'camp pas réaliste, vu la baisse de fréquentation
- Préserver le côté unique de O'camp

Nombres de conventions :

Nombre de conventions nationales puis locales avec les fédérations affinitaires non compté sur l'olympiade 2013-2016 (à compter sur la prochaine olympiade).



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Michel CHARIAU
Président de la commission équipements sportifs

//// RAPPORT DE LA COMMISSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

BILAN 2016

Le fonctionnement de la commission a été marqué en 2016 par le départ de Bernard DAHY, et l'arrivée de Jean-Philippe STEFANINI, qui en assure maintenant la présidence.

La parution au Journal Officiel du 4 octobre 2016 de l'arrêté du 26 septembre 2016 marque à la fois la clôture de la longue étape d'élaboration du cahier des charges de cette formation, et la reconnaissance de la certification professionnelle « cartographe de course d'orientation ». Il convient maintenant de faire vivre cette certification dont nous connaissons la nécessité pour la qualité de nos « équipements » que sont nos cartes de compétitions.

Pour ce qui est de l'enregistrement des cartes, deux chantiers sont en cours. Le premier, est l'enregistrement de l'ensemble de nos cartes sur le site de la fédération. Il faut reconnaître que les clubs, comités départementaux et ligues se sont mobilisés autour de cette action qui a bien avancée, même s'il reste encore du travail. Le second concerne plus précisément l'inscription des PPO sur le site de l'IGN. Bernard DAHY a négocié en 2015 un accord avec l'IGN nous permettant de renseigner notre site fédéral avec l'API Géoportail et cela gratuitement.

Enfin, nous avons répondu à plusieurs demandes de particuliers, essentiellement des professeurs ou des animateurs de centres, souhaitant réaliser des circuits permanents sur les espaces qu'ils gèrent. À chaque fois, après un échange téléphonique, les demandeurs sont dirigés vers les structures locales (clubs ou comités départementaux) ainsi que vers les membres associés. Il faut sur ce point regretter que nous ayons aussi peu de membres associés, nos interlocuteurs regrettant souvent « l'éloignement » de ces structures.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES



Hélène EDIAR
Présidente de commission communication et événementiel

//// RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION ////

BILAN 2016

La stratégie de communication menée cette année par la fédération a permis :

- d'éditer 3 numéros du **magazine fédéral CO'Mag** : un grand merci à Chantal BURBAUD pour la coordination de notre revue dédiée à la course d'orientation ;
- de maintenir une diffusion mensuelle de la **Lettre O'clubs (LOC)** et ce maintenant depuis le mois d'avril 2014 ;
- de publier 26 **communiqués de presse** sur le site fédéral (www.ffcoorientation.fr/presse/communiqués), d'en faire le relais sur la page Facebook FFCO et surtout de les diffuser à un nombre important de journalistes grâce à un abonnement à une base de données presse médias/journalistes ;
- d'effectuer une **revue de presse** des articles et reportages vidéo mettant en avant la course d'orientation et/ou la fédération (www.ffcoorientation.fr/presse/presse) ; si vous avez l'occasion de consulter des articles de presse parlant de notre sport, n'hésitez pas à les transmettre à la fédération via l'adresse communication@ffcoorientation.fr ;
- de mettre en place un « **guide des relations presse** » pour aider les organisateurs à promouvoir leurs manifestations auprès des journalistes ;
- de poursuivre la présence de la FFCO sur les **réseaux sociaux** ; notamment sur Facebook avec la page du Club France [@coursedorientation.clubfrance](https://www.facebook.com/coursedorientation.clubfrance) et la page officielle FFCO [@ffcoorientation](https://www.facebook.com/ffcoorientation) lancée fin 2015 ;
- de relancer l'**accréditation de photographes autonomes et bénévoles** qui sont susceptibles de se déplacer sur les manifestations afin de réaliser des photos et vidéos à destination des différents supports fédéraux ; en 2016, quatre personnes étaient accréditées par la FFCO ; si vous souhaitez vous aussi faire partie des photographes accrédités de la FFCO, n'hésitez pas à prendre contact avec la commission communication via l'adresse communication@ffcoorientation.fr ;
- à notre sport de bénéficier d'une belle visibilité dans la **mini-série télévisée « En famille »** produit par la société KABO Production et diffusée en prime-time le 6 septembre 2016 sur M6 ;
- de sonder les structures affiliées sur une potentielle participation à l'**opération de partenariat Kinder** ;
- de mettre à jour le **support des Pass'O** suite à la création des nouveaux Pass' ;
- de mettre en place le **partenariat avec l'IGN sur l'Espace Loisirs** (intégration des PPO sur l'Espace Loisirs et rédaction de la convention qui a été signée début 2017) ;
- de travailler sur la **refonte du site fédéral** (finalisation du cahier des charges et lancement de l'appel d'offre) : un grand merci à Daniel POËDRAS pour avoir pris en charge ce dossier.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Comme chaque année, la commission communication est également intervenue en soutien aux autres commissions fédérales :

- **Commission jeunes** : création des supports de communication du O'camp (affiche, flyer, brochures, bulletins d'inscription...) ; mise en place d'une enquête sur le challenge des écoles de CO ; soutien à la communication pour le déploiement de la 1^{ère} édition de la journée mondiale de l'orientation (WOD) ;
- **Commission équipements sportifs** : mise en place d'une enquête sur le financement des cartes de course d'orientation ;
- **Sous-commission raids orientation** : création de l'affiche et de bannières pour le championnat de France de raid orientation et promotion sur le site www.raidsnature.com ;
- **Sous-commissions raids multi** : création de l'affiche et d'une bannière pour la finale du trophée des raids multisport d'orientation de la FFCO, et publication d'actualités sur le site fédéral ;
- **Sous-commission CO à ski** : création d'une plaquette et mise en place d'une enquête pour la promotion de la course d'orientation en montagne ;
- **Comité sport-santé** : création d'une plaquette « sport-santé » à destination des professionnels de la santé pour la promotion de la course d'orientation auprès de leurs patients.

//// RAPPORT DE LA COMMISSION ÉVÉNEMENTIEL ////

BILAN 2016

- La première manche de la coupe du monde de course d'orientation à VTT s'est déroulée en France, organisée par le comité départemental du Haut-Rhin (68).
- La première édition de O'France s'est déroulée dans le Larzac. Les organisateurs ont pu bénéficier du soutien de la commission communication qui a pris en charge la création des outils promotionnels (flyer, banderole, oriflamme, dossier de presse, site Internet (www.o-france.fr), page Facebook [@OFranceOrienteering](https://www.facebook.com/OFranceOrienteering)).
- La fédération soutient l'organisateur des championnats d'Europe de course d'orientation à VTT (EMT-BOC) et des championnats du monde vétérans de course d'orientation à VTT (WMMTBOC) 2017 dans ses préparatifs. À cet effet, la commission communication a pris en charge la création des outils promotionnels (logo, flyer, banderole, oriflamme, dossier de presse, mascotte, maquette des bulletins, de la newsletter et des tours de cou).

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS INTERNATIONALES



Michel EDIAR
Vice-président du COMOF
Confédération des pays méditerranéens de course d'orientation

//// RAPPORT DU COMOF //////////////////////////////////////

MISSIONS DU COMOF

- Assurer la promotion et le développement de la course d'orientation dans les pays du bassin Méditerranéen.
- Augmenter le nombre de pays membres (11 actuellement).
- Faire du lobbying en vue de réintroduire la course d'orientation dans le programme des Jeux Méditerranéen, afin d'appuyer les actions en cours auprès du comité international olympique dans le but de rendre la course d'orientation sport olympique.
- Gérer le calendrier du championnat du COMOF.

ACTIONS 2016

Le bureau du COMOF s'est réuni trois fois en 2016.

- **Le 20 février à Luxor** en Egypte, en marge de la première course internationale organisée dans ce pays. Cette réunion, qui s'est tenue en présence du Ministre de la jeunesse et des sports Egyptien avait pour but de montrer l'appui de l'IOF aux autorités locales et aider cette toute jeune fédération d'orientation à se développer. CR de la réunion : http://comofed.org/download/minutes_11th_comof_council_meeting_egypt_final.pdf
- **Le 25 juin à Divcibare** en Serbie, en marge du championnat Méditerranéen de course d'orientation. Cette réunion était une séance de travail préliminaire à l'assemblée générale qui s'est tenue le même jour. CR de la réunion : http://www.comofed.org/download/2017/minutes_12th_comof_council_meeting_serbia_final.pdf
- **Le 23 août à Strömstad** en Suède, en marge des championnats du monde de course d'orientation. Cette réunion était basée sur les axes stratégiques 2016-2021 du COMOF.

PROJETS 2017

Poursuite du travail de lobbying auprès du comité d'organisation des jeux Méditerranéens, une rencontre avec son secrétaire général est prévue. Également accentuation des coopérations avec l'IOF pour avancer plus efficacement.

BUREAU DU COMOF

- Présidente : **Tatiana KALENDEROGLU** (Turquie)
- Secrétaire Général : **Zoran MILOVANOVIC** (Serbie)
- Senior vice-président : **Michel EDIAR** (France)
- Vice-Président : **José-Angel NIETO POBLET** (Espagne)
- Membre : **Sergio GRIFONI** (Italie)
- Membre : **Djorge ZAGORAC** (Serbie)
- Membre : **Tamer MEHANA** (Egypte)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS INTERNATIONALES



Jean-Philippe STEFANINI
Membre de la commission IOF « Map Commission » (cartographie)

//// RAPPORT DE LA COMMISSION IOF //// « MAP COMMISSION » (CARTOGRAPHIE) //////////////////////////////////////

BILAN 2016

En 2016, la commission cartographie de l'IOF s'est réunie deux fois :

- **les 22 et 23 janvier 2016 à Malmo** (Suède) lors de la réunion conjointe des commissions et du Council ;
- **et du 24 au 26 août 2016 à Strömstad** (Suède) à l'occasion des WOC.

Les comptes rendus complets de ces réunions sont disponibles à cette adresse :

<http://orientering.org/about-the-iof/commissions/map-commission/meetings/>

La priorité de la commission reste la finalisation de la spécification internationale de course d'orientation ISOM 201X. À l'automne 2016 la commission a pu tester le projet sur une impression test qui regroupait 11 extraits de cartes dont quatre cartes françaises. Les impressions ont été analysées avec l'aide de la DTN permettant ainsi un retour sur plusieurs choix d'implémentation graphique de symboles.

Un autre sujet de débats a été celui de la notion d'éléments infranchissables pour lequel la DTN nous a fourni plusieurs cas où les coureurs ont été confrontés à ce type d'éléments lors de choix d'itinéraires tant lors des compétitions internationales que lors de championnats de France. Merci plus particulièrement à Charly BOICHUT pour sa réactivité dans la fourniture de cartes, dans l'analyse des documents imprimés, et à Simon LEROY pour la fourniture d'analyse d'itinéraires.

Un autre sujet pour lequel nous avons été force de proposition a été celui de la protection des normes.

La réunion conjointe du Council et des commissions de janvier 2017 a permis d'obtenir une validation de principe du projet ISOM 201X. Le travail d'implémentation et de vérifications des détails va se poursuivre sur le premier semestre 2017. Cette nouvelle norme cartographique devrait être publiée avec une licence Creative Common Attribution - No Derivatives de façon à protéger son usage.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS INTERNATIONALES



Vincent FREY

Membre de la commission IOF « Foot Orienteering Commission » (CO à pied)

RAPPORT DE LA COMMISSION IOF

//// « FOOT ORIENTEERING COMMISSION » (CO À PIED) ////

OBJECTIFS

Les missions de la commission CO à pied sont de mettre en oeuvre les actions qui ont été définies par le Council de l'IOF dans son plan d'activité.

La commission est en charge des domaines suivants concernant la course d'orientation à pied :

- réalisation de l'objectif principal (planification stratégique des compétitions IOF, réglementation, qualité et contrôle des compétitions) ;
- accroître l'attractivité de la course d'orientation auprès des jeunes ;
- renforcer la présence de l'IOF sur la scène sportive internationale ;
- accroître la visibilité de la course d'orientation à pied.

MISSIONS

Mon rôle au sein de la commission a été :

- de suivre la formation de contrôleurs IOF et de participer à leur nomination pour les compétitions principales de l'IOF ;
- d'assurer la coordination avec la commission RDYC pour les actions concernant la promotion de la course d'orientation auprès des jeunes ;
- de superviser les déroulements des compétitions WRE et principalement de valider les demandes de dérogation.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS INTERNATIONALES



André HERMET

Membre de la commission IOF « MTB Orienteering Commission » (CO à VTT)

RAPPORT DE LA COMMISSION IOF

//// « MTB ORIENTEERING COMMISSION » (CO À VTT) ////

MISSIONS

Les missions de la commission Mountain Bike Orienteering (MTBO) sont de mettre en oeuvre les actions définies dans son plan d'activité et de proposer au Council de l'IOF des idées dans tous les domaines concernant cette spécialité.

Domaines suivants concernant la course d'orientation à VTT :

- réalisation de l'objectif principal (planification stratégique des compétitions IOF, réglementation, qualité et contrôle des compétitions) ;
- accroître l'attractivité de la CO à VTT auprès de tous les publics ;
- renforcer la présence de la spécialité pour élargir sa pratique dans un plus grand nombre de nations ;
- accroître la visibilité de la CO à VTT.

BILAN 2016

Présence aux réunions de la commission à Agueda (Portugal) et partiellement à Fontainebleau en novembre pour donner un avis sur les différentes parties concernant le développement de la CO à VTT et la cartographie.

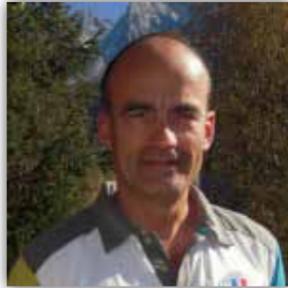
- Avis sur les modifications du programme des championnats d'Europe et des formats de courses au programme (mass-start / sprint relais).
- Avis sur le calendrier international de la spécialité CO à VTT et des regroupements de championnats (EYOC/Master).
- Avis sur les candidatures des championnats et coupes du monde et d'Europe (2018-2019-2020).
- Avis sur les symboles cartographiques spécifiques CO à VTT. Proposition personnelle sur la cyclabilité hors chemin en sous bois.

Le manque de disponibilité pour continuer à m'impliquer dans cette commission m'a amené à ne pas reconduire ma présence pour 2017 pour me recentrer sur les équipes de France et la commission CO à VTT.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS INTERNATIONALES



Patrick DESBREST

Membre de la commission IOF « Ski Orienteering Commission » (CO à ski)

RAPPORT DE LA COMMISSION IOF

« SKI ORIENTEERING COMMISSION » (CO À SKI)

La commission de course d'orientation à ski auprès de l'IOF a vu quelques changements significatifs.

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Tout d'abord, les championnats d'Europe ont une légère tendance à se localiser dans les mêmes secteurs des pays scandinaves. Peu ou plus de pays de centre Europe n'osent se lancer dans l'aventure, compte tenu de la douche froide de l'année 2016 et de cette absence significative de neige sur l'ensemble du continent. Ceci a pour conséquence immédiate, pour les organisateurs de sembler garder en tête qu'il s'agit plus de championnat nationaux qu'internationaux. Du coup quelques erreurs grossières sont à déplorer : peu ou pas de commentaires en anglais sur l'animation, certaines règles de l'IOF sont accommodées à la sauce locale et l'Event advisor n'est peu ou pas sollicité, voire consulté.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le retrait de Hans JÖRGEN, personnel dédié au sein de l'IOF pour la promotion et le développement des activités de course d'orientation à VTT et à ski a eu pour effet la démission du président de la commission : Eivind TONNA.

Hans avait notamment parfaitement bien travaillé pour mobiliser un organisateur potentiel en 2019 et soulageait ainsi parfaitement bien l'ensemble de la commission. Il était plus au contact des différentes fédérations nationales et pouvait donc largement se faire l'écho de nos besoins en termes de candidatures. La ville de Pitea en Suède avait accepté de prendre en charge le WSOC, EYSOC, JWSOC, WMSOC... en bref la totalité des épreuves requises pour un championnat complet. Mais cette candidature s'est retirée. Heureusement, la Russie semble partante pour prendre le relais. Mais le calendrier n'est pas respecté, puisque il est obligatoire de déposer une candidature au moins trois ans avant l'évènement.

À cela s'ajoute les déboires et la non-approbation par le comité directeur de l'IOF de réclamation déposée par des organisateurs de coupe du monde en Laponie. Il était demandé que les nations soient sanctionnées lorsqu'elles refusent d'être hébergées dans des hôtels avec lesquels les organisateurs ont passé des contrats. Cette mesure permettait de rentrer dans les frais d'organisation et de consolider le crédit auprès des chaînes d'hôtel et sites d'hébergement qui s'impliquent dans la compétition.

Du coup, en attendant la nomination d'un nouveau président, la commission essaie de se mobiliser auprès des membres restants et de renouveler les effectifs.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS INTERNATIONALES

Néanmoins quelques bonnes nouvelles sont arrivées.

BUDGET

Les frais d'organisation WSOC pourraient être réduits à 8 000 €. Dans ce cas, la course d'orientation à ski aura des frais de candidature de 2 000 € par compétition. Le prix actuel est de 10 000 € et notre proposition était de 6 000 €. Cela représente un compromis décent en notre faveur. Le Conseil examinera cette question lors de leur réunion du mois de janvier 2017.

Également une étude est entamée pour inciter les petits pays (comme la France) à participer davantage aux épreuves. Cet effort consiste à réduire au maximum les frais d'inscription sans générer une certaine forme de discrimination positive et serait à durée déterminée. Dans le passé (ce fut le cas en Norvège) les organisateurs ont pu de leur propre initiative (avec l'aval de la commission CO à ski de l'IOF qui a grevé son budget de fonctionnement pour donner satisfaction) réduire au maximum les frais d'inscription et offrir un hébergement à très bas coût.

Cette polémique intervient avec la très faible participation nationale. Six pays sont inscrits à ce jour pour les championnats d'Europe.

PERSPECTIVES

La commission souhaite vivement que je m'implique davantage dans les réunions et les débats, après le départ d'Eivind et aussi de l'Italien Nicolo CORRADINI, avec des responsabilités accrues. Dans l'immédiat, cela me semble compliqué, pour des raisons professionnelles. Mais il est clair que les effectifs doivent être trouvés pour satisfaire le travail à effectuer.

Néanmoins, sur ma demande et en contrepartie d'une implication accrue sur le plan national, j'ai été introduit comme Event Advisor pour poursuivre les excellentes relations que j'avais établies avec les membres de la commission CO à ski auprès du CISM. En effet, ayant été membre de cette commission lorsque j'étais en activité dans l'armée de terre, j'avais pu avoir une bonne expérience du monde de la compétition de haut niveau, mais aussi du milieu international, dans un contexte aussi bien militaire que civil.

Il me semblait donc légitime et avisé de poursuivre ce travail et de mettre mes compétences au service du développement de la course d'orientation à ski. J'ai donc acté pour une candidature d'EA pour conserver un lien privilégié avec le CISM.

L'objectif est d'assurer le rôle d'arbitre au sein des prochaines épreuves de course d'orientation à ski inscrites aux championnats du monde militaires de ski ou des jeux mondiaux militaires (qui se déroulent tous les quatre ans). La prochaine édition de ces jeux mondiaux se déroulent justement à Sochi sur le site olympique. N'ayant pas encore suivi le cursus de formation, je suis donc arbitre stagiaire parrainé par un Finlandais (le même qui était intervenu lors des jeux mondiaux à Annecy).

Malheureusement la politique menée sur les visas russes (lettre officielle des organisateurs obligatoires pour obtenir un visa d'entrée) ne laisse que peu d'espoir de participation, malgré de nombreuses relances auprès des organisateurs.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)



Marie-Violaine PALCAU
Directrice technique nationale

//// BILAN DE L'OLYMPIADE 2013-2016 ////////////////

CONTEXTE

La direction technique nationale (la DTN) composée du directeur technique national (le DTN) et des conseillers techniques sportifs (CTS), cadres d'état, sont placés auprès de la fédération dans le cadre de l'agrément et de la délégation (pour la CO à pied, la CO à VTT et la CO à ski) accordée par le ministère des Sports à la FFCO pour le développement de la course d'orientation.

La relation entre l'État et la FFCO est formalisée dans la convention d'objectifs. La convention d'objectifs 2013 a été transitoire et dans la continuité de celle de 2012, en s'inscrivant cependant dans un cadre général de redressement budgétaire avec une diminution annoncée jusqu'en 2015, des effectifs et des moyens de fonctionnement.

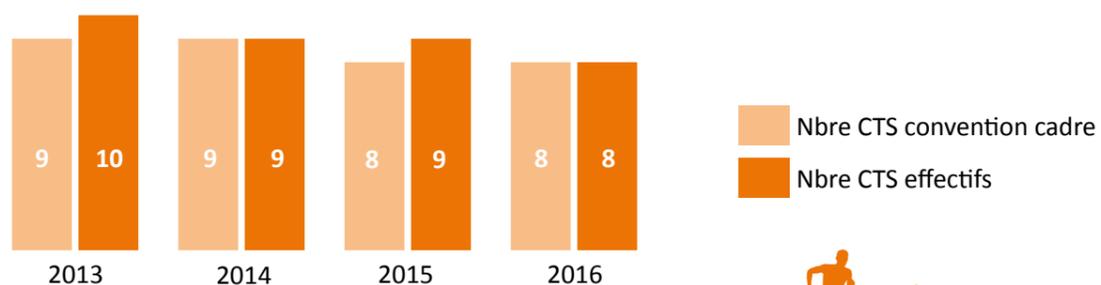
Les directives ministérielles 2014-2017 ont mis l'accent sur la prise en compte transversale des publics prioritaires dans les projets fédéraux (jeunes scolarisés, jeunes filles et femmes, personnes handicapés et les publics issus des territoires fragilisés), du développement durable et de l'emploi.

Les missions des CTS sont issues du projet fédéral s'inscrivant dans le cadre des priorités ministérielles et retranscrites dans les quatre actions du programme « Sport ». L'ensemble des actions constitue la base de la convention des objectifs partagés entre la fédération et le Ministère des sports. Les objectifs sont associés à des indicateurs de performance nationaux chiffrés communs à toutes les fédérations et à des indicateurs spécifiques liés au projet fédéral.

1. FONCTIONNEMENT DE LA DTN SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

1.1 Évolution de la convention cadre

	2013	2014	2015	2016
Nbre CTS convention cadre	9	9	8	8
Nbre CTS effectifs	10	9	9	8



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

La convention cadre, 2009 - 2012, était fixée à 9 CTS pour fin 2012, alors que la FFCO avait encore 10 postes de CTS en 2013, avec le recrutement au 1er janvier 2013, de Simon LEROY.

Dans le cadre de la politique budgétaire contrainte, la convention cadre a été strictement appliquée. La FFCO a perdu dès fin 2013, le poste de CTS en sureffectif. La démission de Kenneth Bush, alors en contrat sur un poste d'entraîneur national, a permis cette régularisation. Le DTN a nommé Charly Boichut, Entraîneur National, auparavant missionné avec Hervé Letteron sur la refonte de la formation fédérale. Les actions ponctuelles de formations nationales ont été réparties sur l'ensemble des CTS.

En 2015, le ministère des sports a annoncé que le départ en retraite de Bernard Dahy, prévu en 2016, ne serait pas remplacé. La convention cadre est passée à 8 (7 CTS et le DTN).

Perspectives 2017

Au regard du contexte budgétaire actuel des finances publiques (12 postes à rendre sur l'enveloppe des CTS pour 2017) et le projet Héritage 2024, la FFCO est en ligne de mire pour la perte d'un poste de CTS en 2017. En effet, dans la comparaison par famille de fédérations, au regard du nombre de CTS global et du nombre de licenciés, la FFCO est considérée comme sur-dotée.

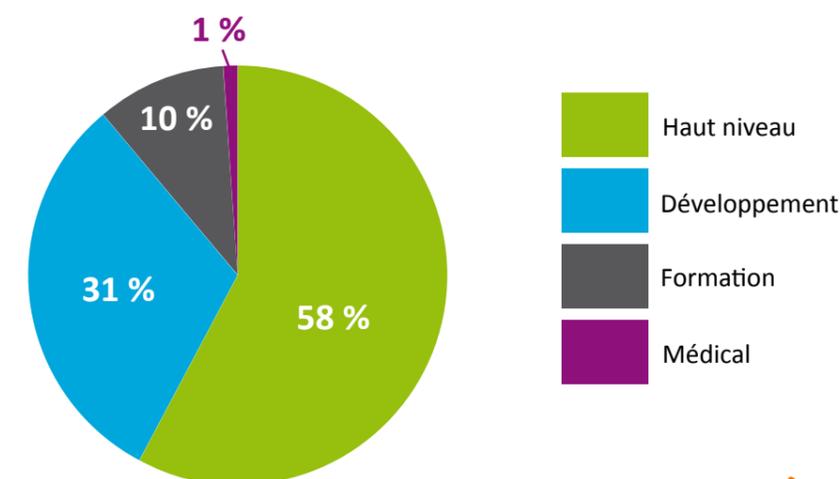
1.2 La répartition globale des missions des CTS

Globalement, la répartition des missions des CTS selon les 4 actions du programme sport et en lien avec le projet fédéral, est restée stable sur l'olympiade.

	Développement	HN	Médical	Formation
Missions DTN 2013	33 %	57 %	0 %	10 %
Missions DTN 2014	33 %	59 %	0 %	9 %
Missions DTN 2015	31 %	59 %	1 %	10 %
Missions DTN 2016	29 %	58 %	0 %	12 %

Moyennes des actions sur l'olympiade :

	Action 1 Développement	Action 2 HN	Action 3 Médical	Action 4 Formation
Missions DTN olympiade	31 %	58 %	1 %	10 %



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

1.3 L'évolution des missions au sein de la DTN

Suite aux pertes de postes de CTS au cours de l'olympiade, pour passer de 10 à 9 puis 8 CTS, (7 CTS et le DTN) en 2016, le DTN a réorganisé à 3 reprises les missions des CTS. Le nombre de missions affectées aux CTS ou le temps consacré à certaines de ces missions s'est vu diminué. Les CTS ont de multiples missions, ce qui complexifie la gestion notamment en terme d'agenda, et limitent les marges de manœuvre et la réactivité lors d'imprévus.

La mission de Bernard Dahy concernant le projet de création du système de déclaration en ligne des cartes de CO et parcours permanents d'orientation a été finalisée. La mise en œuvre des déclarations par les référents départementaux a été suivie en parallèle jusque fin 2015 par Bernard Dahy. Il a effectué à la demande des formations individualisées et a créé un tutoriel. Ce projet étant abouti, le DTN a mis fin aux missions de CTS sur cette action. La déclaration des cartes sur le site, précédent les déclarations à la BNF et le suivi de l'ensemble des déclarations, étant des tâches administratives, sont désormais gérées par le secrétariat fédéral.

En revanche le projet de développement des cartes de CO de haut niveau, géré par Bernard Dahy a été réparti sur les CTS, entraîneurs des pôles.

Le travail sur les normes cartographiques (en lien avec l'IOF) revient aux entraîneurs des 2 groupes France Senior CO à pied et CO à VTT.

En prévision du départ en retraite d'Hervé Letteron (pour 2017, mais effectivement dès fin 2016), Jean-Paul Hosotte a vu son statut de CTR changé en CTN pour prendre la succession en 2017 de responsable CTS de la formation fédérale et professionnelle. La transition de CTR en CTN a été faite en accord avec la présidente de la ligue d'Auvergne, avec le maintien de quelques missions de soutien. En 2016, Jean-Paul Hosotte a repris la partie de formation professionnelle gérée, pour la création des CQP, par Bernard Dahy et a travaillé en collaboration avec Hervé Letteron sur l'ensemble de la formation fédérale (suivi, gestion, contenus, encadrement) et sur la préparation et l'encadrement de la formation avec l'USEP.

Concernant le haut niveau, les entraîneurs des pôles s'étant vu attribués des missions de développement ou de formations nationales supplémentaires, le DTN a demandé l'intervention de préparateurs physiques au moins une fois par semaine.

L'encadrement des stages et compétitions haut niveau (HN) est réparti entre les CTS (DTN compris) et avec le soutien désormais régulier d'intervenants professionnels.

2. LES INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

L'objectif ministériel au travers de ces indicateurs est d'accroître la pratique sportive, au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires.

2.1 Le nombre de licenciés

Le nombre de licences est l'indicateur de développement d'une fédération pour le ministère des sports. En attribuant des agréments et des délégations aux fédérations et les moyens financiers et en ressources humaines (CTS) qui en découlent, le ministère des sports souhaite un développement organisé, et fédéré, réglementant et contrôlant l'organisation des activités sportives tout en préservant la sécurité et l'intégrité des personnes pratiquantes.

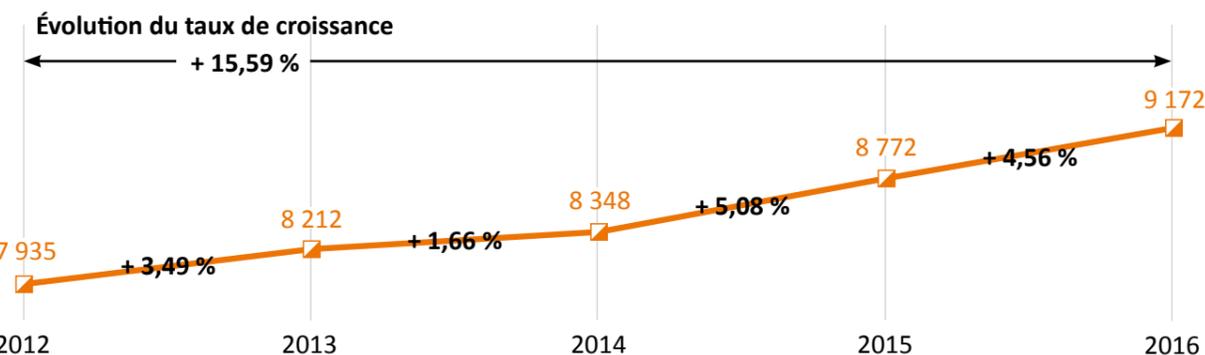
RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

Le nombre de licences représente la fidélisation à une pratique organisée, encadrée, régulière. C'est la mission première demandée aux fédérations par le ministère des sports. C'est donc dans ce sens que la FFCO, par le biais de toutes ses structures doit chercher à se développer.

Évolution du nombre de licences sur l'olympiade et taux de croissance

	2012	2013	2014	2015	2016	Olympiade
Total licences	7 935	8 212	8 348	8 772	9 172	
Différentiel		277	136	424	400	1 237
Taux de croissance		3,5 %	1,7 %	5,1 %	4,6 %	15,6 %



Le taux de croissance des licences annuelles FFCO (licences compétition, sport-santé depuis 2014 et dirigeant), a été de 5 % sur les deux dernières années de l'olympiade. Les 207 clubs de la FFCO ont délivré en 2016, 400 licences de plus qu'en 2015, soit en moyenne deux licences de plus par club.

Sur l'olympiade, le taux de progression des licences atteint 15,6 %, pourcentage non négligeable, mais qui en valeur absolue, représente un peu plus de 1 200 licences soit 300 par an.

Pour le ministère des Sports, au regard de la pratique de la course d'orientation sur le territoire, le nombre de licences reste insuffisant. À très court terme, la FFCO doit augmenter de manière plus significative son nombre de licenciés annuels.

Créé en 2014, la licence sport-santé, est une licence adaptée à une pratique de sport santé, bien-être, orientée plutôt vers le loisir, sans recherche d'une pratique compétitive de classement. La pratique est essentiellement de proximité et limitée à un niveau « jaune » pour des pratiquants débutants à initiés. Le nombre de licences sport-santé délivrées en 2016 a doublé (+ 150). Les 300 licences sport-santé l'ont été par 78 clubs soit 38%.

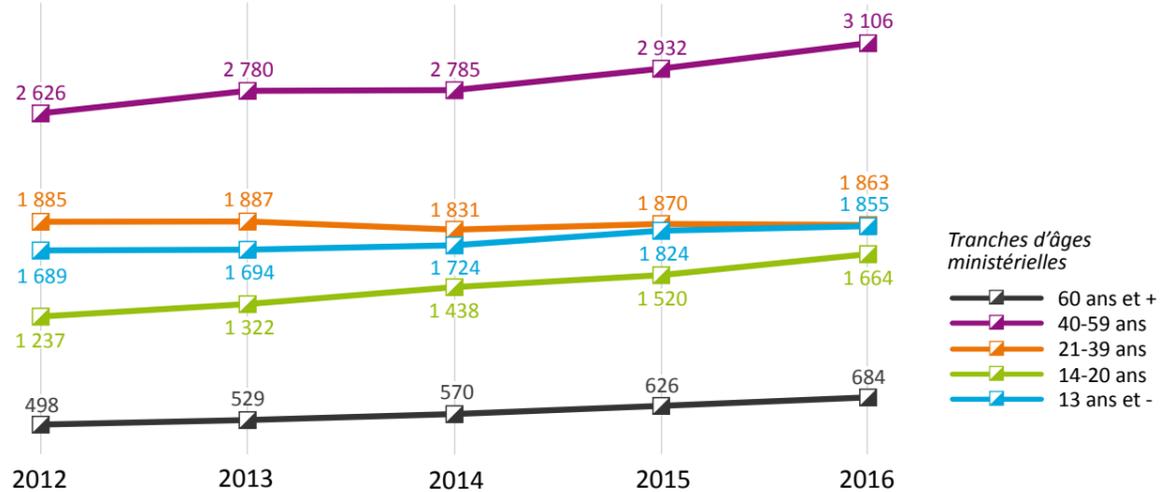
Perspectives 2017

La promotion de la licence sport-santé doit être amplifiée et proposée plus systématiquement par tous les clubs. Tous les clubs devraient pouvoir recruter des licenciés via cette licence.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

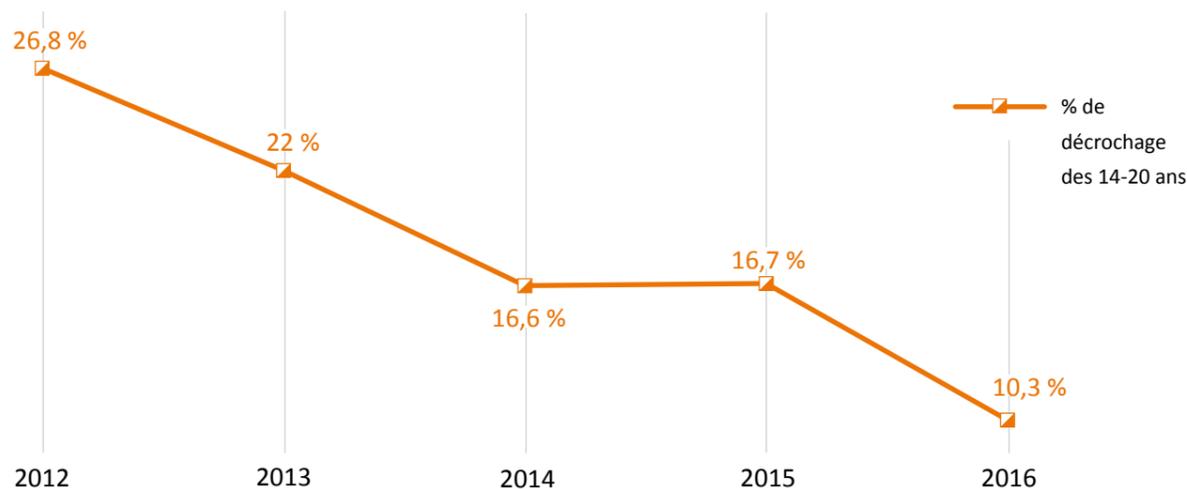
Évolution des licenciés par tranches d'âges et genres



Points positifs :

La progression chez les jeunes (14-20 ans) et chez les vétérans croît régulièrement avec une inflexion plus marquée des 40-49 ans.

Évolution du décrochage des 14-20 ans



Le taux de croissance des 14-20 ans s'est confirmé à la même hauteur que le taux de croissance des moins de 13 ans de l'an dernier. Le taux de décrochage des 14-20 ans ne cesse de diminuer depuis 2012. Cela signifie sans doute que les activités proposées par les structures FFCO pour cette tranche d'âges semble répondre aux aspirations des jeunes, en particulier toutes les activités en groupe de jeunes. Peut-être se fait sentir l'effet du dispositif mis en place en faveur des jeunes scolarisés, avec la première licence fédérale gratuite pour les lycéens (15-18 ans) licenciés UNSS ?

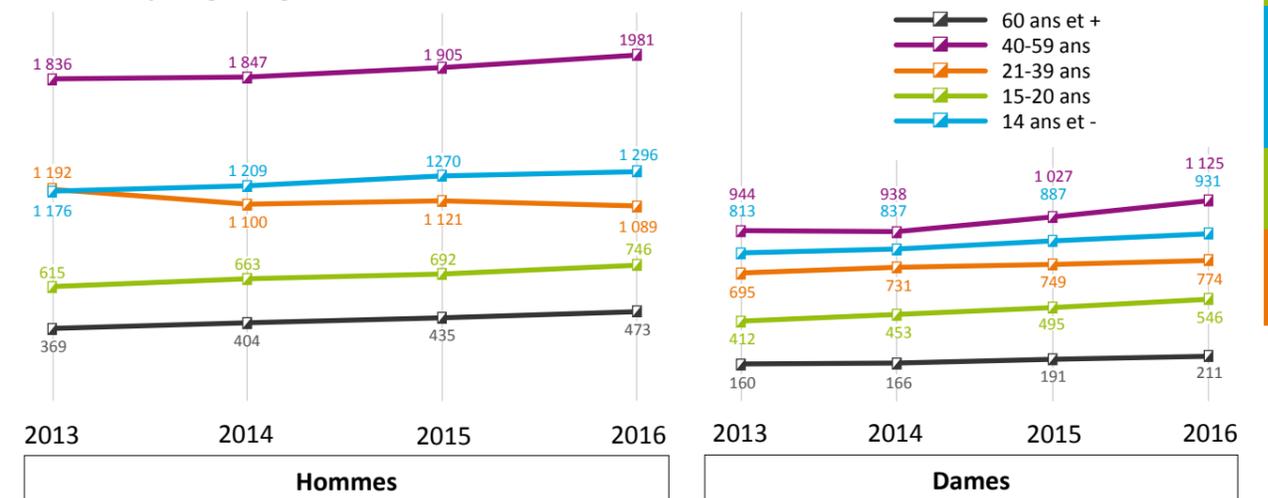
RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

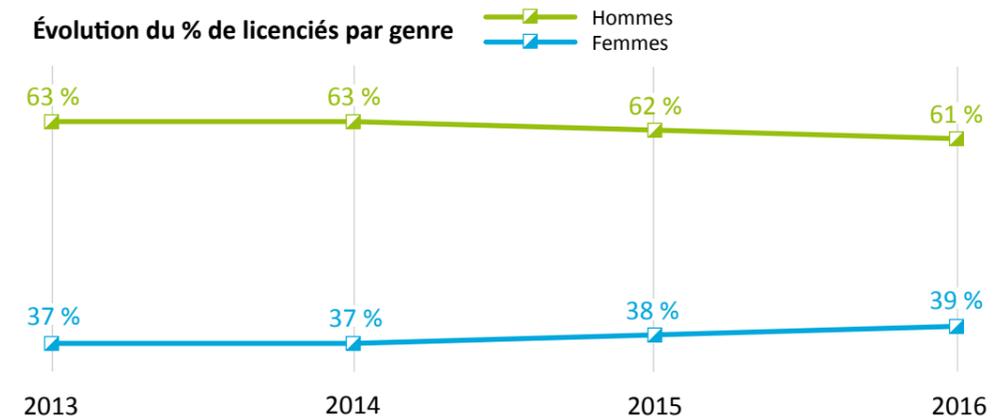
En revanche la progression chez les moins de 13 ans est moins régulière que la moyenne des licenciés. Et chez les plus jeunes scolarisés, collégiens, ce même dispositif, n'aurait pas encore eu d'incidence en 2016 ? Mesure à analyser en 2017.

Chez les 21-39 ans, la stagnation se confirme. Et en détaillant selon le genre, on constate une légère régression chez les hommes et au contraire une légère augmentation chez les femmes.

Licences par âges et genres



Évolution du % de licenciés par genre



Le taux de licences féminines a augmenté d'un ½ point par an sur l'olympiade pour atteindre 39,1 % en 2016.

Des actions spécifiquement réservées aux femmes ont été organisées par certains clubs dans le cadre d'actions de promotion de la course d'orientation et du sport-santé, bien-être. Mais aucun recensement n'a été effectué.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

2.2 Les autres titres de participation (ATP)

Comme son nom l'indique, le titre de participation permet aux non - licenciés de participer aux évènements d'une fédération sans y être licencié. Le titre de participation est un « tremplin » sensé amener à une pratique régulière en tant que licencié.

Le ministère a pointé du doigt le rapport licences - titres de participation de la FFCO. Le nombre de titres de participation délivrés est 4 fois supérieur au nombre de licences, alors que la moyenne pour les autres fédérations se situe à moins de 1,5 fois. Une étude des titres de participations délivrés en 2016 sur les 867 évènements a été réalisée à partir du fichier de déclaration des Pass'O et des Pass'Event, pass nouvellement créé en 2016.

Il reste quelques structures fédérales qui ne les déclarent pas. Le chiffre de 38052 pour 2016 est donc minoré.

Étude réalisée :

a. Les pass'Event délivrés lors des compétitions à étapes, compétitions de niveau international « open »
L'objectif premier de ces évènements « courses à étapes » est avant tout d'ordre économique. L'enjeu de ces organisations est de proposer aux pratiquants de course d'orientation des compétitions de CO de qualité et de réaliser un évènement sportif convivial et économiquement bénéficiaire pour la ou les structures fédérales organisatrices ainsi que pour la fédération.

Dans le cadre du développement du projet fédéral « évènementiel », 3 évènements de ce type ont été organisés en 2016 :

- 3 jours de CO à pied en Bourgogne en mars 2016,
 - 3 jours de CO VTT en Alsace en mai 2016,
 - et 5 jours CO à pied label « O France » en Aveyron juillet 2016.
- Les publics ciblés sont les orienteurs français et les orienteurs étrangers.
 - Sur l'ensemble des pratiquants non licenciés présents, seuls dix personnes sont de nationalité française.
 - En 2016, 76 % des personnes inscrites non licenciées FFCO, pratique sur la totalité de l'évènement (3 jours ou 5 jours consécutifs).
 - 6894 ATP ont été délivrés à 1676 pratiquants non licenciés FFCO de nationalité étrangère.

Conclusion : Les ATP délivrés sur les courses à étapes ne peuvent être considéré comme un « réservoir » de licences, mais plutôt comme un indicateur économique pour les collectivités territoriales, les structures fédérales organisatrices et la fédération.

b. Les compétitions de CO en raids : épreuves se déroulant sur 2 jours

- 1434 personnes non licenciés ont participé pour 2844 ATP délivrés.
- La quasi-totalité des non licenciés ont participé uniquement sur une des 5 compétitions du calendrier 2016 (0,2% de doublons en comparaison des pratiquants sur les différents raids CO à pied).

Conclusion : on peut considérer que ces pratiquants non licenciés sont des pratiquants typiquement occasionnels, sur un évènement plutôt ancré au niveau d'un territoire.

Perspectives : Il pourrait être intéressant de les questionner sur le genre d'épreuves qui pourraient les intéresser afin qu'ils pratiquent plus régulièrement au sein de la FFCO.



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

- c. Les autres compétitions ou évènements ouverts aux non licenciés
- Sur les 323 courses au classement national (CN), on constate que 27% des non licenciés courent au moins 2 courses, et 4,3% courent entre 4 et 13 courses au CN, soit 205 personnes.
 - Sur les CO non au CN (425), on constate que 19 % de ces non licenciés reviennent pratiquer en non licencié sur ce type de courses de proximité.
 - Sur l'ensemble des évènements ouverts aux non licenciés, certains circuits peuvent être pratiqué en famille, avec un Pass O famille. Sur l'ensemble des pratiquants en famille, seul 7 % reviennent pratiquer sous cette forme.
- Quand on croise les fichiers nominatifs des pratiquants des courses de CO au CN ou non, **25 % des non licenciés pratiquent annuellement sur plusieurs CO classiques.**

Conclusion : On peut estimer que ces 7000 pratiquants qui reviennent plusieurs fois sur des compétitions organisées par les structures affiliées à la FFCO représentent un réservoir de licenciés potentiels non négligeable.

Au regard de ces pratiquants, les tarifs à pratiquer pour les ATP sont au cœur de la réflexion pour le développement du nombre de licenciés. Les clubs et ligues doivent également prendre leur part sur les ATP, notamment compétitions, afin d'inciter davantage les pratiquants non licenciés à le devenir et faire valoir l'intérêt d'être licencié dans un club (entraînements, accès aux espaces de pratiques, formation, coût de la pratique moins chère...).

Perspectives : La ristourne sur la prise de licence après avoir testé l'activité CO avec un Pass pourrait peut-être également être revue à la hausse.

L'analyse précédente et l'information régulièrement renouvelée des actions de promotions fédérales pour la prise de licence, engagées au cours de l'olympiade ou déjà existante, nous amène à pouvoir être optimiste sur une évolution conséquente du nombre de licenciés à court terme, gage du maintien de l'aide de l'Etat (en ressource humaine, CTS et financière, via la subvention ministérielle).

2.3 Le nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap

Le nombre est stable et est de 8.

Faute de ressources humaines au niveau fédéral, aucune action n'a été entreprise pour faire l'état des lieux des actions proposées au sein des clubs pour l'accueil ou la découverte de la CO aux personnes en situation de handicap.

2.4 Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives

La solidité financière de la fédération se situe à 85 % en moyenne sur l'olympiade. Le fait que la FFCO est propriétaire de son siège y contribue.

Le taux de soutien de l'Etat représente 30 % du budget en moyenne sur l'olympiade, sans compter les CTS placés auprès de la fédération.

2.5 Les emplois d'avenir

Suite à la démission en avril 2016 de la personne embauchée sur un contrat d'« emploi d'avenir » et en formation, la FFCO a fait le choix d'embaucher une autre jeune personne diplômée à temps plein.

Cela porte à quatre les emplois fédéraux équivalents temps plein.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

3. BILAN DES ACTIONS DES OBJECTIFS PARTAGÉS ET MISSIONS DTN SUR LES 4 ACTIONS DU PROGRAMME SPORT

3.1 Action 1 : la promotion du sport pour le plus grand nombre

L'action 1 regroupe toutes les actions liées au développement de la fédération dont la structuration fédérale, administrative et financière nécessaires à son bon fonctionnement. Seront précisées les actions de la convention d'objectifs et les missions de la DTN.

3.1.1 Structuration fédérale

Dans le cadre de la convention d'objectifs :

Objectif partagé : la structuration fédérale territoriale

Plan d'actions :

- Désignation par chacune des instances territoriales concernées, de référents aux différents niveaux territoriaux, zones, ligues et comités départementaux, pour les actions du projet fédéral, répondant aux objectifs partagés, (jeunes, accès haut niveau RDE, SLE, formation, calendrier de pratique sportive, cartographie).
- Avec la réforme territoriale qui s'est préparée en 2016, ce projet n'a pas évolué en 2016 (80% de référents identifiés).
- Le retour des référents sur les différents projets a été très variable sur l'olympiade faute également d'un suivi régulier.
- Perspectives : La fusion des ligues qui sera effective début 2017, va permettre de relancer cette structuration rendue d'autant plus nécessaire avec l'agrandissement des territoires régionaux.
- Présence d'un élu fédéral à chaque AG de ligue et la tenue d'un séminaire annuel des présidents de ligue.
- En 2016, 2 réunions des présidents de ligue ont eu lieu, une en juin et l'autre en novembre. Ces réunions ont permis de consulter les présidents sur des choix stratégiques, de suivre des actions réalisées par les ligues et les clubs, d'échanger sur diverses problématiques, d'informer sur les évolutions législatives et les nouveaux plans d'actions ministériels.
- Sur l'olympiade, ces actions ont été bien suivies et ont renforcés les liens et la communication entre les élus des ligues et du comité directeur.

Objectif partagé : La structuration fédérale, via le séminaire annuel des CTS et les réunions thématiques des CTS :

Sur l'olympiade, le DTN réunit les CTS lors du séminaire annuel de 2 jours (ou 2,5 jours), ainsi que lors de 5 à 6 journées thématiques (haut niveau, formation fédérale et professionnelle, cartographie, projet « jeunes », pratique sportive).

Objectif partagé : Le développement et recensement des espaces de pratiques cartographiés et équipements sportifs

Plan d'actions :

- Développer des espaces de pratiques aux normes et pérenniser l'accès grâce à des conventions. En annexe, sont recensées les cartes réalisées au cours de l'olympiade, dont les projets a été coordonnés par les CTS (Bernard Dahy, Benoit Peyvel, Olivier Coupat, Simon Leroy, Jean-Paul Hosotte et André Hermet) en collaboration avec les structures affiliées. (Leurs tâches ont consisté en la recherche des zones à cartographier, demande de plusieurs devis puis choix des cartographes, suivi des travaux

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

et contrôle de la cartographie aux normes, conventions et suivi des facturations). Ces cartes doivent pouvoir être utilisées de façon préférentielle pour les groupes France en sélections et lors de stages), et être support de compétitions organisées par les structures locales.

Au cours de l'olympiade, une convention nationale a été signée avec l'ONF. Elle est le fruit du travail d'un CTS, Bernard Dahy en collaboration avec l'ONF. Elle permet d'établir une base de dialogue avec les agents locaux lors de la demande d'autorisations.

- Recenser tous les espaces de pratiques sur le site fédéral, à partir de Géoportail de l'IGN, avec un compteur de superficie réelle cartographiée, grâce à l'enregistrement de l'emprise territoriale précise des cartes de CO et PPO.

L'objectif atteint fin 2016 est de 21330 km² cartographiés recensés et représente une superficie non négligeable. Les comités départementaux et des ligues ont fait ce gros effort pour organiser et réaliser via leurs référents cartographiques, la déclaration des espaces de pratiques.

Mais il reste quelques départements dont la déclaration des cartes n'est pas encore à jour et des emprises territoriales non réalisées, ce qui exclu le décompte des km².

Avec la fusion des régions et l'agrandissement des territoires régionaux, la déclaration des cartes doit être reprise par chacun des départements ou en mutualisation interdépartementale.

Depuis fin 2015, le secrétariat fédéral effectue le suivi des déclarations des cartes sur le site FFCO (de groupe national) et déclarent les cartes à la BNF.

Le DTN a demandé à la direction des sports que les espaces de pratiques cartographiés, indispensables à la pratique de la CO, puissent être recensés comme tels, officiellement. Sans suite actuellement.

- Mise à jour du règlement cartographique et normes cartographiques IOF
Le règlement cartographique a été revu et finalisé en 2016 par la commission. Il reconnaît le droit à la propriété intellectuelle du cartographe, et introduit la cession des droits d'usage de la carte réalisée à la structure FFCO commanditaire. Il contient en annexe, une convention type pour les demandes d'autorisations auprès des propriétaires fonciers et un contrat type pour les cartographes bénévoles et professionnels.
- En 2015 et 2016, les normes cartographiques IOF, ISSOM et ISTBOM, CO à Ski ont été traduites respectivement, par la DTN et la commission à ski, en français en vue de faciliter le travail des contrôleurs et renforcer la qualité des contrôles cartographiques.

Dans le cadre des autres missions des CTS, qui contribuent à la structuration fédérale :

- Les séminaires et réunions des CTS au sein de leur DRJSCS de rattachement, 2 jours en moyenne pour les CTN, 6 jours pour les CTR, où sont présentés les directives ministérielles et les modalités de fonctionnement propres à chaque DRJSCS.
- Les réunions du DTN au ministère des sports ou autre lieu, dont le nombre annuel est variable (en moyenne une dizaine).

La DTN œuvre également à la structuration fédérale dans le fonctionnement de la fédération :

- Le DTN assiste à toutes les réunions fédérales et aux réunions de travail avec le président et le secrétaire général, qui ont lieu entre chaque BD.
- La structuration administrative : 2015 et 2016 ont été riches en nouvelles lois et décrets (lois santé, de protection des sportifs de haut niveau) ainsi qu'en directives d'applications. Le DTN a travaillé, d'autant plus en 2016, à la mise à jour des règlements fédéraux, liés à la mise en application de ces changements législatifs.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

- Les CTS placés auprès des différentes sous-commissions fédérales de la pratique sportive, et le DTN veillent à la cohérence, l'éthique, l'équité sportive, à la sécurité et l'intégrité des pratiquants.
- La structuration financière : Le DTN avec chacun des 4 CTS en charge des groupes France établit annuellement les budgets haut niveau aussi précis que possible. De même avec le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire et le médecin responsable des équipes de France (Catherine Chalopin), concernant les budgets du « médical ». Le DTN a travaillé en collaboration avec le trésorier sur les budgets des autres actions de la convention d'objectifs.
- Durant l'olympiade, le DTN a validé toutes les imputations budgétaires liées aux actions de la convention d'objectifs. Il a effectué le suivi budgétaire au fur et à mesure des actions et travaillé en étroite collaboration avec l'assistante de direction en charge des frais haut niveau et la comptable.

Dans le cadre des missions internationales :

- 2 CTS (Charly Boichut et André Hermet) suivent les évolutions des orientations politiques et techniques des disciplines de haut niveau (programme des championnats internationaux, calendriers, règlements) ainsi que les travaux concernant les modifications des normes cartographiques. Les CTS sont acteurs en répondant aux sollicitations de l'IOF, en collaboration avec l'ensemble de la DTN et les élus de la FFCO. Charly Boichut fait partie du groupe d'entraîneurs internationaux sollicités régulièrement par la commission CO à pied de l'IOF. André Hermet, après avoir été membre de la commission CO à VTT de l'IOF en 2015, est désormais le conseiller technique d'Hélène Ediar, devenue membre de la commission IOF en 2016.

3.1.2 Promotion des pratiques sportives pour tous

Dans le cadre de la convention d'objectifs :

Objectifs partagés : Transmettre les valeurs éducatives, et élargir l'offre de pratique des jeunes

Ces objectifs font partie du plan citoyen du sport.

Plan d'actions

- Développer la qualité de l'accueil des écoles de CO, améliorer qualitativement les critères de la labellisation des écoles de CO.
- Favoriser le passage des balises de couleur et développer le challenge national des écoles de CO au niveau zone. Créer un challenge régional.
- Poursuivre l'offre de O Camp, avec le parrainage d'un non licencié (Plan Citoyen du sport).

L'indicateur partagé est le nombre d'écoles de CO déclarées.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 43% des clubs (sur les 207) ont une école de CO déclarée (88). Sur l'olympiade, le nombre d'écoles de CO a faiblement augmenté (+5), ce qui signifie que le restant des clubs n'a pas assez de jeunes ou n'a pas les compétences ou la disponibilité pour ouvrir une école de CO.

La mise en place de la formation professionnelle du CQP animateur en CO rendant possible la professionnalisation de l'encadrement, apportera peut-être un moyen de réponse pour l'olympiade à venir.

En revanche, forte progression des critères de labellisation, pour atteindre 86% des écoles (76) ayant un label. 28 sont nouvellement labellisées en 2016, ce qui correspond à une augmentation significative du niveau de compétences de l'encadrement et du niveau de pratique des jeunes.

Le projet de développement autour des jeunes est suivi par la commission « jeunes ». Un CTS, Hervé Letterson a travaillé en son sein tout au long de l'olympiade. Il a conseillé la commission et l'a aidé à l'étude des dossiers des écoles de CO. Il a mis à jour le dossier pédagogique « les écoles de CO – programme éducatif ». Il a réalisé annuellement le questionnaire des balises de couleurs et géré les envois aux organisateurs.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

Concernant la mise en place des challenges nationaux des écoles de CO, organisé par zone depuis 2014, on constate encore en 2016, malgré une aide financière de la fédération, des difficultés pour l'organisation de ce week-end réservé à une pratique exclusive pour les jeunes.

Le développement de l'accès au haut niveau des jeunes à travers le RDE et les SLE

Les objectifs sont d'offrir des regroupements réguliers de jeunes orienteurs par zone (RDE) et une pratique régulière chez les jeunes (SLE).

Plan d'actions :

- pérenniser le réseau de développement des espoirs, 3 week-ends hivernaux par zones, supervisés par un entraîneur diplômé référent. Coordination du RDE par les référents de zones. En 2016, 10 week-ends sur 12 ont été réalisés. Pour l'hiver 2016-2017, avec la réforme territoriale en cours, les calendriers de zone des RDE ont eu des difficultés de mise en œuvre. Le fonctionnement du RDE est hétérogène sur le territoire.

Constats et perspectives

Ce dispositif a été initié il y a 8 ans. Le contexte et la pratique de la course d'orientation chez les jeunes orienteurs ont changé. De nouvelles structures sont apparues et/ou ont évolué : les structures locales d'entraînements (SLE), les groupes régionaux d'entraînement. Même avec un cahier des charges commun, les RDE ont parfois aussi évolué différemment selon les zones.

Des regroupements de jeunes orienteurs motivés pour le haut niveau sont nécessaires mais sous une forme certainement différenciée selon le développement territorial. Une réflexion doit être engagée afin d'adapter ce dispositif aux besoins actuels.

- Soutenir les structures locales d'entraînement permettant aux meilleurs jeunes d'accéder au haut niveau (groupes France). Les structures locales d'entraînements ont été créées au cours de l'olympiade précédente pour inciter les clubs à organiser davantage d'entraînements réguliers en semaine pour les jeunes orienteurs. L'objectif de ces structures est d'accéder au haut niveau. Ce dispositif permet la mutualisation des entraînements entre structures locales. Dans les faits, on constate que 4 SLE sur 5 ont fonctionné avec une seule structure club comme support des entraînements. L'indicateur partagé correspond au pourcentage de jeunes issus des SLE qui sont sélectionnés en équipes de France :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nbre de SLE	TADouai COBuhl-Florival CDCO78 Balise 25 NOSE	TADouai COBuhl-Florival CDCO78 Balise 25 NOSE	TADouai Balise 25 NOSE ADOC Limousin	TADouai Balise 25 ADOC NOSE Limousin
% de jeunes issus de SLE en équipe de France	19 %	19 %	31 %	27 %

En 2016, 27 % des jeunes sélectionnés en équipe de France sont issus de SLE. Avec 5 SLE actives en 2015 et 4 en 2016, le ratio est quasi stable. L'objectif avait été fixé à 35% dans la perspective d'une répartition géographique nationale de 6 à 8 SLE. On peut estimer que les SLE en activité remplissent le contrat. Le travail des bénévoles est louable.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

La poursuite de la formation d'entraîneurs fédéraux et le soutien de professionnels pourraient sans doute améliorer le dispositif. Cela supposerait une reconnaissance des SLE comme structures officielles d'accès au haut niveau dans le futur projet de performance fédérale.

Dans le cadre des autres missions des CTS :

Mise en œuvre de la politique ministérielle pour le milieu scolaire et universitaire :

3 CTS, Benoit Peyvel, Simon Leroy ou le DTN, participent aux commissions mixtes nationales des fédérations affinitaires, l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL, et la FFSportU (1 à 2 réunions par an). La DTN apporte son soutien aux 2 fédérations UNSS et FFSportU dans l'organisation de leurs championnats de France respectifs. Les années paires, elle organise en collaboration avec la FFSportU, les sélections pour les championnats du monde universitaires.

Mise en œuvre des mesures en faveur du développement maîtrisé des sports de nature :

Un CTS, (Bernard Dahy remplacé par Benoit Peyvel en 2016) est le référent des sports nature au ministère des sports. Il participe aux réunions thématiques et regroupements du pôle national ressource des sports de nature et aux réunions interfédérales qui ont lieu dans le cadre du développement des raids multisports de nature ou dans le cadre de réunions de travail de la DRJSCS de rattachement concernant toute thématique sur les sports de nature.

3.2 Action 2 : Développement du sport de haut niveau

Objectif : « Maintenir la France parmi les nations fortes »

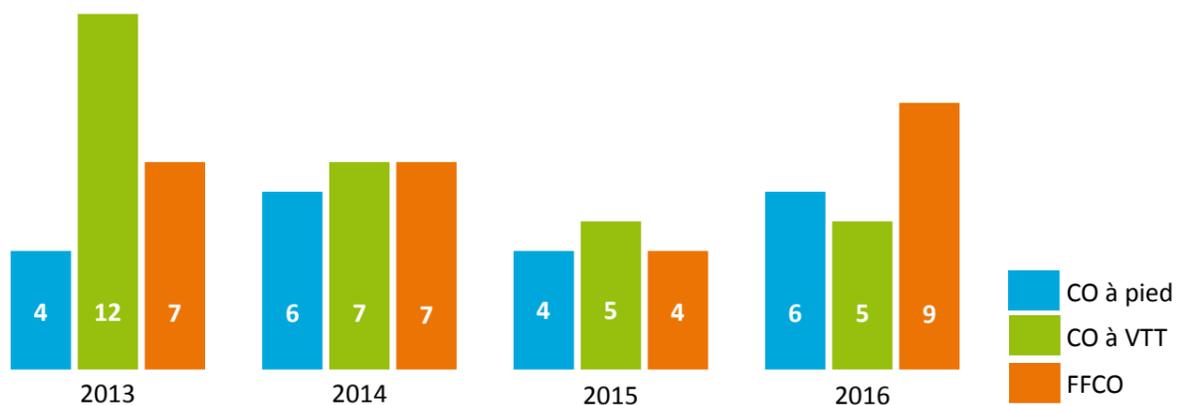
3.2.1 Bilan chiffré

a. Rang de la France

L'indicateur ministériel correspond au rang de la France lors des championnats du monde senior pour l'ensemble des disciplines : l'objectif sur l'olympiade était fixé au 6^e rang.

La France est respectivement 7^e en 2013 et 2014, 4^e puis 9^e alors que les résultats par disciplines sont dans les objectifs fixés et restent dans le top 6 mondial.

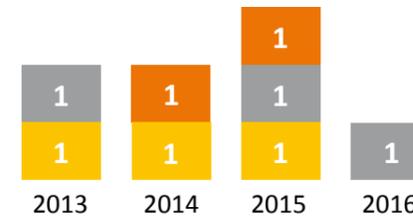
La CO à VTT est une jeune discipline (1^{er} championnat du monde en 2002, organisé par la France). Les nations l'ont développée très inégalement et mis à part la Finlande, la Russie et la France, qui ont des objectifs de résultats pour leurs équipes nationales dans les deux disciplines, d'autres nations font un choix. De ce fait, ce ne sont pas les mêmes pays qui décrochent des médailles dans les deux disciplines, et au cumul en 2016, cela fait reculer la France dans le classement commun, même avec trois médailles (certes sans médaille d'or).



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

Médailles CM CO à pied



8 médailles obtenues en CO à pied

2013

- Or : Thierry Gueorgiou
- Argent : Thierry Gueorgiou

2014

- Or : Thierry Gueorgiou
- Bronze : F.Tranchand, F.Gonon, T.Gueorgiou

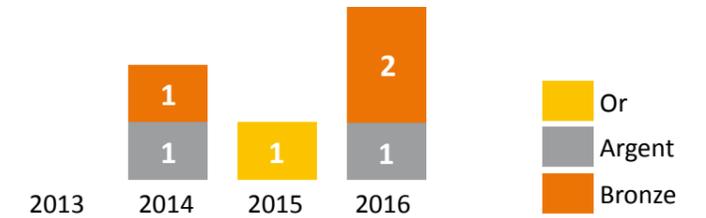
2015

- Or : Thierry Gueorgiou
- Argent : Lucas Basset
- Bronze : V.Coupat, L.Basset, F.Tranchand

2016

- Argent : Thierry Gueorgiou

Médailles CM CO à VTT



6 médailles obtenues en CO à VTT

2014

- Argent : Baptiste Fuchs
- Bronze : B.Fuchs, C.Souvray, C.Beill

2015

- Or : Gaëlle Barlet

2016

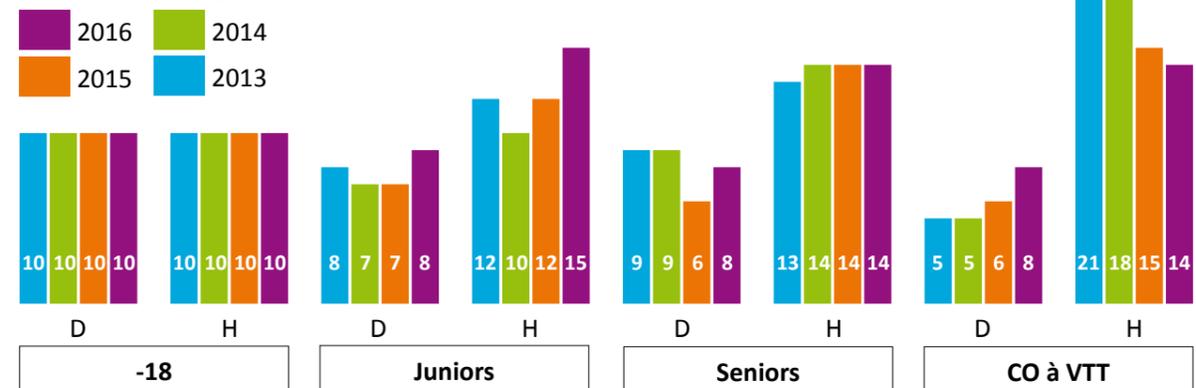
- Argent : Gaëlle Barlet
- Bronze : Cédric Beill
- Bronze : Y.Garde, B.Fuchs, C.Beill

Voir en annexe tous les résultats internationaux des équipes de France 2016.

b. Nombre de sportifs en groupes France

	-18		Juniors		Seniors		CO à VTT	
	D	H	D	H	D	H	D	H
2013	10	10	8	12	9	13	5	21
2014	10	10	7	10	9	14	5	18
2015	10	10	7	12	6	14	6	15
2016	10	10	9	15	8	14	8	14

Constitution des groupes France



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

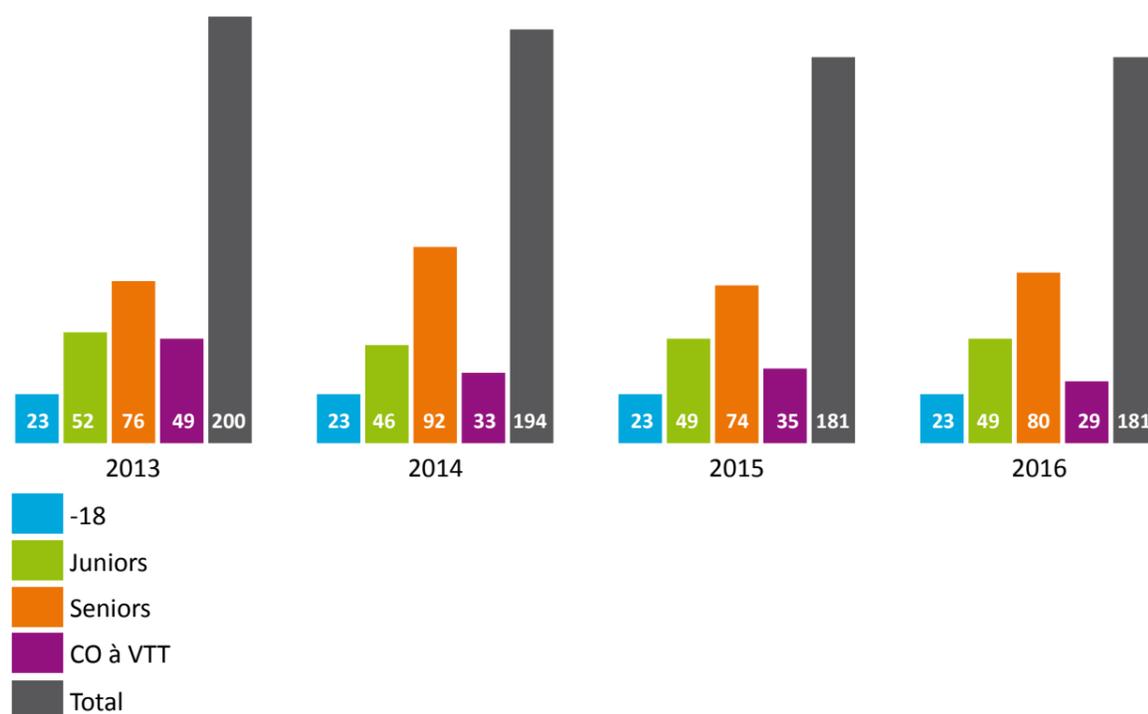
Les effectifs sont en constante évolution, en particulier au changement de catégories, liés aussi aux orientations d'études.

Le nombre de sportifs hommes est stable du fait d'une densité importante.

Le nombre de féminines juniors et séniors est à une limite critique, représentative du niveau de performance globalement moindre chez les femmes que chez les hommes au regard du niveau international, et ce, malgré un recrutement initial respectant la parité jeunes hommes - jeunes filles.

c. Nombre de jours de stages et compétitions

	2013	2014	2015	2016
-18	23	23	23	23
Juniors	52	46	49	49
Seniors	76	92	74	80
CO à VTT	49	33	35	29
Total annuel	200	194	181	181



Sur l'olympiade, on constate une certaine stabilité par groupe France. Exception faite de 2014 qui a été une année riche en coupes du monde et où quelques coureurs seniors ont davantage couru de courses.

3.2.2 Bilan par groupe France et équipes de France

L'organisation de la DTN pour le haut niveau s'articule autour de quatre groupes France, dont sont majoritairement suite à des sélections, les équipes de France.



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

Bilan de l'olympiade du Groupe France Senior et Equipe de France Senior

Par Charly Boichut, entraîneur national responsable des équipes de France catégorie « senior »

a. Encadrement

Au cours de l'olympiade, suite au départ de l'entraîneur danois, Kenneth Bush, en novembre 2013 et la perte de son poste, la consigne ministérielle a été de recruter autant que possible en interne. Charly Boichut est devenu entraîneur national des équipes de France seniors.

Sur le reste de l'olympiade, l'équipe d'encadrement des seniors est restée stable. Pour la majorité des stages, Matthieu Puech, prestataire, aide Charly au niveau technique et toute la logistique autour des entraînements.

Les CTS organisant les week-ends haut niveau, Benoit Peyvel, Olivier Coupat et Simon Leroy, encadrent également avec l'entraîneur national, selon les calendriers annuels, les coupes du monde, et des stages, selon les besoins.

Ils interviennent également sur les compétitions intermédiaires, objectifs des jeunes seniors, tels que l'Eurometing et les championnats du monde universitaires.

En 2016 : Pas de changement par rapport à 2015.

- Responsable et entraîneur national : Charly Boichut (CTS)
- Entraîneurs : Benoit Peyvel (CTS), Simon Leroy (CTS), Olivier Coupat (CTS).
- Assistant technique : Matthieu Puech (professionnel)
- Assistante logistique : Anne Obstetar (bénévole)
- Staff médical : Pierre Caillaud, médecin, Jean-Frédéric Gervais et Guillaume Ribault, kinésithérapeutes.

b. Points forts

Les performances de l'équipe de France aux quatre championnats du monde de l'olympiade sont particulièrement positives :

- 8 médailles : 3 en or, 3 en argent, 2 en bronze
- Rang de la France au tableau des médailles de chaque édition : 4/6/4/6 (l'objectif était une 6^e place)
- Record historique de top 8 égalé en 2015 (7) puis battu en 2016 (9)
- En 2016, 2^e plus grand nombre de top 20 (13), contre 15 lors des championnats du monde à domicile de 2011.

De plus, ces résultats ont été obtenus alors que plusieurs athlètes majeurs ont arrêtés leur carrière durant l'olympiade, notamment deux anciens champions du monde. Si la retraite sportive programmée en 2017 d'un des plus grands orienteurs de l'histoire ne sera certainement pas sans conséquences, il faut souligner la continuité des résultats obtenus au plus haut niveau grâce à l'émergence de nouveaux chefs de file. Le fait que les médailles en relais de 2014 et 2015 aient concerné cinq sportifs différents (pour 2x3 places) illustre parfaitement cela. Les résultats significatifs déjà obtenus par certains jeunes devenus seniors durant l'olympiade, et n'ayant donc pas encore atteint leur maturité sportive (pas avant 23-25 ans), laissent envisager une pérennisation du positionnement de la France parmi les nations fortes de la discipline.

Tout cela s'explique notamment par un état d'esprit remarquable des sportifs :

- investissement personnel digne de professionnels, alors qu'un seul ne l'est, les autres devant gérer des contraintes universitaires ou professionnelles (+ engagement financier) ;
- véritable esprit collectif, sens du partage et de l'émulation, alors que la discipline est avant tout individuelle et qu'ils sont même le plus souvent en concurrence directe.



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

En côtoyant leurs aînés, en s'en inspirant, et en profitant des portes ouvertes par ceux-ci lors des olympiades précédentes, les orienteurs français progressent de manière accélérée, ambitieuse et décomplexée.

Une autre explication à avancer est l'effort consenti dans la préparation spécifique des Championnats du Monde, qui s'appuie désormais sur un stage dès la fin d'année précédente, un stage de préparation finale quelques semaines avant, auxquels s'ajoute (au moins) un 3ème stage au printemps. Cependant ce programme apparaît désormais comme un simple minimum, alors qu'il mobilise une grande partie des ressources.

La possibilité d'élargir l'équipe à certaines occasions (Championnats d'Europe, manches de Coupe du Monde, Championnats du Monde Universitaires) contribue également à la continuité des résultats, en permettant aux coureurs de valider des étapes intermédiaires dans leur progression vers le haut niveau mondial.

Les rendez-vous mensuels en période hivernale restent un atout, désormais copiés à l'étranger, pour conserver des repères à allure de compétition, tout en validant/affinant le travail fourni à l'entraînement.

Cela amène à souligner la forte collaboration avec les autres structures du PES, dont les actions sont complémentaires (et parfois mutualisées). Cela permet d'optimiser les moyens respectifs, et d'assurer la cohérence et la continuité du dispositif dans sa globalité.

Le soutien continu de la FFCO et la confiance accordée par les élus ajoutent de la sérénité à cet ensemble.

En ce qui concerne l'encadrement, la présence quasi systématique d'un kinésithérapeute (voire 2) sur les stages et compétitions est une plus-value majeure. Il permet de maximiser la performance en compétition, et la charge de travail cumulable durant les stages. L'implication d'un même staff sur plusieurs actions successives, voire sur l'intégralité d'une saison, amplifie les bénéfices.

Enfin, le soutien sur certaines actions d'une personne en charge des repas (Anne Obstetar) permet de maintenir la qualité et la souplesse lorsque l'offre locale n'est pas adaptée, tout en optimisant les coûts alors qu'elle intervient bénévolement.

c. Points faibles

Une analyse plus détaillée des résultats, fait immédiatement ressortir une faiblesse dans les formats urbains, où les résultats tout au long de l'olympiade ne sont pas dignes d'une nation forte de la discipline.

Au premier abord, des lacunes au plan physique semblent être une explication importante. Cependant, les raisons sont également liées à un nombre encore insuffisant d'orienteurs français de niveau mondial, obligeant nos meilleurs éléments à préparer l'ensemble des formats, pour ensuite affronter des coureurs plus spécialisés.

Cette hétérogénéité de niveau au sein du groupe atténue également les bénéfices de l'émulation, imposant le recours à des solutions extérieures (séances en commun avec d'autres nations, invitation de sportifs étrangers).

La situation est particulièrement délicate chez les dames, où même le « noyau dur » n'atteint pas la taille critique, limitant de fait la progression des meilleurs éléments et exposant trop précocement les jeunes à fort potentiel. Malgré quelques résultats individuels intéressants et des performances assez régulières en relais, l'équipe féminine évolue un vrai cran en-dessous de son homologue masculine, et surtout loin des nations fortes.

En ce qui concerne le programme d'activité, il faut remarquer que la focalisation sur les Championnats du Monde s'est faite au détriment des stages et compétitions de préparation (en avant-saison notamment) et des compétitions plus spécifiques à la relève.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

En conséquence, ces actions indispensables sont assumées par d'autres entités : Pôles France, clubs français et scandinaves, et surtout sportifs eux-mêmes... dans la mesure de leurs possibilités, souvent limitées par un manque de soutien financier au niveau local.

Au niveau de l'encadrement, le cumul des tâches logistiques, organisationnelles et sportives sur seulement 2 personnes (voire parfois 1 seule) a conduit à plusieurs reprises à la diminution de la qualité de l'intervention de l'entraîneur national auprès des coureurs. Les aspects sportifs devraient rester prioritaires, ce qui n'a pas toujours été le cas.

d. Perspectives d'évolution 2017-2020

L'évolution principale est directement liée au nouveau programme des Championnats du Monde et d'Europe (à compter de 2019). De plus en plus de stages, voire compétitions, seront spécialisés sur les formats urbains d'un côté et les formats « forêt » de l'autre.

Concernant les sportifs, et selon leurs qualités respectives, certains continueront d'être concernés par les deux types de formats (avec des priorités alternant chaque année), alors que d'autres se spécialiseront sur du long terme.

Cette organisation cherchera également à gommer plus particulièrement les lacunes sur les formats urbains, notamment avec un travail plus poussé des automatismes et de la vitesse de course spécifiques.

En ce qui concerne le collectif, une attention particulière sera portée sur la reconstruction d'un groupe féminin suffisamment solide et étoffé. A court terme, l'inclusion de Juniors prometteuses se fera sur certaines actions, et les collaborations extérieures seront renouvelées pour permettre aux Seniors actuelles de progresser malgré tout.

La réforme des listes de sportifs de haut niveau va notamment se traduire par un recentrage sur les coureurs de pointe et la relève. En conséquence, différents statuts devraient apparaître au sein du Groupe France, notamment en ce qui concerne la prise en charge financière. Le recours aux « stages ouverts » pourrait être de plus en plus fréquent pour préserver un effectif suffisant sur les actions et dans le GF (20-25 sportifs au total). Cependant les coureurs ne pourront assumer seuls les répercussions financières, des aides au niveau territorial, local seront nécessaires.

D'un point de vue global, optimisation et qualité seront les maîtres-mots dans le fonctionnement de l'Equipe. En plus de la focalisation sur les Championnats du Monde, un accompagnement plus pointu des sportifs sera recherché. Pour cela le recours à des prestations extérieures sera envisagé afin de diminuer la charge logistique et organisationnelle, par exemple : séances voire stages « clé en main », matériel technique d'analyse et de préparation, intervenant polyvalent (pose de postes, coaching, analyse...).

Bilan de l'olympiade du Groupe France Junior/ Equipe de France Junior

Par Olivier Coupat, CTS, entraîneur national responsable des équipes de France junior

a. Encadrement

- En début d'olympiade, un nouvel entraîneur (bénévole), Thibaut MAGNE est venu compléter et enrichir l'équipe d'encadrement. Cela porte à 3, avec Simon Leroy, le nombre d'entraîneurs assurant l'encadrement et le suivi des sportifs du groupe junior.
- Au niveau de l'encadrement médical, 1 kinésithérapeute est présent systématiquement sur le stage préparatoire JWOC et lors du JWOC, et en fonction du budget, sur la JEC. Un nouveau kinésithérapeute suit l'équipe depuis la saison 2016.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

b. Résultats sportifs

- Cette olympiade marque d'une manière générale la stabilisation de nos résultats sur le plan internationale avec une équipe de France junior qui se place régulièrement dans les 10 meilleures nations mondiales en catégorie junior et dans les 6 meilleurs chez les hommes. C'est l'olympiade de la progression de notre groupe junior dans son apprentissage du très haut niveau.
- Au niveau des résultats en relais on peut noter une victoire du relais homme à la JEC en 2013, la 6^{ème} place du relais féminin en 2014 et les 3 quatrièmes places du relais homme aux 3 derniers JWOC.
- Sur le plan individuel les excellentes performances d'Isia BASSET, 4[°] et 5[°] lors de son dernier JWOC en 2013 ; 10[°] place pour Nicolas RIO en 2014 ; 8[°] et 10[°] place de Quentin Rauturier et Arnaud Perrin en 2015 et la 5[°] place de Quentin RAUTURIER en 2016.

c. Budget du groupe junior

- En constante évolution sur l'olympiade, c'est un des faits marquants de ces 4 ans, avec l'accroissement du budget passant de 34000.00€ en 2013 à 40000.00€ en 2014 et 41000 € en 2015 et 2016.

d. Modalités de sélection durant l'olympiade

- Tôt dans la saison (mi-avril). Groupe resserré pour permettre de cibler les athlètes et de reprendre un cycle de travail.
- Minimas de sélection avec indicateurs (« top 30 »).
- Ouverture au HD18 hors groupe junior : très positif
- 1 seul sprint: plus difficile pour les « sprinteurs » de démontrer leur valeur. Sauf en 2016 ou nous avons intégré un 2[°] sprint dans notre modalité de sélection.
- Création depuis la saison 2013 d'un test 3000m (n'intervient pas comme un critère de sélection) son but :
 - Identifier les progrès sur l'hiver
 - Utiliser ce test comme un moyen d'évaluer sa progression au fil des années
 - Un certain niveau est nécessaire pour performer en CO.
 - Fixation d'objectifs individuels en 2014-2015

e. Bilan des compétitions de références (JWOC et JEC)

- Une meilleure maîtrise de la gestion de l'environnement de la compétition. Des progrès dans l'approche et la gestion des compétitions de référence (gestion des après - courses, des temps libres, récupération). Pas de « coureur spectateur », mais tous acteurs de leur semaine au JWOC.
- Des progrès en sprint, résultant du travail réalisé sur ce format.
- Toujours des lacunes sur le 15000[°] en longue distance. Le constat: il est difficile d'avoir des cartes 15000 en France, comme à l'étranger. Des Lacunes sur la stratégie de course en LD.
- D'énorme progrès en relais, grâce au travail spécifique réalisé lors des stages et qui se traduit par une très grande constance des résultats, plus particulièrement chez les hommes.
- Sur les quatre ans, un groupe junior agréable, motivé et sérieux. La culture du haut niveau se construit petit à petit.
- La JEC permet de tester des sportifs à potentiel et de préparer les stratégies du relais JWOC.

f. Entraînements et stages

- Suivi individualisé de chacun des sportifs du groupe France. Les 3 entraîneurs se partagent le suivi des sportifs avec 1 entraîneur référent par sportifs.
- Stage de « préparation au JWOC » :
 - Déterminer les problématiques et les stratégies d'orientation pour le terrain du championnat du monde.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

- Se familiariser avec les lieux du JWOC.
- Pouvoir anticiper tout ce qui peut se passer la semaine du JWOC
- Stage « été » :
 - Garder comme base, la formation de bons techniciens
 - Varier les terrains d'entraînement par rotation des lieux de stage (Font Romeu, terrain à « haute valeur » technique en France, stage en Scandinavie, au moins une fois en 3 ans)
 - Construire un socle commun, une culture du haut niveau
- Sur l'olympiade, un important travail spécifique a été réalisé sur le relais.
 - Stratégie : avoir des coureurs qui se préparent en fonction de leurs qualités pour un poste spécifique.
 - Prise en compte des compétitions JWOC et JEC précédentes, des entraînements en relais lors des week-ends HN et stages équipe de France pour évaluer le potentiel des athlètes.
 - Impliquer les sportifs dans une réflexion préalable, lors des stages préparatoires au JWOC et d'été.
 - Philosophie : l'équipe peut évoluer jusqu'à la veille du relais. « on ne peut pas gagner sa place, mais on peut la perdre ».
- Mise en place en 2014 d'un contrat d'objectif dans le but de :
- Formaliser les objectifs et les moyens que chaque sportif doit mettre en place pour les atteindre.
- Le contrat d'objectifs est le guide de la progression individuelle.
- En fin d'année, Faire le bilan, évaluer l'atteinte ou non des objectifs, et les ajuster pour l'année suivante.

Bilan de l'olympiade du Groupe France – de 18/ Equipe de France – de 18

a. Encadrement

- Responsable et entraîneur national du GF-18 : Benoit Peyvel. Il est assisté par 3 entraîneurs, Matthieu Puech, Théo Fleurent et Charlotte Bouchet.
- En 2015, l'encadrement du GF-18 a été renforcé par Simon Charon, pour compléter l'encadrement du groupe et répondre aux indisponibilités des entraîneurs bénévoles.
- Un médecin est présent sur tous les stages et compétitions du GF-18.
- Dès que l'hébergement le permet, les stages sont organisés en gestion libre avec Anne Obstetar ou Agnès Buquet. Leur aide est précieuse pour la qualité des repas, la flexibilité des horaires et leur présence auprès des jeunes.

b. Objectifs

Les objectifs du groupe – de 18, sont avant tout la formation du jeune coureur en vue d'accéder au haut niveau et l'acquisition d'expérience internationale en compétition dans le but de progresser pour passer en groupe France junior et devenir performant au plus haut niveau en senior.

Le programme du GF-18 est conçu de façon à ce que les entraîneurs les retrouvent régulièrement au cours de l'année et à différents stades de la préparation.

L'apprentissage de la culture du haut niveau passe par la construction d'un plan de saison formalisé par le contrat d'objectifs, avec quelques compétitions ciblées (Championnats de France, EYOC) et un entraînement régulier. Les temps de stages sont des temps d'apprentissage technique, d'apprentissage de préparation aux routines de la compétition et à la rigueur nécessaire pour entrer dans le haut niveau.

Les EYOC permettent d'acquérir l'expérience des premières compétitions internationales, l'objectif étant de réaliser ce que le sportif est capable de faire régulièrement à l'entraînement.

Cette olympiade aura vu l'émergence de jeunes orienteurs déjà très performants et capables de réitérer des performances de tout premier plan.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

L'existence de ce GF-18 permet une réelle formation et appropriation des exigences du haut niveau auprès des jeunes sportifs détectés. Chez les jeunes hommes en particulier, le nombre de 10 est très limitatif au regard de la densité de jeunes coureurs qu'on retrouve désormais au meilleur niveau français. Cela démontre aussi tout le travail de qualité effectué au sein des clubs, des SLE et des groupes ligues ou autres structures. Une réflexion devra être engagée pour la future olympiade afin d'étudier les possibilités d'un fonctionnement élargi.

Bilan de l'olympiade du Groupe France CO à VTT/ Equipe de France CO à VTT

Par André Hermet, CTS, entraîneur national responsable des équipes de France de CO à VTT

L'olympiade 2013 – 2016 a vu une progression des effectifs dans tous les groupes fédéraux, avec des résultats en forte progression.

Le niveau international s'est densifié très nettement ces 4 dernières années notamment pour les 10 meilleures nations.

Les podiums internationaux sont de plus en plus réalisés par des athlètes de nombreuses nations.

La place de la France se situe dans les 5 meilleures nations.

Ce niveau français est dû à la structuration fédérale mise en place depuis 2010 et très soutenue depuis 2013 par des moyens financiers supplémentaires.

a. Points forts

- Une politique fédérale favorable au développement général de la discipline CO à VTT, notamment sur le haut niveau et l'accès au haut niveau.
- Une concentration des clubs et des sportifs sur le quart Nord Est et région Rhône-Alpes favorisant des déplacements plus fréquents et moins distants sur des compétitions régionales (Nord-Est de la France)
- Quelques clubs se spécialisent dans la discipline.
- Des résultats très satisfaisants qui maintiennent la France dans les 5 meilleures nations malgré un niveau de performances internationales en progression.

Encadrement sportif (stages et déplacements en compétitions) :

- 1 CTS, entraîneur national et coordonnateur des groupes France CO à VTT
- 1 entraîneur adjoint fonctionnant sous le statut de bénévole
- Des aides locales bénévoles lors des stages en France.

Ce dispositif a atteint ses limites et devient trop faible pour être compétitif pour le haut niveau international.

Structure

- Une structuration des équipes de France de course d'orientation à VTT en 3 groupes fédéraux : Senior (plus de 21 ans), juniors (18-19-20 ans) et moins de 18 ans (15-16-17 ans).
- Effectifs : en évolution avec la création d'un groupe « relève » féminin et masculin au cours de l'olympiade.
- Groupes : passage de 70% à 50% Senior et 50% à 30% junior et – de 18ans
- Quantitatif : 22 à 26 sportifs constituent les 3 groupes France, et augmentation des effectifs de sportifs CO à VTT, sur les listes ministérielles.
- Qualitatif : densité de niveau élevé dans chaque groupe.
- Résultats : très satisfaisants au plan national et international.



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

Un pôle Espoir à Fontainebleau accueille cette discipline pour constituer et alimenter les groupes France. Les résultats internationaux des juniors et des moins de 18 ans sont principalement dû a un effectif croissant de jeunes sportifs (1 à 8) ayant intégré le pôle espoir au cours de cette olympiade. Cela a fortement contribué à la qualité des entraînements.

Sites de pratique et d'entraînement

Un potentiel important de zones inintéressantes pour la pratique de la CO à pied (sous-bois impénétrables) peut être cartographié très rapidement permettant de favoriser le développement de la discipline CO à VTT et offrir des sites d'entraînement pour le haut niveau. Egalement la cartographie existante de la discipline CO à pied peut facilement se transformer en cartographie aux normes CO à VTT.

Finances

Un budget en hausse grâce à une aide fédérale accrue pour le haut niveau.

b. Points faibles

Structure

Cartographie : bien que facile à transformer, peu de cartes aux normes sont réalisées, ceci par manque de clubs impliqués dans la promotion de la discipline de CO à VTT

Peu de clubs impliqués pour des raisons relatives aux difficultés citées ci-dessous. Cela est un frein au développement rapide de la spécialité.

L'accès aux sites est très souvent non autorisé à la pratique de la CO à VTT :

- soit pour des raisons de sécurité
- soit pour des raisons environnementales (fréquentation élevée d'autres usagers, période de chasse, réserves biologiques...).

Ces raisons sont aussi la cause d'une méconnaissance de la discipline souvent comparée aux courses de VTT crosscountry ou à la pratique du VTT non encadrée.

Conséquence pour le haut niveau, trop peu de compétitions internationales de référence sont organisées en France.

Encadrement sportif

- Déficit de soutien technique et logistique permanent pour les groupes notamment lors des stages et les compétitions internationales.

Les raisons majeures sont budgétaires et par manque de ressources humaines.

Finance

- Incertitude sur l'évolution du budget à long terme (ministériel et fédéral) permettant de concrétiser nos ambitions (améliorer et maintenir le niveau international de nos équipes).

c. Perspectives d'évolution 2017-2020

- Mise en place d'un encadrement plus étoffé permettant de donner davantage de disponibilité pour les interventions techniques à l'entraîneur coordonnateur des groupes France autant sur les stages que sur les compétitions de références ainsi que sur le suivi durant la saison.
- Un entraîneur fédéral par groupe permettant avec l'entraîneur national une mise en œuvre selon le groupe.
- Maintenir la dynamique de progression des effectifs chez les jeunes et renforcer le groupe senior.
- Mettre en place un suivi des sportifs plus efficace toute l'année.



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

- Augmenter les jours de stages et les week-ends de regroupement pour les groupes France CO à VTT.
- Valoriser le pôle espoir de Fontainebleau pour maintenir un effectif plus étoffé permettant un entraînement de groupe plus efficace.

Et selon les moyens et ressources humaines qui seront disponibles :

- Un mécanicien sur les compétitions internationales et sur les stages longs.
- Un encadrement médical ou paramédical (médecin, kinésithérapeute,) sur les stages longs et en compétitions internationales.
- Donner accès à un préparateur mental (selon les besoins et/ou sur sportifs ciblés) (80 heures)
- Pour maintenir et améliorer le rang de la France au niveau international, le budget actuel doit continuer à évoluer, notamment sur les moyens de préparer les équipes durant l'année.

3.2.3 Bilan du PES

L'indicateur ministériel correspond au pourcentage de sportifs issus des pôles sélectionnés en équipe de France aux compétitions de référence senior (championnat d'Europe et du monde). Il est de 50 % en 2016. ET il est de 100% si l'on prend en compte les sportifs seniors qui ont du quitter le pôle France Elite après leurs études, pour raisons essentiellement professionnelles.

Bilan de l'olympiade :

Pourcentage de sportifs issus des pôles France sélectionnés aux WOC et aux JWOC

	2013	2014	2015	2016
% PFE/WOC	60 %	43 %	56 %	50 %
% PFE+PFJ/JWOC	45 %	36 %	33 %	42 %

Les résultats obtenus par les sportifs du pôle France ou ayant été de longues années au pôle, démontrent l'efficacité de l'entraînement réalisé et les compétences acquises et réutilisables en autonomie en matière d'entraînement de haut niveau.

La problématique des entrées et des maintiens en pôle reste pour les orienteurs, le choix d'études compatibles avec le lieu d'implantation des structures.

Bilan du pôle France Elite

Par Olivier Coupat, responsable et entraîneur

a. Résultats sportifs

- Le fait marquant de cette olympiade est sans conteste l'arrivée à maturité d'une nouvelle génération qui a atteint le top niveau mondial. L'ancienne génération (Thierry GUEORGIOU, François GONON, Philippe ADAMSKI...) passe le relais progressivement à la nouvelle génération emmenée par Lucas BASSET et Frédéric TRANCHAND. Chez les filles Amélie CHATAING atteint les meilleures performances réalisées par une française en championnat du monde (2 top 10 en moyenne distance).
- Chez les juniors plusieurs top 10 avec Isia BASSET, Nicolas RIO et Quentin RAUTURIER montrent que la relève est bien présente pour la future olympiade.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

b. Encadrement

- Durant les 4 ans, le pôle a fonctionné avec 2 CTN, Benoit PEYVEL et Olivier COUPAT :
 - Benoit PEYVEL dans un rôle d'entraîneur et d'appuis sur la préparation et l'encadrement de 2 séances par semaine : 1 séance « terrain » et une séance de musculation.
 - Olivier COUPAT a un rôle de directeur de la structure : coordination des différents intervenants, gestion financière et logistique, suivi universitaire des athlètes, et dans un rôle d'entraîneur avec la préparation et l'encadrement des séances de musculation et des « séances terrains ».
- S'il y a eu continuité dans l'équipe technique du Pôle France, il y a eu une évolution de l'équipe médical et para-médical sur le site du campus INSA de Lyon, où sont étudiants la majorité des coureurs.
 - Joffrey Cohn est le médecin sur Villeurbanne
 - Patrick Bardon est le kinésithérapeute sur Villeurbanne
 - André Merlié garde la gestion de tout le médical et le paramédical du Pôle France
 - Marion BANIZETTE intervient sur l'optimisation de la performance

c. Instances institutionnelles

- La FFCO assure pleinement son soutien au Pôle France CO.
- Concernant l'appui financier et moral du Conseil Régional et du Conseil Général, il n'est point d'année-charnière. Sans eux, la qualité de nos entraînements serait bien moindre et la progression de nos sportifs moins rapide.
- Il en va de même pour le soutien sans faille du service du Sport de Haut-Niveau de la DRDJSCS Rhône-Alpes.
- L'INSA de Lyon et sa Section Sport de Haut Niveau (SSHN) est le principal cursus suivi par les sportifs du Pôle France.
- L'aide de la ville de Saint-Etienne, avec la mise à disposition du gymnase du Lycée Fauriel le mardi soir, ainsi que le prêt d'une salle de gymnastique et de musculation par le SUAPS de l'Université Jean Monnet de Saint Etienne, apporte une « réelle bonification » dans l'entraînement hivernal du Pôle France.

d. Effectifs de la structure

- L'effectif du Pôle a oscillé entre 10 et 12 athlètes.
- Sur cette olympiade, le Pôle France a été composé à 65 % d'athlètes masculins et 35 % féminins.
- Les raisons pour lesquels les sportifs ont quitté le Pôle France : difficultés à mener de front études supérieures et carrière sportive, manque de résultats sportifs, arrêt de carrière de sportif de haut niveau et formation professionnelle non réalisable sur la région stéphanoise ou lyonnaise, pas d'embauche à proximité.
- Evolution au 1er septembre 2013 de la structure Pôle France (classique) en Pôle France Elite. Les raisons de cette évolution :
 - **Le pôle France (classique) de Saint-Etienne**
 - peu de turn over, du fait de la maturité lente et de la longévité des performances des coureurs d'orientation.
 - un écart de niveau d'entraînement très important entre les jeunes juniors sortant de SLE et de pôles espoir et peu de places disponibles.
 - un gros effectif au pôle France avec des niveaux devenus très hétérogènes entre des élites (de 30 ans) et des juniors (de 18 ans) pour les possibilités d'encadrement (2 entraîneurs en complément de service).
 - **Le Pôle France Elite de Saint Etienne** : hommes et femmes, en étude post-bac ou professionnel, avec décharge ou emploi aménagé, âgés de 23 ans et plus. Exceptionnellement, si le niveau du sportif (sélection championnat du monde, d'Europe, jeux mondiaux ou coupe du monde...) le justifie, un junior ou un « jeune » senior peut entrer au pôle France Elite.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

e. Entraînements et stages

Les principales évolutions concernant l'entraînement sur l'olympiade

- Apport d'un préparateur physique spécialiste en musculation pour l'élaboration de la planification annuelle des séances de musculation. L'entraînement « sous barres » est positif pour la plupart des sportives. Poursuite et optimisation de la préparation physique musculaire proposée par Eric Courvoisier (pour les sportifs souhaitant se préparer de la sorte). Déplacement selon la planification des créneaux d'entraînement du mardi au lundi soir.
- Mise en ligne sur un site spécifique au « haut Niveau de la FFCO » (Basecamp) des bilans des entraînements : Splits et images JPEG des entraînements pour l'analyse GPS.
- Mise en place d'un contrat d'objectifs annuel entre chacun des athlètes et le staff de la structure. Evaluation fin mars et fin juin.
- L'entraînement du jeudi est re-planifié soit en entraînement alternatif, soit en entraînement spécifique sprint pour éviter les nombreux déplacements (et la fatigue qu'ils induisent) des sportifs basés à l'INSA Lyon.
- Mise en ligne des entraînements « sur carte » avec le nouveau suivi « LIVE GPS LOGGATOR » puis le logiciel d'analyse GPS 2DRerun. Cet outil d'analyse de l'entraînement technique apporte une réelle « plus-value » pour les entraîneurs et athlètes du Pôle France. Il en est de même du logiciel d'analyse Winsplit.
- Transformation du dispositif « extra WE » en dispositif « samedi des Pôles » : mutualisation des entraînements entre le Pôle France de Clermont-Ferrand et de Saint Etienne sur 1 à 2 samedis par mois durant la période hivernale (Nov-déc-jan-fev-mar).

Stages

- Depuis trois ans un stage en collaboration avec le Pôle France Jeune de Clermont Ferrand est organisé en février au Portugal.
- Un stage en Suède début septembre 2015 pour préparer les championnats du monde de 2016.

f. Installations et équipements sportifs

- Réalisation de nombreuses cartes de sprint (4) et forêt (4)
- Renouvellement de notre matériel électronique de chronométrage EMIT : postes de contrôles, matériel de chronométrage.
- Achat auprès de la société LOGGATOR de matériels pour le suivi GPS en « LIVE » : 24 data loggers et 25 brassières porte GPS.
- Non renouvellement d'un des deux contrats des minibus et remplacement du mini bus Renault Trafic par une voiture familiale « Kangoo rallongée ». Cette voiture a été achetée et livrée pour novembre 2014 (coût 17 800.00€)
- Non renouvellement du contrat du minibus Ford et remplacement par un mini bus Renault Trafic. (Achat en février 2015 - coût 21 000.00€)

g. Suivi Médical et Paramédical d'aptitude

- Fonctionnement : le groupe de suivi médical s'est étoffé en 2013 avec l'arrivée d'un médecin et d'un kinésithérapeute sur Villeurbanne. Nous regroupons maintenant l'ensemble des compétences qui nous sont utiles : un médecin, 2 kinésithérapeutes et une psychologue.
 - La prise en charge s'organise avec :
 - un suivi médical régulier en prévention trimestrielle pour tous les coureurs, un suivi adapté en cas de pathologie, les bilans hospitaliers de suivi longitudinal (Docteur André Merlié & Joffrey Cohn)
 - un suivi par les kinésithérapeutes, hebdomadaire en prévention et quotidien si nécessaire en cas de pathologie (Patrick Bardon et Olivier Vendroux)

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

- un suivi diététique avec un bilan nutritionnel individuel 1 fois par an avec des réunions d'information en soirée.
- Un suivi psychologique : bilan annuel pour tous et prise en charge complémentaire pour les coureurs qui le souhaitent. (Marion Banizette). Depuis le 1er novembre 2014 seulement, Marion Banizette se déplace régulièrement sur l'INSA.
- La surveillance médicale réglementaire mise en place par la FFCO est réalisée par tous les sportifs du Pôle.

h. Suivi scolaire

- La plus grande majorité des SHN a pris conscience qu'il est difficile, voire impossible de mener de front des études avec un cursus normal ou une vie professionnelle sans aménagement horaires. De nos jours, pour être compétitif sur le plan mondial en course d'orientation, cet aménagement est indispensable. C'est une évolution majeure de la mentalité des athlètes qui composent la structure. Cela a permis un aménagement différent de l'entraînement hebdomadaire au sein de la structure.
- 80 à 90% des athlètes de la structure sont en Section Sport de Haut Niveau à l'INSA de Lyon.

i. Rayonnement du Pôle

- Le pôle a accueilli une sportive étrangère comme partenaire d'entraînements étrangers : un membre de l'équipe du Canada a suivi pendant 2 ans les entraînements du Pôle.

j. Suivi budgétaire

- Les minibus (hors utilisation Pôle) sont loués à la FFCO lors des déplacements des équipes de France.
- Concernant le dispositif de suivi financier de la structure, des rendez-vous plus réguliers avec la trésorière ont été mis en place. Il apporte plus de souplesse et permet un meilleur suivi financier de la structure.
- En début d'olympiade, hausse annuelle de 20.00€ de participation financière des membres du pôle. Le montant sera de 200.00€ par année. Paiement aussi de 150.00€ par an pour les sportifs retenus comme partenaires d'entraînement. Seuls, Les orienteurs sur liste ministérielle peuvent participer à 1 entraînement par semaine avec le Pôle France (ils peuvent être véhiculés dans la mesure des places disponibles).

Bilan du pôle France Jeunes

Simon Leroy, responsable et entraîneur

a. Encadrement

Le pôle France jeune a ouvert à la rentrée 2013-2014. Après avoir ouvert avec un CTS coordonnateur et entraîneur adjoint, Jean-Paul HOSOTTE a été missionné fin 2015 sur la formation. Simon Leroy est depuis le coordonnateur et entraîneur principal du pôle.

b. Points forts sur l'olympiade

- Institutionnels et des collectivités territoriales:
 - Le soutien de la région Auvergne avec une subvention annuelle conséquente qui a permis une ouverture du pôle et 3 années de fonctionnement en toute sérénité (achat de véhicules, du matériel technique nécessaire, réalisation d'un stage annuel). Ainsi que le soutien de la FFCO pour un fonctionnement au quotidien optimum.
 - Les relations bien établies avec les instances universitaires.
 - L'accès à des installations sportives de qualité (dont la salle de musculation 2 fois par semaine sur le campus « sciences » des Cézeaux)
 - Les terrains de CO à proximité ou à distance raisonnable.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

- L'équipe d'encadrement du pôle :
 - Une équipe d'intervenants professionnels (médicaux et paramédicaux, nutritionniste...) communicante et motivée.
 - Le soutien administratif de la Ligue Auvergne, particulièrement sa présidente.
 - Le suivi individualisé des sportifs via les contrats d'objectifs, les entretiens, les analyses techniques.
 - Un soutien à l'entraîneur pour les séances de musculations.

c. Points faibles sur l'olympiade

- Le niveau et le nombre de sportifs recrutés annuellement (du fait du réservoir faible d'orienteurs de HN). Le nombre de sportif a été très variable d'une année sur l'autre : une ouverture du pôle avec 5 sportifs, puis 9, 6 et à nouveau 9. Une stabilité du nombre de sportifs entre 9 et 12 permettrait une émulation satisfaisante pour le groupe.
- Le manque de terrains en basse altitude.
- L'accessibilité de la ville en transports en commun pour les jeunes sportifs sans permis ou voiture.
- Les incertitudes financières notamment de la part de la nouvelle grande région.

Bilan du pôle Espoir course d'orientation de Fontainebleau

Par André Hermet, responsable et entraîneur du pôle de Fontainebleau

a. Points forts

Le Pôle Espoir de Fontainebleau fini sa 4^e olympiade. Son évolution a été permanente sur les différents points.

- Effectifs : évolution du pôle vers la spécialité CO à VTT depuis 2010

	2013	2014	2015	2016
Effectif total	12	13	15	14
Homme	9	10	13	10
Dame	3	3	2	4
Interne	10	10	10	9
Externe	2	3	4	5
Discipline COVTT	5	6	9	9
Discipline CO à pied	7	7	6	5

- Disciplines : 2013 à 2016 60 % à 70 % sont CO à VTT et 40 % à 30 % sont CO à pieds
- Quantitatif : effectif entre 12 et 15 sportifs, chaque année entre 1 à 3 filles
- Qualitatifs : le nombre de sportifs sur listes ministérielles se situe entre 70% et 80% de l'effectif global,
- Résultats : satisfaisants au plan national et international avec de nombreux titres et podiums. Les résultats sont évolutifs selon l'ancienneté au pôle.

Encadrement sportif

- 1 CTS coordonnateur et entraîneur principal
- Assistants pôle sur les séances d'entraînement (cadres d'appoints de l'ETR)
- 1 psychologue intervenant pour la préparation mentale (reconnu par la DRJSCS)

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

Structure association des pôles : mutualisation des intervenants

- 1 psychologue intervenant sur le suivi psychologique sur demande de consultation
- 1 diététicien intervenant sur le suivi diététique sur demande de consultation.

Plateau technique médical

- Situé depuis 1 an sur le Centre National des Sports de la Défense (CNSD)
- 1 médecin et 1 infirmier intervenant dans le suivi médical réglementaire ou pour des tests spécifiques (Biométrique, Physiologique) pour les 2 spécialités (VMA sur tapis ou ergo cycle)

Sites d'entraînement

- Mutualisation hebdomadaire des réseaux de postes mis en forêt par d'autres structures, clubs de CO et le CNSD.
- Des compétitions fréquentes les week-ends en région de Fontainebleau permettant de pouvoir pratiquer une compétition à proximité quasi hebdomadaire.
- CO à pied : grandes diversités de terrain à proximité de Fontainebleau
- CO à VTT : de nombreuses cartes avec d'importants réseaux de chemins.

Budget

Les ressources financières octroyées par les différents partenaires* ont satisfaisantes et ont permis de trouver un équilibre de gestion pour le fonctionnement spécifique du pôle pour cette olympiade. L'apport de la globalité des différentes subventions ont permis de minimiser le coût des familles de 50 %.

* DRJSCS Ile de France, FFCO, Région Ile de France, Association des pôles.

b. Points faibles

- La gestion administrative de la vie quotidienne sur site et hors site est lourde.
- Les relations avec le gestionnaire du site sont très rigides et administratives.
- Les relations avec l'administration scolaire ne sont pas assez souples.
- La cartographie est de qualité moyenne pour la plupart des cartes existantes (CO à pied). Néanmoins un effort est fait par certains clubs qui font appels à des cartographes professionnels.

3.2.4 Le suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau et l'aide institutionnelle

L'indicateur ministériel correspond au pourcentage de SHN aidés via les aides personnalisés et les conventions d'aménagement du temps de travail: il est de 59% en 2016. 26 sportifs ont été aidés via ses dispositifs.

- Tous les sportifs en liste ministérielle, collégiens, lycéens ou étudiants peuvent bénéficier de l'aménagement du temps scolaires ou d'études, d'autorisations d'absences, de report d'examen définis dans la note de service du 30 avril 2014. Les CTS, responsables de pôles et le DTN formulent les demandes d'autorisations d'absences pour compétitions et stages du programme d'entraînement définis et validés dans le contrat d'objectifs personnalisés du sportif.
- Dans le cadre des Conventions d'Aménagement du temps de travail (CAE) du secteur public, (Education Nationale), de 3 postes en décharge en 2013, la FFCO a perdu 1 poste ½ au cours de l'olympiade. En 2016, la décharge de Baptiste et la ½ décharge d'Amélie ont pu être conservées. Au cours de l'olympiade et dans le cadre de la priorité aux sports olympiques, la FFCO aura perdu 2 postes et ½ d'aides à ses SHN. (pour rappel, jusqu'en août 2015, Philippe Adamski a pu bénéficier d'un poste INSEP).

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

- Dans le cadre des CIP de niveau régional, au contraire, le nombre de CIP (convention d'insertion professionnelle) a été en hausse : La FFCO est passé de 1 à 4 CIP en 2014 exclusivement pour des orienteurs à VTT, auquel est venu s'ajouter une CIP pour un orienteur à pied en 2015. En 2016, il y en a à nouveau 4 dont 3 pour la CO à VTT. Ce dispositif est indispensable à la réussite des SHN au plus haut niveau.
- Depuis le début de l'olympiade, les SHN concernés ont pu bénéficier du dispositif de retraite.
- Les SHN ont également droit au dispositif « accidents du travail et maladie professionnelle ».
- Désormais, grâce à la loi de protection du sportif, la FFCO a souscrit obligatoirement une assurance complémentaire dommages corporelles pour tous ses SHN.
- Les aides personnalisées viennent compléter les dispositifs d'aide aux SHN. Elles sont réparties en fonction des résultats, des frais réellement engagés et justifiées par le sportif de haut niveau demandeur, sa situation socio-professionnelle. En 2016 comme en 2015, au regard des très bons résultats et aux médailles rapportées, le budget alloué aux aides personnalisées a été dépassé de plus de 4000 € (sans dépassement du budget du HN).

Perspectives 2017-2020

Courant 2017, le projet de performance fédéral devrait être validé pour chaque fédération par le ministère. L'application des critères de performance sera effective pour la mise en listes ministérielles au 1er novembre 2017.

Il faut s'attendre à une baisse conséquente des sportifs de haut niveau. Ceux n'ayant pas réalisé le niveau de performance plancher, se verront inscrits en liste « collectif national », s'il remplissent les critères de cette liste. Cette liste donnera uniquement les mêmes droits que la liste « espoir ».

Aussi il sera important que ses sportifs puissent être aidés financièrement au niveau territorial, car l'Etat ne devrait plus les subventionner au travers de la convention d'objectifs.

Si la FFCO, souhaite conserver son haut niveau, la mutualisation financière sera indispensable pour les sportifs en accès au haut niveau.

3.3 Action 3 : Sport et santé, prévention par le sport, protection du sportif

3.3.1 La surveillance médicale réglementaire

Les indicateurs ministériels correspondent au pourcentage de Sportifs de haut niveau et espoirs qui ont effectué la totalité de leur SMR. En 2016, les chiffres sont bons, respectivement, 91 % et 87 %.

La surveillance médicale réglementaire à partir la mise en liste 2016, est nettement simplifiée. L'information a été passée oralement lors des réunions annuelles de début de saison. Elle est le règlement haut niveau. Chaque sportif a reçu et continuera à recevoir par courrier postal les nouvelles informations ainsi que les ordonnances nécessaires.

Le médecin coordonnateur de la SMR, informe régulièrement le DTN de la réalisation de la SMR.

3.3.2 La prévention contre le dopage

Chaque année de l'olympiade, une intervention de prévention contre les conduites à risques et dopantes a été reconduite auprès des jeunes sportifs du GF-18, ainsi qu'au sein des pôles.

L'information pour la lutte contre le dopage et les outils d'informations et de prévention disponibles sur le site de la FFCO sont transmis aux sportifs lors des réunions HN juniors, seniors et groupe France CO à VTT.



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

3.3.3 L'accompagnement sanitaire préventif

En CO à pied, tout au long de l'olympiade, l'encadrement médical des équipes de France s'est effectué selon la même configuration, qui après analyse annuelle, nous paraît toujours être la plus adaptée :

- GF - 18 : 1 médecin systématiquement sur les stages et les EYOC.
- GF junior : 1 kinésithérapeute systématique sur le stage de préparation et le JWOC. Sur la JEC, cela dépend du reliquat budgétaire de fin de saison.
- GF senior : 1 médecin et 1 kinésithérapeute sur les stages pré-WOC et les WOC ; 1 kinésithérapeute (ou 2) selon le nombre de sportifs sur les autres compétitions et stages.

En CO à VTT, suite à l'analyse de la saison passée et l'évolution de la discipline au niveau international, un kinésithérapeute est devenu nécessaire pour les SHN seniors. Un kinésithérapeute a suivi l'équipe cette saison 2016 sur les championnats du monde.

Il est envisagé de poursuivre en 2017.

Se reporter également aux rapports du médecin fédéral, du médecin coordonnateur de la SMR et du médecin des équipes de France.

3.4 Action 4 : la formation et l'emploi

3.4.1 Professionnalisation de l'activité

Les certificats de qualification professionnelle (CQP)

Les 2 CQP animateur et cartographe de course d'orientation sont sortis au Journal officiel respectivement en juin et octobre 2016.

Après le départ de Bernard Dahy, Jean-Paul Hosotte qui a repris le dossier. Les contenus de formations du CQP Animateur sont réalisés. La DTN a travaillé en collaboration avec le CREPS de Vichy pour la mise en œuvre de la formation du CQP Animateur. La première session de formation débutera au 3ème trimestre 2017.

La première formation du CQP cartographe aura lieu en 2018.

Les formations aux professionnels

Dans le cadre de la convention USEP, une formation de 4 jours co-animée par l'USEP et la FFCO a eu lieu en octobre 2016, au CREPS de Vallon Pont d'Arc. Elle a été encadrée coté FFCO par Hervé Letteron et Jean-Paul Hosotte.

3.4.2 Les formations fédérales

L'indicateur ministériel correspond aux nombres de diplômes fédéraux délivrés.

L'objectif de 150 diplômés fixé partagé avec le Ministère est largement réalisé en 2016 :

397 en 2016 (170 en 2015 - 231 en 2014 - 260 en 2013).

Cette forte hausse de 2016, s'explique avec les équivalences attribuées due à la séparation des différents diplômes CO à VTT / CO à ski régionaux (anciennement 1 diplômes pour 3 maintenant : animateur dans les 2 disciplines, traceur régional et contrôleur régional) et les VAE accordées aux personnes ayant rempli effectivement les missions équivalentes sur des courses CO à VTT ou CO à ski de niveau national, sans problème apparent.



RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

a. Bilan quantitatif

Formations de Niveau National :

- 1 formation de traceur national
- Le 2^e WE d'une formation moniteur.
- 2 formations de formateurs d'animateurs (zones sud-est et sud-ouest)
- 1 formation de formateur de traceur régional CO à VTT et CO à ski (4 formés pour cette première édition).
- 1 formation de traceur, contrôleur national (CO à VTT) (1^{ère} édition)
- 1 séminaire d'entraîneurs
- 1 séminaire des traceurs nationaux et contrôleurs des circuits nationaux

Formations de Niveau Zone :

- Poursuite des épreuves de certification moniteurs

Formation de Niveau Régional :

- 40 formations ont été organisées par les ligues sur le territoire.

Voir bilan des diplômés

Diplômés 2016 (par filière)

FILIERE SPORTIVE	FILIERE ORGANISATION	FILIERE ARBITRAGE	FILIERE CO VTT/SKI	TOTAL			
Animateur	80	TR	43	DAR	19		
Formateur ani	0	Formateur TR		Formateur DAR	0	TR CO à VTT/ski	50
Moniteur	13	CCR	16	DN	4	CR CO à VTT/ski	48
Formateur mon	3	Formateur CCR				TN CO à VTT/ski	30
Entraîneur	3	TN	16	AN	9	CCN CO à VTT/ski	18
Ani CO à VTT/Ski	29	CCN	3			TN CO à VTT/ski	7
						CCN CO à VTT/ski	6
TOTAL	128		78		32		159
							397

La filière sportive en CO à pied comme en CO à VTT a attiré un grand nombre de stagiaires en 2016, contrairement à 2015, qui avait vu une baisse de la passation de ces diplômes.

La filière organisation est stable et reste conséquente sauf pour la formation de Contrôleur des Circuits National qui demande une grande expertise. Les coureurs « élites » ou ceux qui l'ont été ont l'expertise nécessaire. Les clubs doivent solliciter leurs meilleurs coureurs pour les orienter vers cette formation de contrôleur (d'abord régional, puis national). Les missions des contrôleurs demeurent indispensables à la qualité des compétitions de CO.

La filière arbitrage reste le parent pauvre des formations, en particulier celle de délégué national, qui s'obtient par validation sur le terrain.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

RÉPARTITION DES DIPLÔMES 2016 PAR NOUVELLES RÉGION ET ZONES

NORD-OUEST		NORD-EST		SUD-OUEST		SUD-EST					
86		143		52		113					
HF	IF	NM	BR	CE	PL	GE	BF	NA	OC	PZ	AR
Hauts-de-France	Ile-de-France	Normandie	Bretagne	Centre	Pays de la Loire	Grand-Est	Bourgogne F-Comté	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	PACA	Auvergne R-Alpes
3	50	13	9	6	5	95	48	40	12	19	94

À noter une faiblesse des formations sur certaines régions.

Répartitions par nouvelles régions des diplômes acquis au 31/12/2016

LIGUES	NBRE DE DIPLÔMES
Grand-Est	720
Auvergne Rhône Alpes	641
Ile de France	401
Bourgogne Franche-Comté	341
Nouvelle-Aquitaine	296
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	245
Normandie	223
Occitanie	183
Bretagne	167
Centre-Val de Loire	81
Pays de Loire	69
Haut de France	54
Outre-Mer	53

b. Bilan qualitatif

Aspects positifs :

- Les évaluations faites par les stagiaires soulignent la qualité et l'investissement des formateurs bénévoles des Ligues.
- La mutualisation des pratiques entre formateur demeure une véritable plus-value par rapport à la simple transmission de contenus.
- Le suivi des formations entre la FFCO et les ligues est maintenant bien compris. Cependant quelques évaluateurs, au niveau régional, envoient toujours les fiches d'évaluation stagiaires directement à la FFCO. Il est toujours bon de rappeler que le canal ligue est obligatoire.

RAPPORT DE LA DTN

(MARIE-VIOLAINE PALCAU)

Points à améliorer :

- Les procédures de communications qui ne permettent pas le suivi des demandes de formation. Aussi, toutes les demandes des ligues concernant les besoins de formations de formateurs ou de formations de niveaux nationales doivent solliciter la commission formation. Les demandes sont à envoyer au secrétariat fédéral contact@ffcoorientation.fr, qui renverra au responsable de la commission formation et au CTS en charge de la formation.
- Pour les formations de formateurs, les ligues doivent se coordonner d'abord au sein de la zone.

Perspectives 2017

Actions prévues au niveau national :

- formation d'entraîneur (début octobre 2017)
- 1 Séminaire Arbitre – Délégué niveau national
- 1 formation TN hiver 2017-2018, en fonction des besoins pour les organisations 2018 -2019.

Formation professionnelle

- Elaboration des contenus de formation Certificat de Qualification Professionnelle « cartographe »

Actions prévues au niveau Zone

- Poursuite des épreuves de certification Moniteur
- 2 formations Moniteurs (l'organisation incombe aux ligues en relation avec le CTS référent de la formation)
- Formation de formateurs en fonction des demandes des ligues à adresser selon la procédure et en copie au CTS responsable formation (Jean-Paul Hosotte en 2017).

Actions prévues au niveau Régional

- Poursuite du soutien des actions de formation
- Conseils éventuels pour l'organisation de séminaires régionaux DAR, TR-CCR.

BILAN DU MÉDECIN COORDONNATEUR



MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

Fédération Française de
Course d'Orientation

Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) – 2016

Médecin coordonnateur de la SMR :
Dr Catherine CHALOPIN Catherine.chalopin@ffcoorientation.fr

Rappel du contexte

Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, l'instance dirigeante compétente de la fédération sportive désigne, un **médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière** des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment).

Il a notamment la charge de **recevoir et d'analyser les résultats** (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 à A 231-7 du code du sport.

Au vu de cette surveillance, il peut **établir**, le cas échéant, un **certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives** au vu des résultats de la surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport).

Enfin il lui appartient de **dresser un bilan de l'action relative à la surveillance médicale** des sportifs de haut niveau et inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment).

Ce bilan annuel fait état des modalités de mise en oeuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance. Il est présenté par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports (art R.231-10 du code du sport).

Le présent document devra être retourné par voie électronique au bureau DSB2 avant le 14 février 2017 à gilles.einsargueix@jeunesse-sports.gouv.fr
Ce document dispense les fédérations de répondre à l'enquête LOLF pour l'indicateur 5-1

Une synthèse des résultats collectifs de la surveillance médicale réglementaire (SMR) colligeant l'ensemble des retours fédéraux est en cours de finalisation par l'IRMES, elle sera transmise aux fédérations dès réception pour information.

BILAN DU MÉDECIN COORDONNATEUR

BILAN DU MÉDECIN COORDONNATEUR

I-Observance de la SMR :

Année 2016 (Inscrits du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016)	SHN	Espoirs	Autre population suivie*
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	44	24	0
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	40	21	0
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	3	3	0
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	1	0	0
Taux de suivi complet	90,9%	87,5%	
Taux de suivi au moins partiel	97,7%	100,0%	
Absence de suivi	2,3%	0,0%	

Pour les SHN, 1 sportif a décidé d'arrêter le haut-niveau le lendemain de son inscription en liste ministérielle. Les suivis incomplets portent sur le suivi biologique en particulier pour la 3^e prise de sang annuelle.

II-Structuration

- La fédération a-t-elle mis en place un secrétariat médical dédié ? OUI NON
- Si oui, préciser : Dédié Partagé
 Temps plein
 Temps partiel : h/sem
- La fédération est-elle dotée d'un logiciel de suivi médical ? OUI NON
 Si oui, nom : Enora Team santé n'a pas été utilisé en 2014 par impossibilité d'avoir accès au logiciel.
- Les résultats de la SMR sont-ils transmis à l'IRMES ? OUI NON
 Jamais eu de contact avec l'IRMES

III-Anomalies et pathologies détectées dans le cadre de la SMR

Est considéré comme anomalie, toute **pathologie** confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

Sont exclues :

- les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ;
- les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SMR.

Appareil cardiovasculaire :

- 1 trouble de repolarisation majeur dépistée sur le SMR 2015 avec examens cardiologiques complémentaires et une décision collégiale des cardiologues d'autorisation de la poursuite du sport de haut-niveau avec un suivi cardiologique annuel obligatoire fait en 2016
- 1 Extrasystolie ventriculaire d'effort ayant nécessité une contre indication temporaire le temps du bilan cardiologique complet permettant la levée de cette contre-indication

Appareil Respiratoire :

- Nombre et type de pathologies détectées: 3 asthmes déjà traités et retrouvés lors du SMR

Bilan biologique et bandelette urinaire:

- Nombre et type de pathologies détectées: 6
 - 5 ferritinémies basses ou limites
 - 1 thyroïdite de Hashimoto dépistée lors du SMR 2010 suivie et sous traitement depuis

Bilan dentaire :

- Nombre et type de pathologies détectées: 0

Bilan psychologique :

- Nombre et type de pathologies détectées: 0

Bilan diététique ou nutritionnel :

- Nombre et type de pathologies détectées: 0

Bilan ORL :

- Nombre et type de pathologies détectées: 0

Bilan ophtalmologique :

- Nombre et type de pathologies détectées: 1 daltonisme (déjà connu)

Autres :

- Nombre et type de pathologies détectées: 0

IV-Contre-indications prononcées dans le cadre de la SMR

Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR ne peut pas être considérée comme une contre-indication médicale. Elle peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire et non pas « d'une contre indication administrative », terme impropre qui porte à confusion avec une véritable contre indication médicale.

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
cardiaque	1	0



PARTIE 2 DOCUMENTS FINANCIERS



RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)



Mathieu LEMERCIER
Trésorier

////// RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER //////////////

Exercice financier du 01/01/2016 au 31/12/2016

PLAN

1. Équilibre recettes/dépenses
2. Analyse des recettes
3. Analyse des dépenses
 - 3.1 Fonctionnement fédéral
 - 3.2 Formation
 - 3.3 Haut niveau
 - 3.4 Développement
4. Analyse du bilan
5. Perspectives 2017

Annexe : affectation du résultat

RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

1. ÉQUILIBRE RECETTES/DÉPENSES

Document de référence : compte de résultat SOPRECA

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se décomposent de la manière suivante.

RECETTES	2016	2015	% de variation
Vente de marchandises	6 924 €	5 493 €	26,1 %
Production services	58 688 €	80 422 €	-27,0 %
Subventions d'exploitation	323 053 €	364 712 €	-11,4 %
Recettes internes	725 369 €	668 838 €	8,5 %
Reprise sur provision	5 000 €	45 420 €	-89,0 %
Recettes financières	781 €	727 €	7,4 %
Recettes hors fonds dédiés	1 119 815 €	1 165 612 €	-3,9 %
Reprise sur fonds dédiés			
Recettes totales	1 119 815 €	1 165 612 €	-3,9 %

DÉPENSES	2016	2015	% de variation
Achats de marchandises	524 €	5 702 €	-90,8 %
Variations de stocks	772 €	-3 542 €	-121,8 %
Autres achats	636 340 €	598 125 €	6,4 %
Impôts taxes	8 431 €	4 572 €	84,4 %
Salaires	176 254 €	176 876 €	-0,4 %
Charges sociales	70 546 €	70 353 €	0,3 %
Dotations aux amortissements	27 354 €	25 240 €	8,4 %
Dotations aux dépréciations			
Provision pour risque	0 €	10 000 €	-100,0 %
Autres charges	182 349 €	212 175 €	-14,1 %
Dépenses financières	92 €		
Charges exceptionnelles			
Dépenses hors fonds dédiés	1 102 662 €	1 099 501 €	0,3 %
Dotations sur fonds dédiés			
Dépenses totales	1 102 662 €	1 099 501 €	0,3 %

RÉSULTAT	2016	2015	% de variation
	17 153 €	66 111 €	-74,1 %

Le résultat 2016 est excédentaire de 17 153 €.

Cet excédent correspond à 1,6 % de nos charges totales. Cela équivaut à six jours de fonctionnement. Nous pouvons considérer cet exercice comme quasiment à l'équilibre.

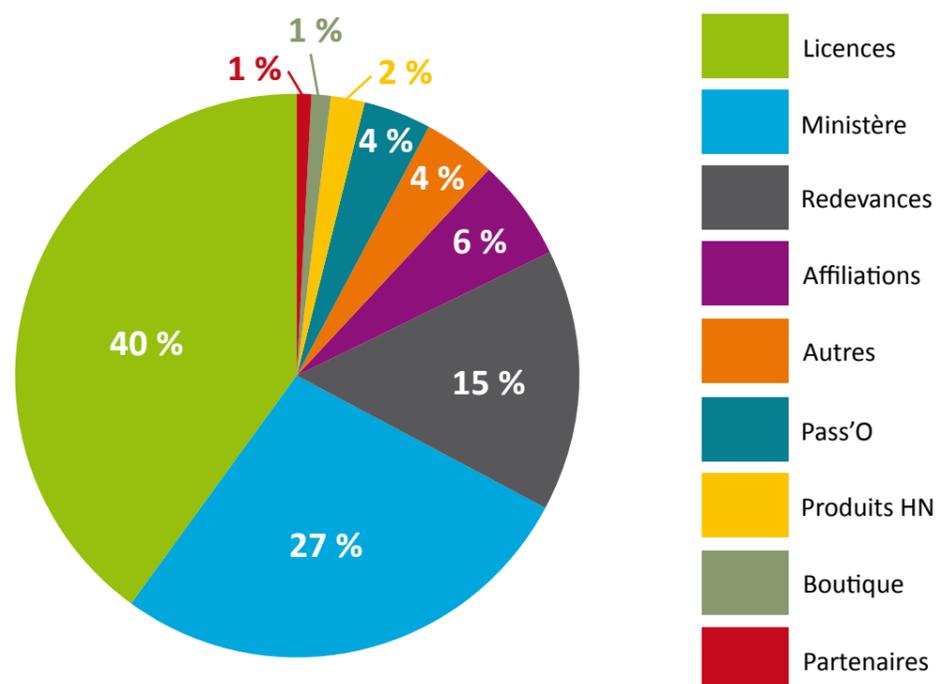
RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

2. ANALYSE DES RECETTES

Document de référence : compte de résultat FFCO 2016

RECETTES	Réalisé 2016	Variation/ Prévisionnel réactualisé	Prév. réac- tualisé 2016	Prévisionnel voté 2016	Réalisé 2015	Variation/ Réalisé 2015
Recettes hors fonds dédiés	1 115 870 €	1,2 %	1 102 400 €	1 097 946 €	1 114 510 €	0,1 %
Ministère	303 000 €	0,0 %	303 000 €	317 892 €	329 105 €	-7,9 %
Licences	444 748 €	-1,3 %	450 500 €	435 054 €	431 175 €	3,1 %
Affiliations	67 100 €	1,2 %	66 300 €	65 000 €	65 022 €	3,2 %
Pass'Orientation	38 839 €	-1,7 %	39 500 €	40 000 €	37 362 €	4,0 %
Redevances fédérales	162 332 €	28,8 %	126 000 €	115 000 €	121 670 €	33,4 %
Partenariat	15 000 €	0,0 %	15 000 €	30 000 €	31 712 €	-52,7 %
Produits HN	22 732 €	-49,5 %	45 000 €	44 800 €	46 134 €	-50,7 %
Boutique	14 222 €	103,2 %	7 000 €	5 500 €	7 924 €	79,5 %
Autres	47 897 €	-4,4 %	50 100 €	44 700 €	44 406 €	7,9 %



RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

Subvention ministère



Une baisse de 8,8 % est constatée, ce qui est conforme aux prévisions que j'avais émises l'an passé. Effectivement, les indemnités CTS du ministère ne transitent plus via la FFCO mais leurs sont directement versées. C'est donc 25 000 € que nous ne touchons plus, mais que nous ne dépensons plus non plus. La recette ministérielle est donc stable par rapport à l'an passé.

La subvention du CNOSEF, stable, est entièrement destinée aux aides personnalisées des sportifs de haut niveau de la FFCO.

Licences (ligne A4B)

Les recettes concernant les licences sont en augmentation de 3,1 %. Deux leviers l'expliquent.

- L'augmentation du nombre de licenciés compétitions de la FFCO. Nous avons enregistré 400 licences supplémentaires par rapport à 2015 pour arriver à 9 172 licences. Il s'agit d'une augmentation de 4,6 %.
- L'augmentation du taux de base de 1 % entre 2015 et 2016.

Pass'Orientation (ligne A4C)

Les recettes concernant les Pass'Orientation sont en augmentation de 4,0 %. Comme pour les licences, nous agissons sur les deux leviers avec l'augmentation du taux de base et l'augmentation du nombre de Pass'Orientation délivrés par les structures affiliées à hauteur de 12,7 % (38 052 en 2016).

Redevances (lignes D10A et B)

Les redevances fédérales sont en nette augmentation en 2016 (+33,4 %) et supérieur au prévisionnel (+28,8 %). Cette augmentation est principalement due aux succès des courses à étapes organisées en 2016. Celui d'O'France est à noter particulièrement générant une recette fédérale supérieure à 50 000 €. À noter également, l'augmentation des redevances sur les courses CN principalement due à une participation accrue sur les courses CN : environ 4 000 participants de plus sur 2016 (nombre de courses quasi identiques : 234 courses CN en 2016, +9 par rapport à 2015).

Partenariat (ligne D11B)

Une nouvelle convention a été signée avec Noname pour une durée de trois ans. Celle-ci prévoit une dotation de 15 000 € par an et une réduction de 50 % sur toutes les commandes allant au-delà de la dotation initiale.

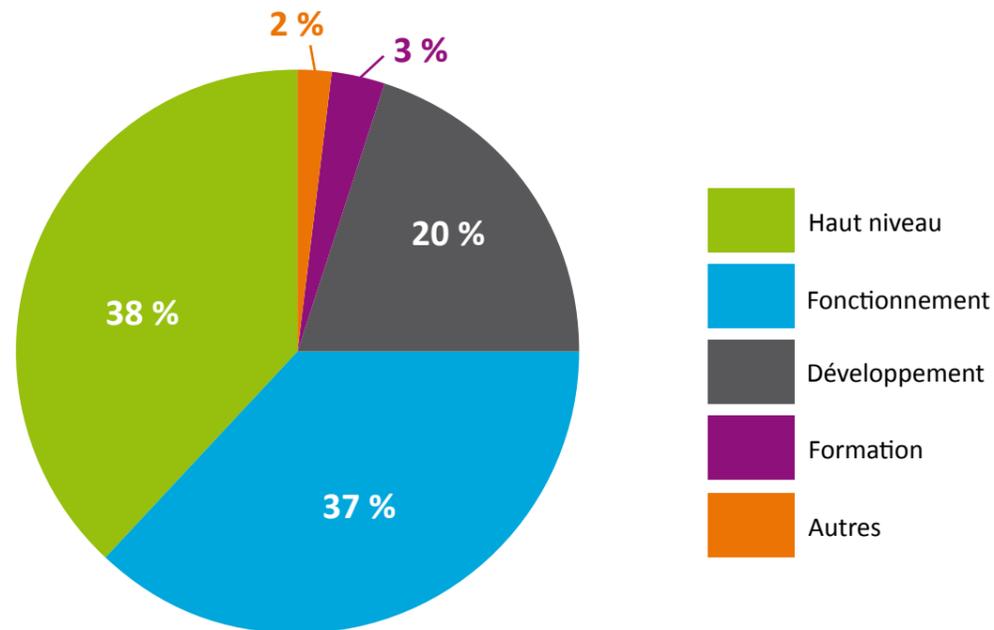
RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

3. ANALYSE DES DÉPENSES

Document de référence : compte de résultat FFCO 2016

DÉPENSES	Réalisé 2016	Variation Prévisionnel réactualisé	Prévisionnel réactualisé 2016	Prévisionnel voté 2016	Réalisé 2015	Variation/Réalisé 2015
Dépenses hors fonds dédiés	1 098 717 €	-0,3 %	1 102 400 €	1 097 945 €	1 048 399 €	4,8 %
Fonctionnement fédéral	400 653 €	5,8 %	378 700 €	375 851 €	386 129 €	3,8 %
Haut niveau	414 875 €	-4,0 %	432 000 €	435 754 €	393 248 €	5,5 %
Formation	36 765 €	-10,3 %	41 000 €	33 675 €	28 555 €	28,8 %
Développement	222 827 €	-1,3 %	225 700 €	228 665 €	215 324 €	3,5 %
Autres	23 597 €	-5,6 %	25 000 €	24 000 €	25 143 €	-6,1 %



RAPPORT DE GESTION

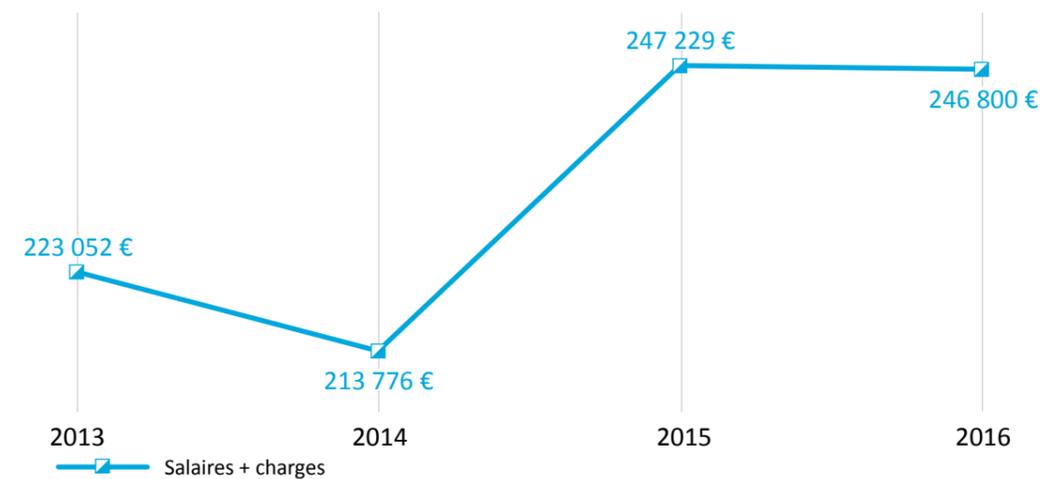
DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

3.1 Fonctionnement fédéral

Dépenses en hausse par rapport à 2015 (+ 3,8 %). Le personnel mis à part, les principaux postes sont les suivants :

- **Fonctionnement comité directeur + structuration fédéral (A1C+A1B)** : 31 535 €. Il s'agit de l'ensemble des remboursements de frais des membres du comité directeur. Cette dépense est stable par rapport à 2015 et fidèle au prévisionnel.
- **CO'Mag (A1G)** : dépenses stables et conforme au prévisionnel à 33 559 €.
- **Assurance (A2E)** : 29 129 €, très légère augmentation dû à l'augmentation du nombre de nos licenciés.
- **Indemnités CTS (A3B)** : en nette baisse car les indemnités du ministère sont directement versées au CTS (voir paragraphe sur les recettes ministérielles).
- **Licences (A4B)** : dépenses en hausse (+8 600 €) correspondant à l'augmentation des licences gratuites suite à une première prise de licence durant la période septembre/décembre de l'année précédente (+20,1 %).
- **Travaux locaux (A3F)** : nous retrouvons dans cette ligne les dépenses liées à l'entretien des locaux réalisé par un prestataire de service suite au licenciement de la femme de ménage.
- **Conseil juridique (A2F)** : en plus de notre litige prud'homal, nous avons sollicité notre cabinet d'avocat sur d'autres sujets (consultation sur les contrats de travail,...), d'où une dépense nettement supérieure au prévisionnel.
- **Expert-comptable (A1E)** : dépenses en hausse en grande partie dues à la gestion du départ imprévu de notre emploi avenir en avril 2016.

Concernant les charges du personnel, elles sont stables à environ de 247 000 €, mais la composition de ces dépenses est différente. Le renforcement de l'équipe au sein du siège a, cette année, été compensé par l'économie du salaire de la femme de ménage. Toutefois, le nouveau poste aura un impact plus fort en 2017.



RAPPORT DE GESTION

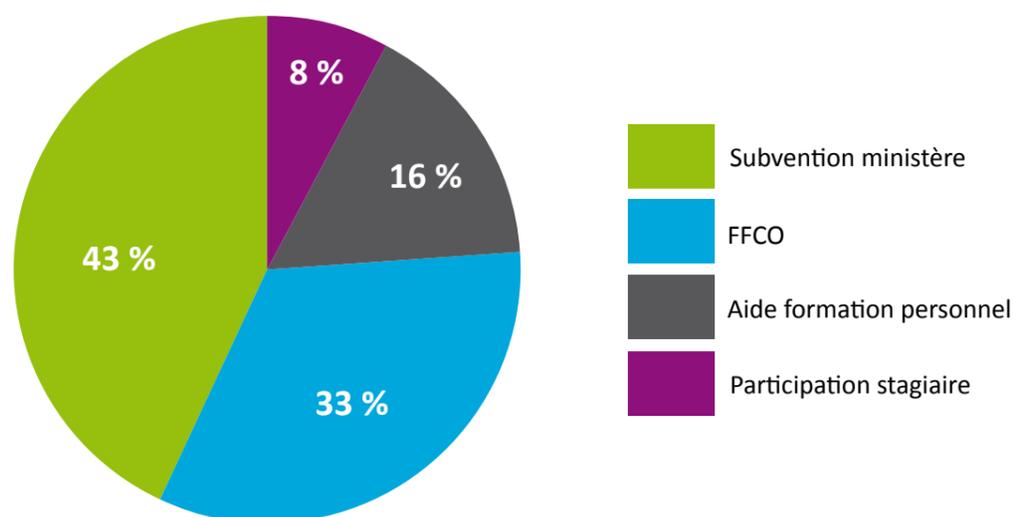
DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

3.2 Formation

Avec la démission de notre emploi avenir, la dépense concernant la formation du personnel est très nettement inférieure aux prévisions (formation du personnel, B1B).

À noter que l'aide importante perçue sur cette ligne correspond à la totalité de l'aide suite à la formation en alternance suivie par notre emploi avenir de septembre 2015 à avril 2016.

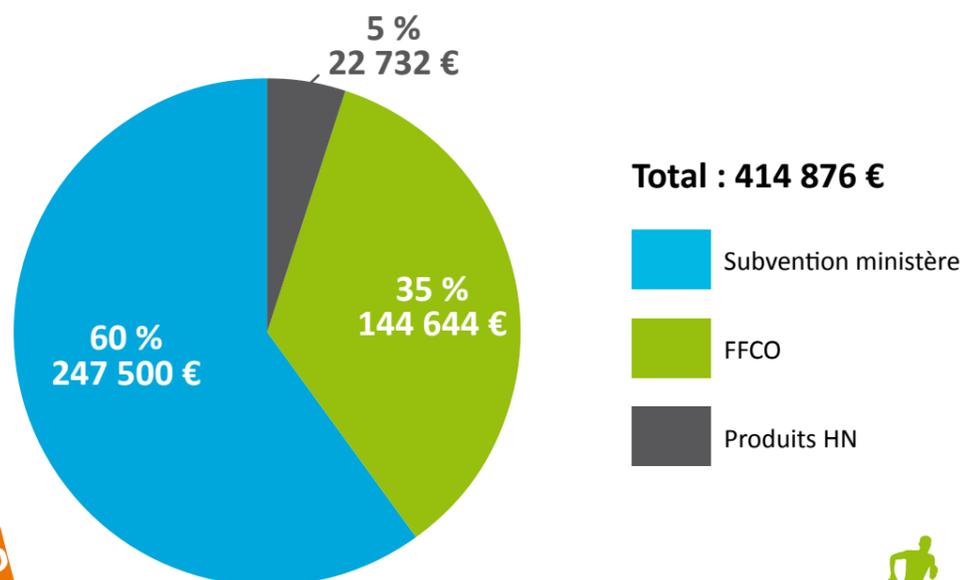
La subvention du ministère (16 000 €) est la source de financement majoritaire des dépenses de formation, dont voici la répartition :



3.3 Haut niveau

Je me répète chaque année, mais je félicite une nouvelle fois la gestion exemplaire des cadres techniques de la FFCO concernant les dépenses du haut niveau. Nous constatons donc un écart de 4 % avec le prévisionnel réactualisé 2016.

Les sources de financement des dépenses du haut niveau sont les suivantes :



RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

3.4 Développement

Dans sa globalité, ce poste, à hauteur de 222 826 €, est en augmentation de 3,5 %.

Jeunes

- Projet Jeunes - CN des écoles de CO : plus de 4 000 € de subvention accordée suite aux organisations des challenges nationaux des écoles de CO dans les zones nord-est et sud-ouest. Plus de 1 500 € ont été également pris en charge dans le cadre du WOD 2016.
- Projets jeunes - RDE/SLE : 3 200 € de subvention accordée aux SLE présentes sur le territoire national.
- O'Camp : il est à noter la remarquable tenue de O'Camp avec un résultat qui arrive à l'équilibre pour un total de dépenses de 25 392 €. Un grand bravo notamment à Etienne MOREY.

Communication

68 % du prévisionnel a été dépensé. Les actions engagées par la commission communication concernant l'établissement du cahier des charges du futur site FFCO suivent leur cours. Mes prévisions dans ce domaine se sont avérées un peu large.

Équipements sportifs

Concernant la cartographie, il s'agit d'une subvention vers nos structures locales pour la réalisation de cartes de haut niveau. Ces subventions s'élèvent à 20 447 €.

Organisations sportives

Il est à noter l'augmentation substantielle des frais d'expertise (+10 000 € environ). Cette augmentation est principalement due à la prise en charge nouvelle en 2016 des frais d'experts stagiaires.

4. ANALYSE DU BILAN

Pour terminer ce rapport 2016, vous trouverez les derniers indicateurs tirés du bilan. Il permet de visualiser des données importantes afin de se faire une idée de la qualité de la gestion de notre fédération :

Fond de roulement

Le fond de roulement est le véritable socle financier sur lequel repose les comptes de la FFCO. Il correspond à la somme des capitaux propres et des provisions sous déduction de l'actif net immobilisé. Au 31 décembre 2016, il s'élève à 480 247 € ce qui correspond à 159 jours (plus de 5 mois) du fonctionnement fédéral dans sa globalité. Il se retrouve quasi intégralement dans la trésorerie en caisse à cette date, traduisant une santé financière très saine.

Trésorerie

Il s'agit des moyens financiers immédiatement disponibles. Au 31 décembre 2016, elle s'élève à 474 169 € ce qui correspond à 157 jours (plus de 5 mois) du fonctionnement fédéral dans sa globalité. La baisse significative de cette trésorerie (environ 74 000 € en moins par rapport à 2015) s'explique notamment par l'augmentation importante des créances clients non compensée par les dettes fournisseurs (cf. schéma page suivante). La trésorerie demeure toutefois à un niveau nous assurant raisonnablement contre les aléas. En outre, deux des trois principales créances due à la FFCO à la date du 31/12/2016, ont été encaissées lors de la première quinzaine de janvier (soit une rentrée de 62 000 € environ).

RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

Créances clients

C'est l'argent qui est dû à la fédération.

Dettes fournisseurs

C'est l'argent que la fédération doit à ses prestataires, essentiellement constitué des factures fournisseurs.



5. PERSPECTIVES 2017

Document de référence : *budget prévisionnel 2017 réactualisé*

Avant d'aborder les perspectives 2017, il est à noter qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice 2016 et la date de l'établissement du présent rapport.

Recettes significatives:

- **Subvention ministérielle** : contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas eu le retour de la convention d'objectif qui lie la FFCO avec le ministère. Nous avons donc affecté les sommes demandées dans la convention d'objectif dans le prévisionnel réactualisé. Mais de gros risques pèsent sur certaines subventions concernant le haut niveau, notamment la CO à VTT, les retours sur le sujet étant pour l'instant contradictoires.
- **Licences** : le taux de base augmente de 0,5 % en 2017 et je prévois une augmentation de 5 % du nombre de licenciés (+1,3 % sur le mois de janvier-février 2017). J'estime la prévision de recettes pour les licences à 468 000 €.
- **Redevances fédérales** : celle-ci va être en nette recul suite à l'annulation des 3 jours d'Alsace et de l'organisation d'O'France en CO à VTT qui rassemblera moins de participants.

Dépenses significatives :

- **Personnel** : le recrutement de notre assistante généraliste va augmenter notre masse salariale de manière significative.

Conclusion

Le budget prévisionnel réactualisé 2017 des recettes et dépenses s'élève à 1 145 500 €, en hausse de 4,3 % par rapport au budget prévisionnel 2017 voté lors de la dernière assemblée générale. Il existe des risques très sérieux d'avoir un exercice 2017 déficitaire du fait de l'incertitude concernant la subvention ministérielle conjuguée à la certitude du recul des redevances fédérales.

RAPPORT DE GESTION

DU TRÉSORIER (MATHIEU LEMERCIER)

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Proposition d'affectation de l'excédent 2016

Après prise en compte de l'excédent de 17 153 € pour l'exercice clos le 31/12/2016 et d'un report à nouveau créateur de 194 422 €, formant un total affectable de 211 575 €, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme.

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

	RECETTES 2016				DÉPENSES 2016				
	Prév. 2016 voté AG 1 097 945,85 €	Prév. 2016 réactualisé		Réalisé 2015 1 115 870,17 €	Réalise 2016 1 115 870,17 €	Prév. 2016 voté AG 1 097 945,85 €	Prév. 2016 réactualisé 1 102 400,00 €	Réalise 2016 1 098 717,24 €	Réalise 2015 1 048 399,07 €
		Recette total 1 102 400,00 €	Recette IMS 303 000,00 €						
A - Fonctionnement fédéral	576 632,75 €	570 800,00 €	4 500,00 €	557 515,99 €	567 588,17 €	375 850,85 €	378 700,00 €	400 652,97 €	386 129,10 €
Frais statutaires	11 965,00 €	6 500,00 €	4 500,00 €	5 194,20 €	4 700,37 €	110 145,55 €	112 000,00 €	109 182,56 €	111 870,18 €
A1A Frais d'AG	600,00 €					6 060,00 €	6 000,00 €	6 572,65 €	5 672,47 €
A1B Structuration fédérale	2 425,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 653,00 €	2 500,00 €	6 565,00 €	6 500,00 €	6 481,98 €	10 529,85 €
A1C Fonctionnement comité et bureau directeur	2 000,00 €	2 000,00 €		426,10 €		24 240,00 €	25 000,00 €	25 054,68 €	23 919,34 €
A1D Fonctionnement DTN	1 940,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	20 200,00 €	20 000,00 €	13 075,62 €	19 147,71 €
A1E Commissaire aux comptes et expert comptable						15 150,00 €	15 000,00 €	18 768,50 €	13 457,70 €
A1F Adhésion IOF et CNO5F						5 610,55 €	6 000,00 €	5 670,00 €	5 650,00 €
A1G Édition de CO'Mag (revue fédérale officielle)	5 000,00 €			115,10 €	200,37 €	32 320,00 €	33 500,00 €	33 559,13 €	33 493,11 €
A1H Frais de fonctionnement Club France									
A1I									
A1J									
Fonctionnement général						36 198,50 €	42 400,00 €	48 623,40 €	43 144,67 €
A2A Abonnements, documentation générale						353,50 €	500,00 €		210,00 €
A2B Matériel de bureau						1 010,00 €	2 500,00 €	2 500,33 €	683,83 €
A2C Fourniture de bureau						1 010,00 €	1 100,00 €	2 361,26 €	1 377,61 €
A2D Reprographie (location et usage dont entretien)						4 545,00 €	5 500,00 €	4 842,88 €	5 257,74 €
A2E Assurance membres (MAIF)						28 280,00 €	28 000,00 €	29 129,00 €	28 177,50 €
A2F Conseil juridique							4 800,00 €	8 647,42 €	
A2G Événements exceptionnels						1 000,00 €		1 142,51 €	7 437,99 €
Frais de siège	24 613,75 €	8 000,00 €		1 634,99 €	29 327,20 €	188 116,80 €	181 300,00 €	190 484,57 €	187 857,36 €
A3A Salaires et charges		8 000,00 €		1 618,09 €	3 898,86 €	134 788,80 €	145 000,00 €	153 182,94 €	135 422,04 €
A3B Indemnités des CTS	24 613,75 €			25 371,00 €		40 400,00 €	15 000,00 €	14 861,44 €	38 766,60 €
A3C Local charges copropriété						1 515,00 €	1 500,00 €	6 607,02 €	1 355,60 €
A3D Taxe foncière						3 535,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 596,90 €
A3E Assurance locaux						808,00 €	800,00 €	821,88 €	820,88 €
A3F Travaux locaux						505,00 €	8 000,00 €	4 273,36 €	1 096,85 €
A3G EDF-GDF						1 515,00 €	1 500,00 €	1 177,57 €	902,76 €
A3H Affranchissement				16,90 €	57,34 €	1 515,00 €	2 000,00 €	2 249,80 €	2 012,47 €
A3I Téléphonie et Internet						3 535,00 €	4 000,00 €	3 810,56 €	3 883,26 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

A4	Licences affiliations	540 054,00 €	556 300,00 €		550 686,80 €	533 560,60 €	39 390,00 €	41 000,00 €	52 362,44 €	42 780,75 €
A4A	Affiliations + membres associés	65 000,00 €	66 300,00 €		67 100,33 €	65 022,87 €				
A4B	Licences	435 054,00 €	450 500,00 €		444 747,78 €	431 175,60 €	38 380,00 €	40 000,00 €	51 380,84 €	42 780,75 €
A4C	Pass'O	40 000,00 €	39 500,00 €		38 838,69 €	37 362,13 €	1 010,00 €	1 000,00 €	981,60 €	
A5	Fonctionnement des commissions						2 000,00 €	2 000,00 €		476,14 €
A5A	Commission de discipline						1 000,00 €	1 000,00 €		
A5B	Commission antidopage						1 000,00 €	1 000,00 €		476,14 €
B - Formation		18 995,00 €	22 500,00 €	16 000,00 €	24 562,00 €	17 851,00 €	33 675,00 €	41 000,00 €	36 764,98 €	28 555,30 €
Continue		7 020,00 €	11 500,00 €	7 500,00 €	13 272,00 €	6 000,00 €	17 605,00 €	23 500,00 €	17 189,00 €	12 832,55 €
B1A	CTS	1 940,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	3 535,00 €	3 500,00 €	1 965,09 €	2 233,77 €
B1B	Personnels		4 000,00 €		5 772,00 €		4 000,00 €	9 000,00 €	2 630,50 €	2 452,20 €
B1C	Séminaire éducateurs	1 200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	1 572,40 €	
B1D	Séminaire pôle technique des compétitions	1 940,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	3 535,00 €	4 000,00 €	9 525,61 €	2 700,06 €
B1E	Séminaire pôle administratif et logistique	1 940,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	3 535,00 €	4 000,00 €	1 495,40 €	5 446,52 €
Initiale		8 095,00 €	7 000,00 €	4 500,00 €	7 290,00 €	7 851,00 €	10 070,00 €	9 500,00 €	9 359,39 €	10 628,19 €
B2A	Éducateurs	3 200,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	3 170,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	2 532,85 €	4 307,48 €
B2B	Pôle technique des compétitions	3 440,00 €	3 500,00 €	2 000,00 €	3 120,00 €	4 851,00 €	4 040,00 €	4 000,00 €	5 720,18 €	6 320,71 €
B2C	Pôle administratif et logistique des compétitions	1 455,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		3 030,00 €	2 000,00 €	1 106,36 €	
B3	Autres formations	3 880,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	10 216,59 €	5 094,56 €
B3A	Contenus et matériels	1 455,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	3 233,08 €	817,45 €
B3B	Collaborations diverses	2 425,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €	6 983,51 €	4 277,11 €
C - Haut niveau		283 540,60 €	290 500,00 €	247 500,00 €	270 232,20 €	293 614,25 €	435 755,00 €	432 000,00 €	414 875,55 €	393 248,03 €
Filière		29 100,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
C1A	Pôle France Seniors	15 520,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
C1B	Pôle espoir Fontainebleau	1 940,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
C1C	Pôle France Jeunes	11 640,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
C1D										
C1E										
C2	Compétitions	66 155,00 €	78 500,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	66 500,00 €	124 230,00 €	142 000,00 €	127 268,02 €	110 088,07 €
C2A	Seniors pied	35 600,00 €	46 500,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	35 000,00 €	40 400,00 €	59 000,00 €	58 526,73 €	39 352,29 €
C2B	Juniors pied	12 610,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €	23 230,00 €	24 000,00 €	20 453,09 €	22 694,57 €
C2C	Cadets pied	10 670,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	9 000,00 €	11 000,00 €	19 190,00 €	19 000,00 €	13 350,90 €	12 283,66 €
C2D	CO à VTT	7 275,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 500,00 €	41 410,00 €	40 000,00 €	34 937,30 €	35 757,55 €
C2E	CO à ski									

COMPTTE DE RÉSULTAT 2016

	RECETTES 2016					DÉPENSES 2016				
	Prév. 2016 voté AG	Prév. 2016 réactualisé		Réalisé 2016	Réalisé 2015	Prév. 2016 voté AG	Prév. 2016 réactualisé	Réalisé 2016	Réalisé 2015	
		Recette total	Recette MS							
C - Haut niveau	283 540,60 €	290 500,00 €	247 500,00 €	270 232,20 €	1 115 870,17 €	1 097 945,85 €	1 102 400,00 €	414 875,55 €	1 098 717,24 €	393 248,03 €
Stages et week-end	119 780,00 €	112 500,00 €	76 000,00 €	98 756,20 €	293 614,25 €	162 610,00 €	134 000,00 €	131 491,33 €	131 623,98 €	131 623,98 €
C3A Seniors pied	87 080,00 €	78 000,00 €	54 000,00 €	64 782,00 €	88 383,98 €	105 040,00 €	84 000,00 €	74 505,17 €	80 460,92 €	80 460,92 €
C3B Juniors pied	13 730,00 €	14 000,00 €	9 000,00 €	14 524,00 €	14 529,00 €	18 180,00 €	17 000,00 €	20 957,02 €	17 411,59 €	17 411,59 €
C3C Cadet pied	16 170,00 €	16 500,00 €	11 000,00 €	16 273,00 €	17 910,00 €	22 220,00 €	25 000,00 €	28 407,06 €	22 955,39 €	22 955,39 €
C3D CO à VTT	2 800,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	3 177,20 €	6 811,27 €	17 170,00 €	8 000,00 €	7 622,08 €	10 796,08 €	10 796,08 €
C3E										
Suivi médical	31 505,60 €	32 500,00 €	32 500,00 €	32 476,00 €	32 480,00 €	62 115,00 €	67 200,00 €	62 931,20 €	59 118,48 €	59 118,48 €
C4A Suivi réglementaire des HN SENIORS	11 155,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 496,00 €	11 500,00 €	19 695,00 €	19 500,00 €	15 829,13 €	16 919,89 €	16 919,89 €
C4B Suivi réglementaire des HN ESPOIRS	5 335,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 480,00 €	5 500,00 €	11 110,00 €	11 000,00 €	7 572,53 €	11 167,02 €	11 167,02 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	15 015,60 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	15 480,00 €	31 310,00 €	36 700,00 €	39 529,54 €	31 031,57 €	31 031,57 €
Aide aux sportifs	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	44 800,00 €	46 800,00 €	51 185,00 €	50 417,50 €	50 417,50 €
C5A Aides personnalisées	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	7 000,00 €	9 000,00 €	13 750,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
C5B Aides fédérales						800,00 €	800,00 €	435,00 €	417,50 €	417,50 €
C5C Cartes 12/25										
D - Développement et promotion de l'activité	217 177,50 €	217 100,00 €	35 000,00 €	262 093,78 €	226 436,29 €	228 665,00 €	225 700,00 €	222 826,69 €	215 324,24 €	215 324,24 €
Jeunes	45 580,00 €	45 500,00 €	14 000,00 €	37 291,00 €	43 223,00 €	53 340,00 €	51 500,00 €	40 097,71 €	48 378,00 €	48 378,00 €
D1A Projets Jeunes - CN des écoles de CO	9 700,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	10 926,49 €	12 500,48 €	12 500,48 €
D1B Projets Jeunes - RDE/SLE	1 940,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	4 500,00 €	3 779,06 €	4 213,87 €	4 213,87 €
D1C O'camp	33 940,00 €	33 500,00 €	2 000,00 €	25 291,00 €	31 223,00 €	34 340,00 €	34 000,00 €	25 392,16 €	31 663,65 €	31 663,65 €
Santé	7 032,50 €	6 500,00 €	6 500,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	23 720,00 €	23 500,00 €	20 728,57 €	24 847,29 €	24 847,29 €
D2A Développement des activités médicales	727,50 €				750,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		1 595,52 €	1 595,52 €
D2B Structuration médicale	6 305,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	7 250,00 €	6 500,00 €	22 220,00 €	22 000,00 €	20 728,57 €	23 251,77 €	23 251,77 €
Développement des clubs										
D3A Création de clubs										
D3B Labellisation des clubs										
Développement des raids					156,05 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 984,50 €	434,84 €	434,84 €
D4A Accompagnement des raids orientation					156,05 €	1 000,00 €		159,50 €	434,84 €	434,84 €
D4B Labellisation de raids multisports										
D4C Soutien de raids multisports							1 000,00 €	1 825,00 €		

COMPTTE DE RÉSULTAT 2016

D5	CO à ski							1 000,00 €		1 812,00 €
D5A	Accompagnement de la CO à ski							1 000,00 €		1 812,00 €
D6	O'précision									
D6A	Accès public handicapés									
D7	Communication	3 000,00 €	1 100,00 €		4 640,51 €	45 450,00 €	39 000,00 €	26 431,13 €	32 442,69 €	
D7A	Frais divers (presse et médias)					16 160,00 €	13 000,00 €	8 543,26 €	9 876,82 €	
D7B	Site web (serveur)					7 070 €	6 000,00 €	3 908,48 €	4 401 €	
D7C	Dossier et autres documents de communication	3 000,00 €			4 640,51 €	20 200,00 €	18 000,00 €	13 979,39 €	16 508,41 €	
D7D	Club France Investissement		1 100,00 €			2 020,00 €	2 000,00 €		1 656,96 €	
D8	Relations clubs et extérieures	1 500,00 €		11 087,12 €		4 545,00 €	6 000,00 €	19 630,01 €	7 230,06 €	
D8A	Relations avec les CD/ligues/clubs	500,00 €		1 833,66 €			1 500,00 €	6 352,54 €		
D8B	Relations avec l'IOF	1 000,00 €		6 287,04 €		2 525,00 €	2 500,00 €	9 068,38 €	5 505,26 €	
D8C	Relations avec les fédérations affinitaires			2 966,42 €		1 010,00 €	1 000,00 €	3 507,64 €	1 568,80 €	
D8D	Relations avec les autres institutions					1 010,00 €	1 000,00 €	701,45 €	156,00 €	
D8E	Protocole international									
D9	Équipements sportifs	14 065,00 €	14 500,00 €	14 911,26 €	14 500,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	25 372,50 €	27 120,55 €	
D9A	Cartographie HN	12 125,00 €	12 500,00 €	12 911,26 €	12 500,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	20 447,00 €	21 508,04 €	
D9B	Normalisation et contrôle	970,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 545,26 €	2 520,46 €	
D9C	Référencement	970,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 380,24 €	3 092,05 €	
D10	Événementiels	115 000,00 €	126 000,00 €	162 332,32 €	121 669,92 €	39 600,00 €	44 200,00 €	55 948,01 €	38 640,62 €	
D10A	Redevances groupe national	75 000,00 €	85 000,00 €	115 461,59 €	81 058,32 €					
D10B	Redevances CN	40 000,00 €	41 000,00 €	45 864,47 €	40 611,60 €					
D10C	Expertises			810,00 €		29 500,00 €	30 000,00 €	40 182,18 €	30 241,10 €	
D10D	Événements internationaux			196,26 €		10 100,00 €	5 200,00 €	6 311,50 €	8 399,52 €	
D10E	Récompenses					9 000,00 €	9 000,00 €	9 454,33 €		
D11	Partenariats commerciaux	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	31 712,29 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 318,54 €	31 712,29 €	
D11A	Partenaire									
D11B	Partenaire équipementier CO pédestre	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	31 712,29 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 318,54 €	31 712,29 €	
D11C	Partenaire équipementier CO à VTT									
D11D	Autres partenaires									
D11E	Recettes publicitaires									
D11F	Séminaire d'entreprise									
D12	Boutique	5 500,00 €	7 000,00 €	14 222,08 €	3 284,52 €	3 010,00 €	3 500,00 €	2 315,72 €	2 705,90 €	
D12A	Matériel de poinçonnage électronique (vente)			845,00 €	299,00 €					
D12B	Matériel d'organisation de course (location)	3 000,00 €	3 000,00 €	2 888,90 €	2 776,90 €	2 000,00 €	2 500,00 €	1 032,46 €	2 705,90 €	
D12C	Divers boutique	2 500,00 €	4 000,00 €	10 488,18 €	208,62 €	1 010,00 €	1 000,00 €	1 283,26 €		

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

	RECETTES 2016				DÉPENSES 2016				
	Prév. 2016 voté AG 1 097 945,85 €	Prév. 2016 réactualisé		Réalise 2016 1 115 870,17 €	Réalise 2015 1 114 510,15 €	Prév. 2016 voté AG 1 097 945,85 €	Prév. 2016 réactualisé 1 102 400,00 €	Réalise 2016 1 098 717,24 €	Réalise 2015 1 048 399,07 €
		Recette total 1 102 400,00 €	Recette MS 303 000,00 €						
E - Autres	1 600,00 €	1 500,00 €		1 466,20 €	9 020,44 €	24 000,00 €	25 000,00 €	23 597,05 €	25 142,40 €
Amortissements						24 000,00 €	23 000,00 €	22 106,48 €	23 376,06 €
E1						14 000,00 €	14 000,00 €	14 301,04 €	14 689,04 €
E1A Amortissement achat locaux									
E1B Amortissement agencement et installation						6 000,00 €	5 000,00 €	5 136,49 €	5 136,49 €
E1C Amortissement équipements et matériels						4 000,00 €	4 000,00 €	2 668,95 €	3 550,53 €
E2				685,05 €	8 296,43 €		2 000,00 €	1 490,57 €	1 766,34 €
E2A Autres				685,05 €	8 296,43 €		2 000,00 €	1 490,57 €	1 766,34 €
E3									
Provisions pour risques									
E3A Provisions									
E4									
Fonds dédiés									
E5	1 600,00 €	1 500,00 €		781,15 €	724,01 €				
E5A Placements financiers		1 500,00 €		781,15 €	724,01 €				



BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 RÉACTUALISÉ

	RECETTES				DÉPENSES	
	Prév. 2017 voté AG	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017 réactualisé		Prév. 2017 voté AG	Réalisation 2016
		1 115 870,17 €	Recettes total	Recettes FFCO		
A - Fonctionnement fédéral	7 965,00 €	5 194,20 €	6 500,00 €	4 500,00 €	375 850,85 €	407 800,00 €
Frais statutaires						
A1A Frais d'AG	600,00 €				6 060,00 €	10 000,00 €
A1B Structuration fédérale	2 425,00 €	2 653,00 €		2 500,00 €	6 565,00 €	5 000,00 €
A1C Fonctionnement comité et bureau directeur	2 000,00 €	426,10 €	2 000,00 €		24 240,00 €	25 000,00 €
A1D Fonctionnement DTN	1 940,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	20 200,00 €	15 000,00 €
A1E Commissaire aux comptes et expert comptable					15 150,00 €	15 000,00 €
A1F Adhésion IOF et CNOSF					5 610,55 €	6 000,00 €
A1G Édition de CO/Mag (revue fédérale officielle)	1 000,00 €	115,10 €			32 320,00 €	33 500,00 €
A1H Frais de fonctionnement Club France						
A1I						
A1J						
Fonctionnement général					36 198,50 €	44 000,00 €
A2A Abonnements, documentation générale					353,50 €	500,00 €
A2B Matériel de bureau					1 010,00 €	2 500,33 €
A2C Fourniture de bureau					1 010,00 €	2 361,26 €
A2D Reprographie (location et usage dont entretien)					4 545,00 €	4 842,88 €
A2E Assurance membres (MAIF)					28 280,00 €	29 129,00 €
A2F Conseil juridique					8 647,42 €	5 000,00 €
A2G Événements exceptionnels					1 000,00 €	1 142,51 €
Frais de siège	10 000,00 €	1 634,99 €			188 116,80 €	201 300,00 €
A3A Salaires et charges	10 000,00 €	1 618,09 €			134 788,80 €	170 000,00 €
A3B Indemnités des CTS					40 400,00 €	14 861,44 €
A3C Local charges copropriété					1 515,00 €	6 607,02 €
A3D Taxe foncière					3 535,00 €	3 500,00 €
A3E Assurance locaux					808,00 €	821,88 €
A3F Entretien locaux					505,00 €	4 273,36 €
A3G EDF-GDF					1 515,00 €	1 177,57 €
A3H Affranchissement		16,90 €			1 515,00 €	2 249,80 €
A3I Téléphonie et Internet					3 535,00 €	3 810,56 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 RÉACTUALISÉ

A4 Licences affiliations	575 540,00 €	550 686,80 €	580 000,00 €	580 000,00 €	39 390,00 €	52 362,44 €	51 000,00 €
A4A Affiliations + membres associés	65 000,00 €	67 100,33 €	71 000,00 €	71 000,00 €			
A4B Licences	470 540,00 €	444 747,78 €	468 000,00 €	468 000,00 €	38 380,00 €	51 380,84 €	50 000,00 €
A4C Pass'O	40 000,00 €	38 838,69 €	41 000,00 €	41 000,00 €	1 010,00 €	981,60 €	1 000,00 €
Fonctionnement des commissions					2 000,00 €		2 000,00 €
A5A Commission de discipline					1 000,00 €		1 000,00 €
A5B Commission anti dopage					1 000,00 €		1 000,00 €
B - Formation	22 510,00 €	24 562,00 €	18 500,00 €	2 500,00 €	33 675,00 €	36 764,98 €	36 000,00 €
Continue	9 820,00 €	13 272,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	17 605,00 €	17 189,00 €	7 500,00 €
B1A CTS	1 940,00 €	2 000,00 €			3 535,00 €	1 965,09 €	3 500,00 €
B1B Personnels	4 000,00 €	5 772,00 €			4 000,00 €	2 630,50 €	4 000,00 €
B1C Séminaire éducateurs		1 500,00 €			3 000,00 €	1 572,40 €	
B1D Séminaire pôle technique des compétitions	1 940,00 €	2 000,00 €			3 535,00 €	9 525,61 €	
B1E séminaire pôle administratif et logistique	1 940,00 €	2 000,00 €			3 535,00 €	1 495,40 €	
Initiale	8 810,00 €	7 290,00 €	13 000,00 €	2 500,00 €	10 070,00 €	9 359,39 €	21 000,00 €
B2A Éducateurs	4 400,00 €	3 170,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	2 532,85 €	21 000,00 €
B2B Pôle technique des compétitions	3 440,00 €	3 120,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	4 040,00 €	5 720,18 €	
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions	970,00 €	1 000,00 €			3 030,00 €	1 106,36 €	
Autres formations	3 880,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	6 000,00 €	10 216,59 €	7 500,00 €
B3A Contenus et matériels	485,00 €	500,00 €			3 000,00 €	3 233,08 €	
B3B Collaborations diverses	3 395,00 €	3 500,00 €			3 000,00 €	6 983,51 €	7 500,00 €
C - Haut niveau	269 225,00 €	270 232,20 €	297 000,00 €	45 000,00 €	435 755,00 €	414 875,55 €	443 200,00 €
Filière	29 100,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	45 000,00 €
C1A Pôle France Seniors	27 160,00 €	16 000,00 €			20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
C1B Pôle espoir Fontainebleau	1 940,00 €	2 000,00 €			7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
C1C Pôle France Jeunes		12 000,00 €			15 000,00 €	11 000,00 €	14 000,00 €
C1D							
C1E							
Compétitions	60 140,00 €	72 000,00 €	75 500,00 €	6 500,00 €	124 230,00 €	127 268,02 €	146 000,00 €
C2A Seniors pied	29 100,00 €	40 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	40 400,00 €	58 526,73 €	50 000,00 €
C2B Juniors pied	12 610,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	23 230,00 €	20 453,09 €	24 000,00 €
C2C Cadets pied	10 670,00 €	9 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	19 190,00 €	13 350,90 €	20 000,00 €
C2D CO à VTT	7 760,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	41 410,00 €	34 937,30 €	52 000,00 €
C2E CO à ski							

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

RÉACTUALISÉ

	RECETTES				DÉPENSES		
	Prév. 2017 voté AG	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017 réactualisé		Prév. 2017 voté AG	Réalisé 2016	Prév. 2017 réactualisé
			Recettes total	Recettes FFCO			
C - Haut niveau	1 087 690,00 €	1 115 870,17 €	1 145 500,00 €	837 000,00 €	1 097 945,85 €	1 098 717,24 €	1 145 500,00 €
	269 225,00 €	270 232,20 €	297 000,00 €	45 000,00 €	435 755,00 €	414 875,55 €	443 200,00 €
Stages et week-end	118 980,00 €	98 756,20 €	127 500,00 €	38 500,00 €	162 610,00 €	131 491,33 €	150 000,00 €
C3A Seniors pied	82 080,00 €	64 782,00 €	64 000,00 €	26 000,00 €	105 040,00 €	74 505,17 €	85 000,00 €
C3B Juniors pied	13 730,00 €	14 524,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	18 180,00 €	20 957,02 €	18 000,00 €
C3C Cadet pied	16 170,00 €	16 273,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	22 220,00 €	28 407,06 €	24 000,00 €
C3D CO à VTT	7 000,00 €	3 177,20 €	2 000,00 €	2 000,00 €	17 170,00 €	7 622,08 €	23 000,00 €
C3E							
Suivi médical	24 005,00 €	32 476,00 €	27 000,00 €		62 115,00 €	62 931,20 €	51 700,00 €
C4A Suivi réglementaire des HN SENIORS	8 000,00 €	12 496,00 €	6 500,00 €		19 695,00 €	15 829,13 €	6 500,00 €
C4B Suivi réglementaire des HN ESPOIRS		3 480,00 €	1 500,00 €		11 110,00 €	7 572,53 €	6 200,00 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	16 005,00 €	16 500,00 €	19 000,00 €		31 310,00 €	39 529,54 €	39 000,00 €
Aide aux sportifs	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €		44 800,00 €	51 185,00 €	50 500,00 €
C5A Aides personnalisées	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €		37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
C5B Aides fédérales					7 000,00 €	13 750,00 €	13 000,00 €
C5C Cartes 12/25					800,00 €	435,00 €	500,00 €
D - Développement et promotion de l'activité	200 950,00 €	262 093,78 €	242 000,00 €	206 000,00 €	228 665,00 €	222 826,69 €	235 000,00 €
Jeunes	41 580,00 €	37 291,00 €	43 000,00 €	28 000,00 €	53 340,00 €	40 097,71 €	48 000,00 €
D1A Projets Jeunes - CN des écoles de CO		10 000,00 €			13 000,00 €	10 926,49 €	13 000,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/SLE		2 000,00 €			6 000,00 €	3 779,06 €	5 000,00 €
D1C O'camp	29 940,00 €	25 291,00 €	28 000,00 €		34 340,00 €	25 392,16 €	30 000,00 €
Santé	6 305,00 €	7 250,00 €	6 500,00 €		23 720,00 €	20 728,57 €	27 000,00 €
D2A Développement des activités médicales					1 500,00 €		1 000,00 €
D2B Structuration médicale	6 305,00 €	7 250,00 €	6 500,00 €		22 220,00 €	20 728,57 €	26 000,00 €
Développement des clubs							
D3A Création de clubs							
D3B Labellisation des clubs							
Développement des raids					1 000,00 €	1 984,50 €	1 000,00 €
D4A Accompagnement des raids orientation					1 000,00 €	159,50 €	
D4B Labellisation de raids multisports							
D4C Soutien de raids multisports						1 825,00 €	1 000,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

RÉACTUALISÉ

CO à ski					1 000,00 €			
D5A Accompagnement de la CO à ski					1 000,00 €			
O'précision								
D6A Accès public handicapés								
Communication					45 450,00 €	26 431,13 €	30 500,00 €	
D7A Frais divers (presse et médias)					16 160,00 €	8 543,26 €	10 000,00 €	
D7B Site web (serveur)					7 070 €	3 908,48 €	3 500,00 €	
D7C Dossier et autres documents de communication					20 200,00 €	13 979,39 €	15 000,00 €	
D7D Club France Investissement					2 020,00 €		2 000,00 €	
Relations clubs et extérieures					4 545,00 €	19 630,01 €	20 000,00 €	
D8A Relations avec les CD/ligues/clubs						6 352,54 €	6 000,00 €	
D8B Relations avec l'IOF					2 525,00 €	9 068,38 €	10 000,00 €	
D8C Relations avec les fédérations affinitaires					1 010,00 €	3 507,64 €	1 000,00 €	
D8D Relations avec les autres institutions					1 010,00 €	701,45 €	3 000,00 €	
D8E Protocole international								
Équipements sportifs					27 000,00 €	25 372,50 €	26 500,00 €	
D9A Cartographie HN	12 125,00 €	12 911,26 €	12 500,00 €		22 000,00 €	20 447,00 €	22 000,00 €	
D9B Normalisation et contrôle	970,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		2 500,00 €	2 545,26 €	2 000,00 €	
D9C Référencement	970,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		2 500,00 €	2 380,24 €	2 500,00 €	
Événementiels	117 000,00 €	162 332,32 €	140 000,00 €	140 000,00 €	39 600,00 €	55 948,01 €	50 000,00 €	
D10A Redevances groupe national	75 000,00 €	115 461,59 €	93 000,00 €	93 000,00 €				
D10B Redevances CN	42 000,00 €	45 864,47 €	47 000,00 €	47 000,00 €	29 500,00 €	40 182,18 €	35 000,00 €	
D10C Expertises		810,00 €			10 100,00 €	6 311,50 €	6 000,00 €	
D10D Événements internationaux		196,26 €				9 454,33 €	9 000,00 €	
D10E Récompenses								
Partenariats commerciaux	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	30 318,54 €	30 000,00 €	
D11A Partenaire								
D11B Partenaire équipementier CO pédestre	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	30 318,54 €	30 000,00 €	
D11C Partenaire équipementier CO à VTT								
D11D Autres partenaires								
D11E Recettes publicitaires								
D11F Séminaire d'entreprise								
Boutique	7 000,00 €	14 222,08 €	14 000,00 €	14 000,00 €	3 010,00 €	2 315,72 €	2 000,00 €	
D12A Matériel de poinçonnage électronique (vente)		845,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €				
D12B Matériel d'organisation de course (location)	3 000,00 €	2 888,90 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 032,46 €	1 000,00 €	
D12C Divers boutique	4 000,00 €	10 488,18 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 010,00 €	1 283,26 €	1 000,00 €	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

RÉACTUALISÉ

	RECETTES				DÉPENSES			
	Prév. 2017 voté AG	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017 réactualisé		Prév. 2017 voté AG	Réalisé 2016	Prév. 2017 réactualisé	
			Recettes total	Recettes FFCCO				Recettes MS
E - Autres	1 087 690,00 €	1 115 870,17 €	1 145 500,00 €	837 000,00 €	308 500,00 €	1 097 945,85 €	1 098 717,24 €	1 145 500,00 €
	1 500,00 €	1 466,20 €	1 500,00 €	1 500,00 €		24 000,00 €	23 597,05 €	23 500,00 €
Amortissements						24 000,00 €	22 106,48 €	22 000,00 €
E1						14 000,00 €	14 301,04 €	14 000,00 €
E1A						6 000,00 €	5 136,49 €	5 000,00 €
E1B						4 000,00 €	2 668,95 €	3 000,00 €
E1C								
Autres		685,05 €					1 490,57 €	1 500,00 €
E2		685,05 €					1 490,57 €	1 500,00 €
Provisions pour risques								
E3								
E3A								
Fonds dédiés								
E4								
Placements financiers	1 500,00 €	781,15 €	1 500,00 €	1 500,00 €				
E5		781,15 €	1 500,00 €	1 500,00 €				
E5A			1 500,00 €	1 500,00 €				



BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	RECETTES					DÉPENSES		
	Prévisionnel 2017 réactualisé		Prévisionnel 2018			Prév. 2017 réactualisé	Prév. 2018	
	Recettes total	Recettes FFCCO	Recettes MS	Recettes Total	Recettes FFCCO			Recettes MS
A- Fonctionnement fédéral	1 145 500,00 €	837 000,00 €	308 500,00 €	1 179 865,00 €	862 110,00 €	317 755,00 €	1 145 500,00 €	1 179 865,00 €
	586 500,00 €	582 000,00 €	4 500,00 €	604 095,00 €	599 460,00 €	4 635,00 €	407 800,00 €	420 034,00 €
Frais statutaires	6 500,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €	6 695,00 €	2 060,00 €	4 635,00 €	109 500,00 €	112 785,00 €
A1A Frais d'AG							10 000,00 €	10 300,00 €
A1B Structuration fédérale			2 500,00 €			2 575,00 €	5 000,00 €	5 150,00 €
A1C Fonctionnement comité et bureau directeur		2 000,00 €		2 060,00 €			25 000,00 €	25 750,00 €
A1D Fonctionnement DTN			2 000,00 €			2 060,00 €	15 000,00 €	15 450,00 €
A1E Commissaire aux comptes et expert comptable							15 000,00 €	15 450,00 €
A1F Adhésion IOF et CNOSF							6 000,00 €	6 180,00 €
A1G Edition de CO'Mag (revue fédérale officielle)							33 500,00 €	34 505,00 €
A1H Frais de fonctionnement Club France								
A1I								
A1J								
Fonctionnement général							44 000,00 €	45 320,00 €
A2A Abonnements, documentation générale							500,00 €	515,00 €
A2B Matériel de bureau							2 500,00 €	2 575,00 €
A2C Fourniture de bureau							2 000,00 €	2 060,00 €
A2D Reprographie (location et usage dont entretien)							5 000,00 €	5 150,00 €
A2E Assurance membres (MAIF)							29 000,00 €	29 870,00 €
A2F Conseil juridique							5 000,00 €	5 150,00 €
A2G Événements exceptionnels								
Frais de siège							201 300,00 €	207 339,00 €
A3A Salaires et charges							170 000,00 €	175 100,00 €
A3B Indemnités des CTS							13 000,00 €	13 390,00 €
A3C Local charges copropriété							1 500,00 €	1 545,00 €
A3D Taxe foncière							3 500,00 €	3 605,00 €
A3E Assurance locaux							800,00 €	824,00 €
A3F Travaux et entretien des locaux							4 000,00 €	4 120,00 €
A3G EDF-GDF							1 500,00 €	1 545,00 €
A3H Affranchissement							2 000,00 €	2 060,00 €
A3I Téléphonie et Internet							5 000,00 €	5 150,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

A4 Licences affiliations	580 000,00 €	580 000,00 €	580 000,00 €	597 400,00 €	597 400,00 €	597 400,00 €	51 000,00 €	52 530,00 €
A4A Affiliations + membres associés	71 000,00 €	71 000,00 €			73 130,00 €			
A4B Licences	468 000,00 €	468 000,00 €			482 040,00 €		50 000,00 €	51 500,00 €
A4C Pass'O	41 000,00 €	41 000,00 €			42 230,00 €		1 000,00 €	1 030,00 €
Fonctionnement des commissions							2 000,00 €	2 060,00 €
A5A Commission de discipline							1 000,00 €	1 030,00 €
A5B Commission anti dopage							1 000,00 €	1 030,00 €
B- Formation	18 500,00 €	2 500,00 €	16 000,00 €	19 055,00 €	2 575,00 €	16 480,00 €	36 000,00 €	37 080,00 €
Continue	2 000,00 €		2 000,00 €	2 060,00 €		2 060,00 €	7 500,00 €	7 725,00 €
B1A CTS			2 000,00 €			2 060,00 €	3 500,00 €	3 605,00 €
B1B Personnels							4 000,00 €	4 120,00 €
B1C Séminaire éducateurs								
B1D Séminaire pôle technique des compétitions								
B1E séminaire pôle administratif et logistique								
Initiale	13 000,00 €	2 500,00 €	10 500,00 €	13 390,00 €	2 575,00 €	10 815,00 €	21 000,00 €	21 630,00 €
B2A Éducateurs		1 000,00 €	10 500,00 €	11 845,00 €	1 030,00 €	10 815,00 €	21 000,00 €	21 630,00 €
B2B Pôle technique des compétitions		1 500,00 €		1 545,00 €		1 545,00 €		
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions								
Autres formations	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	7 210,00 €	3 605,00 €	3 605,00 €	7 500,00 €	7 725,00 €
B3A Contenus et matériels								
B3B Collaborations diverses			3 500,00 €	3 605,00 €		3 605,00 €	7 500,00 €	7 725,00 €
C - Haut niveau	297 000,00 €	45 000,00 €	252 000,00 €	305 910,00 €	46 350,00 €	259 560,00 €	443 200,00 €	456 496,00 €
Filière	30 000,00 €		30 000,00 €	30 900,00 €		30 900,00 €	45 000,00 €	46 350,00 €
C1A Pôle France Seniors		16 000,00 €	16 000,00 €	16 480,00 €		16 480,00 €	24 000,00 €	24 720,00 €
C1B Pôle espoir Fontainebleau		2 000,00 €	2 000,00 €	2 060,00 €		2 060,00 €	7 000,00 €	7 210,00 €
C1C Pôle France Jeunes		12 000,00 €	12 000,00 €	12 360,00 €		12 360,00 €	14 000,00 €	14 420,00 €
C1D								
C1E								
Compétitions	75 500,00 €	6 500,00 €	69 000,00 €	77 765,00 €	6 695,00 €	71 070,00 €	146 000,00 €	150 380,00 €
C2A Seniors pied		6 500,00 €	30 000,00 €	37 595,00 €	6 695,00 €	30 900,00 €	50 000,00 €	51 500,00 €
C2B Juniors pied			13 000,00 €	13 390,00 €		13 390,00 €	24 000,00 €	24 720,00 €
C2C Cadets pied			11 000,00 €	11 330,00 €		11 330,00 €	20 000,00 €	20 600,00 €
C2D CO à VTT			15 000,00 €	15 450,00 €		15 450,00 €	52 000,00 €	53 560,00 €
C2E CO à ski								

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	RECETTES						DÉPENSES	
	Prévisionnel 2017 réactualisé			Prévisionnel 2018			Prév. 2017 réactualisé	Prév. 2018
	Recettes total	Recettes FFCCO	Recettes MS	Recettes Total	Recettes FFCCO	Recettes MS	1 145 500,00 €	1 179 865,00 €
C - Haut niveau	297 000,00 €	45 000,00 €	252 000,00 €	305 910,00 €	46 350,00 €	259 560,00 €	443 200,00 €	456 496,00 €
Stages et week-end	127 500,00 €	38 500,00 €	89 000,00 €	131 325,00 €	39 655,00 €	91 670,00 €	150 000,00 €	154 500,00 €
C3A Seniors pied		26 000,00 €	64 000,00 €	92 700,00 €	26 780,00 €	65 920,00 €	85 000,00 €	87 550,00 €
C3B Juniors pied		5 000,00 €	9 000,00 €	14 420,00 €	5 150,00 €	9 270,00 €	18 000,00 €	18 540,00 €
C3C Cadet pied		5 500,00 €	11 000,00 €	16 995,00 €	5 665,00 €	11 330,00 €	24 000,00 €	24 720,00 €
C3D CO à VTT		2 000,00 €	5 000,00 €	7 210,00 €	2 060,00 €	5 150,00 €	23 000,00 €	23 690,00 €
C3E								
Suivi médical	27 000,00 €		27 000,00 €	27 810,00 €		27 810,00 €	51 700,00 €	53 251,00 €
C4A Suivi réglementaire des HN SENIORS			6 500,00 €	6 695,00 €		6 695,00 €	6 500,00 €	6 695,00 €
C4B Suivi réglementaire des HN ESPOIRS			1 500,00 €	1 545,00 €		1 545,00 €	6 200,00 €	6 386,00 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France			19 000,00 €	19 570,00 €		19 570,00 €	39 000,00 €	40 170,00 €
Aide aux sportifs	37 000,00 €		37 000,00 €	38 110,00 €		38 110,00 €	50 500,00 €	52 015,00 €
C5A Aides personnalisées			37 000,00 €	38 110,00 €		38 110,00 €	37 000,00 €	38 110,00 €
C5B Aides fédérales							13 000,00 €	13 390,00 €
C5C Cartes 12/25							500,00 €	515,00 €
D - Développement et promotion de l'activité	242 000,00 €	206 000,00 €	36 000,00 €	249 260,00 €	212 180,00 €	37 080,00 €	235 000,00 €	242 050,00 €
Jeunes	43 000,00 €	28 000,00 €	15 000,00 €	44 290,00 €	28 840,00 €	15 450,00 €	48 000,00 €	49 440,00 €
D1A Projets Jeunes - CN des écoles de CO			10 000,00 €			10 300,00 €	13 000,00 €	13 390,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/SLE			3 000,00 €			3 090,00 €	5 000,00 €	5 150,00 €
D1C O'camp		28 000,00 €	2 000,00 €	30 900,00 €	28 840,00 €	2 060,00 €	30 000,00 €	30 900,00 €
Santé	6 500,00 €		6 500,00 €	6 695,00 €		6 695,00 €	27 000,00 €	27 810,00 €
D2A Développement des activités médicales							1 000,00 €	1 030,00 €
D2B Structuration médicale			6 500,00 €			6 695,00 €	26 000,00 €	26 780,00 €
Développement des clubs								
D3A Création de clubs								
D3B Labellisation des clubs								
Développement des raids							1 000,00 €	1 030,00 €
D4A Accompagnement des raids orientation								
D4B Labellisation de raids multisports								
D4C Soutien de raids multisports							1 000,00 €	1 030,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

D5	CO à ski								
D5A	Accompagnement de la CO à ski								
D6	O'présion								
D6A	Accès public handicapés								
D7	Communication	1 100,00 €	1 100,00 €	1 133,00 €	1 133,00 €	1 133,00 €	30 500,00 €	31 415,00 €	
D7A	Frais divers (presse et médias)						10 000,00 €	10 300,00 €	
D7B	Site web (serveur)						3 500,00 €	3 605,00 €	
D7C	Dossier et autres documents de communication						15 000,00 €	15 450,00 €	
D7D	Club France Investissement		1 100,00 €	1 133,00 €	1 133,00 €	1 133,00 €	2 000,00 €	2 060,00 €	
D8	Relations clubs et extérieures	9 000,00 €	9 000,00 €	9 270,00 €	9 270,00 €	9 270,00 €	20 000,00 €	20 600,00 €	
D8A	Relations avec les CD/ligues/clubs		2 000,00 €	2 060,00 €	2 060,00 €	2 060,00 €	6 000,00 €	6 180,00 €	
D8B	Relations avec l'IOF		5 000,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €	10 000,00 €	10 300,00 €	
D8C	Relations avec les fédérations affinitaires						1 000,00 €	1 030,00 €	
D8D	Relations avec les autres institutions		2 000,00 €	2 060,00 €	2 060,00 €	2 060,00 €	3 000,00 €	3 090,00 €	
D8E	Protocole international								
D9	Équipements sportifs	14 500,00 €	14 500,00 €	14 935,00 €	14 935,00 €	14 935,00 €	26 500,00 €	27 295,00 €	
D9A	Cartographie HN		12 500,00 €	12 875,00 €	12 875,00 €	12 875,00 €	22 000,00 €	22 660,00 €	
D9B	Normalisation et contrôle		1 000,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €	2 000,00 €	2 060,00 €	
D9C	Référencement		1 000,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €	2 500,00 €	2 575,00 €	
D10	Événementiels	140 000,00 €	140 000,00 €	144 200,00 €	144 200,00 €	144 200,00 €	50 000,00 €	51 500,00 €	
D10A	Redevances groupe national		93 000,00 €	95 790,00 €	95 790,00 €	95 790,00 €			
D10B	Redevances CN		47 000,00 €	48 410,00 €	48 410,00 €	48 410,00 €			
D10C	Expertises						35 000,00 €	36 050,00 €	
D10D	Évènements internationaux						6 000,00 €	6 180,00 €	
D10E	Récompenses						9 000,00 €	9 270,00 €	
D11	Partenariats commerciaux	15 000,00 €	15 000,00 €	15 450,00 €	15 450,00 €	15 450,00 €	30 000,00 €	30 900,00 €	
D11A	Partenaire								
D11B	Partenaire équipementier CO pédestre		15 000,00 €	15 450,00 €	15 450,00 €	15 450,00 €	30 000,00 €	30 900,00 €	
D11C	Partenaire équipementier CO à VTT								
D11D	Autres partenaires								
D11E	Recettes publicitaires								
D11F	Séminaire d'entreprise								
D12	Boutique	14 000,00 €	14 000,00 €	14 420,00 €	14 420,00 €	14 420,00 €	2 000,00 €	2 060,00 €	
D12A	Matériel de poinçonnage électronique (vente)		1 000,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €			
D12B	Matériel d'organisation de course (location)		3 000,00 €	3 090,00 €	3 090,00 €	3 090,00 €	1 000,00 €	1 030,00 €	
D12C	Divers boutique		10 000,00 €	10 300,00 €	10 300,00 €	10 300,00 €	1 000,00 €	1 030,00 €	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	RECETTES						DÉPENSES	
	Prévisionnel 2017 réactualisé			Prévisionnel 2018			Prév. 2017 réactualisé	Prév. 2018
	Recettes total	Recettes FFCCO	Recettes MS	Recettes Total	Recettes FFCCO	Recettes MS		
E - Autres	1 500,00 €	1 500,00 €	308 500,00 €	1 545,00 €	862 110,00 €	317 755,00 €	1 145 500,00 €	1 179 865,00 €
				1 545,00 €	1 545,00 €		23 500,00 €	24 205,00 €
Amortissements							22 000,00 €	22 660,00 €
E1							14 000,00 €	14 420,00 €
E1A								
E1B							5 000,00 €	5 150,00 €
E1C							3 000,00 €	3 090,00 €
							1 500,00 €	1 545,00 €
E2							1 500,00 €	1 545,00 €
E2A								
E2B								
Provisions pour risques								
E3								
E3A								
Fonds dédiés								
E4								
Placements financiers	1 500,00 €	1 500,00 €		1 545,00 €	1 545,00 €			
E5								
E5A		1 500,00 €						



RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS
Tél. 01.47.97.11.91

Exercice clos le 31/12/2016

NAF : 9319Z

SIRET : 30553358000042

CABINET SOPRECA

94 rue Saint Lazare

Tél : 01.53.20.90.22

75009 PARIS

Fax : 01.53.20.90.23

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS	1
BILAN – ACTIF	2
BILAN – PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
COMPTE DE RESULTAT (suite)	5
BILAN détaillé	6
COMPTE DE RESULTAT détaillé	9
ANNEXES	12
Règles et méthodes comptables	13
Faits caractéristiques	16
Notes sur le bilan	17
Notes sur le compte de résultat	22
Variation des capitaux propres	23
Autres informations	24
Chiffres significatifs 5 derniers exercices	25
2. IMMOBILISATIONS	26
Etat des Immobilisations 2016 annexe bilan	27

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

BILAN - ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Cessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	11 716	11 716		112
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 670		47 670	47 670
Constructions	502 273	262 593	239 681	258 259
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	76 557	60 870	15 687	10 958
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	338		338	338
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	638 555	335 179	303 376	317 336
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 433		4 433	5 205
Avances et acomptes versés sur commandes	12 126		12 126	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	135 232		135 232	27 299
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 962	92	2 870	
Disponibilités	474 169		474 169	548 730
Charges constatées d'avance (3)				3 688
TOTAL ACTIF CIRCULANT	628 922	92	628 830	584 922
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 267 477	335 271	932 205	902 258
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SOPRECA

Page 2

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

BILAN - PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	465 000	465 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	100 000	100 000
Report à nouveau	194 422	128 310
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 153	66 111
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	776 574	759 422
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 000	10 000
Provisions pour charges	2 049	2 049
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 049	12 049
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 533	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 052	68 487
Dettes fiscales et sociales	44 996	62 300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	148 582	130 787
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	932 205	902 258
(1) Dont à plus d'un an (a)		130 787
(1) Dont à moins d'un an (a)	127 049	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SOPRECA

Page 3

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	6 924	5 493
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	58 688	80 422
Chiffre d'affaires net	65 611	85 916
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	323 053	364 712
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 000	45 420
Autres produits	713 703	658 447
Total I	1 107 367	1 154 495
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	524	5 702
Variations de stock	772	-3 542
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	636 339	598 125
Impôts, taxes et versements assimilés	8 431	4 572
Salaires et traitements	176 254	176 876
Charges sociales	70 545	70 353
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 354	25 240
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		10 000
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	182 349	212 176
Total II	1 102 570	1 099 501
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	4 798	54 994
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	781	727
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	781	727
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	92	
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	92	
RESULTAT FINANCIER (V–VI)	689	727
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	5 487	55 722

SOPRECA

Page 4

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 666	10 390
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	11 666	10 390
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	11 666	10 390
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 119 815	1 165 612
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 102 662	1 099 501
BENEFICE OU PERTE	17 153	66 111
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SOPRECA

Page 5

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

BILAN détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
MARQUES ET LOGOS	1 350,00		1 350,00	1 350,00
LOGICIELS	10 366,30		10 366,30	8 992,75
AMORT.MARQUES ET LOGOS		1 350,00	-1 350,00	-1 238,35
AMORT.LOGICIELS		10 366,30	-10 366,30	-8 992,75
	11 716,30	11 716,30		111,65
Immobilisations corporelles				
Terrains				
TERRAINS	47 670,00		47 670,00	47 670,00
	47 670,00		47 670,00	47 670,00
Constructions				
CONSTRUCTIONS	429 030,00		429 030,00	429 030,00
AAI DES CONSTRUCTIONS	73 243,44		73 243,44	73 243,44
AMORT.DES CONSTRUCTIONS		216 344,14	-216 344,14	-202 043,10
AMORT.AAI DES CONSTRUCT.		46 248,48	-46 248,48	-41 971,64
	502 273,44	262 592,62	239 680,82	258 258,70
Autres immobilisations corporelles				
AAI DIVERS	23 436,62		23 436,62	20 334,92
MATERIEL DE BUREAU	5 748,41		5 748,41	5 748,41
MAT. BUR. INFO DTN	2 566,32		2 566,32	2 566,32
MAT. BUR. INFO - HN	4 598,62		4 598,62	3 043,84
MAT. BUR. INFO. FORMATION	5 805,74		5 805,74	3 898,90
MAT.BUR. INFO - MEDICAL	2 657,99		2 657,99	2 657,99
MOBILIER	9 001,02		9 001,02	9 001,02
MAT. ORGANIS° COURSES FED	22 742,49		22 742,49	17 285,49
AMORT.AAI DIVERS		16 028,52	-16 028,52	-14 863,78
AMORTIS. MATER.BUREAU ET INFORMAT.		5 650,39	-5 650,39	-5 224,42
AMORT.MAT.BUR.INFO. DTN		2 566,32	-2 566,32	-2 474,82
AMORT.MAT.BUR.INFO. HN		4 598,62	-4 598,62	-3 043,84
AMORT.MAT.BUR.INFO. FORM°		5 805,74	-5 805,74	-3 898,90
AMORT.MAT.BUR.INFO. MEDIC		2 657,99	-2 657,99	-2 657,99
AMORT.DU MOBILIER		8 110,48	-8 110,48	-7 635,58
AMORT. MAT.ORG.COURSES		15 452,14	-15 452,14	-13 779,59
	76 557,21	60 870,20	15 687,01	10 957,97
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	337,73		337,73	337,73
	337,73		337,73	337,73
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	638 554,68	335 179,12	303 375,56	317 336,05
Stocks				
Marchandises				
STOCKS FOURN. FFCO	4 433,18		4 433,18	5 204,88
	4 433,18		4 433,18	5 204,88
Créances				
Clients et comptes rattachés				
CLIENTS	135 231,52		135 231,52	12 718,76
CLIENTS-FACT. A ETABLIR				14 580,29
	135 231,52		135 231,52	27 299,05
Divers				

SOPRECA

Page 6

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

BILAN détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Avances et acomptes versés sur commandes				
FOURNISSEURS DEBITEURS	12 125,81		12 125,81	
	12 125,81		12 125,81	
Valeurs mobilières de placement				
AUTRES VALEURS MOBILIERES	2 962,00		2 962,00	
DEPRECIATION VAL.MOBILIERES		92,00	-92,00	
	2 962,00	92,00	2 870,00	
Disponibilités				
CREDIT MUTUEL - COURANT	81 958,20		81 958,20	349 065,45
CREDIT MUTUEL - LIVRET	82 706,89		82 706,89	82 092,85
CREDIT MUTUEL - PLACEMENT	200 167,11		200 167,11	
CREDIT MUTUEL - HN	3 423,63		3 423,63	5 411,47
SOCIETE GENERALE CPTÉ COU	76 660,37		76 660,37	82 878,62
CHEQUES POSTAUX	29 176,06		29 176,06	29 273,76
CAISSE	77,10		77,10	8,18
	474 169,36		474 169,36	548 730,33
Charges constatées d'avance				
CHGES CONSTATEES D'AVANCE				3 687,60
				3 687,60
TOTAL ACTIF CIRCULANT	628 921,87	92,00	628 829,87	584 921,86
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 267 476,55	335 271,12	932 205,43	902 257,91

SOPRECA

Page 7

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

BILAN détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel		
VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	465 000,00	465 000,00
	465 000,00	465 000,00
Autres réserves		
AUTRES RESERVES (LIBRES)	100 000,00	100 000,00
	100 000,00	100 000,00
Report à nouveau		
REP. A NOUVEAU CREDITEUR	194 421,51	128 310,43
	194 421,51	128 310,43
Résultat de l'exercice	17 152,93	66 111,08
TOTAL CAPITAUX PROPRES	776 574,44	759 421,51
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
AUTR./PROVIS. POUR RISQUES	5 000,00	10 000,00
	5 000,00	10 000,00
Provisions pour charges		
FONDS DEDIES/SUBV FONCT.	2 049,42	2 049,42
	2 049,42	2 049,42
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 049,42	12 049,42
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
CLIENTS CREDITEURS	21 533,04	
	21 533,04	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FOURNISSEURS	66 180,75	55 396,73
FOURN. FACT.NON PARVENUES	15 871,30	13 090,39
	82 052,05	68 487,12
Personnel		
REMUN. DUES AU PERSONNEL		3 750,00
DETTES PRO./CONGES A PAYE	9 678,90	8 731,97
	9 678,90	12 481,97
Organismes sociaux		
URSSAF & POLE EMPLOI	25 257,00	41 668,00
IRCANTEC – Retraite	1 773,00	1 606,00
FMP PREVOYANCE	527,96	582,50
ORG.SOC.CHG A PAY.PRO.A R		591,00
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	4 355,51	3 929,39
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	3 124,11	1 215,00
	35 037,58	49 591,89
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
TVA A DECAISSER	280,00	226,00
	280,00	226,00
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL DETTES	44 996,48	62 299,86
	148 581,57	130 786,98
TOTAL PASSIF	932 205,43	902 257,91

SOPRECA

Page 8

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
VTE MAT ET DOC – MBRES	5 019,50	4 036,70	982,80	24,35
VTE MAT DOC – TIERS	897,33	705,13	192,20	27,26
VTE MAT GEC – MBRES	927,00	144,00	783,00	543,75
VTE MAT. GEC TIERS	80,00	607,40	-527,40	-86,83
	6 923,83	5 493,23	1 430,60	26,04
Production vendue				
ABT O'MAG POUR MBRES		36,00	-36,00	-100,00
ABT O'MAG POUR TIERS	55,07	164,37	-109,30	-66,50
ANIMATION POUR MEMBRES	1 045,00	495,00	550,00	111,11
O'CAMP	22 344,00	28 728,00	-6 384,00	-22,22
FORMATION POUR MEMBRES	8 562,00	1 851,00	6 711,00	362,56
LOCATION GEC AUX MEMBRES	2 210,40	2 224,20	-13,80	-0,62
LOCAT° MAT GEC – TIERS	416,50	75,00	341,50	455,33
LOC/MAD MAT ANIMAT°		100,00	-100,00	-100,00
REFAC PART STAGES & WE HN	22 833,32	46 434,66	-23 601,34	-50,83
REFACTURATIONS DIVERSES	1 221,36	314,24	907,12	288,67
	58 687,65	80 422,47	-21 734,82	-27,03
Subventions d'exploitation				
SUBVENTIONS MJS & CNDS	266 726,00	292 101,00	-25 375,00	-8,69
AIDES PERSO CNOSF	37 000,00	37 000,00		
SUBVENTION A.N.P.E.	4 326,97	3 898,86	428,11	10,98
REC. PARTENARIAT HN	15 000,00		15 000,00	
PARTENARIAT HN INTRACOM		31 712,29	-31 712,29	-100,00
	323 052,97	364 712,15	-41 659,18	-11,42
Autres produits				
AFFILIATION	66 859,13	64 628,85	2 230,28	3,45
ADHESION MEMBRES ASSOCIES	241,20	394,02	-152,82	-38,78
LICENCES	396 391,89	391 898,97	4 492,92	1,15
LICENCES GRATUITES	48 487,23	39 276,63	9 210,60	23,45
PASS'ORIENTATION	33 807,47	37 362,13	-3 554,66	-9,51
REVERS COURSES GRP NATION	2 531,42		2 531,42	
REDEVANCE FEDERALE	163 775,86	121 669,92	42 105,94	34,61
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 588,57	3 156,62	-1 568,05	-49,67
PENALITES	20,00	60,00	-40,00	-66,67
REPRIS.S/PROVIS.RISQUES & CHARGES	5 000,00	5 000,00		
REPRIS.S/PROV.DEPREC. CREANCES		40 420,46	-40 420,46	-100,00
	718 702,77	703 867,60	14 835,17	2,11
Total	1 107 367,22	1 154 495,45	-47 128,23	-4,08
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
ACHATS MAT DOC MBRES	524,04	5 701,80	-5 177,76	-90,81
	524,04	5 701,80	-5 177,76	-90,81
Variation de stock (m/SES)				
VAR. STOCKS DIVERS FFCO	771,70	-3 542,25	4 313,95	-121,79
	771,70	-3 542,25	4 313,95	-121,79
Autres achats & charges externes				
ELECTRICITE – GAZ	1 177,57	902,76	274,81	30,44
FOURN.ENTR.&PETIT EQUIPE	3 163,08	5 464,24	-2 301,16	-42,11

SOPRECA

Page 9

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
FOURN.ADMINISTRATIVES	2 899,82	2 747,46	152,36	5,55
VETEMENTS DE TRAVAIL	1 108,80	235,44	873,36	370,95
AUT.MAT.ET FOURNITURES	8 431,47	7 654,50	776,97	10,15
MAT & FOURN HN	42 195,10	39 049,26	3 145,84	8,06
HA FOURN. COURSE FED	3 693,40	2 654,18	1 039,22	39,15
LOCATIONS COPIEURS	2 057,76	2 057,76		
LOYER MAT TELEPHONIE	2 232,00	2 160,00	72,00	3,33
CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	6 607,02	1 355,60	5 251,42	387,39
ENT.&REPAR/BIENS MOBIL.	3 786,81	1 666,44	2 120,37	127,24
MAINTENANCE SAGE	2 129,51	2 087,75	41,76	2,00
MAINTENANCE CANON	2 785,12	1 636,98	1 148,14	70,14
ASSURANCE MAIF	821,88	820,88	1,00	0,12
ASSURANCES LICENCES	29 129,00	28 882,71	246,29	0,85
DOCUMENTATION GENERALE		210,00	-210,00	-100,00
FRS COLLOQUES SEMINAIRES	5 950,00	1 460,50	4 489,50	307,39
INSCRIPT° COMPETIT° HN	22 520,42	21 202,00	1 318,42	6,22
HONORAIRES EXPERT COMPTAB	14 646,00	10 038,00	4 608,00	45,91
HONORAIRES CAC	4 000,00	3 900,00	100,00	2,56
HONORAIRES EXAMENS MED	18 336,70	25 592,92	-7 256,22	-28,35
COMMUNICATION	7 020,00	12 401,66	-5 381,66	-43,39
HONORAIRES AVOCAT	9 549,93	2 437,99	7 111,94	291,71
PRESTATIONS DIVERSES	13 475,25	11 640,57	1 834,68	15,76
PRESTATIONS CARTO	1 519,87		1 519,87	
CATALOGUES ET IMPRIMES		273,60	-273,60	-100,00
PRODUCTION O'MAG	33 559,13	33 493,11	66,02	0,20
RECOMPENSES	8 384,52	10 603,32	-2 218,80	-20,93
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	185 323,03	179 689,22	5 633,81	3,14
REPAS & HEBERGEMENTS	176 591,63	166 341,65	10 249,98	6,16
POSTE & AFFRANCHISSEMENTS	3 189,88	3 243,74	-53,86	-1,66
FRAIS TELEPHONE	2 355,11	2 661,85	-306,74	-11,52
FRAIS INTERNET	6 242,65	2 609,83	3 632,82	139,20
SERVICES BANCAIRES ET ASS	2 116,43	2 046,51	69,92	3,42
COTISATIONS	6 470,00	6 450,00	20,00	0,31
FORMATIONS (EMPLOYES)	2 870,50	2 452,20	418,30	17,06
	636 339,39	598 124,63	38 214,76	6,39
Total	637 635,13	600 284,18	37 350,95	6,22
MARGE SUR M/SES & MAT	469 732,09	554 211,27	-84 479,18	-15,24
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.				
PART.EMPL.FORM.PROF.CONT	4 931,11	1 085,27	3 845,84	354,37
TAXES FONCIERES	2 378,00	2 353,00	25,00	1,06
TAXE / LOCAUX COMMERCIAUX	1 122,00	1 134,00	-12,00	-1,06
	8 431,11	4 572,27	3 858,84	84,40
Salaires et Traitements				
SALAIRES, APPOINTEMENTS	175 307,31	177 147,00	-1 839,69	-1,04
CONGES A PAYER - PROV°	946,93	-270,62	1 217,55	-449,91
	176 254,24	176 876,38	-622,14	-0,35
Charges sociales				
COTISATIONS A L'URSSAF	49 128,44	51 079,84	-1 951,40	-3,82
MUTUELLE SANTE	960,00		960,00	

SOPRECA

Page 10

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
COTISATIONS RETRAITE	6 636,12	5 929,89	706,23	11,91
COTISA° ASSUR. CHOMAGE	7 499,82	7 662,81	-162,99	-2,13
CHARGES PROV°/CP	426,12	-121,77	547,89	-449,94
COTISA° PREVOYANCE FMP	591,01	534,38	56,63	10,60
CARTES ORANGE	3 193,90	3 264,00	-70,10	-2,15
CHARGES DE PERSONNEL	1 500,00	1 500,00		
MEDECINE TRAV. PHARMACIE	610,07	503,42	106,65	21,19
	70 545,48	70 352,57	192,91	0,27
Amortissements et provisions				
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPOREL.	1 485,20	943,46	541,74	57,42
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	25 869,16	24 296,04	1 573,12	6,47
DOT. PROV. RISQUES & CH. EXPLOIT.		10 000,00	-10 000,00	-100,00
	27 354,36	35 239,50	-7 885,14	-22,38
Autres charges				
DEPOT INPI		475,00	-475,00	-100,00
PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES		40 342,46	-40 342,46	-100,00
SUBV. VERSEES ASSOCIATION	21 692,53	21 230,79	461,74	2,17
SUBV. CARTOGRAPHIQUES	19 347,00	18 341,96	1 005,04	5,48
SUBVENTIONS POLES	42 000,00	42 000,00		
AIDES PERSONNALISEES FFCO	50 750,00	50 000,00	750,00	1,50
LICENCES GRATUITES	48 487,23	39 276,63	9 210,60	23,45
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	72,58	509,57	-436,99	-85,76
	182 349,34	212 176,41	-29 827,07	-14,06
Total	464 934,53	499 217,13	-34 282,60	-6,87
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 797,56	54 994,14	-50 196,58	-91,28
Produits financiers				
INTERETS PLACEMENTS FIN.	781,15	727,36	53,79	7,40
	781,15	727,36	53,79	7,40
Charges financières				
DOT.PROV.DEPREC.IMMOB.FINANCIERES	92,00		92,00	
	92,00		92,00	
Résultat financier	689,15	727,36	-38,21	-5,25
RESULTAT COURANT	5 486,71	55 721,50	-50 234,79	-90,15
Produits exceptionnels				
DONS EXCEPTIONNELS RECUS	11 666,22	10 389,58	1 276,64	12,29
	11 666,22	10 389,58	1 276,64	12,29
Résultat exceptionnel	11 666,22	10 389,58	1 276,64	12,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 152,93	66 111,08	-48 958,15	-74,05

SOPRECA

Page 11

ANNEXES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 932 205 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 153 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon la réglementation française en vigueur à la date d'arrêt des comptes (ANC n°2014-03).

L'entreprise applique les recommandations du Plan comptable "ASSOCIATIONS et FONDATIONS" retenu dans son secteur d'activité suivant l'avis CRC règlement 99-01 du CNC.

Les principales adaptations du Plan comptable général contenu dans le Plan comptable professionnel sont :

- Valeur du Patrimoine intégré : présent sous "Capital"
- Fonds dédiés : au niveau des provisions pour risques et charges
- Aides aux associations : autres charges de gestion courante,
- Recettes associatives (affiliations, licences, Pass'O, etc.) : autres produits de gestion courante.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

SOPRECA

Page 13

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
 - Marques et logos : 5 ans
 - Logiciels : 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans
- * Constructions :
 - En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 3 à 15 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans
- * Matériel de bureau :
 - 100% sur un exercice ou 1 à 3 ans
- * Matériel informatique :
 - 100% sur un exercice ou 1 à 3 ans
- * Mobilier :
 - Mobilier : 3 à 6 ans
 - Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Actif immobilisé

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SOPRECA

Page 14

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Règles et méthodes comptables

Dérogations

L'entreprise a eu recours à des options particulières :

- Amortissement de certaines immobilisations en totalité sur l'exercice, quelle que soit la date d'acquisition, afin d'obtenir un équilibre entre charges (dotations aux amortissements) et produits (subventions d'Etat)

SOPRECA

Page 15

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

NEANT

SOPRECA

Page 16

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 343	1 374		11 716
Immobilisations incorporelles	10 343	1 374		11 716
- Terrains	47 670			47 670
- Constructions sur sol propre	429 030			429 030
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	73 243			73 243
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	20 335	3 102		23 437
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 202	8 919		53 121
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	614 480	12 020		626 501
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	338			338
Immobilisations financières	338			338
ACTIF IMMOBILISE	625 161	13 394		638 555

SOPRECA

Page 17

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 374	12 020		13 394
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 374	12 020		13 394
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 231	1 485		11 716
Immobilisations incorporelles	10 231	1 485		11 716
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	202 043	14 301		216 344
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	41 972	4 277		46 248
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	14 864	1 165		16 029
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 715	6 127		44 842
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	297 594	25 869		323 463
ACTIF IMMOBILISE	307 825	27 354		335 179

SOPRECA

Page 18

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 135 569 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	135 232	135 232	
Autres			
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	135 569	135 232	338
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

SOPRECA

Page 19

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 049		5 000		7 049
Total	12 049		5 000		7 049
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			5 000		
Financières					
Exceptionnelles					

En application du principe de prudence, les charges probables dont l'association a eu connaissance au cours de l'exercice ont été provisionnées à la clôture de l'exercice.

FONDS DEDIES : en application du règlement CRC-99-01, des "fonds dédiés" sont présentés au bilan en "Provision pour charges" et au compte de résultat en dotation / reprise de provisions exceptionnelles.

SOPRECA

Page 20

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 127 049 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 052	82 052		
Dettes fiscales et sociales	44 996	44 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	127 049	127 049		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice (*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont : (**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	15 871
DETTES PRO./CONGES A PAYER	9 679
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	4 356
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	3 124
Total	33 030

SOPRECA

Page 21

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Dons (frais non remboursés)		11 666
TOTAL		11 666

SOPRECA

Page 22

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

après décision de l'assemblée générale du 19 mars 2016

	Solde au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Fonds associatifs, valeur du patrimoine intégré	465 000			465 000
Réserves libres	100 000			100 000
Report à nouveau	128 310	66 111		194 422
Résultat de l'exercice N-1	66 111		66 111	-
<i>Sous total</i>	<i>759 422</i>	<i>66 111</i>	<i>66 111</i>	<i>759 422</i>
Résultat de l'exercice N		17 153		17 153
Total des capitaux propres	759 422	83 264	66 111	776 574

SOPRECA

Page 23

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Autres informations

BILAN - ACTIF

Chèques vacances et bons CAF à utiliser (présentés en Trésorerie, Valeurs Mobilières de Placement)	2012	2013	2014	2015	2016
Montant brut	0	0	0	0	2 962 €

Remarque : en 2016, les familles pouvaient payer à l'aide de chèques vacances ou de bon de la Caisse d'allocation familiale; la FFCO doit s'en servir pour payer les organismes qui acceptent ces moyens de paiement avant leur date de péremption

BILAN - PASSIF

Fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subvention MJS (en €)	2 049	2 049	-	-	2 049

Remarque : Les 2049 € sont le reliquat des fonds attribués en 2010/2011 dans le cadre du "protocole international / programme d'échange des sportifs" (utilisation potentielle prévue en 2017)

RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2015	2016
Total des frais bruts remboursables	17 236	22 177
<i>à déduire : dons</i>	<i>- 6 739</i>	<i>- 6 791</i>
Total des frais remboursés	10 497	15 386
<i>dont au titre des commissions, expertises sportives, formations</i>	<i>9 360</i>	<i>3 425</i>

Remarque : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphonie

HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2012	2013	2014	2015	2016
Bénévolat (en € ou en heures)	NC	NC	NC	7252,5 h	5711,5 h

NC : non communiqué

Remarque : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif.

SOPRECA

Page 24

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Chiffres significatifs 5 derniers exercices

EN EURO	2012	2013	2014	2015	2016
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	484 789	563 458	641 224	693 310	759 422
Résultat d'exploitation, y compris fonds dédiés et impôt société, hors dotations aux amortissements	105 609	97 110	77 023	80 234	32 152
Dotations aux amortissements	32 317	22 448	27 858	25 240	27 354
Résultat financier	1 743	1 422	921	727	689
Résultat exceptionnel, hors fonds dédiés	3 635	1 682	2 000	10 390	11 666
RESULTAT (- = perte)	78 670	77 766	52 086	66 111	17 153
CAPITAUX PROPRES au 31/12	563 459	641 224	693 310	759 422	776 574
DETTES (1)	103 077	89 722	114 253	130 787	148 582
Ratio Dettes / Capitaux Propres	0,18	0,14	0,16	0,17	0,19
TRESORERIE NETTE au 31/12 (2)	306 597	390 582	438 632	548 730	474 092
Ratio Trésorerie nette / Dettes	297,4%	435,3%	383,9%	419,6%	319,1%
TOTAL DES PRODUITS d'EXPLOITATION	1 081 690	1 087 668	1 041 701	1 154 495	1 107 367
dont SUBVENTIONS	368 270	343 541	333 142	333 000	308 053
Part des subventions en % des produits	34,0%	31,6%	32,0%	28,8%	27,8%
dont PARTENARIATS	71 111	87 612	29 912	31 712	15 000
Part des partenariats en % des produits	6,6%	8,1%	2,9%	2,7%	1,4%
Salariés permanents (3)	4	4	4	4	4
SALAIRES & CHARGES (4)	225 390	223 052	213 776	247 229	246 800
En % des produits	20,8%	20,5%	20,5%	21,4%	22,3%

Notes

- 1 non compris les concours bancaires et les produits constatés d'avance
 2 y compris les concours bancaires
 3 arrondis - équivalent temps plein - hors DTN et CTN
 4 la masse salariale comprend les vacances médicales et indemnités DTN/CTR soumises à cotisations sociales (jusqu'en 2015)

SOPRECA

Page 25

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

IMMOBILISATIONS

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Etat des Immobilisations 2016 annexe bilan

Etat des immobilisations		Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016		Tenue de compte : EURO		
Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
AAI						
AAI	AAI DES CONSTRUCTION					
2135000001	MAUXINS SIEGE TRAVAUX	30/04/2006	1	33 635,35	33 635,35	
	Mode : Linéaire	5 ans		Taux : 20,00%		
2135000002	MAUXIN SIEGE ASCENCEUR	28/05/2006	1	681,72	681,72	
	Mode : Linéaire	3 ans		Taux : 33,3333%		
2135000003	BMMD LOT PLOMBERIE	01/03/2014	1	868,80	246,60	622,20
	Mode : Linéaire	10 ans		Taux : 10,00%		
2135000004	BMMS LOT PEINTURES	01/03/2014	1	9 028,94	3 203,42	5 825,52
	Mode : Linéaire	8 ans		Taux : 12,50%		
2135000005	BMX+S LOT PLAFONDS	01/03/2014	1	3 717,35	703,41	3 013,94
	Mode : Linéaire	15 ans		Taux : 6,6667%		
2135000006	BMMS LOT SOLS SALLE	01/03/2014	1	5 064,76	1 796,96	3 267,80
	Mode : Linéaire	8 ans		Taux : 12,50%		
2135000007	BMMS LOT CAISSONS RANG	01/03/2014	1	2 328,01	440,51	1 887,50
	Mode : Linéaire	15 ans		Taux : 6,6667%		
2135000008	BMMS LOT ELECTRICITE	01/03/2014	1	8 583,89	2 436,42	6 147,47
	Mode : Linéaire	10 ans		Taux : 10,00%		
2135000009	RMD RATTPPAGE PEINTURES	05/05/2014	1	9 334,63	3 104,09	6 230,54
	Mode : Linéaire	8 ans		Taux : 12,50%		
	Total AAI			73 243,45	46 248,48	26 994,97
AAINSTAL						
AAINSTAL	AGENCEMENT INSTALLATION					
2181000001	CHAUFFE-EAU JOHAN	20/03/2007	1	510,00	510,00	
	Mode : Linéaire	5 ans		Taux : 20,00%		
2181000002	UNITE CLIM REVERS MITSUB	29/06/2007	1	12 947,72	12 947,72	
	Mode : Linéaire	5 ans		Taux : 20,00%		
2181000003	SEIF CHAUFFAGE CLIMATISA	14/05/2014	1	6 877,20	2 265,71	4 611,49
	Mode : Linéaire	8 ans		Taux : 12,50%		
2181000004	RENO FENETRE CUISINE	19/03/2016	1	3 101,70	305,09	2 796,61
	Mode : Linéaire	8 ans		Taux : 12,50%		
	Total AAINSTAL			23 436,62	16 028,52	7 408,10
CONSTRUCTION						
CONSTRUCTION	CONSTRUCTION					
2130000001	GROS OEUVREPASSAGE MA	28/03/2006	1	214 515,00	57 008,15	157 506,85
	Mode : Linéaire	40 ans		Taux : 2,50%		
2130000002	FACADE PASSAGE DES MAUX	28/03/2006	1	64 354,50	34 204,91	30 149,59
	Mode : Linéaire	20 ans		Taux : 5,00%		
2130000003	IGT PASSAGE MAUXINS	28/03/2006	1	85 806,00	60 776,58	25 029,42
	Mode : Linéaire	15 ans		Taux : 6,6667%		
2130000004	AGENCEMENT PASSAGE	28/03/2006	1	64 354,50	64 354,50	
	Mode : Linéaire	7 ans		Taux : 14,2857%		
	Total CONSTRUCTION			429 030,00	216 344,14	212 685,86
DEPOT						
DEPOT	DEPOT ET CAUTIONNEMENT					
2750000001	PARITEL DEPOT DE GARANTI	08/03/2005	1	237,00		237,00
	Mode :			Taux :		
2750000002	FONDS DE ROULEMENT SYN	29/06/2006	1	100,73		100,73
	Mode :			Taux :		
	Total DEPOT			337,73		337,73
LOGICIELS						
LOGICIELS	LOGICIELS					
	A reporter			526 047,80	278 621,14	247 426,66

SOPRECA

Page 27

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Etat des Immobilisations 2016 annexe bilan

Etat des immobilisations						
FFCO						
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016						
Tenue de compte : EURO						
© Sage - Sage 100 Immobilisations i7 8.10 Date tirage : 09/02/2017 à 07:26:52 Page : 2						
Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
			Report	526 047,80	278 621,14	247 426,66
2052000002	DIPP WINDOWS PRO F	25/03/2005	1	422,85	422,85	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2052000003	LOGICIEL OCAD 9	06/12/2005	1	925,00	925,00	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2052000004	OFFICE PRO 2007	23/05/2008	1	569,00	569,00	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
2052000005	CS5 DESIGN STD PC	01/12/2010	1	2 033,00	2 033,00	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2052000006	SAGE LIGNE 100	01/06/2012	1	3 958,76	3 958,76	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
2052000007	OFFICE PME 2010 PALCAU	27/12/2012	1	179,70	179,70	
Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois Taux :						
2052000008	OFFICE ETUDIANT EDIAR	18/12/2012	1	139,00	139,00	
Mode : Manuel 0 an 1 mois Taux :						
2052000009	CPLT SAGE IMMO ANALYTIQ	31/12/2012	1	765,44	765,44	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
2052000012	OFFICE PC HS 2016	15/06/2016	1	149,00	149,00	
Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois Taux :						
2052000013	OFFICE PRO 2016	21/12/2016	1	642,55	642,55	
Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois Taux :						
2052000014	OCAD 12	23/05/2016	1	582,00	582,00	
Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois Taux :						
Total LOGICIELS				10 366,30	10 366,30	
MATORG MATERIEL D'ORGANISATION						
2185000001	DRAPEAUX MATS HAMPE	01/01/1992	1	715,17	715,17	
Mode : Linéaire 6 ans Taux : 16,6667%						
2185000002	DRAPEAUX MOURGEON	01/01/2000	1	653,32	653,32	
Mode : Linéaire 2 ans Taux : 50,00%						
2185000003	DRAPEAUX	01/01/2000	1	60,21	60,21	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2185000004	DRAPEAUX	01/01/2000	1	525,64	525,64	
Mode : Linéaire 2 ans Taux : 50,00%						
2185000006	DRAPEAUX	01/01/1999	1	223,38	223,38	
Mode : Linéaire 5 ans Taux : 20,00%						
2185000009	ARCHE GONFLABLE RAIDS	28/08/2005	1	699,66	699,66	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2185000010	CABLES FFCO ORG COURSE	10/08/2006	1	891,26	891,26	
Mode : Linéaire 6 ans Taux : 16,6667%						
2185000012	MODEM ROUTEUR BELKI FN	15/01/2008	1	119,99	119,99	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
2185000013	SURCOUF PORTABLE CP	10/06/2009	1	609,23	609,23	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
2185000014	PUCES LOC SI	21/03/2013	200	7 893,60	7 893,60	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
2185000015	CAIRN ARCHE	01/01/2014	1	4 894,03	2 936,43	1 957,60
Mode : Linéaire 5 ans Taux : 20,00%						
2185000016	108 PUCES SI POUR LOCATI	07/12/2016	1	5 457,00	124,25	5 332,75
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
Total MATORG				22 742,49	15 452,14	7 290,35
A reporter				559 156,59	304 439,58	254 717,01

SOPRECA

Page 28

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Etat des Immobilisations 2016 annexe bilan

Etat des immobilisations						
FFCO						
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016						
Tenue de compte : EURO						
© Sage - Sage 100 Immobilisations i7 8.10 Date tirage : 09/02/2017 à 07:26:52 Page : 3						
Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
			Report	559 156,59	304 439,58	254 717,01
MBDTN MAT BUR ET INFO DTN						
2183010010	ORDI PALCAU	27/12/2012	1	709,29	709,29	
Mode : Manuel 0 an 1 mois Taux :						
2183010012	ORDI DAHY	31/12/2012	1	865,00	865,00	
Mode : Manuel 0 an 1 mois Taux :						
2183010013	ORDI PEYVEL TOSHIBA	12/04/2013	1	992,03	992,03	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
Total MBDTN				2 566,32	2 566,32	
MBFORM MAT BUR ET INFO FORMATION						
2183010008	ORDI PORTABLE ASUS HERM	13/10/2012	1	679,00	679,00	
Mode : Exceptionnel 0 an 2 mois Taux :						
2183010009	ORDI BOICHUT	18/12/2012	1	887,90	887,90	
Mode : Manuel 0 an 1 mois Taux :						
2183030001	RETRO PROJECTEUR OPTO	08/10/2010	1	859,00	859,00	
Mode : Linéaire 3 ans Taux : 33,3333%						
2183030002	ORDI PORTABLE DELL LETT	22/03/2012	1	714,01	714,01	
Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois Taux :						
2183030003	ORDI PORT HOSOTTE	30/11/2014	1	758,99	758,99	
Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois Taux :						
2183030004	IPHONE FORMATION MVP	25/10/2016	1	709,00	709,00	
Mode : Exceptionnel 0 an 2 mois Taux :						
2183030005	ORDI PORT ASUS VIVBOOK	21/12/2016	1	599,00	599,00	
Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois Taux :						
2183030006	ORDI LEROY S DELL INSPIR	06/12/2016	1	598,84	598,84	
Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois Taux :						
Total MBFORM				5 805,74	5 805,74	
MBHN MAT BUR ET INFO HN						
2183020002	2 RETROPROJECTEURS	10/04/2009	1	1 658,00	1 658,00	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2183020003	ORDI BUCH	04/10/2012	1	800,00	800,00	
Mode : Exceptionnel 0 an 2 mois Taux :						
2183020004	DELL ORDI LEROY S	01/01/2014	1	585,84	585,84	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2183020005	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	16/11/2016	1	764,80	764,80	
Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois Taux :						
2183020006	ORDI COUPAT O	15/06/2016	1	789,98	789,98	
Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois Taux :						
Total MBHN				4 598,62	4 598,62	
MBMED MAT BUR ET INFO MEDICAL						
2183060003	SURCOUF ORDI PORT CHAL	01/01/2011	1	499,99	499,99	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2183060004	SURCOUF ECRAN CHALOPIN	01/01/2011	1	159,00	159,00	
Mode : Linéaire 1 an Taux : 100,00%						
2183060005	MACBOOK CHALOPIN	14/11/2014	1	1 999,00	1 999,00	
Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois Taux :						
Total MBMED				2 657,99	2 657,99	
A reporter				574 785,26	320 068,25	254 717,01

SOPRECA

Page 29

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Etat des Immobilisations 2016 annexe bilan

Etat des immobilisations							Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016	
FFCO							Tenue de compte : EURO	
© Sage - Sage 100 Immobilisations i7 8.10							Date tirage : 09/02/2017 à 07:26:52 Page : 4	
Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable		
Report				574 785,26	320 068,25	254 717,01		
MBSIEGE	MAT BUR ET INFO SIEGE							
2183000002	MACHINE A RELIER SIEGE	01/01/1995	1	386,09	386,09			
Mode : Linéaire		3 ans					Taux : 33,3333%	
2183000004	JPM STAND FFCO	19/04/2002	1	3 008,43	3 008,43			
Mode : Linéaire		3 ans					Taux : 33,3333%	
2183000017	RETOPROJECTEUR SURCOU	20/11/2009	1	598,00	598,00			
Mode : Linéaire		3 ans					Taux : 33,3333%	
2183000019	ORDI COMPTA DELL	19/04/2012	1	477,99	477,99			
Mode : Exceptionnel		0 an 7 mois					Taux :	
2183000020	AID COMPUTERS ORDI GABR	26/03/2014	2	1 277,90	1 179,88	98,02		
Mode : Linéaire		3 ans					Taux : 33,3333%	
Total MBSIEGE				5 748,41	5 650,39	98,02		
MLOGO	MARQUES ET LOGOS							
2051000001	MARQUE RAID ORIENTATION	15/12/2003	1	215,00	215,00			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
2051000002	MARQUE RAID ORIENTATION	15/12/2003	1	215,00	215,00			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
2051000003	MARQUE RAND'O FAMILLES	15/12/2003	1	215,00	215,00			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
2051000004	INPI ANCIEN LOGO FFCO	17/10/2011	1	240,00	240,00			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
2051000005	INPI ANCIEN LOGO FFCO	17/10/2011	1	225,00	225,00			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
2051000006	IMPI CONCEPT ESO FFCO	17/10/2011	1	240,00	240,00			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
Total MLOGO				1 350,00	1 350,00			
MOBILIER	MOBILIER							
2184000002	ARMOIRES BUREAU	01/01/1989	1	482,75	482,75			
Mode : Linéaire		6 ans					Taux : 16,6667%	
2184000003	ARMOIRES BUREAU	01/01/1990	1	900,41	900,41			
Mode : Linéaire		6 ans					Taux : 16,6667%	
2184000007	ARMOIRES A RIDEAUX	01/01/1990	1	640,73	640,73			
Mode : Linéaire		6 ans					Taux : 16,6667%	
2184000008	MONILIER ET MAT DE BUREAU	09/05/2006	1	1 627,76	1 627,76			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
2184000009	MOBILIER BUR IPSOPRESTO	13/06/2006	1	1 463,66	1 463,66			
Mode : Linéaire		3 ans					Taux : 33,3333%	
2184000010	MOBILIER BUREAU IMPOPRE	30/05/2006	1	216,48	216,48			
Mode : Linéaire		3 ans					Taux : 33,3333%	
2184000011	MOBILIER BUREAU IKEA FF1	08/06/2006	1	879,65	879,65			
Mode : Linéaire		3 ans					Taux : 33,3333%	
2184000012	POINT CHAUD CUISINE IKEA	08/12/2011	1	1 287,48	1 287,48			
Mode : Linéaire		5 ans					Taux : 20,00%	
2184000013	CONGELATEUR	24/04/2013	1	95,99	95,99			
Mode : Linéaire		0 an 6 mois					Taux : 100,00%	
2184000014	BUREAU VALLE COMPTA+TR	20/10/2014	2	1 406,11	515,57	890,54		
Mode : Linéaire		6 ans					Taux : 16,6667%	
A reporter				590 884,69	335 179,12	255 705,57		

SOPRECA

Page 30

RAPPORT 2016

DE L'EXPERT-COMPTABLE

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Etat des Immobilisations 2016 annexe bilan

Etat des immobilisations							Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016	
FFCO							Tenue de compte : EURO	
© Sage - Sage 100 Immobilisations i7 8.10							Date tirage : 09/02/2017 à 07:26:52 Page : 5	
Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable		
Report				590 884,69	335 179,12	255 705,57		
Total MOBILIER				9 001,02	8 110,48	890,54		
TERRAINS	TERRAIN							
2110000001	TERRAIN 15 PASSAGE MAUX	28/03/2006	1	47 670,00		47 670,00		
Mode :		Taux :						
Total TERRAINS				47 670,00		47 670,00		
Total général				638 554,69	335 179,12	303 375,57		

SOPRECA

Page 31

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUREALYS

FFCO

Page 2 / 3

Exercice clos le 31 décembre 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

Aux membres.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUREALYS

FFCO

Page 3 / 3

Exercice clos le 31 décembre 2016

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

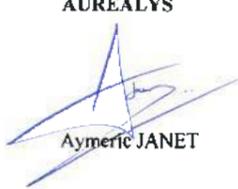
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier fédéral et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 3 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS



Aymeric JANET

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

BILAN - ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & similaires	11 716	11 716		112
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	47 670		47 670	47 670
Constructions	502 273	262 593	239 681	258 259
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	76 557	60 870	15 687	10 958
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	338		338	338
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	638 555	335 179	303 376	317 336
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 433		4 433	5 205
Avances et acomptes versés sur commandes	12 126		12 126	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	135 232		135 232	27 299
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	2 962	92	2 870	
Disponibilités	474 169		474 169	548 730
Charges constatées d'avance (3)				3 688
TOTAL ACTIF CIRCULANT	628 922	92	628 830	584 922
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 267 477	335 271	932 205	902 258
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

BILAN - PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	465 000	465 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	100 000	100 000
Report à nouveau	194 422	128 310
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 153	66 111
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	776 574	759 422
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 000	10 000
Provisions pour charges	2 049	2 049
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 049	12 049
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 533	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 052	68 487
Dettes fiscales et sociales	44 996	62 300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	148 582	130 787
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	932 205	902 258
(1) Dont à plus d'un an (a)		130 787
(1) Dont à moins d'un an (a)	127 049	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	6 924	5 493
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	58 688	80 422
Chiffre d'affaires net	65 611	85 916
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	323 053	364 712
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 000	45 420
Autres produits	713 703	658 447
Total I	1 107 367	1 154 495
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	524	5 702
Variations de stock	772	-3 542
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	636 339	598 125
Impôts, taxes et versements assimilés	8 431	4 572
Salaires et traitements	176 254	176 876
Charges sociales	70 545	70 353
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 354	25 240
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		10 000
Autres charges	182 349	212 176
Total II	1 102 570	1 099 501
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 798	54 994
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	781	727
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	781	727
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	92	
Intérêts et charges assimilés (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	92	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	689	727
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 487	55 722

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 666	10 390
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	11 666	10 390
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	11 666	10 390
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 119 815	1 165 612
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 102 662	1 099 501
BENEFICE OU PERTE	17 153	66 111
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 932 205 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 153 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon la réglementation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes (ANC n°2014-03).

L'entreprise applique les recommandations du Plan comptable "ASSOCIATIONS et FONDATIONS" retenu dans son secteur d'activité suivant l'avis CRC règlement 99-01 du CNC.

Les principales adaptations du Plan comptable général contenu dans le Plan comptable professionnel sont :

- Valeur du Patrimoine intégré : présent sous "Capital"
- Fonds dédiés : au niveau des provisions pour risques et charges
- Aides aux associations : autres charges de gestion courante.
- Recettes associatives (affiliations, licences, Pass'O, etc.) : autres produits de gestion courante.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
 - Marques et logos : 5 ans
 - Logiciels : 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans
- * Constructions :
 - En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans
 - Agencements des constructions : 3 à 15 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans
- * Matériel de bureau :
 - 100% sur un exercice ou 1 à 3 ans
- * Matériel informatique :
 - 100% sur un exercice ou 1 à 3 ans
- * Mobilier :
 - Mobilier : 3 à 6 ans
 - Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Actif immobilisé

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Règles et méthodes comptables

Dérogations

- L'entreprise a eu recours à des options particulières :
- Amortissement de certaines immobilisations en totalité sur l'exercice, quelle que soit la date d'acquisition, afin d'obtenir un équilibre entre charges (dotations aux amortissements) et produits (subventions d'Etat)

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 343	1 374		11 716
Immobilisations incorporelles	10 343	1 374		11 716
- Terrains	47 670			47 670
- Constructions sur sol propre	429 030			429 030
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	73 243			73 243
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	20 335	3 102		23 437
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 202	8 919		53 121
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	614 480	12 020		626 501
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	338			338
Immobilisations financières	338			338
ACTIF IMMOBILISE	625 161	13 394		638 555

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 374	12 020		13 394
Apports				
Créations				
Révaluations				
Augmentations de l'exercice	1 374	12 020		13 394
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 231	1 485		11 716
Immobilisations incorporelles	10 231	1 485		11 716
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	202 043	14 301		216 344
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	41 972	4 277		46 248
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 864	1 165		16 029
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 715	6 127		44 842
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	297 594	25 869		323 463
ACTIF IMMOBILISE	307 825	27 354		335 179

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 135 569 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	135 232	135 232	
Autres			
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	135 569	135 232	338
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 049		5 000		7 049
Total	12 049		5 000		7 049
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			5 000		
Financières					
Exceptionnelles					

En application du principe de prudence, les charges probables dont l'association a eu connaissance au cours de l'exercice ont été provisionnées à la clôture de l'exercice.

FONDS DEDIES : en application du règlement CRC-99-01, des "fonds dédiés" sont présentés au bilan en "Provision pour charges" et au compte de résultat en dotation / reprise de provisions exceptionnelles.

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 127 049 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 052	82 052		
Dettes fiscales et sociales	44 996	44 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	127 049	127 049		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :
 (**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	15 871
DETTES PRO./CONGES A PAYER	9 679
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	4 356
AUTR.CHARG.SOCIAL A PAYER	3 124
Total	33 030

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
DONNÉES (trais non remboursés)		11 666
TOTAL		11 666

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

après décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2016

	Solde au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Fonds associatifs, valeur du patrimoine intégré	465 000			465 000
Réserves libres	100 000			100 000
Report à nouveau	128 310	66 111		194 422
Résultat de l'exercice N-1	66 111		66 111	-
<i>Sous total</i>	<i>759 422</i>	<i>66 111</i>	<i>66 111</i>	<i>759 422</i>
Résultat de l'exercice N		17 153		17 153
Total des capitaux propres	759 422	83 264	66 111	776 574

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

Exercice clos le 31/12/2016

Autres informations

BILAN - ACTIF

Chèques vacances et bons CAF à utiliser (présentés en Trésorerie, Valeurs Mobilières de Placement)	2012	2013	2014	2015	2016
Montant brut	0	0	0	0	2 962 €

Remarque : en 2016, les familles pouvaient payer à l'aide de chèques vacances ou de bon de la Caisse d'allocation familiale. La FFCO doit s'en servir pour payer les organismes qui acceptent ces moyens de paiement avant leur date de péremption.

BILAN - PASSIF

Fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subvention MJS (en €)	2 049	2 049	-	-	2 049

Remarque : Les 2049 € sont le reliquat des fonds attribués en 2010/2011 dans le cadre du "protocole international / programme d'échange des sportifs" (utilisation potentielle prévue en 2017).

RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2015	2016
Total des frais bruts remboursables	17 236	22 127
<i>à déduire : dons</i>	<i>6 739</i>	<i>6 791</i>
Total des frais remboursés	10 497	15 336
<i>dont au titre des commissions, expertises sportives, formations</i>	<i>9 360</i>	<i>3 423</i>

Remarque : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphone.

HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2012	2013	2014	2015	2016
Bénévolat (en € ou en heures)	NC	NC	NC	7252,5 h	5711,5 h

NC : non communiqué

Remarque : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif.

SOPRECA

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

RAPPORT 2016

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUREALYS

F-FU

Page 2 / 2

Exercice clos le 31 décembre 2016

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

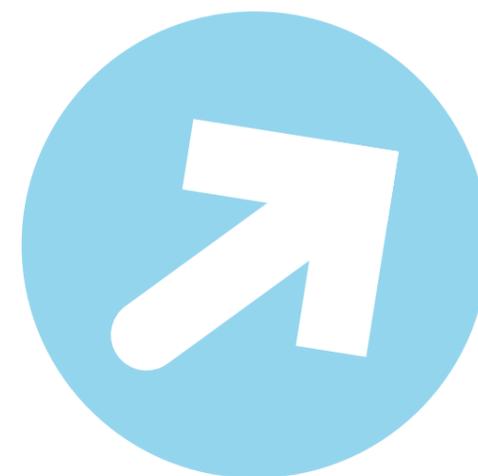
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 3 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS

Aymeric JANET



PARTIE 3 RÉSOLUTIONS À VOTER



RÉSOLUTIONS FINANCIÈRES

AUGMENTATION DU TAUX DE BASE 2019 = + 0,6 %

REDEVANCES AVEC BASE COEFFICIENT 2011/2012	COEFFICIENT	TAUX DE BASE 2018	MONTANT 2018	TAUX DE BASE 2019	MONTANT 2019
PASS'DÉCOUVERTE	0,5000	6,09	3,05 €	6,13 €	3,06 €
FFCO	0,2000	6,09	1,22 €	6,13 €	1,23 €
Ligue	0,1182	6,09	0,72 €	6,13 €	0,72 €
Minimum organisateur	0,1818	6,09	1,11 €	6,13 €	1,11 €
PASS'DÉCOUVERTE FAMILLE	1,4000	6,09	8,53 €	6,13 €	8,58 €
FFCO	0,5600	6,09	3,41 €	6,13 €	3,43 €
Ligue	0,3360	6,09	2,05 €	6,13 €	2,06 €
Minimum organisateur	0,5040	6,09	3,07 €	6,13 €	3,09 €
PASS'COMPET	2,0000	6,09	12,19 €	6,13 €	12,25 €
FFCO	0,5000	6,09	3,05 €	6,13 €	3,06 €
Ligue	0,5000	6,09	3,05 €	6,13 €	3,06 €
Organisateur	1,0000	6,09	6,09 €	6,13 €	6,13 €
PASS'EVENT	2,0000	6,09	12,19 €	6,13 €	12,25 €
FFCO	0,5000	6,09	3,05 €	6,13 €	3,06 €
Ligue	0,5000	6,09	3,05 €	6,13 €	3,06 €
Organisateur	1,0000	6,09	6,09 €	6,13 €	6,13 €
LICENCES					
21 et +	11	6,09	66,99 €	6,13 €	67,39 €
19/20 et Étudiant (21 à 25 ans)	10	6,09	60,90 €	6,13 €	61,27 €
15-18	6	6,09	36,54 €	6,13 €	36,76 €
14 et -	5	6,09	30,45 €	6,13 €	30,63 €
Famille	26	6,09	158,34 €	6,13 €	159,29 €
Sport Santé	6	6,09	36,54 €	6,13 €	36,76 €
Individuelle (hors club 19 ans et plus)	16	6,09	97,44 €	6,13 €	98,02 €
Handisport (extension pour les licenciés FFSA et FFH)	2	6,09	12,18 €	6,13 €	12,25 €
Individuelle Handisport (hors club - extension pour les licenciés FFSA et FFH)	13	6,09	79,17 €	6,13 €	79,65 €
Dirigeant	1	6,09	6,09 €	6,13 €	6,13 €
AFFILIATIONS					
LIGUE 100 et -	20,00	6,09	121,80 €	6,13 €	122,53 €
LIGUE + 100	0,2*T*N	6,09	1,22*N	6,13 €	1,22*N
CD	25,00	6,09	152,25 €	6,13 €	153,16 €
CLUB 15 et -	15,00	6,09	91,35 €	6,13 €	91,90 €
CLUB + 16	T*N	6,09	6,09*N	6,13 €	6,09*N
NOUVEAU CLUB prise jusqu'au 30/09/N	10,00	6,09	60,90 €	6,13 €	61,27 €
NOUVEAU CLUB prise à partir du 1/10/N+1	20,00	6,09	121,80 €	6,13 €	122,53 €
Membres associés	10,00	6,09	60,90 €	6,13 €	61,27 €

RÉSOLUTIONS FINANCIÈRES

REDEVANCES (LICENCIÉS ET NON-LICENCIÉS) (HORS PASS'O POUR LES NL) GROUPE NATIONAL (TAXE CN INCLUSE POUR LES LICENCIÉS)	COEFFI- CIENT	TAUX DE BASE 2018	MONTANT 2018	TAUX DE BASE 2019	MONTANT 2019
CF et Nationales toutes disciplines, licenciés 19 ans et +	0,62500	6,09	3,81 €	6,13 €	3,83 €
CF et Nationales toutes disciplines, licenciés 15/18 ans	0,48214	6,09	2,94 €	6,13 €	2,95 €
CF et Nationales toutes disciplines, licenciés 14 ans et -	0,39286	6,09	2,39 €	6,13 €	2,41 €
CF et Nationales toutes disciplines, non-licenciés 19 ans et +	0,44643	6,09	2,72 €	6,13 €	2,74 €
CF et Nationales toutes disciplines, non-licenciés 15/18 ans	0,30357	6,09	1,85 €	6,13 €	1,86 €
CF et Nationales toutes disciplines, non-licenciés 14 ans et -	0,21429	6,09	1,31 €	6,13 €	1,31 €
CF relais toutes disciplines, licenciés 19 ans et +	0,39286	6,09	2,39 €	6,13 €	2,41 €
CF relais toutes disciplines, licenciés 15/18 ans	0,30357	6,09	1,85 €	6,13 €	1,86 €
CF relais toutes disciplines, licenciés 14 ans et -	0,21429	6,09	1,31 €	6,13 €	1,31 €
CF relais toutes disciplines, non-licenciés 19 ans et +	0,39286	6,09	2,39 €	6,13 €	2,41 €
CF relais toutes disciplines, non-licenciés 15/18 ans	0,30357	6,09	1,85 €	6,13 €	1,86 €
CF relais toutes disciplines, non-licenciés 14 ans et -	0,21429	6,09	1,31 €	6,13 €	1,31 €
CF Relais-sprint (équipe de 4)	1,48214	6,09	9,03 €	6,13 €	9,08 €
CFC pédestre (équipe de 8)	2,96429	6,09	18,05 €	6,13 €	18,16 €
CFC pédestre (équipe de 6)	2,26786	6,09	13,81 €	6,13 €	13,89 €
CFC CO à VTT/ CO à Ski (équipe de 6)	1,48214	6,09	9,03 €	6,13 €	9,08 €
Manches du CF raid orientation, licenciés 19 ans et +	0,62500	6,09	3,81 €	6,13 €	3,83 €
Manches du CF raid orientation, non-licenciés 19 ans et +	0,44643	6,09	2,72 €	6,13 €	2,74 €
Manifestations internationales et courses à étapes toutes disciplines, licenciés					
Manifestations internationales et courses à étapes toutes disciplines, non-licenciés					
CNE relais hommes	3,91071	6,09	23,82 €	6,13 €	23,96 €
CNE relais dames	2,19643	6,09	13,38 €	6,13 €	13,46 €
CNE relais jeunes	1,92857	6,09	11,75 €	6,13 €	11,82 €
CNE mini-relais	1,00000	6,09	6,09 €	6,13 €	6,13 €
Taxe CN (licenciés) (course groupe régional inscrite au CN) (hors Pass'O pour les NL)	0,17857	6,09	1,09 €	6,13 €	1,09 €

STATUTS

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

EXTRAIT DES STATUTS

Art. 1.1 - L'association dite « Fédération Française de Course d'Orientation » (FFCO) a pour objet :

1. D'encourager, de promouvoir, d'orienter, de développer, d'animer, d'enseigner, de former, d'encadrer, de coordonner, d'organiser la pratique de la discipline sportive, de déplacement non motorisé, utilisant les techniques d'orientation, conformément aux règlements de la Fédération Internationale de Course d'Orientation (IOF) (course d'orientation pédestre, course d'orientation à ski et en raquettes, course d'orientation en raid et en randonnée [uni ou **multi activités multisports**], course d'orientation à vélo tout terrain, orientation de précision, et activités sportives connexes),

[...]

Art. 2.2 - Elle peut comprendre également des membres associés :

1. Des organismes à but **lucratif ou non lucratif** dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses spécialités et qu'elle autorise à délivrer des titres de participation conformément au règlement intérieur,
2. Des organismes à but lucratif ou non lucratif qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou de plusieurs de ses spécialités, contribuent au développement d'une ou de plusieurs de celles-ci.

Art. 3.2 - Le titre de membre associé ne peut être refusé que pour une incompatibilité des pratiques « orientation » avec les objets et les règlements de la Fédération.

1. Ce titre est accordé pour une durée d'un an **renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties**. Les organismes régionaux et départementaux ou la Fédération suivent pendant la durée du contrat l'activité déployée par l'organisme et sa conformité aux textes fédéraux.

[...]

Art. 5.1 - La licence, prévue à l'article L. 131-6 du code du Sport, est délivrée par la Fédération. Elle marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet et, aux statuts et règlements de celle-ci.

Toute personne pratiquant l'une des activités de la FFCO au sein d'une association affiliée ou dans le cadre d'une manifestation régulièrement inscrite au calendrier doit être titulaire d'une licence annuelle FFCO **ou d'un titre de participation**.

La FFCO délivre :

- des licences annuelles compétitions qui donnent des droits de pratiques différents en fonction de leurs caractéristiques propres définies dans le règlement intérieur (section 3 - article 20). La délivrance de ces licences est subordonnée à la présentation d'un certificat médical **de non-contre-indication à la pratique permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport** ou de la course d'orientation en compétition. Ce certificat médical, datant de moins d'un an **au moment de la demande (à compter de la date fixée par le Comité directeur pour le renouvellement des licences)**, doit être présenté et remis au responsable de l'association affiliée, chargé d'enregistrer la demande de licence.
- une licence annuelle dirigeant qui n'ouvre pas droit à la pratique **chronométrée fédérale**.

La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités de la Fédération comme précédemment précisé:

1. **La licence est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive (année civile.) Elle est délivrée au titre de l'une des deux catégories suivantes : dirigeant ou compétition, dans l'une ou plusieurs spécialités de l'activité.**

STATUTS

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Article 6 - Le titre de participation

~~La délivrance d'un titre de participation permet au non-licencié de participer à la découverte de l'activité sans devenir membre de la Fédération. Ce document constitue un droit de participation et d'assurance (obligatoire telle que stipulée par le code du sport), pour son détenteur, durant la manifestation :~~

- ~~avec un certificat médical en cours de validité, sur un parcours chronométré en respect du règlement des compétitions;~~
- ~~sans certificat médical sur un circuit non chronométré.~~

~~Ce titre de participation, accompagné d'un certificat médical donne accès aux classements établis sur la compétition à laquelle il aura participé.~~

~~Il ne donne droit à aucun classement annuel, titre ou sélection.~~

Article 6 - Pratique « non-licencié »

La pratique d'un non-licencié n'est possible qu'en possession d'un titre de participation comme défini au règlement intérieur.

Ce titre constitue un droit de participation et d'assurance (obligatoire telle que stipulée par le code du sport), pour son détenteur, durant la manifestation :

- avec un certificat médical en cours de validité, sur un parcours chronométré en respect du règlement des compétitions,
- sans certificat médical sur un circuit non chronométré, sans classement.

Le non-licencié FFCO est assujéti au respect des règlements de la fédération.

Art. 8.2 - Composition, fonctionnement, élections

[...]

6- Le mandat du Comité directeur expire au plus tard au 31 **mars décembre** suivant les Jeux olympiques d'été ou par révocation comme prévu à l'article 8.5.

Art. 9.7 - Le Président est aidé dans sa tâche par un bureau constitué de **cinq sept** personnes dont lui-même. Il se compose du président, du secrétaire général, du trésorier, **du secrétaire général-adjoint, du trésorier-adjoint et de deux membres. Ces deux membres peuvent être élus, l'un et l'autre, secrétaire général-adjoint ou trésorier-adjoint, si l'un d'eux est candidat à l'une de ces fonctions.** Ces postes sont pourvus par vote à bulletin secret par le Comité directeur en son sein. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue. Le Bureau devra respecter la proportionnalité féminine vis-à-vis des candidatures pour ces postes. En cas de vacance d'un des membres du Bureau, une nouvelle élection aura lieu lors de la réunion suivante du Comité directeur.

Art. 10.3 - Commissions disciplinaires

Les instances disciplinaires sont créées conformément au décret **n° 2004-22 du 7 janvier 2004 n° 2016-1054 du 1er août 2016** (code du Sport article R. 131-3, annexe I-6). Le mode de désignation des membres de ces instances est défini à l'article **1er 2** du règlement disciplinaire.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 2 - Conditions d'affiliation

Préalablement à toute demande d'affiliation, les associations sportives doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir leur siège social en France ~~ou dans un pays de l'Union européenne~~ et avoir une activité sur le territoire français,
- être constituées sous la forme d'association à but non lucratif, type loi de 1901 ou selon le droit local,
- ~~l'association sportive doit être composée~~
 - ~~d'au moins 3 membres comprenant un président, un secrétaire et un trésorier, dont une majorité absolue de licenciés compétition lors de la 1^{ère} demande d'affiliation,~~
 - ~~d'au moins 6 membres comprenant au minimum un président, un secrétaire et un trésorier, dont la majorité absolue de licenciés compétition lors du renouvellement de la demande d'affiliation,~~
- poursuivre un objet entrant dans la définition de l'article 1er des statuts de la Fédération Française de Course d'Orientation,
- accepter de respecter les règlements fédéraux d'affiliation.

CHAPITRE II - LES MEMBRES ASSOCIÉS

Section 1 - L'association organisme

Article 8 - Conditions

Préalablement à toute demande pour devenir membre associé, l'organisme ~~(ou personne civile ou morale)~~ doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir son siège social en France ou dans un pays de l'Union européenne et avoir une activité sur le territoire français,
- être constitué sous la forme, d'une association loi 1901, d'une association type droit local, d'une société commerciale, d'un commerçant personne physique, d'un travailleur indépendant,
- poursuivre un objet entrant dans la définition de l'article 1er des statuts de la Fédération Française de Course d'Orientation,
- accepter de respecter les statuts ~~les divers règlements~~ de la fédération.

Art. 9.1 - Dépôt de la Demande

~~Le dépôt du dossier de~~ La demande de membre associé s'effectue auprès du secrétariat fédéral.

Elle doit comporter :

- ~~une convention dûment signée par toutes les parties,~~
- une attestation sur l'honneur précisant que l'organisme satisfait à la législation en vigueur,
- une copie des statuts de l'organisme s'ils existent et de tout justificatif de l'existence légale de l'activité,
- ~~les formulaires de demande de membre dûment complétés,~~

~~La demande de membre associé se fera sur le document officiel.~~

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Article 11 - Droits des membres associés

Les membres associés ont le droit :

- ~~selon l'organisme, tel que défini dans l'article 2.2 des statuts,~~ de ~~distribuer~~ délivrer des titres de participation découverte au nom de la Fédération. Les sommes collectées à ce titre sont ~~intégralement~~ reversées à la Fédération ~~dès l'attribution du titre de participation via la ligue régionale~~
- d'utiliser la mention « organisme agréé par la FFCO » et les labels qui leur sont attribués par la FFCO,
- d'accéder aux services prévus par la FFCO,
- de participer aux assemblées générales de la Fédération, dans les organes régionaux et/ou départementaux et éventuellement dans tout autre organe qui serait créé par la Fédération.

Article 12 - Obligations des membres associés

Tout membre associé est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours
- d'intégrer le collège des membres associés en vue de la désignation de son ou de ses représentants aux assemblées générales
- d'informer, dans un délai d'un mois, la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'organisme,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables,
- ~~de transmettre à la ligue d'appartenance la liste des titres de participation délivrés~~
- de rendre compte annuellement à la Fédération de son activité liée à la course d'orientation,
- ~~de respecter pour les labels et les activités fédérales les critères définis par la Fédération,~~
- ~~d'informer par tout moyen adapté les employés, les pratiquants et le public de tout ce qui concerne les licences fédérales, les titres de participation et autres labels décernés par la Fédération,~~
- ~~de contribuer à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention ainsi qu'en prêtant son concours à la mise en œuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisées en application du code du sport, que ces mesures aient été prises sur instruction du Ministre des Sports ou à la demande de la Fédération,~~
- ~~d'utiliser les normes cartographiques de l'IOF en vigueur.~~

Art. 20.2 - La licence annuelle dirigeant

Cette licence ouvre droit aux fonctions électives ~~et donne la possibilité de participer à différentes activités dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées.~~

Elle ne donne pas accès à la pratique ~~de la compétition~~ et aux autres fonctions impliquant la pratique (animateur, arbitre, cartographe, contrôleur des circuits, délégué, entraîneur, moniteur, traceur)

Le passage à la licence « compétition » ~~15/18 ans~~, 19/20 ans ou 21 ans et + est possible, en cours d'année, moyennant la présentation d'un certificat médical ~~conforme~~ en compétition, et le paiement du différentiel de tarif.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Article 21 - Définition

Le titre de participation permet aux non-licenciés FFCO de participer occasionnellement à des manifestations sans devenir membre de la Fédération.

Article 21 - Les différents titres de participation

Article 21.1 - Le Pass'Découverte et Pass'Découverte Famille

- Délivré sur toutes les manifestations
- Chronométrage possible avec un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès limité au circuit de couleur jaune
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.2 - Le Pass'Compét

- Délivré sur toutes les manifestations pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les circuits de couleur
- **Pour les raids des groupes régional/départemental accès à tous les circuits**
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.3 - Le Pass'Event

- Délivré uniquement sur les courses à étapes du groupe national pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les niveaux techniques
- Valable pour la durée de l'évènement

Article 27 - Définition des collègues d'électeurs

Les membres de l'assemblée générale de la Fédération tels que définis à l'article 7.1 des statuts, votent suivant les modalités définies par l'article 7.2 des statuts. L'acte de vote est effectué par :

- le ou les représentants élus par les associations affiliées, étant précisé qu'ils ne peuvent être ni membres du comité directeur fédéral, **ni responsables d'une commission fédérale, ni membres d'une commission internationale**, ni vérificateurs aux comptes de ladite assemblée,
- le ou les représentants désignés des membres associés dans les mêmes conditions,
- les associations affiliées, domiciliées dans les départements, collectivités et communautés d'outre-mer, expriment leur vote par correspondance à raison d'une voix par tranche ouverte de cinquante licenciés. Ce vote sera transmis au Président de la Commission de surveillance des opérations électorales, sous double enveloppe cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Article 28 - Quota des voix et représentants

Chaque ligue régionale, lors de son assemblée générale doit élire son ou ses représentants selon **le barème suivant les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 2 des statuts :**

- **une voix est attribuée par tranche ouverte de cinquante licenciés (licence annuelle);**
- **un représentant est désigné par tranche ouverte de cinq voix. Il ne peut porter plus de cinq voix. Aucun report de voix n'est possible d'un représentant sur un autre;**

Les membres associés **aux termes du chapitre 2 du présent règlement** selon les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 3 des statuts désigneront leur(s) représentant(s) **selon le même principe** pour leur collège.

Article 29 - L'assemblée générale électorale

[...]

L'Assemblée générale procède à l'élection des membres du Comité directeur, **des membres des organes disciplinaires** et des vérificateurs aux comptes dans les conditions suivantes :

[...]

Article 34 - Missions de la Commission

Les missions confiées à la Commission de surveillance des opérations électorales sont conformes aux stipulations de l'article 10.1 des statuts et comprend :

- La Commission contrôle la validité des candidatures au Comité directeur, **aux organes disciplinaires** et aux fonctions de vérificateurs aux comptes. Le Comité directeur arrête la liste des candidats aux différentes élections après avis sur la validité des candidatures. La Commission émet un rapport succinct qu'elle transmet au Président de la Fédération,
- La Commission s'assure que les procédures de vote sont respectées et veille à la confidentialité des votes,
- La Commission contrôle la liste des électeurs présents à l'assemblée générale dont le nombre sera pris en compte pour le quorum.

Toute contestation sur la recevabilité d'une candidature au Comité directeur est immédiatement transmise au Président de la Fédération.

La Commission de surveillance des opérations électorales statue sur tout litige dans le cadre dans ses missions prévues à l'article 10.1 des statuts et en informe le Président de la Fédération.

La commission est tenue au secret de ses travaux et délibérations.

Art. 37.2 - Membres du Bureau directeur fédéral

Le Bureau directeur est composé de **cinq sept** membres, tous issus du Comité directeur élu.

A la suite de l'élection du Bureau directeur par le Comité directeur, puis chaque année s'il le juge utile, le Comité directeur fixe les attributions qu'il entend donner à chaque membre du Bureau directeur. Toutefois, les fonctions de trésorier et de secrétaire général comportent, entre autres, et obligatoirement les attributions ci-après.

Le Trésorier dépositaire des fonds de la Fédération est chargé :

- de conduire la préparation du budget prévisionnel, puis de surveiller son exécution dont il rend compte à chaque réunion du Comité directeur,
- de faire toutes propositions utiles pour la gestion des avoirs de la Fédération,
- d'établir le rapport financier annuel.

[...]

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Ce règlement a été adopté par le Comité directeur du 10 décembre 2016
Validé par le Ministère des Sports le 22 mars 2017
En attente d'approbation par l'Assemblée Générale du 25 mars 2017

Article 1

Le présent règlement est établi en application des articles L. 131-8 et R. 131-3 du code du sport et conformément à l'article 10.3 des statuts de la Fédération Française de Course d'Orientation, remplace tous les règlements précédents relatifs à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Le présent règlement ne s'applique pas à l'exercice du pouvoir disciplinaire à l'égard des agents sportifs et en matière de lutte contre le dopage, régi par des dispositions particulières.

CHAPITRE 1^{ER}

ORGANES ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Section 1

Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 2

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard :

- des associations affiliées à la fédération
- des licenciés de la fédération
- des titulaires de titres permettant la participation aux activités sportives de la fédération
- des organismes à but lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs disciplines de la fédération et qu'elle autorise à délivrer des licences
- des organismes qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou plusieurs disciplines de la fédération, contribuent au développement d'une ou plusieurs de celles-ci
- des sociétés sportives
- Tout membre, préposé, salarié ou bénévole de ces associations et sociétés sportives agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait

Ces organes disciplinaires sont compétents pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération, de ses organes déconcentrés et commis par une personne physique ou morale en une des qualités mentionnées ci-dessus à la date de commission des faits.

Les membres des organes disciplinaires sont désignés par le bureau directeur de la fédération parmi les noms des candidats, au moins deux par organe disciplinaire (chaque titulaire ayant un suppléant), transmis obligatoirement par chacune des zones.

Les présidents de ces instances sont désignés par le président de la Fédération parmi les membres de ces instances.

Il ne peut être mis fin aux fonctions par le bureau directeur d'un membre en cours de mandat qu'en cas :

- D'empêchement définitif constaté par les instances mentionnées ci-dessus
- Ou de démission
- Ou d'exclusion

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Chacun de ces organes se compose au moins de trois membres choisis, notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

Les présidents de la fédération, de ses organes déconcentrés ainsi que les membres des instances dirigeantes de la fédération ne peuvent être simultanément membres d'aucun organe disciplinaire.

Tout organe disciplinaire des organes déconcentrés de la fédération est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de ces derniers.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la fédération, à ses organes déconcentrés, le cas échéant, par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de la licence.

Article 3

La durée du mandat des membres des organes disciplinaires de la fédération, de ses organes déconcentrés est identique à celle du mandat des instances dirigeantes correspondantes. Leur mandat expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les instances dirigeantes sont renouvelées.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou d'exclusion d'un membre, un nouveau membre peut être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Les membres des organes disciplinaires se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction.

Les membres des organes disciplinaires et les secrétaires de séance sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute méconnaissance des règles fixées aux articles 2, 7 et au présent article constitue un motif d'exclusion du membre de l'organe disciplinaire ou du secrétaire de séance par les instances compétentes pour leur désignation.

Article 5

Les organes disciplinaires de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président respectif ou de la personne qu'il mandate à cet effet.

Chacun d'eux ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

En cas de partage égal des voix, le président de séance a voix prépondérante.

Le président de séance de l'organe disciplinaire désigne soit un membre de celui-ci, soit une autre personne pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

En cas d'empêchement définitif du président, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le membre le plus âgé de l'organe disciplinaire.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Article 6

Les débats devant les organes disciplinaires sont publics.

Toutefois, le président de séance peut, d'office ou à la demande de la personne poursuivie, le cas échéant de son représentant légal, de son conseil ou de son avocat, interdire au public l'accès de la salle pendant tout ou partie de l'audience dans l'intérêt de l'ordre public ou de la sérénité des débats ou lorsque le respect de la vie privée ou du secret professionnel le justifie.

Article 7

Les membres des organes disciplinaires doivent faire connaître au président de l'organe dont ils sont membres s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

Dans ce cas, ils ne peuvent siéger.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Article 8

Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales, le président de l'organe disciplinaire, après avoir recueilli l'accord de la personne poursuivie, peut décider que tout ou partie des débats seront conduits sous forme de conférence audiovisuelle, pourvu qu'il soit recouru à des moyens garantissant la participation effective de chaque personne aux débats et le caractère contradictoire de la procédure.

Article 9

La transmission des documents et actes de procédure mentionnés au présent règlement est effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier remis en main propre contre décharge ou, le cas échéant, par courrier électronique à la personne poursuivie ou à son représentant légal, à son avocat, à l'organisme à but lucratif, à l'association ou à la société sportive avec lequel elle a un lien juridique.

L'utilisation du courrier électronique doit garantir la fiabilité de l'identification des parties à la communication électronique, l'intégrité des documents adressés ainsi que la sécurité et la confidentialité des échanges entre l'ensemble des personnes participant à la procédure disciplinaire. Elle doit permettre également d'établir de manière certaine la date et l'heure de la transmission des documents ainsi que celles de leur réception par leur destinataire.

Section 2

Dispositions relatives aux organes disciplinaires de première instance

Article 10

Les poursuites disciplinaires sont engagées selon les modalités suivantes :

En dehors des sanctions sportives portées par les arbitres et aux jurys techniques sur le lieu même des compétitions, les poursuites disciplinaires sont engagées par le président de la Fédération, de sa propre initiative ou sur requête de toute personne.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Les affaires disciplinaires qui doivent faire l'objet d'une instruction sont :

- non-respect des statuts fédéraux et (ou) du règlement intérieur fédéral
- non-respect des règlements émis par la fédération
- non-respect des directives fédérales votées par le Comité directeur fédéral ou l'Assemblée générale
- non-respect des règles déontologiques fixées par le Comité national olympique et sportif français
- atteinte aux intérêts de la Fédération ou d'un de ses organes déconcentrés
- atteinte à l'honneur d'un membre mandaté par la Fédération ou par l'Assemblée générale dans l'exercice de ses missions

Toute autre affaire disciplinaire peut faire l'objet d'une instruction sur décision du président de l'organe disciplinaire.

Les personnes habilitées à effectuer l'instruction des affaires disciplinaires, un ou plusieurs représentants chargés de l'instruction des affaires disciplinaires, sont désignées par le comité directeur. Elles sont choisies soit parmi les personnes physiques, ou les collaborateurs et licenciés des personnes morales, mentionnées à l'article 2, soit en raison de leur compétence au regard des faits objets des poursuites. En cette qualité et pour les besoins de l'instruction des affaires dont elles sont chargées, elles ont délégation du président de la fédération, de ses organes déconcentrés ou, le cas échéant, de la ligue professionnelle pour toutes les correspondances relatives à l'accomplissement de leur mission.

Elles ne peuvent être membres des organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'elles ont instruite, ni avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire. Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour tous les faits, actes et informations dont elles ont connaissance en raison de leurs fonctions. Toute méconnaissance de ces obligations constitue une faute.

Article 11

Lorsque l'affaire fait l'objet d'une instruction, la personne chargée de l'instruction établit un rapport qu'elle adresse à l'organe disciplinaire et à la personne poursuivie au vu des éléments du dossier et de tout renseignement recueilli par tout moyen. Elle n'a pas compétence pour clore d'elle-même une affaire.

Les personnes chargées de l'instruction exercent leur mission en toute impartialité et objectivité et peuvent :

1. Entendre toute personne dont l'audition paraît utile
2. Demander à toute personne des informations nécessaires à la procédure

Article 12

Lorsque les circonstances le justifient, notamment au regard de la gravité des faits, l'organe disciplinaire de 1ère instance peut prononcer à l'encontre de la personne poursuivie, à tout moment de la procédure disciplinaire de première instance et par décision motivée, une mesure conservatoire dans l'attente de la notification de la décision de l'organe disciplinaire.

La mesure prend fin en cas de retrait de celle-ci par les personnes ou les organes compétents. Elle prend également fin si l'organe disciplinaire n'est pas en mesure de statuer dans le délai qui lui est imparti à l'article 18 du présent règlement.

Les décisions relatives aux mesures conservatoires sont notifiées aux personnes poursuivies dans les conditions prévues à l'article 9 et sont insusceptibles d'appel.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Article 13

La personne poursuivie et, le cas échéant, son représentant légal sont convoqués devant l'organe disciplinaire par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus dans les conditions prévues à l'article 9, au minimum sept jours avant la date de la séance.

La personne poursuivie ainsi que, le cas échéant, son représentant légal, son conseil ou son avocat peuvent consulter, avant la séance, le rapport et l'intégralité du dossier. En cas de demande, l'intégralité du dossier est consultable au siège de la fédération au plus tard 2 jours avant la date de la séance.

Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms quarante-huit heures au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire.

Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales des personnes dont l'audition est demandée, celle-ci peut être réalisée par conférence téléphonique sous réserve de l'accord du président de l'organe disciplinaire et de la personne poursuivie.

Le président de l'organe disciplinaire peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

Lors de la séance, la personne poursuivie peut être accompagnée de son représentant légal, de son conseil ou de son avocat et présenter ses observations écrites ou orales.

Si elle ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française, elle peut demander à être assistée d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par la fédération aux frais de celle-ci.

Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles par décision du président de l'organe disciplinaire, à son initiative ou à la demande de la personne chargée de l'instruction ou de la personne poursuivie. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai.

La lettre de convocation mentionnée au premier alinéa indique à la personne poursuivie l'ensemble des droits définis au présent article.

Article 14

En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.

Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par la personne poursuivie ou, le cas échéant, son représentant légal, son conseil ou son avocat, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux.

Le président de l'organe disciplinaire accorde ou non le report. En cas de refus, sa décision doit être motivée.

Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Article 15

Lorsque l'affaire est dispensée d'instruction, le président de séance de l'organe disciplinaire ou la personne qu'il désigne expose les faits et le déroulement de la procédure. Dans les autres cas, la personne chargée de l'instruction présente oralement son rapport. En cas d'empêchement de la personne chargée de l'instruction, son rapport peut être lu par le président de séance ou la personne qu'il désigne.

Toute personne dont l'audition paraît utile peut être entendue par l'organe disciplinaire. Si une telle audition est décidée, le président en informe la personne poursuivie avant la séance.

La personne poursuivie et, le cas échéant, son représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 16

Par exception aux dispositions de l'article 13, lorsque la commission disciplinaire leur a fait connaître que la nature ou les circonstances de l'affaire ne justifient pas leur convocation devant la commission de discipline, la personne poursuivie ou son représentant légal, son conseil ou son avocat peuvent adresser par écrit des observations en défense. Ils peuvent néanmoins demander à être entendus dans les conditions prévues aux articles 13 et 15.

Article 17

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors la présence de la personne poursuivie, des personnes qui l'assistent ou la représentent, des personnes entendues à l'audience et de la personne chargée de l'instruction.

Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire prend une décision motivée. Cette décision ou le procès-verbal de la séance qui la relate est signé par le président de séance et le secrétaire.

La décision ou l'extrait du procès-verbal constituant la décision est notifié à la personne poursuivie ou, le cas échéant, à son représentant légal, ou à l'organisme à but lucratif, l'association ou la société sportive avec lequel elle a un lien juridique, selon les modalités prévues par l'article 9.

La notification mentionne les voies et délais de recours.

L'association sportive, la société sportive ou l'organisme à but lucratif dont dépend la personne poursuivie sont informés de cette décision (10).

Article 18

L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans un délai de dix semaines à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires.

En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de dix semaines peut être prorogé d'un mois par une décision motivée du président de l'organe disciplinaire et notifiée à la personne poursuivie, le cas échéant, à son représentant légal, à son conseil ou à son avocat ou à l'organisme à but lucratif, l'association ou la société sportive avec lequel elle a un lien juridique, selon les modalités prévues à l'article 9.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 14, le délai mentionné à l'alinéa précédent est prolongé d'une durée égale à celle du report.

Faute d'avoir statué dans ces délais, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel compétent qui statue en dernier ressort.

Section 3 Dispositions relatives aux organes disciplinaires d'appel

Article 19

La personne poursuivie et, le cas échéant, son représentant légal, son conseil ou son avocat ainsi que les structures fédérales (ligue, CD ou club) dont dépend le licencié - les membres du bureau directeur de la fédération peuvent interjeter appel de la décision de l'organe disciplinaire de première instance auprès de celui d'appel selon les modalités prévues à l'article 9, dans un délai de sept jours.

Ce délai est prolongé de cinq jours dans le cas où le domicile de l'intéressé est situé hors de la métropole, sauf si l'organe disciplinaire compétent est situé lui aussi hors métropole, ou au seul profit de la personne poursuivie en cas d'appel par la fédération dont il relève.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération, ou limité par une décision d'un organe fédéral.

L'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire de première instance prise en même temps qu'il est statué au fond. Lorsque la décision refuse de faire droit à des conclusions tendant à conférer un caractère suspensif à un appel, l'instance disciplinaire d'appel, saisie d'un appel comportant la contestation de ce refus, peut statuer sur ce dernier par une décision motivée avant d'examiner le fond de l'affaire.

Lorsque l'appel émane de l'instance concernée (fédération, organes déconcentrés), l'organe disciplinaire d'appel en informe la personne poursuivie selon les modalités prévues à l'article 9. Le cas échéant, le représentant légal de la personne poursuivie et son conseil ou son avocat sont informés selon les mêmes modalités.

Article 20

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

Le président de séance ou la personne qu'il désigne, établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.

Les dispositions des articles 13 à 15 et 17 ci-dessus sont applicables devant l'organe disciplinaire d'appel.

Article 21

L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans un délai de quatre mois à compter de l'engagement initial des poursuites.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de quatre mois peut être prorogé d'un mois par une décision motivée du président de l'organe disciplinaire d'appel et notifiée à la personne poursuivie, le cas échéant, à son représentant légal ou à l'organisme à but lucratif, l'association ou la société sportive avec lequel elle a un lien juridique, selon les modalités prévues à l'article 9.

A défaut de décision dans ces délais, l'appelant peut saisir le Comité national olympique et sportif français aux fins de la conciliation prévue à l'article L. 141-4 du code du sport.

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel n'a été saisi que par l'intéressé, la sanction prononcée par l'organe disciplinaire de première instance ne peut être aggravée.

La notification et, le cas échéant, la publication se font dans les conditions prévues à l'article 24.

CHAPITRE II SANCTIONS

Article 22

Les sanctions applicables sont notamment :

1. un avertissement
2. un blâme
3. une amende : lorsque cette amende est infligée à une personne physique, elle ne peut excéder un montant de 45 000 euros
4. une perte d'une ou plusieurs rencontres sportives
5. une pénalité en temps ou en points
6. un déclassement
7. une non-homologation d'un résultat sportif
8. une suspension de terrain ou de salle
9. un huis clos total ou partiel pour une ou plusieurs rencontres sportives
10. une interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées par une fédération
11. une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
12. une interdiction d'exercice de fonction
13. un retrait provisoire de la licence pendant la durée de l'interdiction
14. une interdiction pour une durée qu'elle fixe d'être licencié de la fédération ou de s'y affilier
15. une radiation
16. une inéligibilité pour une durée déterminée aux instances dirigeantes
17. la radiation ou l'interdiction d'appartenir pour une durée déterminée à une instance disciplinaire

Une ou plusieurs sanctions peuvent être choisies parmi les sanctions énumérées ci-dessus dans le respect du principe de proportionnalité.

Elles sont prononcées en considération de la gravité des faits et du comportement de leur auteur.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉDITION DE MARS 2017

Les sanctions consécutives à la violation des règlements sportifs revêtent un caractère automatique dans les cas limitativement susnommés, sous réserve que l'organe disciplinaire puisse, au vu des observations formulées par la personne poursuivie, statuer sur la réalité et l'imputabilité effective des faits qui lui sont reprochés et prendre en compte les circonstances propres à chaque espèce.

Les sanctions prononcées peuvent être complétées par une décision de publication dans les conditions fixées à l'article 24.

La décision prononçant la sanction peut prévoir une participation de la personne sanctionnée aux frais exposés et dûment justifiés, à l'occasion de la procédure disciplinaire.

La ou les sanctions peuvent être, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de son représentant légal, remplacées ou complétées par l'accomplissement, pendant une durée qui ne peut excéder une saison sportive, d'activités d'intérêt général au bénéfice de la fédération, de ses organes déconcentrés ou d'une association sportive ou caritative (14).

Article 23

La décision de l'organe disciplinaire fixe, le cas échéant, la prise d'effet et les modalités d'exécution des sanctions.

Article 24

La notification de la décision doit préciser les voies et délais de recours dont dispose la personne concernée.

Les décisions des organes disciplinaires ayant ordonné la publication prévoient les modalités d'exécution de cette mesure qui ne peut intervenir qu'après notification aux personnes en ayant fait l'objet et après épuisement des voies de recours internes à la fédération.

A cette fin, les organes disciplinaires de première instance et d'appel peuvent ordonner la publication au bulletin officiel de la fédération de l'intégralité ou d'une partie de la décision ou d'un résumé informant le public des motifs et du dispositif de celle-ci.

La publication des décisions s'effectue de manière anonyme, sauf si l'organe disciplinaire, par une décision motivée, décide d'ordonner la publication nominative ou si la personne qui a fait l'objet d'une décision de relaxe demande à ce que celle-ci soit nominative.

Article 25

Les sanctions prévues à l'article 22, autres que l'avertissement, le blâme et la radiation, peuvent être assorties en tout ou partie d'un sursis.

La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de trois ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 22.

Toute nouvelle infraction sanctionnée pendant ce délai emporte révocation de tout ou partie du sursis.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Ce règlement a été rédigé en application du décret n° 2016 – 0084 du 29 janvier 2016 relatif aux sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage.

**Adopté par le Comité directeur du 11 février 2017
Validé par le Ministère des Sports le 10 mars 2017
À approuver par l'Assemblée Générale du 25 mars 2017**

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 1

Le présent règlement, établi en application des articles L. 131-8, L. 232-21 et R232-86 du code du sport, remplace toutes les dispositions du règlement relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage adopté à la suite de la publication du décret n° 2011 - 0058 du 13 janvier 2011 relatif aux sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage.

Article 2

Tous les organes, préposés, membres mentionnés à l'article L. 131-3 du code du sport ainsi que les personnes titulaires d'une licence, au sens de l'article L. 131-6 du même code, de la fédération sont tenus de respecter les dispositions du code du sport relatives à la lutte contre le dopage, notamment celles contenues au titre III du livre II de ce code.

CHAPITRE I ENQUÊTES ET CONTRÔLES

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 2 sont tenues de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application des articles L. 232-11 à L. 232-20 du code du sport.

Article 4

Les enquêtes et contrôles mentionnés aux articles L. 232-11 et suivants du code du sport peuvent être demandés par l'instance dirigeante compétente de la fédération ou son président. La demande est adressée au directeur des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 5

Des membres délégués peuvent être choisis par l'instance dirigeante compétente de la fédération ou son président pour assister la personne chargée de procéder au prélèvement et agréée par l'Agence française de lutte contre le dopage, à sa demande, lors des compétitions, manifestations sportives ou aux entraînements y préparant.

Nul ne peut être choisi comme membre délégué de la fédération s'il est membre d'un organe disciplinaire prévu par le présent règlement.



RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

CHAPITRE II

ORGANES ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Section 1

Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 6

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des membres mentionnés à l'article L. 131-3 du code du sport ainsi que les personnes titulaires d'une licence, au sens de l'article L. 131-6 du même code, qui ont contrevenu aux dispositions de ce code relatives à la lutte contre le dopage, notamment celles contenues au titre III du livre II de ce code ainsi qu'aux dispositions du présent règlement.

Les membres des organes disciplinaires, y compris leur président, sont désignés par les instances dirigeantes de la fédération.

Il ne peut être mis fin aux fonctions d'un membre en cours de mandat qu'en cas :

- d'empêchement définitif constaté par l'instance dirigeante compétente ;
- ou de démission ;
- ou d'exclusion.

Chacun de ces organes disciplinaires se compose d'au moins cinq membres titulaires et de membres suppléants choisis en raison de leurs compétences. Un membre au moins appartient à une profession de santé et un membre au moins est choisi en raison de ses compétences juridiques.

Ne peuvent être membres d'un organe disciplinaire :

- le président de la fédération ;
- les membres des instances dirigeantes de la fédération ;
- les professionnels de santé siégeant au sein des instances dirigeantes de la fédération ;
- les professionnels de santé chargés au sein de la fédération de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière prévue à l'article L. 231-6 du code du sport
- les professionnels de santé désignés par la fédération qui sont en charge du suivi médical des Equipes de France.

Article 7

La durée du mandat des membres des organes disciplinaires est fixée à quatre ans. Elle court à compter de l'expiration du délai d'un mois mentionné au deuxième alinéa de l'article R. 232-87 du code du sport ou, en cas d'urgence, à compter de la date de la décision du président de l'Agence française de lutte contre le dopage autorisant l'entrée en fonctions.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou d'exclusion d'un membre, constaté par le président de l'organe disciplinaire, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 8

Les membres des organes disciplinaires se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction.

Ils sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute infraction aux règles fixées au présent article, à l'article 6 du présent règlement ainsi qu'à l'article R. 232-87-1 du code du sport entraîne une décision d'exclusion du membre de l'organe disciplinaire par l'instance dirigeante compétente de la fédération.

Article 9

Les organes disciplinaires de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président ou d'une personne qu'il mandate à cet effet. Chacun de ces organes ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées soit par un membre de l'organe disciplinaire, soit par une autre personne désignée par le président de l'organe disciplinaire.

En cas d'absence du président, le membre de l'organe disciplinaire le plus âgé assure les fonctions de président de séance.

Article 10

Les débats devant les organes disciplinaires sont publics. Toutefois, le président de l'organe disciplinaire peut, d'office ou à la demande de l'intéressé, de son représentant, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, ou de son avocat, interdire au public l'accès de la salle pendant tout ou partie de l'audience dans l'intérêt de l'ordre public ou lorsque le respect de la vie privée ou du secret professionnel le justifie.

Article 11

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent siéger lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire. Dans ce cas, ils doivent faire connaître cet intérêt au président de l'organe dont ils sont membres.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Article 12

Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales, à la demande des personnes à l'encontre desquelles une procédure disciplinaire est engagée, des moyens de conférence audiovisuelle peuvent être mis en place par la fédération concernée avec l'accord de l'organe disciplinaire.

Les moyens de conférence audiovisuelle doivent respecter un niveau suffisant de sécurité et de confidentialité.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 13

Il est désigné par l'instance dirigeante compétente ou le président de la fédération une ou plusieurs personnes chargées de l'instruction des affaires soumises aux organes disciplinaires de première instance et d'appel.

Ces personnes ne peuvent être membres d'un de ces organes disciplinaires et ne peuvent avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire qui leur est confiée.

Dans le cas où l'une d'elles a un intérêt direct ou indirect à l'affaire, elle doit faire connaître cet intérêt à l'instance qui l'a désignée afin de pourvoir à son remplacement.

Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute infraction à cette disposition fait l'objet d'une sanction.

Elles reçoivent délégation du président de la fédération pour toutes les correspondances relatives à l'instruction des affaires.

Les personnes chargées de l'instruction peuvent :

- entendre toute personne dont l'audition paraît utile ;
- demander à toute personne des informations nécessaires à la procédure.

Article 14

La transmission des documents et actes de procédure mentionnés au présent règlement ainsi que de tout ou partie du dossier disciplinaire peut être réalisée par voie électronique.

Cette transmission par voie électronique s'opère au moyen d'une application informatique dédiée accessible par le réseau internet.

Les caractéristiques techniques de cette application garantissent la fiabilité de l'identification des personnes à l'encontre desquelles une procédure disciplinaire est engagée, l'intégrité des documents adressés ainsi que la sécurité et la confidentialité des échanges entre ces personnes et l'instance disciplinaire, le président de cette instance ou la personne chargée de l'instruction. Elles permettent également d'établir de manière certaine la date et l'heure de la mise à disposition d'un document ainsi que celles de sa première consultation par son destinataire.

Section 2

Dispositions relatives aux organes disciplinaires de première instance

Article 15

I. Lorsqu'une affaire concerne le non-respect des dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, établi à la suite d'une analyse positive, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, du procès-verbal de contrôle prévu à l'article L. 232-12 du code du sport relatant les conditions dans lesquelles les prélèvements et examens ont été effectués et mentionnant, le cas échéant, l'existence d'une autorisation accordée pour usage à des fins thérapeutiques ainsi que du rapport d'analyse faisant ressortir la présence

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

d'une substance interdite, de l'un de ses métabolites ou de ses marqueurs, ou l'utilisation d'une méthode interdite, transmis par l'Agence française de lutte contre le dopage ou par un laboratoire auquel l'agence aura fait appel en application de l'article L. 232-18 du même code. Le délai prévu au cinquième alinéa de l'article L. 232-21 du même code court à compter de la réception du dernier de ces deux documents.

Le président de la fédération transmet ces documents au représentant de la fédération chargé de l'instruction.

II. Lorsqu'une affaire concerne le non-respect des dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, établi en l'absence d'une analyse positive, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, de tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Le président de la fédération transmet ces éléments au représentant de la fédération chargé de l'instruction.

III. Lorsque, en application de l'article L. 232-22-1 du code du sport, sont recueillis des éléments faisant apparaître l'utilisation par un sportif licencié d'une substance ou d'une méthode interdite en vertu de l'article L. 232-9 de ce code, le point de départ du délai mentionné au cinquième alinéa de l'article L. 232-21 du même code est la date de réception par la fédération du document transmis par le secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage sur le fondement du deuxième alinéa de l'article R. 232-67-15 du code précité.

Article 16

Lorsqu'une affaire concerne un licencié ou un membre de la fédération qui a contrevenu aux dispositions de l'article L. 232-9-1 du code du sport, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, des éléments mentionnés au troisième alinéa de l'article R. 232-41-13 du code du sport.

Le président de la fédération transmet ces éléments au représentant chargé de l'instruction.

Article 17

Lorsqu'une affaire concerne un licencié ou un membre de la fédération qui a contrevenu aux dispositions des articles L. 232-10 ou L. 232-15-1 du code du sport, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, de tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Le président de la fédération transmet ces éléments au représentant chargé de l'instruction ainsi que, le cas échéant, le procès-verbal de contrôle.

Article 18

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu aux dispositions du I de l'article L. 232-17 du code du sport ou un licencié qui refuse de se soumettre à un contrôle diligenté en application de l'article L. 232-14-3 du code du sport ou autorisé en application de l'article L. 232-14-4 de ce code, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, du procès-verbal établi en application de l'article L. 232-12 du même code constatant la soustraction ou le refus de se soumettre aux mesures de contrôle ou par la réception, par la fédération, de tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le président de la fédération transmet les éléments mentionnés à l'alinéa précédent au représentant chargé de l'instruction ainsi que, le cas échéant, tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Article 19

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu dans les conditions déterminées par une délibération de l'Agence française de lutte contre le dopage aux dispositions de l'article L. 232-15 du code du sport, l'agence informe la fédération concernée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14, que le sportif se trouve dans le cas prévu au II de l'article L. 232-17 du même code.

Le délai prévu au cinquième alinéa de l'article L. 232-21 du code du sport court à compter de la réception de cette information par la fédération.

Article 20

Lorsqu'une affaire concerne le non-respect des dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, le président de l'organe disciplinaire de première instance prend une décision de classement de l'affaire lorsque le licencié justifie être titulaire :

- soit d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques accordée au sportif par l'Agence française de lutte contre le dopage ;
- soit d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques accordée au sportif par une organisation nationale antidopage étrangère, par une organisation responsable d'une grande manifestation sportive internationale mentionnée au 4° de l'article L. 230-2 du code du sport ou par une fédération internationale et dont l'agence reconnaît la validité conformément à l'annexe II de la convention internationale mentionnée à l'article L. 230-2 du code du sport ;
- soit d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques dont l'Agence mondiale antidopage a reconnu la validité ou qu'elle a accordée.

Il en est de même lorsque le licencié dispose d'une raison médicale dûment justifiée définie à l'article R. 232-85-1 du code du sport.

Cette décision est notifiée à l'intéressé et, le cas échéant, à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14.

Cette décision est notifiée à l'Agence française de lutte contre le dopage. Celle-ci peut demander communication de l'ensemble du dossier.

L'agence peut exercer son pouvoir de réformation de la décision de classement dans le délai prévu à l'article L. 232-22 du code du sport.

Article 21

La personne chargée de l'instruction informe l'intéressé et, le cas échéant, son avocat qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre et qu'il pourra faire l'objet d'une mesure de suspension provisoire dans les conditions prévues à l'article 23 du présent règlement ou de l'article L. 232-23-4 du code du sport.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Cette information se matérialise par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14.

Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

L'intéressé est informé qu'il peut apporter au directeur des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage des éléments constitutifs d'une aide substantielle au sens de l'article L. 230-4 du code du sport et, le cas échéant, de voir la sanction d'interdiction qu'il encourt assortie d'un sursis à exécution partiel dans les conditions prévues à l'article 51 du présent règlement.

Article 22

Le document énonçant les griefs retenus doit être accompagné, le cas échéant, du résultat de l'analyse prévue par l'article L. 232-18 du code du sport ou du procès-verbal de contrôle constatant que l'intéressé s'est soustrait, a refusé de se soumettre ou s'est opposé au contrôle.

Ce document doit mentionner la possibilité pour l'intéressé, d'une part, de demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14., dans un délai de cinq jours à compter de sa réception, qu'il soit procédé à ses frais à l'analyse de l'échantillon B, conformément aux dispositions prévues par l'article R. 232-64 du code du sport, et, d'autre part, qu'en cas d'absence de demande d'analyse de l'échantillon B de sa part, le résultat porté à sa connaissance constitue le seul résultat opposable, sauf décision de l'Agence française de lutte contre le dopage d'effectuer une analyse de l'échantillon B.

Le délai de cinq jours mentionné au deuxième alinéa est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

L'intéressé peut demander l'analyse de l'échantillon B et désigner, le cas échéant, un expert de son choix. La liste indicative d'experts, établie par l'Agence française de lutte contre le dopage et prévue à l'article R. 232-64 du code du sport, est mise à la disposition de l'intéressé.

Lorsque l'analyse de l'échantillon B est pratiquée, la date de cette analyse est arrêtée, en accord avec le département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage ou avec le laboratoire auquel il a été fait appel en application de l'article L. 232-18 du code du sport et, le cas échéant, avec l'expert désigné par l'intéressé. Le résultat de l'analyse de l'échantillon B est communiqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14 à l'intéressé, à la fédération et à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 23

Lorsque les circonstances le justifient, telles que l'usage ou la détention d'une substance ou d'une méthode non spécifiée au sens de l'annexe I à la convention internationale mentionnée à l'article L. 230-2 du code du sport, le président de l'organe disciplinaire ordonne à l'encontre du sportif, à titre conservatoire et dans l'attente de la décision de l'organe disciplinaire, une suspension provisoire de sa participation aux manifestations organisées par la fédération. Cette décision est motivée. Elle est portée simultanément à la connaissance de l'intéressé et du président de l'Agence française de lutte contre le dopage.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 24

Lorsqu'ils en font la demande, le licencié et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal sont mis à même de faire valoir leurs observations sur la suspension provisoire mentionnée à l'article 23 du présent règlement dans les meilleurs délais, par le président de l'organe disciplinaire ou, en cas d'empêchement, par une personne de l'organe disciplinaire qu'il mandate à cet effet.

Cette demande doit être transmise par tout moyen permettant de garantir son origine et sa réception, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la décision du président de l'organe disciplinaire. Ce délai est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Article 25

La suspension provisoire prend fin dans l'une ou l'autre des hypothèses suivantes :

- Si l'analyse de l'échantillon B ne confirme pas celle de l'échantillon A ;
- En cas de retrait par le président de l'organe disciplinaire de la décision de suspension provisoire ;
- Si l'organe disciplinaire n'a pas statué dans le délai de dix semaines qui lui est imparti par l'article L. 232-21 du code du sport
- En cas d'absence de sanction de l'intéressé par l'organe disciplinaire ;
- Au cas où la durée de la sanction décidée par l'organe disciplinaire est inférieure ou égale à celle de la suspension déjà supportée à titre conservatoire.

Hors le cas mentionné au c, la levée de la suspension ne produit d'effet qu'à compter de la notification au sportif de l'acte la justifiant.

Article 26

Les décisions du président de l'organe disciplinaire relatives aux suspensions provisoires sont notifiées aux licenciés par tout moyen permettant de garantir leur origine et leur réception.

Article 27

Dès lors qu'une infraction a été constatée, la personne chargée de l'instruction ne peut clore d'elle-même une affaire. Sauf dans le cas prévu à l'article 20, l'organe disciplinaire est tenu de prendre une décision après convocation de l'intéressé.

Au vu des éléments du dossier, la personne chargée de l'instruction établit un rapport qu'elle adresse à l'organe disciplinaire et qui est joint au dossier avec l'ensemble des pièces.

Article 28

L'intéressé, accompagné, le cas échéant, de la ou des personnes investies de l'autorité parentale, de son représentant légal ou encore de son avocat, est convoqué par le président de l'organe disciplinaire ou par une personne mandatée à cet effet par ce dernier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant de garantir l'émission et la réception de la convocation dans les conditions prévues par l'article 14, quinze jours au moins avant la date de la séance, la date du récépissé ou de l'avis de réception faisant foi.

L'intéressé peut être représenté par un avocat. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier, à sa demande, de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'intéressé ainsi que, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale, son représentant légal, ou encore son avocat peuvent consulter avant la séance le rapport et l'intégralité du dossier et en obtenir copie.

Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms dans un délai de six jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire.

Ce délai est ramené à trois jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Le président de l'organe disciplinaire peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

Article 29

Lors de la séance, le représentant de la fédération chargé de l'instruction présente oralement son rapport. En cas d'empêchement du représentant chargé de l'instruction, son rapport peut être lu par un des membres de l'organe disciplinaire.

Toute personne dont l'audition paraît utile peut être entendue par l'organe disciplinaire. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

L'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 30

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de la ou des personnes qui l'assistent ou le représentent, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, des personnes entendues à l'audience et du représentant de la fédération chargé de l'instruction.

Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire prend une décision motivée, signée par le président et le secrétaire de séance.

La décision est notifiée sans délai à l'intéressé, le cas échéant à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal ainsi qu'au président de la fédération, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14. La notification mentionne les voies et délais d'appel.

L'association sportive dont le licencié est membre et, le cas échéant, la société dont il est préposé sont informées de cette décision.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou encore par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14, à l'Agence



RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

française de lutte contre le dopage. La décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports. Le ministre chargé des sports peut demander, le cas échéant, communication de toute pièce du dossier permettant la compréhension de la décision.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale intéressée ainsi qu'à l'Agence mondiale antidopage et, le cas échéant, à l'organisation nationale étrangère compétente, au Comité international olympique et au Comité international paralympique.

Article 31

L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans le délai de dix semaines prévu à l'article L. 232-21 du code du sport.

Faute d'avoir pris une décision dans ce délai, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel.

Section 3

Dispositions relatives à l'organe disciplinaire d'appel

Article 32

L'intéressé, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal, l'Agence mondiale antidopage, la fédération internationale compétente, le Comité international olympique, le Comité international paralympique ainsi que le président de la fédération peuvent interjeter appel de la décision de l'organe disciplinaire de première instance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant de garantir l'émission et la réception de l'appel dans les conditions prévues par l'article 14, dans un délai de dix jours. Ce délai est porté à quinze jours lorsque l'appelant est domicilié ou a son siège hors de la métropole.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération ou limité par une décision d'un organe fédéral.

L'appel n'est pas suspensif.

Lorsque l'appel émane de la fédération sportive agréée ou de tout autre organisme mentionné au premier alinéa, l'organe disciplinaire d'appel le communique à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant de garantir l'émission et la réception de l'appel dans les conditions prévues par l'article 14 et l'informe qu'il peut produire ses observations dans un délai de six jours avant la tenue de l'audience.

Ce délai est ramené à trois jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole. Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Article 33

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce, au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le président peut désigner, parmi les membres de l'organe disciplinaire, un rapporteur. Celui-ci établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance puis joint au dossier.

L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans le délai de quatre mois prévu à l'article L. 232-21 du code du sport. Faute d'avoir pris une décision dans ce délai, il est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis sans délai à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 34

L'intéressé, accompagné, le cas échéant, de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal ainsi que de son avocat, est convoqué devant l'organe disciplinaire d'appel par son président ou une personne mandatée à cet effet par ce dernier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14, quinze jours au moins avant la date de la séance.

L'intéressé peut être représenté par un avocat. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier, à sa demande, de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.

L'intéressé ainsi que, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal ou encore toute personne qu'il mandate à cet effet peuvent consulter avant la séance le rapport, s'il en a été établi un, ainsi que l'intégralité du dossier et en obtenir copie.

Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms dans un délai de six jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire.

Ce délai est ramené à trois jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Le président de l'organe disciplinaire peut refuser les demandes d'audition manifestement abusives.

Article 35

Toute personne dont l'audition paraît utile peut être entendue par l'organe disciplinaire d'appel. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

Lors de la séance, l'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou la représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 36

L'organe disciplinaire d'appel délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de la ou des personnes qui l'assistent ou le représentent, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal ainsi que des personnes entendues à l'audience.

Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire d'appel, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire d'appel prend une décision motivée, signée par le président et le secrétaire de séance.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 37

La décision est notifiée sans délai à l'intéressé, le cas échéant à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14, ainsi qu'au président.

L'association sportive dont le licencié est membre et le cas échéant la société dont il est le préposé sont informées de cette décision.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou encore par tout moyen permettant d'en garantir l'émission et la réception dans les conditions prévues par l'article 14, à l'Agence française de lutte contre le dopage. La décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports. Le ministre chargé des sports peut demander, le cas échéant, communication de toute pièce du dossier permettant la compréhension de la décision.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale concernée ainsi qu'à l'Agence mondiale antidopage et, le cas échéant, à l'organisation nationale étrangère compétente, au Comité international olympique ou au Comité international paralympique.

CHAPITRE III SANCTIONS

Article 38

I. Sans préjudice des sanctions pénales éventuellement encourues en application de la section 6 du chapitre II du titre III du livre II du code du sport, les organes disciplinaires, dans l'exercice de leur pouvoir de sanction en matière de lutte contre le dopage, peuvent prononcer :

1°. A l'encontre des sportifs ayant enfreint les dispositions des articles L. 232-9, L. 232-9-1, L. 232-14-5, L. 232-15, L. 232-15-1, L. 232-17 ou du 3° de l'article L. 232-10 du code du sport :

- Un avertissement ;
- Une interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives autorisées ou organisées par la fédération ainsi qu'aux entraînements y préparant organisés par la fédération agréée ou l'un de ses membres ;
- Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées ou organisées par la fédération ainsi qu'aux entraînements y préparant ;
- Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- Une interdiction d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement au sein de la fédération ou d'un membre affilié à la fédération.

La sanction prononcée à l'encontre d'un sportif peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 45 000 €. Elle est complétée par une décision de publication nominative de la sanction, dans les conditions fixées par l'article 47. En outre, elle peut être complétée par le retrait provisoire de la licence ;

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

2°. A l'encontre de toute autre personne qui a enfreint les dispositions de l'article L. 232-10 du code du sport :

- Un avertissement ;
- Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées ou organisées par la fédération ainsi qu'aux entraînements y préparant ;
- Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- Une interdiction d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement.

La sanction prononcée peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 150 000 €. Elle est complétée par une décision de publication nominative de la sanction, dans les conditions fixées par l'article 47. En outre, elle peut être complétée par le retrait provisoire de la licence.

II. Les sanctions mentionnées au I peuvent être prononcées à l'encontre des complices des auteurs des infractions.

III. Les sanctions mentionnées aux b à e du 1° et aux b à d du 2° du I prennent en compte la circonstance que les personnes qui en font l'objet :

- Avouent avoir commis une infraction aux dispositions du titre III du livre II du code du sport et que ces aveux sont les seules preuves fiables de ces infractions ; ou
- Avouent les faits sans délai après qu'une infraction aux dispositions du titre III du livre II du code du sport leur a été notifiée.

IV. Pour l'application du chapitre III, l'organe disciplinaire, après avoir rappelé la sanction normalement encourue, en précisant aussi bien son maximum que son minimum, rend sa décision en tenant compte, d'une part, du degré de gravité de la faute commise et, d'autre part, de tout motif à même de justifier, selon les circonstances, la réduction du quantum de la sanction, une mesure de relaxe ou l'octroi du bénéfice du sursis à l'exécution de la sanction infligée.

Article 39

I. La durée des mesures d'interdiction mentionnées au 1° du I de l'article 38 à raison d'un manquement à l'article L. 232-9 du code du sport :

- Est de quatre ans lorsque ce manquement est consécutif à l'usage ou à la détention d'une substance non spécifiée. Cette durée est ramenée à deux ans lorsque le sportif démontre qu'il n'a pas eu l'intention de commettre ce manquement ;
- Est de deux ans lorsque ce manquement est consécutif à l'usage ou à la détention d'une substance spécifiée. Cette durée est portée à quatre ans lorsque l'instance disciplinaire démontre que le sportif a eu l'intention de commettre ce manquement.

II. Les substances spécifiées et les substances non spécifiées mentionnées au I, dont l'usage ou la détention sont prohibés par l'article L. 232-9 du code du sport, sont celles qui figurent à l'annexe I à la convention internationale mentionnée à l'article L. 230-2 du code du sport.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 40

La durée des mesures d'interdiction mentionnées au 1° du I de l'article 38 à raison d'un manquement au 4° de l'article L. 232-10 du code du sport et au I de l'article L. 232-17 du même code est de quatre ans.

Lorsque le sportif démontre que le manquement au I de l'article L. 232-17 du code du sport n'est pas intentionnel, la durée des mesures d'interdiction prévues à l'alinéa précédent est ramenée à deux ans.

Article 41

La durée des mesures d'interdiction mentionnées au 1° du I de l'article 38 à raison de manquements aux obligations de localisation prévues par l'article L. 232-15 du code du sport est de deux ans.

Cette durée peut être réduite sans toutefois pouvoir être inférieure à un an en fonction de la gravité du manquement et du comportement du sportif.

Article 42

La durée des mesures d'interdiction mentionnées au 2° du I de l'article 38 à raison d'un manquement à l'article L. 232-10 du code du sport est au minimum de quatre ans.

Cette sanction peut aller jusqu'à l'interdiction définitive en fonction de la gravité du manquement à l'article L. 232-10 du code du sport. La gravité du manquement s'apprécie notamment au regard des éléments suivants :

- La personne qui fait l'objet de la sanction a la qualité de personnel d'encadrement d'un sportif ;
- Le manquement implique une substance non spécifiée au sens de l'annexe I à la convention internationale mentionnée à l'article L. 230-2 du code du sport ;
- Le manquement est commis à l'égard d'un ou plusieurs sportifs mineurs.

Article 43

La durée des mesures d'interdiction mentionnées au 1° du I de l'article 38 à raison d'un manquement à l'article L. 232-9-1 du code du sport est de deux ans.

Cette durée peut être réduite sans toutefois pouvoir être inférieure à un an en fonction de la gravité du manquement et du comportement du sportif.

Article 44

Une personne qui a fait l'objet d'une sanction définitive pour un manquement aux articles L. 232-9, L. 232-9-1, L. 232-10, L. 232-15, L. 232-15-1 ou L. 232-17 du code du sport et qui commet, dans le délai de dix ans à compter de la notification de ladite sanction, un deuxième manquement à l'un de ces articles encourt une interdiction d'une durée qui ne peut être inférieure à six mois et qui peut aller jusqu'au double de la sanction encourue pour ce manquement.

Lorsque cette même personne commet un troisième manquement dans ce même délai, la durée des sanctions mentionnées à l'article L. 232-23 du code du sport ne peut être inférieure à huit ans et peut aller jusqu'aux interdictions définitives prévues au même article.

Article 45

Les sanctions mentionnées aux articles 39 à 44 ne font pas obstacle au prononcé de sanctions complémentaires prévues au dernier alinéa des 1° et 2° du I de l'article 38.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 46

La durée des mesures d'interdiction prévues aux articles 39 à 44 peut être réduite par une décision spécialement motivée lorsque les circonstances particulières de l'affaire le justifient au regard du principe de proportionnalité.

Article 47

L'organe disciplinaire détermine dans sa décision les modalités de publication de la sanction qu'il prononce, notamment en fixant le délai de publication et en désignant le support de celle-ci. Ces modalités sont proportionnées à la gravité de la sanction prononcée à titre principal et adaptées à la situation de l'auteur de l'infraction.

La publication de la sanction s'effectue de manière nominative, sauf si la personne qui fait l'objet de la sanction est mineure ou si l'organe disciplinaire, par une décision spécialement motivée, décide d'ordonner la publication anonyme de cette sanction.

La publication d'une décision de relaxe s'effectue de manière anonyme, sauf si, dans le délai d'un mois suivant la notification de la décision, la personne qui en fait l'objet demande une publication nominative.

Article 48

La dispense de publication d'une décision de sanction assortie d'un sursis à exécution ne peut intervenir qu'après avis conforme de l'Agence mondiale antidopage.

Article 49

L'organe disciplinaire peut saisir l'Agence française de lutte contre le dopage d'une demande d'extension de la sanction disciplinaire afin qu'elle soit étendue aux activités de l'intéressé relevant d'autres fédérations, conformément aux dispositions du 4° de l'article L. 232-22 du code du sport.

Article 50

- Les sanctions infligées à un sportif prévues à l'article 39 entraînent l'annulation des résultats individuels avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, points, gains et prix relatifs à la manifestation ou à la compétition à l'occasion de laquelle l'infraction a été constatée ;
 - Dans les sports collectifs, sont annulés les résultats de l'équipe avec les mêmes conséquences que celles figurant au a dès lors que l'organe disciplinaire constate que plus de deux membres ont méconnu les dispositions des articles contenues au titre III du livre II du code du sport ;
 - Il en est de même dans les sports individuels dans lesquels certaines épreuves se déroulent par équipes, dès lors que l'organe disciplinaire constate qu'au moins un des membres a méconnu les dispositions des articles contenues au titre III du livre II du code du sport.

II. L'organe disciplinaire qui inflige une sanction peut, en outre, à titre de pénalités, procéder aux annulations et retraits mentionnés au I pour les compétitions et manifestations qui se sont déroulées entre le contrôle et la date de notification de la sanction.

Ces sanctions sont prononcées dans le respect des droits de la défense.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

CHAPITRE IV EXÉCUTION DES SANCTIONS

Article 51

Les organes disciplinaires peuvent, dans les cas et selon les conditions prévues ci-après, assortir une sanction d'un sursis à exécution lorsque la personne a fourni une aide substantielle permettant, par sa divulgation, dans une déclaration écrite signée, d'informations en sa possession en relation avec des infractions aux règles relatives à la lutte contre le dopage et par sa coopération à l'enquête et à l'examen de toute affaire liée à ces informations

- a) D'éviter qu'il ne soit contrevenu aux dispositions du code du sport relatives à la lutte contre le dopage ;
- b) Ou d'identifier des personnes contrevenant ou tentant de contrevenir aux dispositions du code du sport relatives à la lutte contre le dopage ;
- c) Ou de faire cesser un manquement aux dispositions du code du sport relatives à la lutte contre le dopage.

Les sanctions mentionnées aux b à e du 1° et aux b à d du 2° du I de l'article 38 peuvent être assorties du sursis à concurrence des trois quarts de leur durée. Lorsque la sanction encourue est une interdiction définitive, le sursis ne peut s'appliquer aux huit premières années d'exécution de la sanction.

Pour tenir compte de circonstances exceptionnelles tenant à la qualité de l'aide substantielle apportée, les organes disciplinaires peuvent, avec l'accord de l'Agence mondiale antidopage, préalablement saisie par elle ou par la personne qui fait l'objet d'une sanction, étendre le sursis jusqu'à la totalité de la durée des sanctions mentionnées à l'alinéa précédent et l'appliquer à l'ensemble des sanctions mentionnées à l'article 38.

Article 52

Le sursis à l'exécution de la sanction peut être révoqué lorsque la personne qui en bénéficie :

- 1°. A commis, dans le délai de dix ans à compter de la date du prononcé de la sanction faisant l'objet du sursis, une infraction aux dispositions du code du sport relatives à la lutte contre le dopage
- 2°. Ou cesse de transmettre les informations qu'elle s'était engagée à fournir et qui lui ont permis de bénéficier de ce sursis.

Article 53

La révocation du sursis mentionnée au 1° de l'article 52 est prononcée dans le cadre de la procédure disciplinaire conduite au titre de la seconde infraction.

La révocation du sursis mentionnée au 2° du même article est prononcée dans les conditions prévues aux articles 54 et 55.

Article 54

L'organe disciplinaire de première instance est compétent pour ordonner la révocation du sursis prononcé par lui ou par l'organe d'appel, dès lors qu'il n'y a pas eu d'intervention, dans la procédure antérieurement diligentée, de l'Agence française de lutte contre le dopage sur le fondement de l'article L. 232-22 du code du sport.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Article 55

S'il apparaît, en l'état des informations portées à la connaissance de la fédération, qu'une personne qui a fait l'objet d'une sanction assortie d'un sursis à exécution cesse de transmettre les informations qu'elle s'était engagée à fournir, une procédure de révocation du sursis est engagée.

La décision de révocation du sursis doit intervenir dans un délai de dix semaines à compter du jour où les informations mentionnées au premier alinéa sont en possession de la fédération, à peine de dessaisissement au profit de l'Agence française de lutte contre le dopage.

La personne chargée de l'instruction avise l'intéressé des motifs qui peuvent conduire à la révocation du sursis dont il bénéficie et saisit l'instance disciplinaire qui a prononcé le sursis.

L'intéressé est alors mis à même de présenter ses observations écrites ou orales à l'instance disciplinaire.

La décision de révocation du sursis est publiée dans les conditions prévues à l'article 47.

Les échanges entre l'intéressé et la fédération prévus aux troisième et quatrième alinéas sont réalisés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé ou encore par tout moyen permettant de garantir l'origine et la réception de la notification.

Article 56

Les sanctions prononcées par les organes disciplinaires entrent en vigueur à compter de leur notification aux intéressés.

Les sanctions d'interdiction temporaire inférieures à six mois portant sur la participation aux manifestations mentionnées au 1° de l'article L. 230-3 du code du sport ne peuvent être exécutées en dehors des périodes de compétition. Dans ce cas, leur date d'entrée en vigueur est fixée par l'organe qui a infligé la sanction.

La période de suspension provisoire ou d'interdiction portant sur la participation aux manifestations mentionnées au 1° de l'article L. 230-3 du code du sport prononcée pour les mêmes faits à l'encontre du sportif est déduite de la période totale de l'interdiction restant à accomplir.

Article 57

Lorsqu'une personne ayant fait l'objet d'une sanction mentionnée à l'article 38 du présent règlement sollicite la restitution, le renouvellement ou la délivrance d'une licence sportive, la fédération subordonne cette restitution, ce renouvellement ou cette délivrance à la production de l'attestation nominative prévue à l'article L. 232-1 du code du sport et, s'il y a lieu, à la transmission au département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage des informations permettant la localisation du sportif, conformément aux dispositions de l'article L. 232-15 du même code.

L'inscription à une manifestation ou compétition sportive d'un sportif ou d'un membre d'une équipe ayant fait l'objet de la mesure prévue au I de l'article 50 est subordonnée à la restitution des médailles, gains et prix en relation avec les résultats annulés.



PARTIE 4 CANDIDATURES AU COMITÉ DIRECTEUR



CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR



V. BERGER-CAPBERN



Yves BOEHM



Sylvine BROUTÉ



Chantal BURBAUD



Bernard DAHY



Hélène EDIAR



Michel EDIAR



Dominique ETIENNE



Agnès EUDIER



Vincent FREY



Laurent LAINÉ



Mathieu LEMERCIER



Bernard MORTELLIER



M-Claudine PERRIN



Daniel POËDRAS



Joël POULAIN



J-Philippe STEFANINI



Sandrine TAISSON



Thierry VERMEERSCH

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (VALÉRIE BERGER-CAPBERN)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE 2017-2020

(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom BERGER-CAPBERN - Valérie date de naissance 03/03/1962

Adresse 3 rue de l'Eglise 31700 CORNEBARRIEU

Mail Patrick.capbern@cegetel.net N° de téléphone 06 03 03 84 60

Profession (ou autre) ingénieur

Club TOAC 3105 Ligue Occitanie

Licence n° 6068 Licencié(e) FFCO depuis 1997

Diplômes FFCO traceur régional, contrôleur régional, délégué/arbitre régional, moniteur, formateur d'animateur

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO : élue au Comité Directeur, présidente commission jeunes, présidente commission pratique sportive
- d'une ligue : élue au Comité Directeur, membre commission jeunes, organisation stage jeunes et RDE
- d'un comité départemental : présidente du comité départemental
- d'un club : élue au Comité Directeur, participe à l'organisation des entraînements

Domaine de compétences

Capacité à organiser et encadrer des entraînements.
Bonne connaissance du Règlement des Compétitions.
Bon niveau CO : Plusieurs titres de Championne de France en vétérane.

Date et signature du candidat

30/01/2017
Valérie BERGER-CAPBERN
Valérie

Visa du Président du comité départemental
(date, signature et cachet)

Visa du Président de la ligue 02/02/17
(date, signature et cachet) Jean-Louis Blein
Président LOCCO

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 15 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (YVES BOEHM)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom : BOEHM Yves date de naissance 08/09/1954

Adresse : 139, rue du Hilsenfirst 68610 LINTHAL

Mail : boehm.yves@wanadoo.fr N° de téléphone 03 89 74 05 23 ou 06 47 62 69 74

Profession (ou autre) ingénieur retraité

Club : 6806 GE – COBF Ligue : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Licence n° 15297 Licencié(e) FFCO depuis 2005

Diplômes FFCO : néant

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) :
- d'une ligue : secrétaire général
- d'un comité départemental /
- d'un club /secrétaire

Domaine de compétences : gestion administrative

Date et signature du candidat 25 Janvier 2017

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet) 26 janvier 2017

Yves BOEHM

Jean-Luc PIERCON

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet) 31/01/2017

Président LACALCO

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (SYLVINE BROUTÉ)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM Brouté - Prénom Sylvine date de naissance 1 juin 1965

Adresse 39 rue de la Justice

Mail sylvinebroute@gmail.com N° de téléphone 06 78 20 64 49

Profession (ou autre) ETAPS

Club SMOG Ligue NOUVELLE AQUITAINE

Licence n° 24360 Licencié(e) FFCO depuis le 2011

Diplômes FFCO Animatrice

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) Sport -santé
- d'une ligue Secrétaire générale
- d'un comité départemental Membre du CODIR
- d'un club Membre du bureau

Domaine de compétences

Date et signature du candidat

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet)

01 février 2017

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)

Ligue d'Aquitaine
 Course d'Orient
 119, Bd Président Mitterrand
 33200 BORDEAUX
 Tél. : 06 57 22 42 13
 Richard PIERON
 Président

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (CHANTAL BURBAUD)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
OLYMPIADE 2017-2020
(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mouxins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom BURBAUD Chantal date de naissance 09/07/48
 Adresse 226, allée du Pescadou 40460 SANGUINET
 Mail cburbaud@hotmail.com N° de téléphone 06 87 33 54 33
 Profession (ou autre)
 Club BONO Ligue LNACO
 Licence n° 8559 Licencié(e) FFCO depuis le

Diplômes FFCO ANIMATRICE

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO : Comité Directeur et commission JEUNES
- d'une ligue : Comité directeur
- d'un comité départemental : Présidente
- d'un club : fait partie du comité directeur responsable de l'école d'orientation

Domaine de compétences :

Jeunes, sport santé et handicap

Date et signature du candidat le 31/01/2017

COMITE DES LANDES
DE COURSE D'ORIENTATION

Visa du Président du comité départemental
(date, signature et cachet)

COMITE DES LANDES
DE COURSE D'ORIENTATION

Visa du Président de la ligue
(date, signature et cachet) 1 février 2017

Ligue d'Aquitaine
Course d'Orientation
119, Bd Président Wilson
33200 BORDEAUX
Tel: 05 57 42 42 13

Richard Prost
Président

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (BERNARD DAHY)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
OLYMPIADE 2017-2020
(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mouxins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom DAHY Bernard date de naissance : 09-01-1952
 Adresse : 19 av Jean Moulin 39000 Lons le Saunier
 Mail : bernard.dahy@wanadoo.fr N° de téléphone
 Profession (ou autre) Retraité
 Club OE42 Ligue Rhône Alpes
 Licence n° 1830 Licencié(e) FFCO depuis le

Diplômes FFCO

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)
- d'une ligue
- d'un comité départemental
- d'un club

Domaine de compétences

Date et signature du candidat

Lons le Saunier

Signature :

Signature

le 01-02-2017

Visa du Président du comité départemental

COMITE DEPARTEMENTAL
DE COURSE D'ORIENTATION DE LA LOIRE
4, Rue des Trois Meules - BP 90144
42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Visa du Président de la ligue
(date, signature et cachet)

LIGUE RHÔNE-ALPES
DE COURSE D'ORIENTATION
Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie / 38320 EYBENS

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (HÉLÈNE EDIAR)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom EDIAR Hélène date de naissance 19/04/1975

Adresse 5 rue de l'égalité 91400 SACLAY

Mail helene.ediar@gmail.com N° de téléphone 06 58 14 88 43

Profession (ou autre) : Responsable Qualité et Environnement

Club COPS91 (9109IF) Ligue IF

Licence n°14651 Licencié(e) FFCO depuis le 2004

Diplômes FFCO : Animateur, traceur régional, traceur national, contrôleur des circuits régional, contrôleur des circuits régional CO à VTT / CO à ski, traceur CO à VTT régional stagiaire, traceur national CO à VTT stagiaire

Votre rôle actuel au sein

- à l'IOF : membre de la « MTBO commission »
- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : commission communication /événementiel
- d'une ligue
- d'un comité départemental
- d'un club : secrétaire du club COPS91

Domaine de compétences

Gestion de projet

Date et signature du candidat

16/01/2017

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet)

18/01/2017

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)

16/01/2017

C. D. C. O. 91
 19, Rue St. Exupéry
 91580 BREVÉCHY
 Tél. : 01 60 80 38 73

L.I.F.C.O.
 LIGUE D'ILE DE FRANCE
 DE COURSE D'ORIENTATION
 Le Président

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

La ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (MICHEL EDIAR)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom EDIAR Michel date de naissance 23/03/1971

Adresse : 5 rue de l'égalité, 91400 Saclay

Mail michel.ediar@cops91.fr N° de téléphone 06 60 48 14 36

Profession (ou autre) Ingénieur technico-commercial

Club COPS91 (9109IF) Ligue IF

Licence n° 14650 Licencié(e) FFCO depuis le 2004

Diplômes FFCO : Animateur/Animateur ski-VTT / Arbitre délégué régional / Arbitre national / Délégué national / Traceur régional / Traceur régional ski-VTT / Traceur national ski-VTT / Contrôleur régional / Contrôleur régional ski-VTT /

Votre rôle actuel au sein

- de l'IOF : membre de la « Ethics commission »
- du COMOF (Confédération des fédérations méditerranéennes de CO) Vice - Président
- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) Président
- d'une ligue
- d'un comité départemental
- d'un club : Président

Domaine de compétences

Gestion de projet – relations internationales

Date et signature du candidat

16/01/17

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet)

14/01/17

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)

16 janvier 2017

C. D. C. O. 91
 19, Rue St. Exupéry
 91580 BREVÉCHY
 Tél. : 01 60 80 38 73

L.I.F.C.O.
 LIGUE D'ILE DE FRANCE
 DE COURSE D'ORIENTATION
 Le Président

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

La ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (DOMINIQUE ETIENNE)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
OLYMPIADE 2017-2020
(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mouxins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom ETIENNE Dominique date de naissance 3 novembre 1952

Adresse 17, rue du PARON - 88 390 LES FORGES

Mail etendom@yahoo.fr N° de téléphone 06 85 62 91 14

Profession (ou autre) retraité

Club LO SANCHEY Ligue Grand Est

Licence n° 10146 Licencié(e) FFCO depuis 2000

Diplômes FFCO DELEGUE NATIONAL, ARBITRE NATIONAL, TRACEUR NATIONAL, CONTROLEUR NATIONAL des circuits CO à VTT et ANIMATEUR

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)
Comité Directeur et responsable des commissions calendrier et CO à VTT
- d'une ligue commission CO à VTT
- d'un comité départemental vérificateur aux comptes
- d'un club Président

Domaine de compétences les jeunes (école de CO) et la CO à VTT

Date et signature du candidat

28/1/2017

Visa du Président du comité départemental
(date, signature et cachet)

28/1/17 J. VUILLEMIN

Visa du Président de la ligue
(date, signature et cachet)

Yakine LEROUX
Président LACALCO

ELIGIBILITE

Règlement Intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
Règlement Intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (AGNÈS EUDIER)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
OLYMPIADE 2017-2020
(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mouxins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom EUDIER Agnès date de naissance 30/09/1960

Adresse 11 chemin des Iris -76133 EPOUVILLE

Mail agnes.louvel@orange.fr N° de téléphone 0673920214

Profession (ou autre) médecin

Club COBS 2704 Ligue Normandie

Licence n° 13233 Licencié(e) FFCO depuis 2004

Diplômes FFCO traceur et contrôleur régional - arbitre délégué régional en cours de validation

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)
- d'une ligue : Vice Présidente de la ligue de Normandie
- d'un comité départemental : Présidente du CDCO27
- d'un club : secrétaire du CO Boucle de la Seine

Domaine de compétences - médecine - organisation des compétitions et gestion des courses (GEC) - cartographie

Date et signature du candidat

14 janvier 2017

Visa du Président du comité départemental
(date, signature et cachet)

14 janvier 2017

Visa du Président de la ligue
(date, signature et cachet)

23/1/2017
LIGUE DE NORMANDIE
DE COURSE D'ORIENTATION
Centre Sportif Haute Vigne
135, rue de Bayeux
14000 CAEN

ELIGIBILITE

Règlement Intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
Règlement Intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29
La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (VINCENT FREY)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauvins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom FREY Vincent date de naissance 19 septembre 1970
 Adresse 13 rue des chasseurs, 68100 Mulhouse
 Mail vifrey@gmail.com N° de téléphone 0686440891
 Profession (ou autre) informaticien
 Club CO Mulhouse - 6803 GE Ligue Grand-Est
 Licence n° 341 Licencié(e) FFCO depuis le 1983
 Diplômes FFCO DN, TN, CCN, Moniteur

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) membre du comité directeur
- d'une ligue membre du comité directeur
- d'un comité départemental ---
- d'un club - vice président

Domaine de compétences : IOF- relations internationales

Date et signature du candidat

Mulhouse, le 15 janvier 2017

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet)

Le 20 janvier 2017, Jean-Luc Pierson

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)
 Le 1^{er} février 2017,

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
 Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
 Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
 Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
 Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29
 La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (LAURENT LAINÉ)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauvins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom LAINÉ Laurent date de naissance 01 mai 1968
 Adresse 30 rue d'Avon 77300 FONTAINEBLEAU
 Mail lol-laine@orange.fr N° de téléphone
 Profession (ou autre) militaire de carrière
 Club CIA CNSD (7701) Ligue I F
 Licence n° 1755 Licencié(e) FFCO depuis le 1993
 Diplômes FFCO Amateur, Trocœur régional

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) commission MN
- d'une ligue /
- d'un comité départemental co président CD 77
- d'un club

Domaine de compétences

Haut - Niveau

Date et signature du candidat

02 Février 2017

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet)

Le 10 février 2017

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)

le 3 février 2017

L.I.F.C.O.
 LIGUE D'ILE DE FRANCE
 DE COURSE D'ORIENTATION
 Le Président

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
 Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
 Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
 Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
 Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29
 La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (MATHIEU LEMERCIER)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE 2017-2020

(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauvins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom : LEMERCIER Mathieu date de naissance 08/05/1979

Adresse : 1 rue de la Saône, 57290 Fameck

Mail : lemerciermathieu@sfr.fr N° de téléphone 06 15 95 55 26

Profession (ou autre) sapeur-pompier

Club : 5407 GE – SO Lunéville Ligue : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Licence n° 2475 Licencié(e) FFCO depuis 1979

Diplômes FFCO : TN – CCN – Moniteur – Délégué-Arbitre régional

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : Trésorier – responsable formation
- d'une ligue : Président
- d'un comité départemental /
- d'un club /

Domaine de compétences : Trésorerie. Je souhaite poursuivre mon rôle de trésorier.

Date et signature du candidat

11/01/2017
Mathieu LEMERCIER
(Signature)

Visa du Président du comité départemental

(date, signature et cachet)
le 11 janvier 2017

Visa du Président de la ligue

(date, signature et cachet)
11 Janvier 2017

Yves BOEHM

Secrétaire général LACALCO

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (BERNARD MORTELLIER)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE 2017-2020

(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauvins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom MORTELLIER Bernard date de naissance 10 avril 1957

Adresse 13, rue Adrian 67150 Erstein

Mail bernard.mortellier@wanadoo.fr N° de téléphone 06 15 40 90 69

Profession (ou autre) sans

Club 6803 – C.O.M. Ligue GE

Licence n° 2282 Licencié(e) FFCO depuis le 1976

Diplômes FFCO - DESJEPS (BE2) – CCN - MON – ADR – TN – AN – DN – EA

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) Secrétaire général
- d'une ligue – membre ligue AL – responsable cartographie
- d'un comité départemental – membre du CD 68
- d'un club - actif

Domaine de compétences

Actif dans les structures fédérales – organisateur – animateur

Date et signature du candidat

10 janvier 2017
Mortellier Bernard

Visa du Président du comité départemental

(date, signature et cachet)
11.01.2017

(Signature)
P. Simon Jean Luc

Visa du Président de la ligue

(date, signature et cachet)
11/01/2017

(Signature)

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (M-CLAUDINE PERRIN))



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mouxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom PERRIN Marie Claudine date de naissance 8/11/1959
 Adresse 7, Ancienne route de Volzogne 88250 LA BRESSE
 Mail marieclaudine.perrin@orange.fr N° de téléphone 06 86 98 41 77
 Profession (ou autre) retraitee enseignante / chef d'établissement
 Club HVO 8809 Ligue LLCO
 Licence n° 7912 Licencié(e) FFCO depuis le année 2000
 Diplômes FFCO —

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) —
- d'une ligue —
- d'un comité départemental → ou été membre du CDC 88
- d'un club → aide hebdomadaire à l'école d'orientation / membre actif lors des manifestations

Domaine de compétences : animation / enseignement
management / gestion d'équipe / suivi de réunions

Date et signature du candidat

le 15/01/2017
M. Perrin

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet)

25/1/2017 J. Villenard

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)

31/01/2017
 Président LACALCO
Yakim LERERIZ

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
 Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
 Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
 Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
 Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29
 La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mouxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom POËDRAS Daniel date de naissance : 06 mai 1957
 Adresse : 11 rue des ajoncs 56670 Riantec
 Mail daniel.poedras@free.fr N° de téléphone : 0608046589
 Profession (ou autre) OGX 2° section
 Club club orientation du pays de VANNES (5609) Ligue : BRETAGNE
 Licence n° 10669 Licencié(e) FFCO depuis 2000
 Diplômes FFCO : TR, TN, CCR,CCN

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : site web 2017
- d'une ligue : Président sortant de la ligue de Bretagne
- d'un comité départemental : Président du comité départemental du Morbihan
- d'un club : traceur, contrôleur, GEC

Domaine de compétences :
 Suivi de projet

Date et signature du candidat 12/01/2017

[Signature]

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet) 12/01/2017

[Signature]
 MORBIHAN

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet) : 12/01/2017

[Signature]
 LIGUE DE BRETAGNE
 DE COURSE D'ORIENTATION

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
 Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
 Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
 Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
 Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29
 La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (DANIEL POËDRAS)

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (JOËL POULAIN)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 – mars 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom POULAIN JOËL date de naissance 23.06.1959
 Adresse 12 Allée Galia 59130 CAMBERSART
 Mail jpoulain@noetnet.fr N° de téléphone 0370406510
 Profession (ou autre) Médecin du Sport - ostéopathe
 Club CAPONORD 5909 Ligue NO → HF
 Licence n° 1967 Licencié(e) FFCO depuis le 1/9/1983
 Diplômes FFCO Moniteur, Tracem Ral, arbitre Ral, Cartographe Ral

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) membre du CD, Sport Santé, Médical, Club France
- d'une ligue secrétaire générale
- d'un comité départemental secrétaire général
- d'un club membre du CD

Domaine de compétences Médical, Moniteur, Tracem, CC, arbitre (Régional), anglais (international), Coach à ski, APT, en ski, Opi, Club France

Date et signature du candidat
14 DEC. 2016

Joël Poulain
 Joël Poulain

Visa du Président du comité départemental
 (date, signature et cachet)

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)

28. janvier 2017
Charles

L. HENRIER
 Ligue Nord-Pas de Calais
 15 rue de l'Industrie / 59000 LILLE
 03 20 38 12 12

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
 Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
 Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
 Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
 Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29
 La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (J-PHILIPPE STEFANINI)



Assemblée générale du 25 mars 2017
COMITE DIRECTEUR FEDERAL
 OLYMPIADE 2017-2020
 (Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
 (une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom STEFANINI JEAN-PHILIPPE date de naissance : 8 Juin 1954
 Adresse : 10 allée HENRI FRENAY 38000 GRENOBLE
 Mail : stef.jp@infonie.fr N° de téléphone : 06 08 84 10 88
 Profession (ou autre) : directeur d'investissement, retraité à compter du 1^{er} juillet 2017
 Club 2610 Loisirs Orientation Vercors Ligue : Rhone -alpes
 Licence n° 1291 Licencié(e) FFCO depuis 1986 ??
 Diplômes FFCO : ADR, TN, DN, CCN, AN, ANI + formateur TR, CCR, DAR

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : Président de la commission « Equipements sportifs » depuis septembre 2016, membre de la commission cartographique de l'IOF depuis 2015
- d'une ligue : trésorier LRACO depuis 10 ans
- d'un comité départemental
- d'un club

Domaine de compétences : finances associatives, administration, relations internationales, cartographie, arbitrage, formation

Date et signature du candidat

J.P. Stefanini
 30 janvier 2017

Visa du Président du comité départemental

DUDIGNON Ludovic
le 31/01/2017
 (date, signature et cachet)

Visa du Président de la ligue
 (date, signature et cachet)
le 31/01/2017
LIGUE RHÔNE-ALPES
DE COURSE D'ORIENTATION
 Maison Départementale des Sports
 7 rue de l'Industrie / 38320 EYBENS

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26
 Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.
 Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).
 Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.
 Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29
 La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (SANDRINE TAISSON)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE 2017-2020

(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom TAISSON Sandrine date de naissance 03.11.70
 Adresse 65 av Gambella 78400 Chatou
 Mail Sandrine.taisson@fco.fr N° de téléphone 06 15 22 40 17
 Profession (ou autre) juriste Office Navarre
 Club GO 78 7807 Ligue Ile de France
 Licence n° 21220 Licencié(e) FFCO depuis le 2009
 Diplômes FFCO Arbitre Délégué R + Délégué N

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) Troisième Adjoint
- d'une ligue Membre du CD
- d'un comité départemental Présidente CDO 78
- d'un club Troisième GO 78

Domaine de compétences Juridique

Date et signature du candidat

28.1.2017

 Visa du Président du comité départemental
(date, signature et cachet)

20.01.2017
 Comité Départemental
de Course d'Orientation
des Yvelines

 Visa du Président de la ligue
(date, signature et cachet)

le 28/01/17
 L.I.F.C.O
LIGUE D'ILE DE FRANCE
DE COURSE D'ORIENTATION
Le Président

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

CANDIDATURES

AU COMITÉ DIRECTEUR (THIERRY VERMEERSCH)



Assemblée générale du 25 mars 2017

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE 2017-2020

(Assemblées Générales mars 2017 à 2020)

Fiche de candidature

Cette fiche doit impérativement être adressée au Comité départemental, puis à la Ligue d'appartenance qui la transmettra au secrétariat fédéral, 15, passage des Mauxins - 75019 PARIS.
(une copie de cette fiche sera envoyée directement à la Fédération)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 3 février 2017, au siège de la Fédération

NOM - Prénom VERMEERSCH Thierry date de naissance 22/03/1966
 Adresse 25 rue de la Libération 27140 Gisors
 Mail thverm@club-internet.fr N° de téléphone 06 87 69 05 36
 Profession (ou autre) Enseignant
 Club GO 78 Ligue IF
 Licence n° 4428 Licencié(e) FFCO depuis le 1996
 Diplômes FFCO SF AN CCN Entraîneur TN

Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : membre du CD
- d'une ligue
- d'un comité départemental : trésorier
- d'un club : entraîneur des 13.18 ans

Domaine de compétences Haut Niveau

Date et signature du candidat

27/01/2017

 Visa du Président du comité départemental
(date, signature et cachet)

 Comité Départemental
de Course d'Orientation
des Yvelines

 Visa du Président de la ligue
(date, signature et cachet)

le 28/01/17
 L.I.F.C.O
LIGUE D'ILE DE FRANCE
DE COURSE D'ORIENTATION
Le Président

ELIGIBILITE

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 1 - article 26

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle compétition ou dirigeant, en cours de validité.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Règlement intérieur - chapitre 5 - section 2 - article 29

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.



ANNEXES

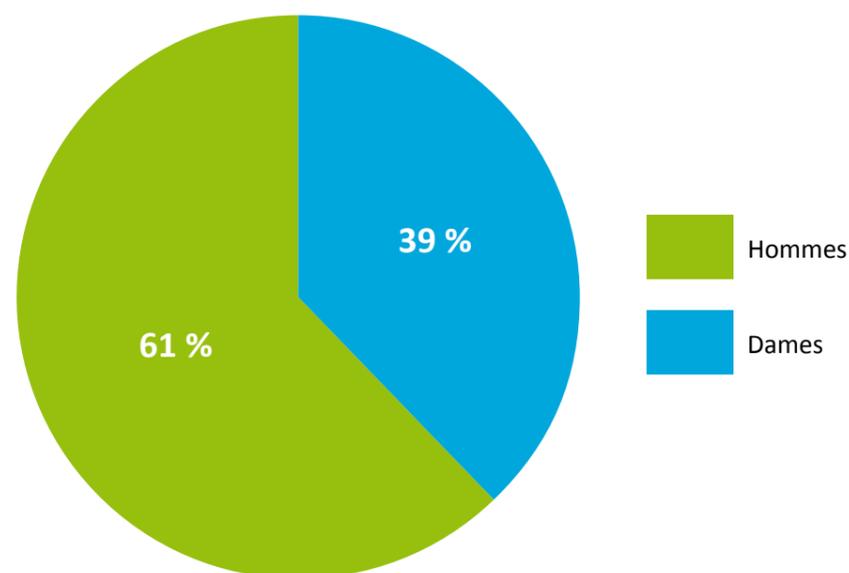


STATISTIQUES

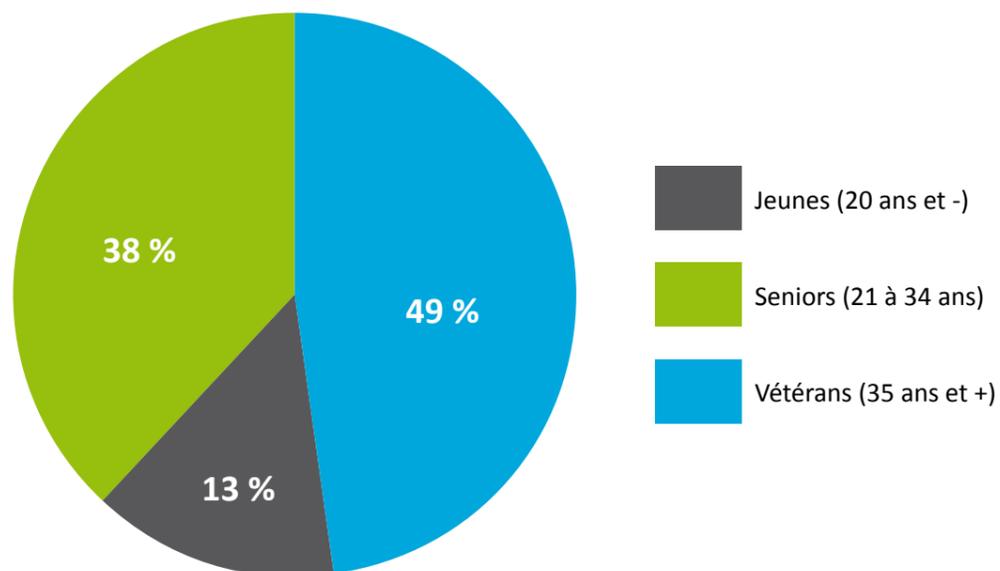
LICENCIÉS

1. NOMBRE DE LICENCIÉS EN 2016 : **9 172 (+400)**

2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE LICENCIÉS 2016 PAR SEXE



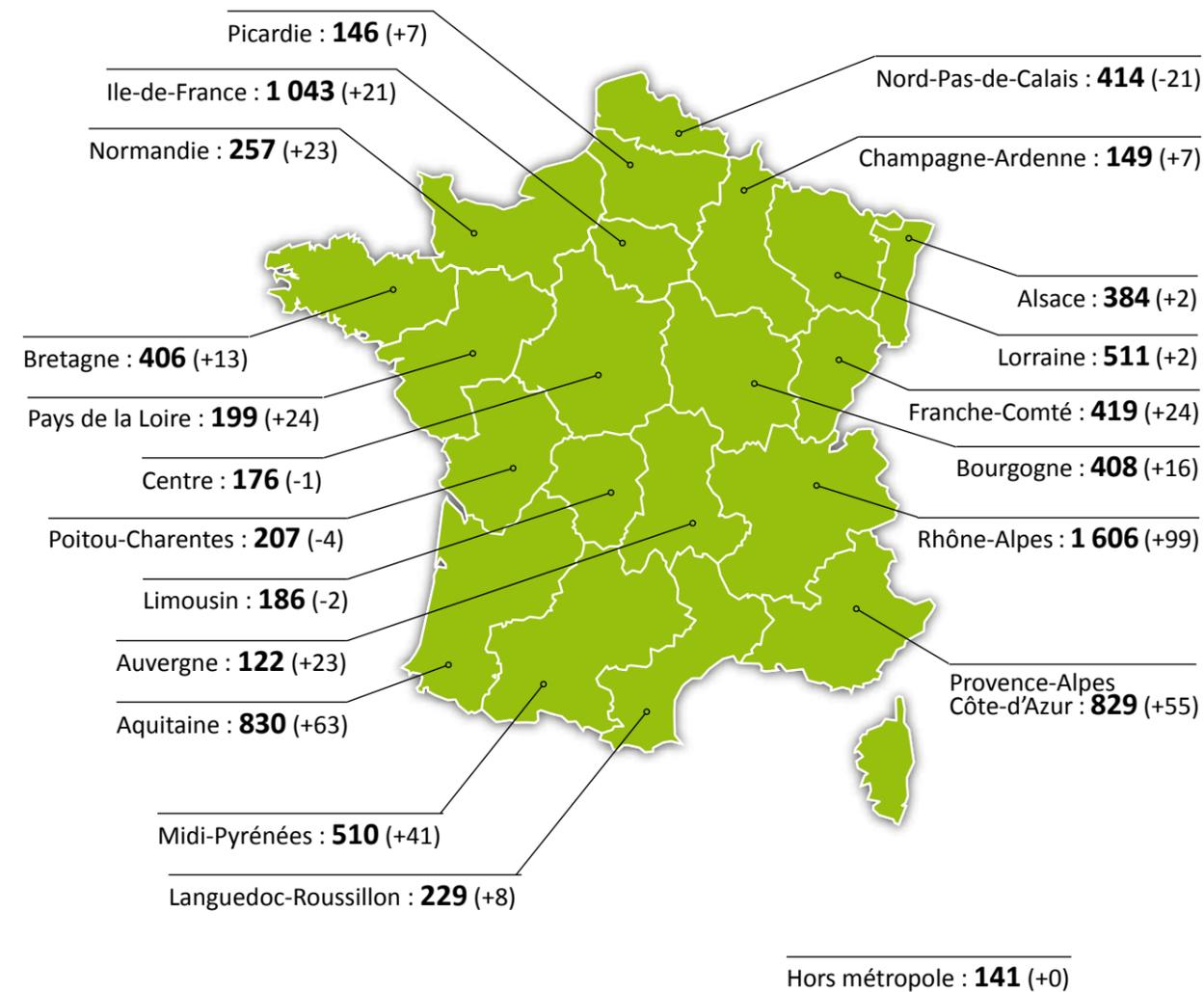
3. RÉPARTITION DU NOMBRE DE LICENCIÉS 2016 PAR CATÉGORIE D'ÂGE



STATISTIQUES

LICENCIÉS

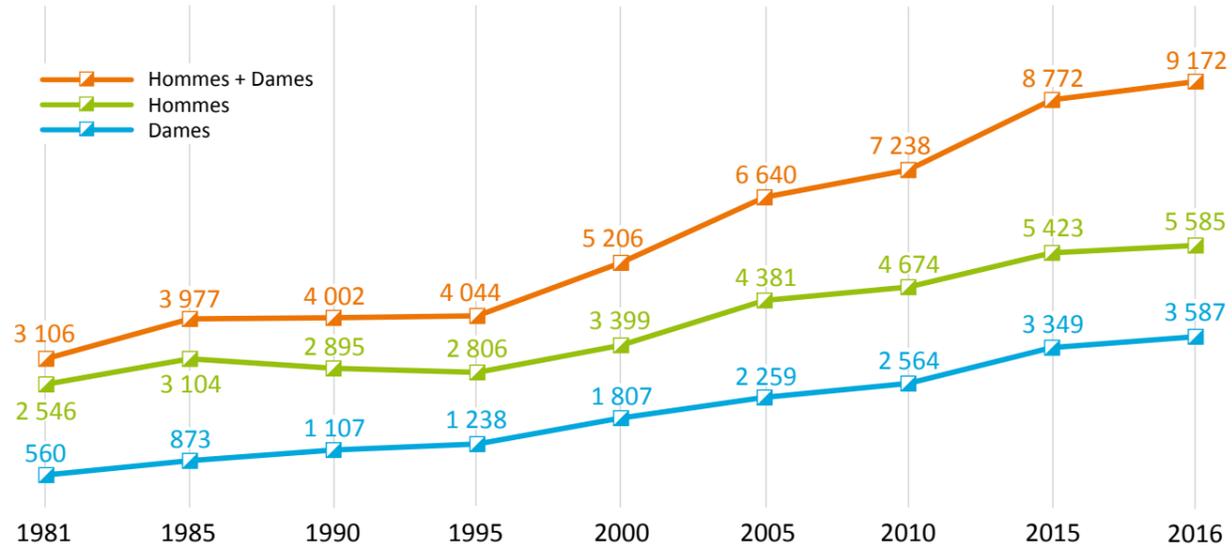
4. RÉPARTITION DU NOMBRE DE LICENCIÉS 2016 PAR LIGUE



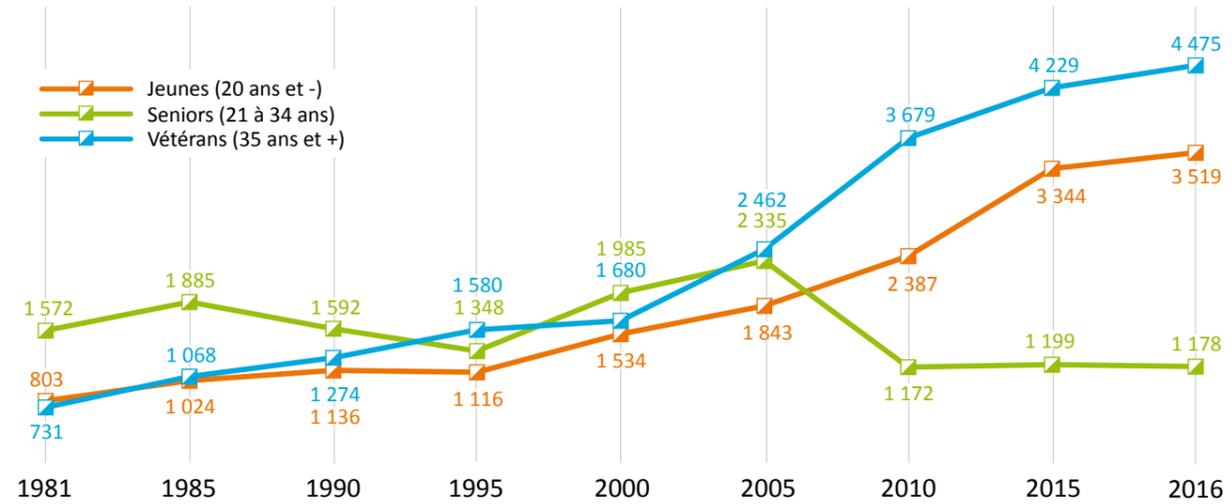
STATISTIQUES

LICENCIÉS

5. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR SEXE



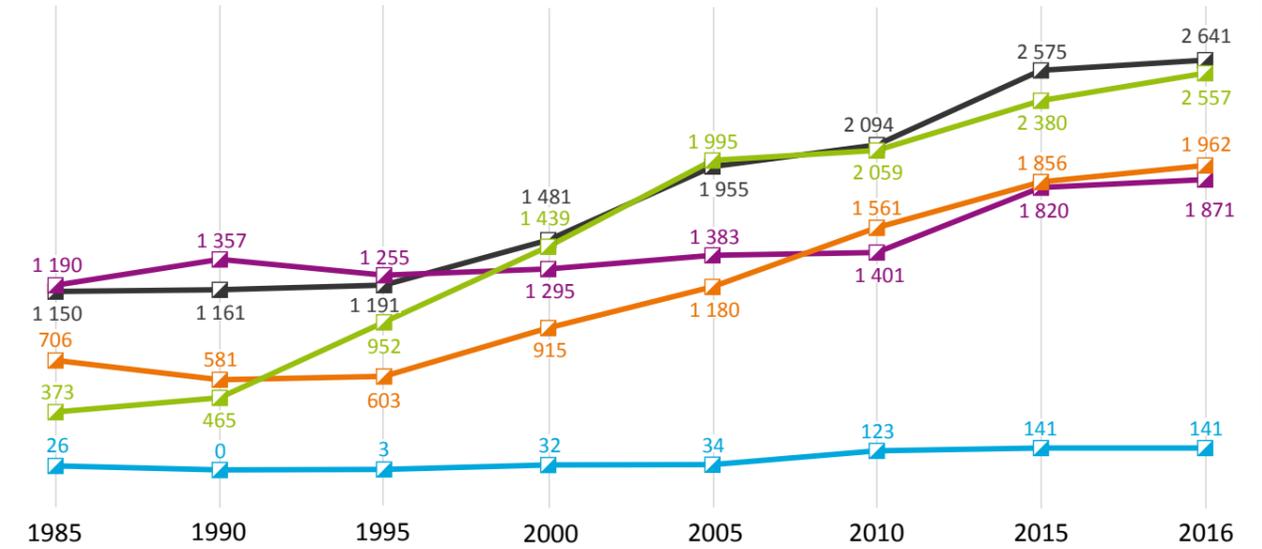
6. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR CATÉGORIE D'ÂGE



STATISTIQUES

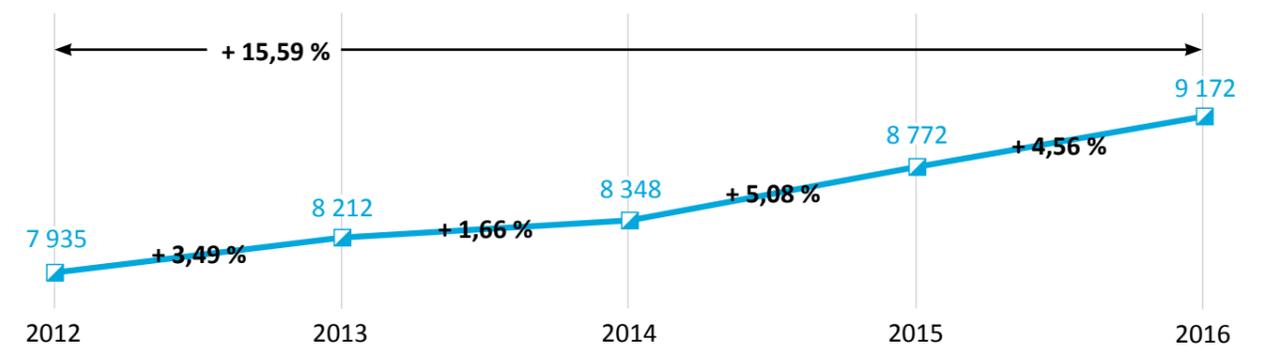
LICENCIÉS

7. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



- Zone nord-ouest (Bretagne, Centre, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie)
- Zone nord-est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine)
- Zone sud-ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes)
- Zone sud-est (Auvergne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes)
- Hors métropole

8. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

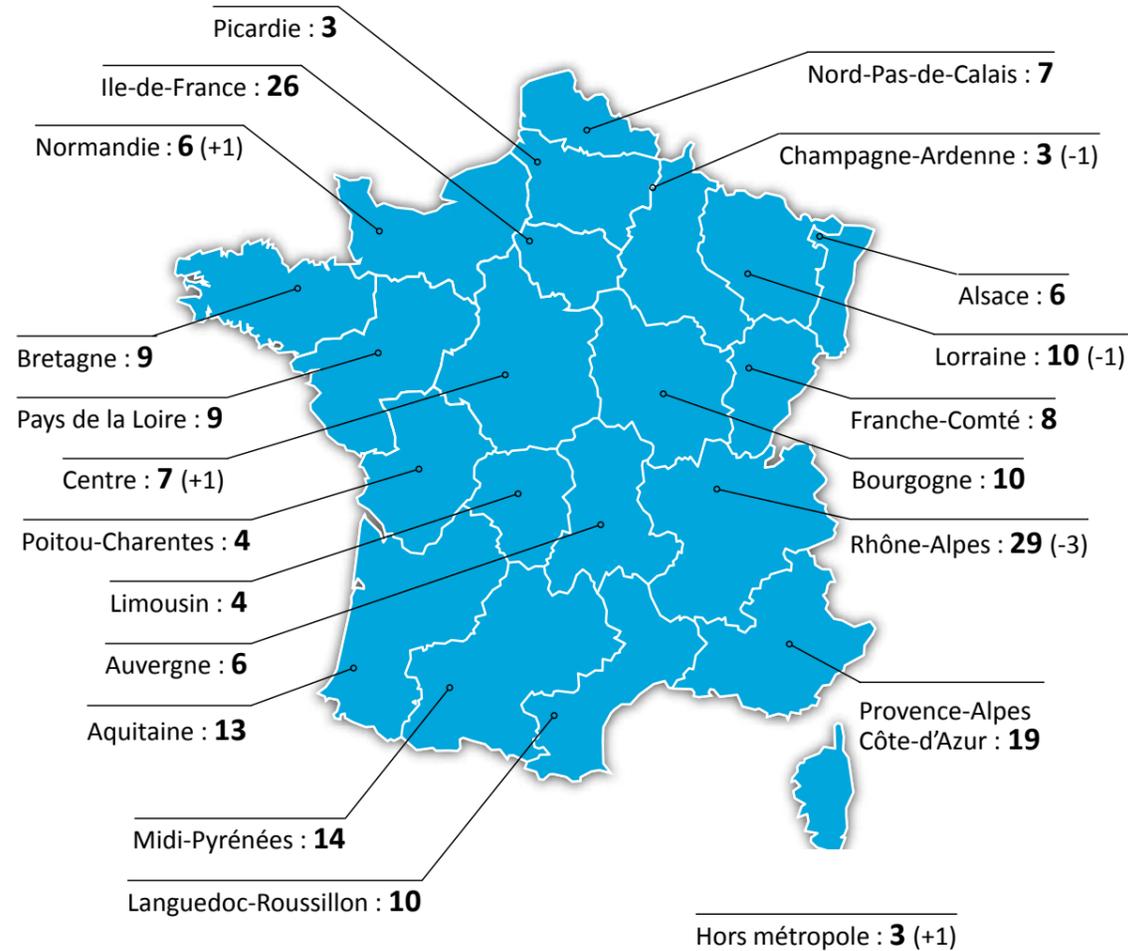


STATISTIQUES

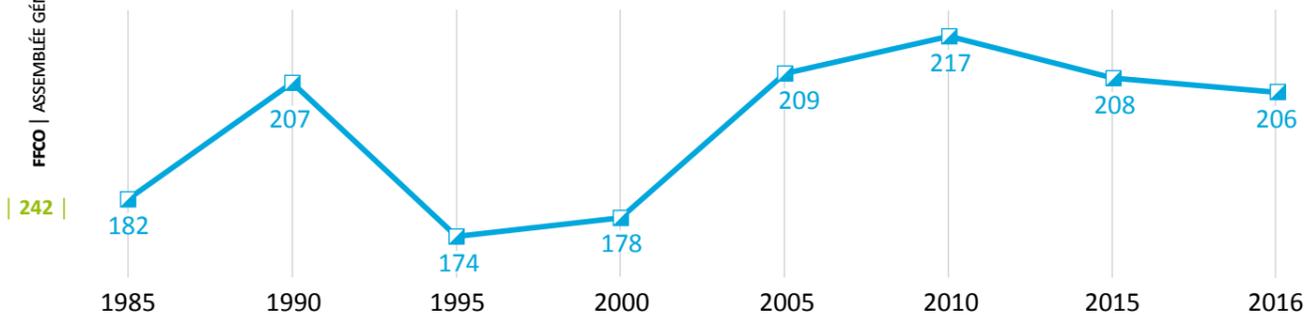
CLUBS

1. NOMBRE DE CLUBS EN 2016 : **206 (-2)**

2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE CLUBS 2016 PAR LIGUE



3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLUBS

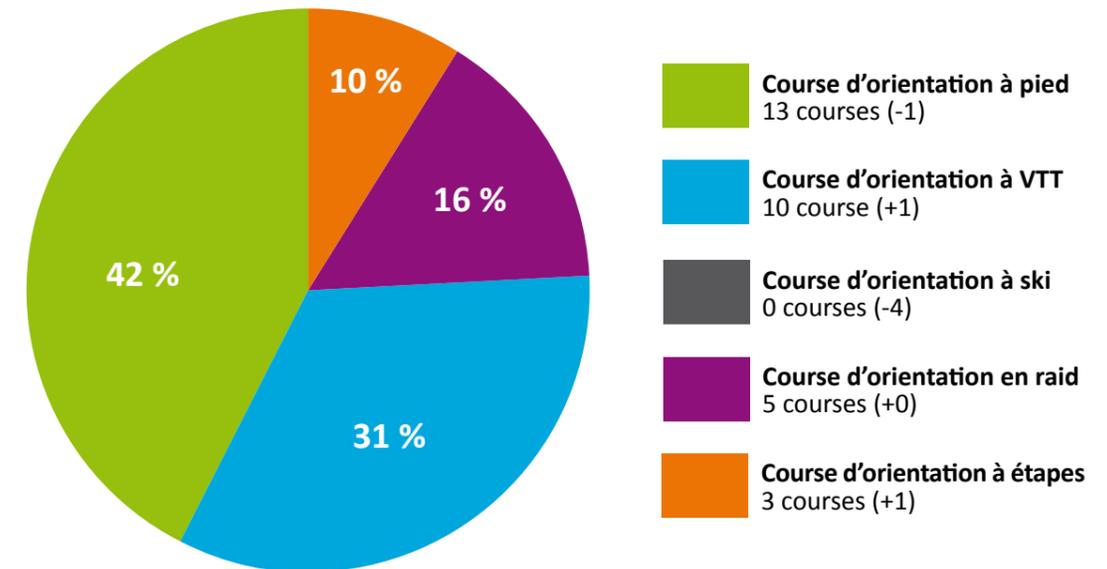


STATISTIQUES

COURSES

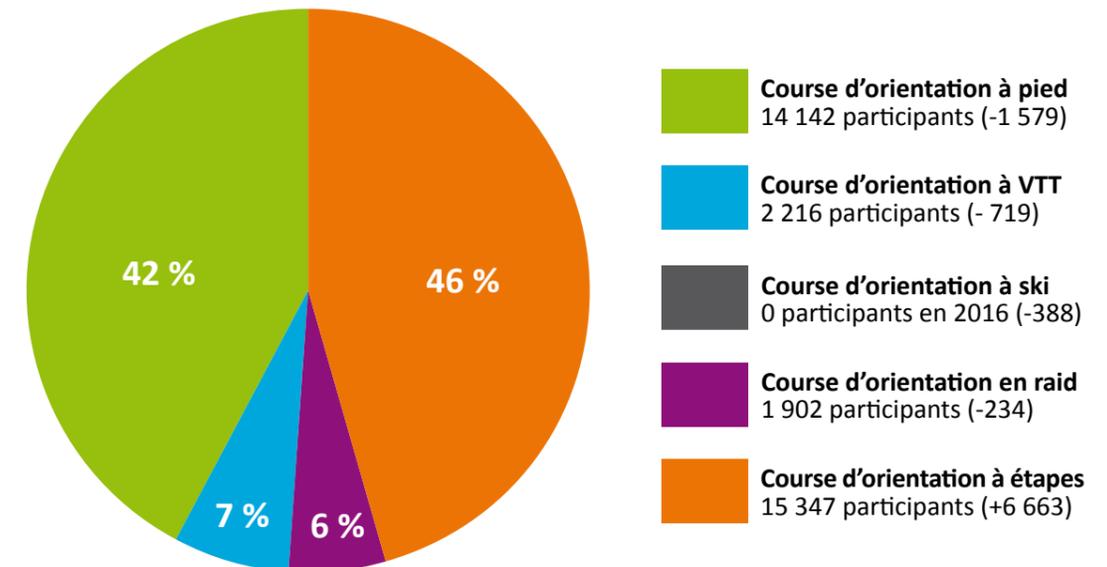
1. NOMBRE DE COURSES DU GROUPE NATIONAL EN 2016 : **31 (-5)**

2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE COURSES DU GROUPE NATIONAL 2016 PAR SPÉCIALITÉ



3. NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX COURSES DU GROUPE NATIONAL EN 2016 : **33 667 (+3 803)**

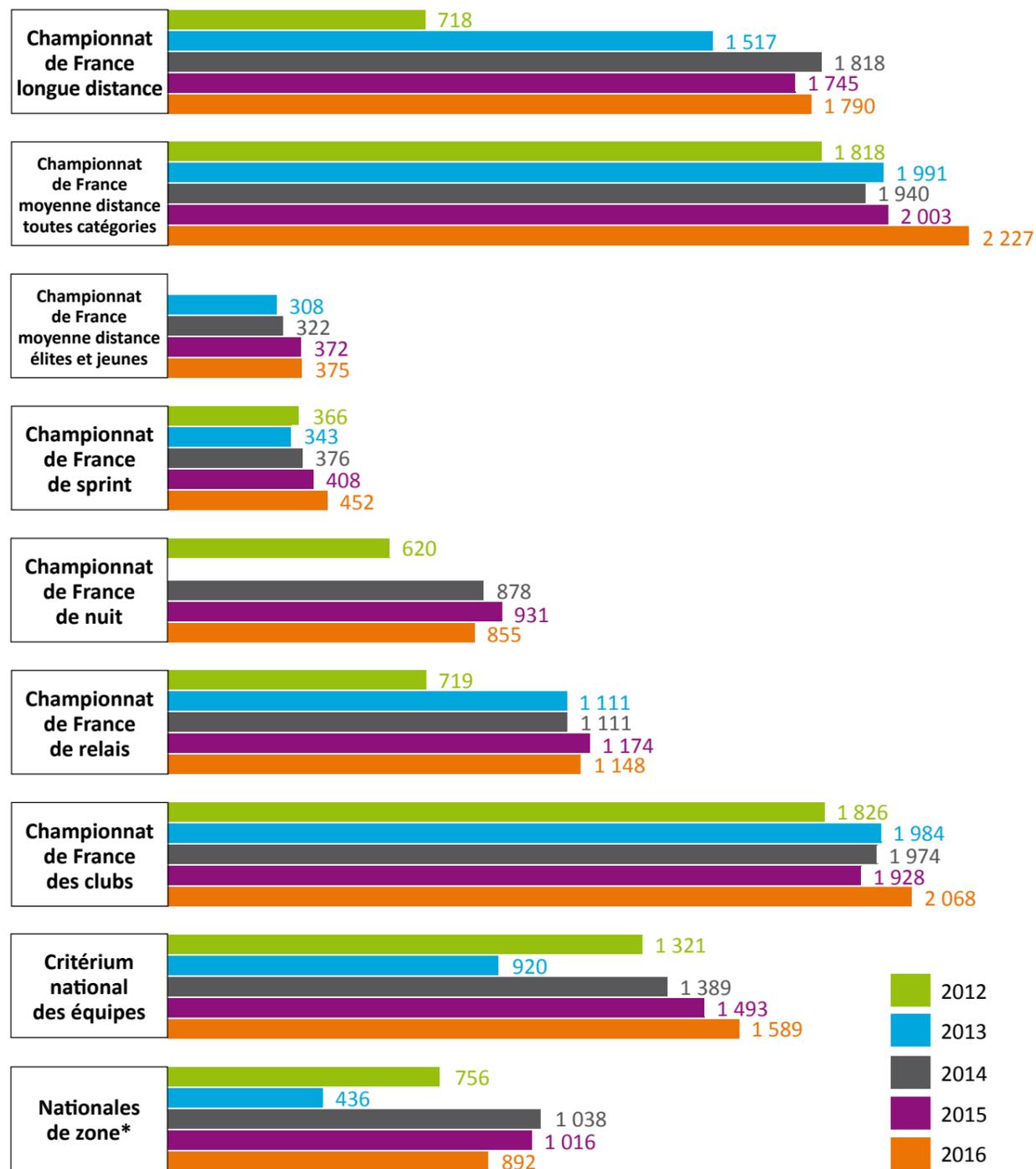
4. RÉPARTITION DU NB. DE PARTICIPANTS AUX COURSES DU GROUPE NATIONAL 2016 PAR SPÉCIALITÉ



STATISTIQUES

COURSES

5. ÉVOLUTION DU NB. DE PARTICIPANTS AUX COURSES DU GROUPE NATIONAL 2016 CO À PIED

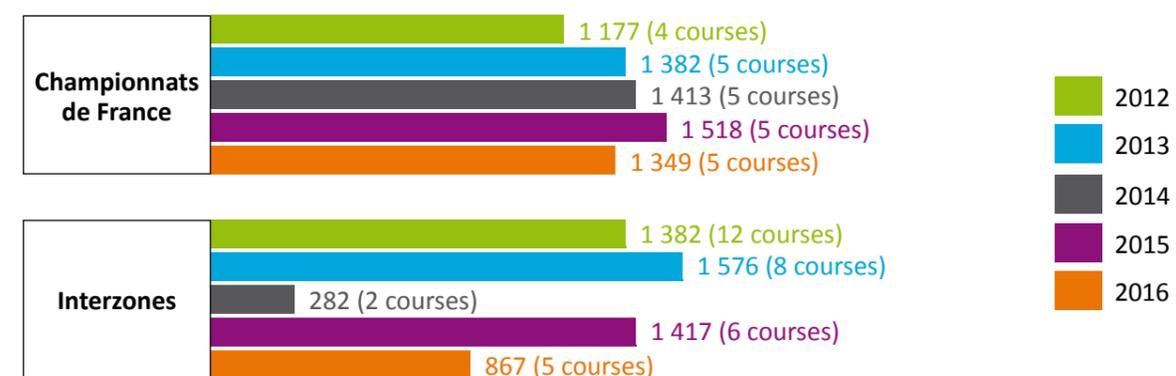


*nb. de participants moyen/nb. courses

STATISTIQUES

COURSES

6. ÉVOLUTION DU NB. DE PARTICIPANTS AUX COURSES DU GROUPE NATIONAL 2016 CO À VTT



7. ÉVOLUTION DU NB. DE PARTICIPANTS AUX COURSES DU GROUPE NATIONAL 2016 CO À SKI



8. ÉVOLUTION DU NB. DE PARTICIPANTS AUX COURSES DU GROUPE NATIONAL 2016 CO EN RAID



9. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX COURSES DU GROUPE NATIONAL 2016 TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES (PIED, VTT, SKI, RAID)



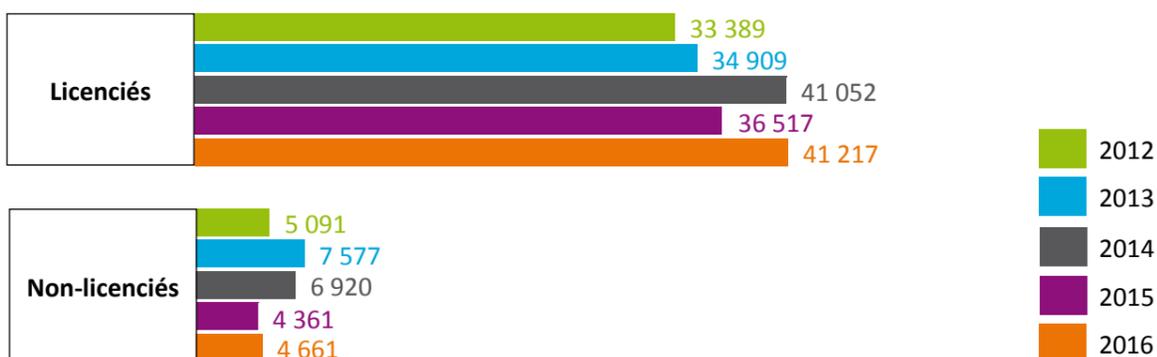
STATISTIQUES

COURSES

10. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURSES INSCRITES AU CLASSEMENT NATIONAL 2016



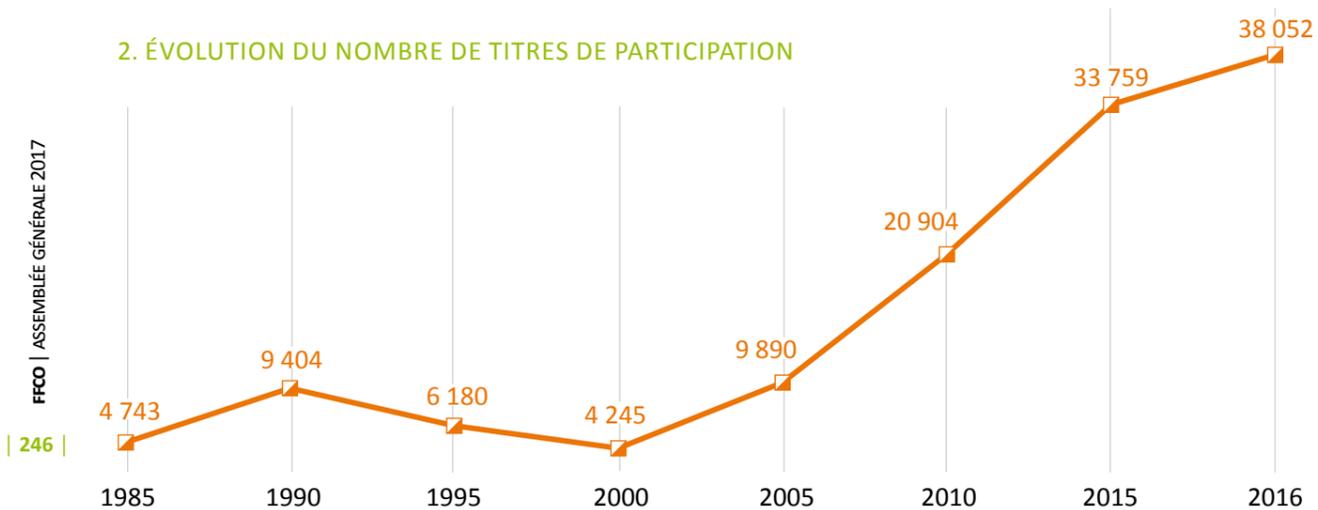
11. ÉVOLUTION DU NB. DE PARTICIPANTS AUX COURSES INSCRITES AU CLASSEMENT NATIONAL 2016



PASS'O

1. NOMBRE DE TITRES DE PARTICIPATION (PASS'O) EN 2016 : **38 052 (+ 4 293)**

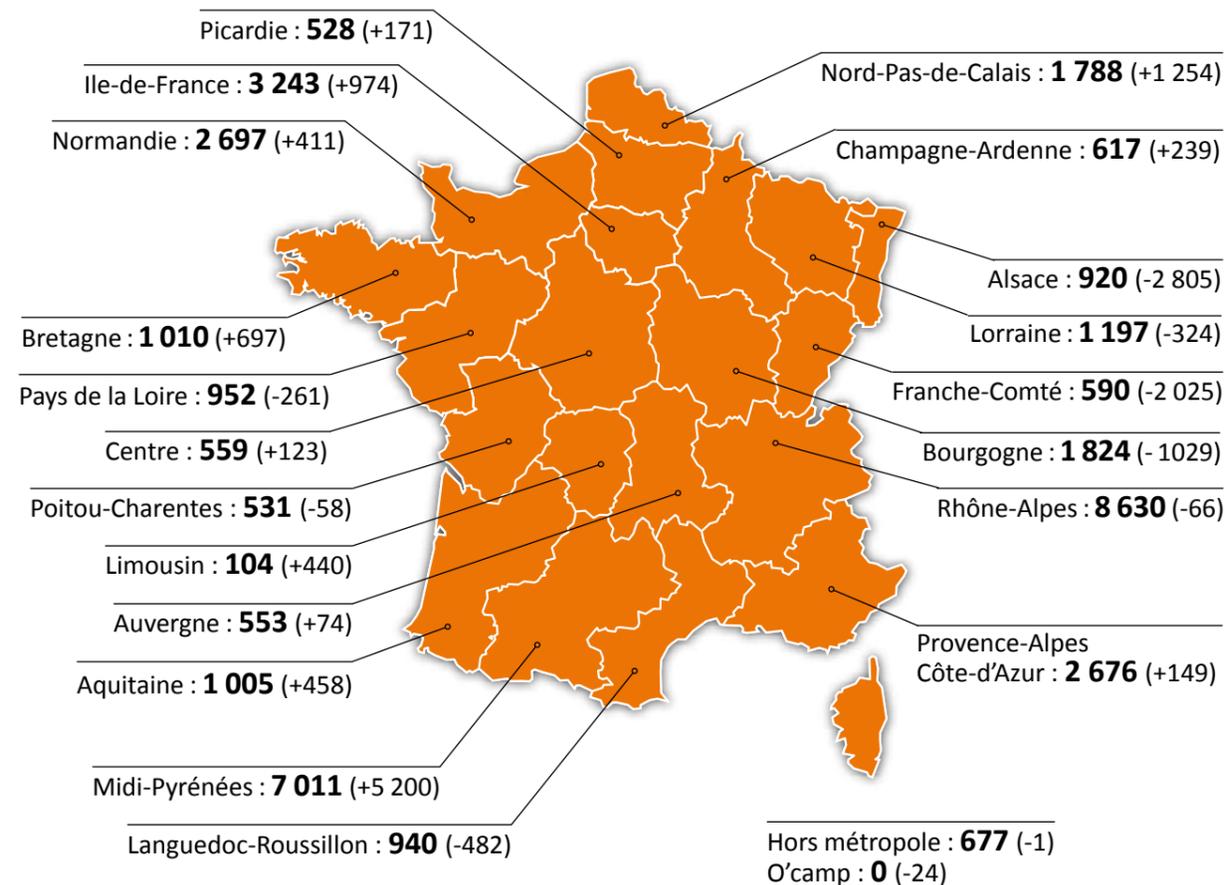
2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES DE PARTICIPATION



STATISTIQUES

PASS'O

3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES DE PARTICIPATION (PASS'O) 2016 PAR LIGUE



RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MOYENNE DISTANCE TOUTES CATÉGORIES
07/05/2016
H12

1	Mathieu VAYSSAT	Noyon CO	0:13:24
2	Romain PICHARD	ASUL Sports Nature	0:13:32 + 00:08
3	Ilian VANNIER	CSLG Melun	0:14:02 + 00:38

H14

1	Timothé LEGROS	VO	0:15:56
2	Thomas RADONDY	TAD	0:17:17 + 01:21
3	Romain DISCHER	TA Fameck	0:17:48 + 01:52

H16

1	Guilhem HABERKORN	ADOC Chenôve	0:26:56
2	Guilhem ELIAS	ACA Aix-en-Prov.	0:27:00 + 00:04
3	Kylian WYMER	Balise 25	0:29:29 + 02:33

H18

1	Pierre ERBLAND	COLE	0:43:35
1	Tom TOUSSAINT	CSLG Melun	0:43:35
3	Mathis LEGRAND	OPA Montigny	0:46:53 + 03:18

H20E

1	Quentin RAUTURIER	GO78	0:42:06
2	Arnaud PERRIN	NOSE	0:42:48 + 00:42
3	Mathieu PERRIN	NOSE	0:43:41 + 01:35

H21E

1	Lucas BASSET	ASUL Sports Nature	0:40:48
2	Olivier COUPAT	LOUP	0:44:11 + 03:23
3	Théo FLEURENT	ASO	0:44:47 + 03:59

H35

1	Jean-Baptiste BOURRIN	OE42	0:42:41
2	Ludovic RUIZ	BOA Albi	0:42:49 + 00:08
3	Tommi TOLKKO	NORD	0:43:07 + 00:26

H40

1	Eric PERRIN	NOSE	0:36:14
1	Fabrice VANNIER	CSLG Melun	0:36:14
3	David LESQUER	Raidlinks'07	0:39:09 + 02:55

D12

1	Sarah GHIBAUDO	OE42	0:13:45
2	Alyssia WYMER	Balise 25	0:14:42 + 00:57
3	Annabelle DELENNE	ACA Aix-en-Prov.	0:15:02 + 01:17

D14

1	Alina NIGGLI	O'Jura	0:16:17
2	Tifenn MOULET	OTB	0:18:47 + 02:30
3	Auréli HARNIST	COM	0:19:07 + 02:50

D16

1	Alina PALCAU	AS Quétigny	0:26:53
2	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	0:30:00 + 03:07
3	Hélène CHAMPIGNY	ACA Aix-en-Prov.	0:30:28 + 03:35

D18

1	Louise LE GLAND	ASO	0:40:26
2	Mia RAICHON	OPA	0:47:04 + 06:38
3	Emma CORBIN	CROCO	0:47:34 + 07:08

D20E

1	Lucille GIRARD	COTS	0:43:48
2	Marie VUITTON	ASUL Sports Nature	0:45:57 + 02:09
3	Chloé HABERKORN	ADOC Chenôve	0:47:37 + 03:49

D21E

1	Amélie CHATAING	NOSE	0:44:30
2	Emilie BACKSCHEIDER	ASUL Sports Nature	0:50:15 + 05:45
3	Fanny ROCHE	Brive Corrèze CE	0:51:16 + 06:46

D35

1	Céline DODIN	HVO	0:35:06
2	Laure COUPAT	LOUP	0:38:59 + 03:53
3	Lucile CHATELON	OE42	0:43:42 + 08:36

D40

1	Elisabeth COUPAT	LOUP	0:35:55
2	Virginie PARIGOT	AS Quétigny	0:40:50 + 04:55
3	Delphine RODRIGUEZ	PSNO	0:42:28 + 06:33


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MOYENNE DISTANCE TOUTES CATÉGORIES
07/05/2016
H45

1	Stéphane PEYRIN	Balise 63	0:39:45
2	Benjamin MIDENA	LOUP	0:41:56 + 02:11
3	Jean-Laurent BODY	ECHO 73	0:42:58 + 03:13

H50

1	Christophe VILLAR	COSE	0:37:48
2	Jean-Christophe LEDUC	Brive Corrèze CO	0:38:16 + 00:28
3	Pascal MATHIS	SO Luneville	0:39:00 + 01:12

H55

1	Jean-Charles LALEVÉE	Ycone-Sens	0:33:25
2	Michel DENAIX	COCS	0:35:59 + 02:34
3	Konstantin SMIRNOV	VALMO	0:37:26 + 04:01

H60

1	Jean-François BATTISTA	SAGC Cestas	0:28:43
2	Daniel PAPILLON	AS Quétigny	0:28:55 + 00:12
3	Michel VINCENT	COOL	0:29:50 + 01:07

H65

1	Jean-Paul DARTHAIL	SAGC Cestas	0:27:28
2	Jean DERMINE	Dauphine'O	0:27:42 + 00:14
3	Etienne BOUSSER	CSAG Metz	0:28:18 + 00:50

H70+

1	Alain RICHAUD	VSAO	0:29:20
2	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:30:28 + 01:08
3	Gérard VENON	ADOC Chenôve	0:34:00 + 04:40

D45

1	Stéphanie VARRON	AS IGN	0:33:14
2	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:34:04 + 00:50
3	Jeanette JANSSON	GO78	0:38:12 + 04:58

D50

1	Véronique GUINOT	Talant SO	0:29:18
2	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientation	0:29:23 + 00:05
3	Sophie PICAZO	CS Pertuis	0:29:55 + 00:37

D55

1	Annie COMBET	OE42	0:34:29
2	Martine TAFFEIREN	LOUP	0:34:41 + 00:12
3	Christine DELATOUR	ASO	0:35:11 + 00:42

D60

1	Daniele GATY	OE42	0:39:52
2	Claudine BERJOAN	AMSO34	0:41:39 + 01:47
3	Martine VILLEDIEU	NOSE	0:41:49 + 01:57

D65

1	Monique DUBROCA	SAGC Cestas	0:34:57
2	Catherine CHALOPIN	ADOC Chenôve	0:37:35 + 02:38
3	Nelly DEVILLE	SCAPA Nancy	0:38:23 + 03:26

D70+

1	Monique THIEBAULT	ASM CO	0:44:53
2	Marie-Bernadette MOULIÈRE	VO	0:49:31 + 04:38
3	Marie-Thérèse JEANPIERRE	HVO	0:51:56 + 07:03

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED


 COURSE D'ORIENTATION À PIED
 PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS
 08/05/2016

NATIONALE 1

1 NOSE 4:31:17			
1	Fleury ROUX	NOSE	0:46:31 0:46:31
2	Amélie CHATAING	NOSE	0:29:19 1:15:50
3	Anaïs FLORI	NOSE	0:22:26 1:38:16
4	Mathieu PERRIN	NOSE	0:46:11 2:24:27
5	Rémi BAUDOT	NOSE	0:29:38 2:54:05
6	Odile PERRIN	NOSE	0:23:08 3:17:13
7	Eric PERRIN	NOSE	0:26:43 3:43:56
8	Arnaud PERRIN	NOSE	0:47:21 4:31:17

2 ACA AIX-EN-PROVENCE 4:34:03

1	Emilien SCHIAVO	ACA Aix-en-Prov.	0:46:32 0:46:32
2	Eva JURENIKOVA	ACA Aix-en-Prov.	0:33:37 1:20:09
3	Hélène CHAMPIGNY	ACA Aix-en-Prov.	0:19:13 1:39:22
4	Matthieu PUECH	ACA Aix-en-Prov.	0:44:49 2:24:11
5	Pierre ELIAS	ACA Aix-en-Prov.	0:31:56 2:56:07
6	Camilla DELENNE	ACA Aix-en-Prov.	0:20:32 3:16:39
7	Guilhem ELIAS	ACA Aix-en-Prov.	0:26:22 3:43:01
8	Adrien DELENNE	ACA Aix-en-Prov.	0:51:02 4:34:03

3 GO78 4:44:44

1	Benjamin MAURIES	GO78	0:52:32 0:52:32
2	Lauriane BEAUVISAGE	GO78	0:35:39 1:28:11
3	Fanny THONIER	GO78	0:21:14 1:49:25
4	Maxime RAUTURIER	GO78	0:51:49 2:41:14
5	Axel PANNIER	GO78	0:30:49 3:12:03
6	Jeanette JANSSON	GO78	0:20:38 3:32:41
7	Aymeric ROGER	GO78	0:27:21 4:00:02
8	Quentin RAUTURIER	GO78	0:44:42 4:44:44

NATIONALE 3

1 TAD 2:53:03			
1	Florent FARDEL	TAD	0:26:44 0:26:44
2	Antoine GOUVERNEUR	TAD	0:35:47 1:02:31
3	Cécilia LEMAIRE	TAD	0:17:50 1:20:21
4	Thomas RADONDY	TAD	0:29:07 1:49:28
5	Rémi LEQUINT	TAD	0:35:12 2:24:40
6	Pierre MAHIEU	TAD	0:28:23 2:53:03

2 ACA AIX-EN-PROVENCE 2:53:53

1	Olivier ESTELA	ACA Aix-en-Prov.	0:25:58 0:25:58
2	Quentin PAGE	ACA Aix-en-Prov.	0:36:33 1:02:31
3	Camille MALERBE-DERAM	ACA Aix-en-Prov.	0:15:55 1:18:26
4	Pauline ELIAS	ACA Aix-en-Prov.	0:32:08 1:50:34
5	Martin NILSSON	ACA Aix-en-Prov.	0:33:24 2:23:58
6	William DELENNE	ACA Aix-en-Prov.	0:29:55 2:53:53

3 CROCO 2:55:22

1	Elliot GARON	Croco	0:27:20 0:27:20
2	Benoît DEROUX	Croco	0:35:10 1:02:30
3	Marine DUDOIGNON	Croco	0:17:49 1:20:19
4	Pierre-André BLECIC	Croco	0:26:14 1:46:33
5	Ludovic DUDOIGNON	Croco	0:36:14 2:22:47
6	Emma CORBIN	Croco	0:32:35 2:55:22

NATIONALE 2

1 CSLG MELUN 4:05:30			
1	Stéphane TOUSSAINT	CSLG Melun	0:40:49 0:40:49
2	Perrine TOUSSAINT	CSLG Melun	0:19:45 1:00:34
3	Tom TOUSSAINT	CSLG Melun	0:28:27 1:29:01
4	Fabrice VANNIER	CSLG Melun	0:35:04 2:04:05
5	Valerie VANNIER	CSLG Melun	0:36:26 2:40:31
6	Elsa AUDEFROY	CSLG Melun	0:18:36 2:59:07
7	Eric VANNIER	CSLG Melun	0:31:00 3:30:07
8	Juste RAIMBAULT	CSLG Melun	0:35:23 4:05:30

2 BRIVE CORRÈZE CO 4:14:30

1	Igor DANIEL	Brive Corrèze CO	0:34:57 0:34:57
2	Frédérique LAPEYRE	Brive Corrèze CO	0:23:02 0:57:59
3	Francis DUPUY	Brive Corrèze CO	0:30:15 1:28:14
4	Franck LOUVET	Brive Corrèze CO	0:42:22 2:10:36
5	Alexandre VERGNAUD	Brive Corrèze CO	0:26:28 2:37:04
6	Louise GARILLON-DUCLA	Brive Corrèze CO	0:29:54 3:06:58
7	Fanny ROCHE	Brive Corrèze CO	0:31:49 3:38:47
8	Benjamin LEDUC	Brive Corrèze CO	0:35:43 4:14:30

3 GO78 0:17:01

1	Antoine STEPHANY	GO78	0:35:54 0:35:54
2	Cléo LEMAIRE	GO78	0:20:04 0:55:58
3	Gabriel RIBIER	GO78	0:32:08 1:28:06
4	Pascal PANNIER	GO78	0:41:12 2:09:18
5	Lucile CLOUARD	GO78	0:36:38 2:45:56
6	Sarah BRUNDU-LEMAIRE	GO78	0:26:23 3:12:19
7	Emmanuel RIBIER	GO78	0:29:23 3:41:42
8	Benoît RAUTURIER	GO78	0:35:19 4:17:01

NATIONALE 4

1 BALISE 63 2:50:20			
1	David GAILLARD	Balise 63	0:24:39 0:24:39
2	Loïc LE GOFF	Balise 63	0:38:31 1:03:10
3	Océane AMOUR	Balise 63	0:25:09 1:28:19
4	Mathis PEYRIN	Balise 63	0:17:52 1:46:11
5	Stéphane PEYRIN	Balise 63	0:38:54 2:25:05
6	Guillaume ROCHE	Balise 63	0:25:15 2:50:20

2 ACA AIX-EN-PROVENCE 3:00:03

1	Sébastien VINCENT	ACA Aix-en-Prov.	0:26:00 0:26:00
2	Frédéric PORTOLEAU	ACA Aix-en-Prov.	0:42:54 1:08:54
3	Adrien LAVILLE	ACA Aix-en-Prov.	0:19:20 1:28:14
4	Mireille LAVILLE	ACA Aix-en-Prov.	0:26:53 1:55:07
5	Hans-Gaël STOUFS	ACA Aix-en-Prov.	0:40:39 2:35:46
6	Laurent MUSCARNERA	ACA Aix-en-Prov.	0:24:17 3:00:03

3 JSO 3:00:22

1	Jean-Baptiste VIDEIRA	JSO	0:28:44 0:28:44
2	Nicolas BOUCHARDON	JSO	0:43:55 1:12:39
3	Léa GANZER	JSO	0:24:32 1:37:11
4	Marlène GROSPERRIN	JSO	0:19:38 1:56:49
5	Philippe BENAS	JSO	0:38:47 2:35:36
6	Emmanuel GANDELIN	JSO	0:24:46 3:00:22

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED


 COURSE D'ORIENTATION À PIED
 PODIUMS DU CRITÉRIUM NATIONAL DE SPRINT RELAIS
 05/06/2016

1 GO78 1:01:12

1	Julia CHARDOT	GO78	0:15:47 0:15:47
2	Maxime RAUTURIER	GO78	0:14:37 0:30:24
3	Benjamin MAURIES	GO78	0:15:16 0:45:40
4	Lucile CLOUARD	GO78	0:15:32 1:01:12

2 TAD 1:03:16 + 02:04

1	Audrey DUQUENNE	TAD	0:15:42 0:15:42
2	Axel CARLIER	TAD	0:16:15 0:31:57
3	Cyril DUBOIS	TAD	0:16:30 0:48:27
4	Roxane FLORENT	TAD	0:14:49 1:03:16

3 AS IGN 1:04:22 + 03:10

1	Ly TRI	AS IGN	0:16:26 0:16:26
2	Benoît SOL	AS IGN	0:16:41 0:33:07
3	Hervé QUINQUENEL	AS IGN	0:18:20 0:51:27
4	Laura BERNARD	AS IGN	0:12:55 1:04:22


 COURSE D'ORIENTATION À PIED
 PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MOYENNE ÉLITES ET JEUNES
 12/08/2016

HE

1	Loïc MARTY	FINO46	0:31:32
2	Rémi DUBOIS	TAD	0:31:41 + 00:09
3	Arnaud PERRIN	NOSE	0:31:52 + 00:20

DE

1	Céline DODIN	HVO	0:35:21
2	Chloé HABZKORN	ADOChenôve	0:35:42 + 00:21
3	Karine D'HARREVILLE	HVO	0:35:49 + 00:28

HJ

1	Benjamin LEDUC	Brive Corrèze CO	0:24:30
2	Alexandre VERGNAUD	Brive Corrèze CO	0:26:59 + 02:29
3	Guilhem ELIAS	ACA Aix-en-Prov.	0:27:06 + 02:36

DJ

1	Chloé DUDOIGNON	VSO	0:29:22
2	Florence HANAUER	CO Buhl et Florival	0:29:37 + 00:15
3	Eloïse CHATELAIN	OTB	0:30:44 + 01:22

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NUIT
08/08/2016
H12

1	Mattéo RODRIGUEZ	PSNO	0:16:28
2	Gaby ARNAULT	Poitiers CO	0:16:31 + 00:03
3	Timothy BLOT	LO Sanchev	0:16:32 + 00:04

H14

1	Basile BASSET	ASUL Sports Nature	0:22:52
2	Timothé LEGROS	Vervins Orientation	0:22:53 + 00:01
3	Thomas RADONDY	TAD	0:23:11 + 00:19

H16

1	Kylian WYMER	Balise 25	0:32:08
2	Guilhem ELIAS	ACA Aix-en-Prov.	0:32:34 + 00:26
3	Quentin ANDRIEUX	ECHO 73	0:32:41 + 00:33

H18

1	Pierre ERBLAND	COLE	0:40:52
2	Maxime ROCHE	Orient'Alp	0:42:11 + 01:19
3	Mathis LEGRAND	OPA Montigny	0:42:45 + 01:53

H20E

1	Fleury ROUX	NOSE	0:41:19
2	Adrien DELENNE	ACA Aix-en-Prov.	0:42:19 + 01:00
3	Arnaud PERRIN	NOSE	0:44:18 + 02:59

H21E

1	Théo FLEURENT	ASO	0:53:05
2	Baptiste PETIN	Talant SO	0:53:11 + 00:06
3	Maxime RAUTURIER	GO78	0:54:06 + 01:01

H35

1	Andy JACOUD	NOSE	0:41:28
2	Jean-Baptiste BOURRIN	OE42	0:43:43 + 02:15
3	Ludovic RUIZ	BOA Albi	0:43:53 + 02:25

H40

1	Eric PERRIN	NOSE	0:41:12
2	Fabrice VANNIER	CSLG Melun	0:41:13 + 00:01
3	David LESQUER	RaidLinks'07	0:41:15 + 00:03

D12

1	Marion HARNIST	COM	0:16:43
2	Sarah GHIBAUDO	OE42	0:16:44 + 00:01
3	Margaux LECLERC	LO Sanchev	0:17:56 + 01:13

D14

1	Alina NIGGLI	O'Jura	0:23:54
2	Romane LESQUER	RaidLink's 07	0:25:42 + 01:48
3	Lucie LATASTE	SCBarr	0:27:53 + 03:59

D16

1	Cécile CALANDRY	ASO	0:37:00
2	Marine DUDOIGNON	CROCO	0:37:12 + 00:12
3	Marine DENOUAL	Noyon CO	0:37:48 + 00:48

D18

1	Marie BOLZER	SO Luneville	0:45:26
2	Clarisse DUCATILLION	TAD	0:45:45 + 00:19
3	Lise BONORA	ALCO	0:45:55 + 00:29

D20E

1	Florence HANAUER	CO Buhl et florival	0:49:53
2	Cécile FOLTZER	OTB	0:49:54 + 00:01
3	Solène DROIN	NOSE	0:54:08 + 04:15

D21E

1	Emilie BACKSCHEIDER	ASUL Sports Nature	0:50:50
2	Melanie D'HARREVILLE	TAD	0:52:08 + 01:18
3	Diane HUEBER	ACA Aix-en-Provence	1:02:05 + 11:15

D35

1	Cécile DODIN	HVO	0:38:51
2	Cindy BECU	Noyon CO	0:47:24 + 08:33
3	Vanessa COCTEAU	Balise 25	0:50:18 + 11:27

D40

1	Anne THOURET	OE42	0:42:59
2	Christine ERBLAND	COLE	0:46:38 + 03:39
3	Delphine RODRIGUEZ	PSNO	0:47:22 + 04:23


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NUIT
08/08/2016
H45

1	Franck LOUVET	Brive Corrèze CO	0:38:33
2	Eddie WYMER	Balise 25	0:38:34 + 00:01
3	Pascal PANNIER	GO78	0:38:38 + 00:05

H50

1	Christophe VILLAR	COSE	0:36:22
2	Gilles CLOUZEAU	COF	0:36:32 + 00:10
3	Christophe RAUTURIER	GO78	0:39:55 + 03:33

H55

1	Bruno MOLLARET	ASO	0:40:11
2	Joel POULAIN	CapOnord	0:42:27 + 02:16
3	Philippe MASSON	CRCO	0:45:37 + 05:26

H60

1	Jean-Marie FATH	SCAPA Nancy	0:41:03
2	Paul ALLE	SCAPA Nancy	0:43:06 + 02:03
3	Christian ESCUDIE	BOA Albi	0:43:08 + 02:05

H65

1	Etienne BOUSSER	CSAG Metz	0:42:58
2	J-François DECHAVANNE	GR69	0:46:49 + 03:51
3	Jacques CORDIER	CSAG Metz	0:54:24 + 11:26

H70+

1	Roland EGGI	COM	0:43:25
2	Alain RICHAUD	VSAO	0:44:15 + 00:50
3	Philippe LEAU	Orientation 53	0:45:41 + 02:16

D45

1	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:45:50
2	Aurélien VILLAR	Noyon CO	0:46:05 + 00:15
3	Stéphanie VARRON	AS IGN	0:46:13 + 00:23

D50

1	Karine MAES	COL	0:51:10
2	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientation	0:52:06 + 00:56
3	Genevieve PELLETIER	ASUL Sports Nature	0:54:17 + 03:07

D55

1	Sylvie MARCHESIN	CSAG Metz	0:44:36
2	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:51:25 + 06:49
3	Virginie BLUM	ASO Sillery	0:52:09 + 07:33

D60

1	Marie-Jo BRUNEL	Ycone-Sens	0:47:30
2	Ariane TESSIER	USM/CO	1:00:46 + 13:16
3	Marie-Joséphine BERION	Balise 25	1:39:59 + 52:29

D65

1	Nelly DEVILLE	SCAPA Nancy	0:42:12
2	Madeleine DIEUDONNE	ASMB-CO	0:49:09 + 06:57
3	Martine ROBERT	VHSO	0:52:37 + 10:25

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE LONGUE DISTANCE
13/08/2016
H12

1	Hugo PISZCZOROWICZ	TOM	0:25:14
2	Olivier CHAMPIGNY	ACA Aix-en-Prov.	0:25:40 + 00:26
3	Mathias LATASTE	SCBarr	0:26:30 + 01:16

H14

1	Basile BASSET	ASUL Sports Nature	0:30:59
2	Mathis REBOUL	Raidlinks'07	0:36:44 + 05:45
3	Mathis DELCUSE	O ²	0:37:28 + 06:29

H16

1	Sabin COUPAT	LOUP	0:43:52
2	Guilhem HABERKORN	ADOChenôve	0:43:56 + 00:04
3	Guilhem ELIAS	ACA Aix-en-Prov.	0:44:42 + 00:50

H18

1	Pierre ERBLAND	COLE	0:57:32
2	Alexandre VERGNAUD	Brive CorrèzeCO	0:58:03 + 00:31
3	Maxime ROCHE	ORIENTALP	1:02:29 + 04:57

H20E

1	Arnaud PERRIN	NOSE	1:07:00
2	Mathieu PERRIN	NOSE	1:08:08 + 01:08
3	Benjamin LEDUC	Brive Corrèze CO	1:13:02 + 06:02

H21E

1	Olivier COUPAT	LOUP	1:34:47
2	Théo FLEURENT	ASO	1:43:35 + 08:48
3	Loïc MARTY	FINO46	1:43:35 + 08:48

H35

1	Jean-Baptiste BOURRIN	OE42	1:07:53
2	François CALANDOT	O. Caennaise	1:10:10 + 02:17
3	Ludovic RUIZ	BOA Albi	1:22:20 + 14:27

H40

1	Eric PERRIN	NOSE	0:59:52
1	Fabrice VANNIER	CSLG Melun	1:07:16
3	David LESQUER	Raidlinks'07	1:07:16 + 07:24

D12

1	Alyssia WYMER	Balise 25	0:28:40
2	Sarah GHIBAUDO	OE42	0:29:48 + 01:08
3	Lilou PARIGOT	AS Quetigny	0:30:40 + 02:00

D14

1	Alina NIGGLI	O'Jura	0:26:22
2	Romane LESQUER	Raidlinks'07	0:27:59 + 01:37
3	Emie VANNIER	CSLG Melun	0:29:14 + 02:52

D16

1	Lucie RUDKIEWICZ	Balise	0:37:32
2	Zoe VILLAR	COSE	0:39:01 + 01:29
3	Marine DUDOIGNON	CROCO	0:42:05 + 04:33

D18

1	Louise LE GLAND	ASO	1:02:51
2	Clarisse DUCATILLION	TAD	1:09:30 + 06:39
3	María LABARRE	O ²	1:09:55 + 07:04

D20E

1	Cécile FOLTZER	OTB	1:02:05
2	Chloé HABERKORN	ADOChenôve	1:03:39 + 01:34
3	Florence HANAUER	CO Buhl et Florival	1:04:53 + 02:48

D21E

1	Fanny ROCHE	Brive Corrèze CO	1:13:40
2	Mélanie D'HARREVILLE	TAD	1:17:27 + 03:47
3	Emilie BACKSCHEIDER	ASUL Sports Nature	1:18:57 + 05:17

D35

1	Céline DODIN	HVO	0:52:13
2	Michaela KOTECKA	VALMO	1:00:43 + 08:30
3	Estelle TINCHANT	OTB	1:05:39 + 13:26

D40

1	Béatrice DE LONGUEVILLE	TAD	0:47:56
2	Elisabeth COUPAT	LOUP	0:49:18 + 01:22
3	Delphine RODRIGUEZ	PSNO	0:53:27 + 05:31


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE LONGUE DISTANCE
13/08/2016
H45

1	Eddie WYMER	Balise	0:57:09
2	Yannick BEAUVIR	CRCO	1:00:07 + 02:58
3	Franck LOUVET	Brive Corrèze CO	1:00:35 + 03:26

H50

1	Christophe VILLAR	COSE	0:48:18
2	Jean-Christophe LEDUC	Brive Corrèze CO	0:54:25 + 06:07
3	Serge GRILLET	ASO	0:54:29 + 06:11

H55

1	Jean-Charles LALEVEE	YCONE-Sens	0:56:33
2	Joel POULAIN	CapNord	1:00:41 + 04:08
3	Philippe MASSON	CRCO	1:02:00 + 05:27

H60

1	Michel VINCENT	COOL	0:47:51
2	Christian ESCUDIE	BOA Albi	0:49:33 + 01:42
3	Jean-Marie FATH	SCAPA Nancy	0:50:02 + 02:11

H65

1	Etienne BOUSSER	CSAG Metz	0:43:57
2	Jean DERMINE	DAUPHINE'O	0:44:18 + 00:21
3	J-François DECHAVANNE	GR69	0:52:25 + 08:28

H70+

1	Gérard VENON	ADOChenôve	0:35:45
2	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:37:03 + 01:18
3	Christian COLOMBET	Talant SO	0:39:13 + 03:28

D45

1	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:49:09
2	Stephanie VARRON	AS IGN	0:50:02 + 00:53
3	Odile PERRIN	NOSE	0:50:35 + 01:26

D50

1	Christine PORTE	ADOChenôve	0:41:45
2	Sophie PICAZO	CS Pertuis	0:43:36 + 01:51
3	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientation	0:46:18 + 04:33

D55

1	Sylvie MARCHESIN	CSAG Metz	0:41:02
2	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:46:19 + 05:17
3	Bernadette DUMONT-GOSSET	ENS	0:48:48 + 07:46

D60

1	M-Françoise BOURRIN	OE42	1:00:30
2	Chantal GOLMARD	A.B.C.O DIJON	1:01:31 + 01:01
3	Nadine LAMBERT	CSEPNM	1:03:49 + 03:19

D65

1	Brigitte ANNE	CO Amberieu	0:44:56
2	Monique DUBROCA	SAGC Cestas	0:54:06 + 09:10
3	Colette MONTANARI	TA Fameck	0:57:27 + 12:31

D70+

1	Monique THIEBAULT	ASM CO	0:43:30
2	M-Bernadette MOULIERE	VO	0:53:46 + 10:16
3	M-Therese JEANPIERRE	HVO	1:02:39 + 19:09

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS
14/08/2016

H55

1	Konstantin SMIRNOV Pascal LEGERE	VALMO	1:03:48
2	Jean-Marie FATH ALLE	Paul SCAPA Nancy	1:12:26 + 08:38
3	Christian ESCUDIE Claude MENUT	J- BOA Albi	1:15:51 + 12:03

H65

1	Etienne BOUSSER Jacques CORDIER	CSAG Metz	1:12:24
2	Alain GUILLON Pierre KLEIN	CSA CSND	1:23:01 + 10:37
3	Christian VUILLET Gérard VENON	ADOChenôve	1:29:52 + 17:28

HE

1	Benjamin LEPOUTRE François JOLY Rémi BAUDOT	TAD	2:15:37
2	Maxime CHABANCE Rémi BAUDOT Corentin ROUX	NOSE	2:16:23 + 00:46
3	Tom TOUSSAINT Fabrice VANNIER Juste RAIMBAULT	CSLG Melun	2:20:46 + 05:09

D55

1	Pascale BOCQUET ROIRAND	Line BONO	1:47:32
2	Evelyne THIEBAUT Sylvie MARCHESIN	CSAG Metz	##### + 00:38
3	Anne-Françoise LE ROUX Monique THIEBAULT	ASM CO	1:54:49 + 07:17

D65

1	Paulette POGU Nelly DEVILLE	SCAPA Nancy	1:43:45
2	Nicole RICHARD Berandette MOULIERE	M- VO	1:48:21 + 04:36
3	Colette MONTANARI Manon RENNOTTE	TA Fameck	2:01:14 + 17:29

DE

1	Tiphane MARCHEGAY Aurelia PARIS Fanny ROCHE	Brive CorrèzeCO	2:31:41
2	Mélanie d'HARREVILLE Roxane FLORENT Agnès MERCIER	TAD	2:33:15 + 01:34
3	M-Claudine PERRIN Céline DODIN Karine D'HARREVILLE	HVO	3:03:47 + 32:06


COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT
29/10/2016

HE

1	Lucas BASSET	ASUL Sports Nature	0:14:10
2	Loïc CAPBERN	TOAC Orientation	0:14:20 + 00:10
3	Vincent COUPAT	OTB	0:14:21 + 00:11

HJ

1	Mathieu PERRIN	NOSE	0:14:04
2	Benjamin LEDUC	Brive Corrèze CO	0:14:17 + 00:13
3	Alexandre VERGNAUD	Brive Corrèze CO	0:15:08 + 01:04

DE

1	Isia BASSET	ASUL Sports Nature	0:15:31
2	Fanny ROCHE	Brive Corrèze CO	0:16:35 + 01:04
3	Céline DODIN	HVO	0:16:50 + 01:19

DJ

1	Florence HANAUER	CO Buhl et Florival	0:13:46
2	Marine DUDOIGNON	CROCO	0:15:10 + 01:24
3	Juliette BASSET	ASUL Sports Nature	0:15:13 + 01:27

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À PIED

COURSE D'ORIENTATION À PIED
PODIUMS DU CRITÉRIUM NATIONAL DES ÉQUIPES
30/10/2016

CNE JEUNES

1 ACA AIX-EN-PROVENCE		1:58:19
1	Tommy DELENNE ACA Aix-en-Prov.	0:29:13
2	Hélène CHAMPIGNY ACA Aix-en-Prov.	0:33:33
3	Adrien LAVILLE ACA Aix-en-Prov.	0:31:13
4	Guilhem ELIAS ACA Aix-en-Prov.	0:24:20
2 ADOChenôve		2:03:11
1	Virgile TALLANDIER ADOChenôve	0:31:53
2	Roméo DERIAZ ADOChenôve	0:30:53
3	Inès MEUNIER ADOChenôve	0:36:55
4	Guilhem HABERKORN ADOChenôve	0:23:30
3 OPEN		2:03:45
1	Cécile CALANDRY OPEN	0:34:59
2	Alina PALCAU OPEN	0:27:12
3	Lenny VOLLET OPEN	0:36:04
4	Antoine BECAERT OPEN	0:25:30

CNE DAMES

1 ASUL SPORTS NATURE		2:27:45
1	Emilie BACKSCHEIDER ASUL Sports Nature	0:40:34
2	Marie VUITTON ASUL Sports Nature	0:36:13
3	Isia BASSET ASUL Sports Nature	0:36:10
4	Juliette BASSET ASUL Sports Nature	0:34:48
2 O'JURA		2:40:02
1	Chloé BLANC O'Jura	0:40:33
2	Sandra BILLET O'Jura	0:36:36
3	Perrine OBSTETAR O'Jura	0:45:21
4	Emilie PERRIER O'Jura	0:37:32
3 ACA Aix-en-Provence		2:43:55
1	Camilla DELENNE ACA Aix-en-Prov.	0:42:39
2	Pauline ELIAS ACA Aix-en-Prov.	0:45:08
3	Eva JURENIKOVA ACA Aix-en-Prov.	0:36:04
4	Diane HUEBER ACA Aix-en-Prov.	0:40:04

CNE HOMMES

1 NOSE		4:10:41
1	Clément VALLA NOSE	0:39:00
2	Corentin ROUX NOSE	0:34:07
3	Fluery ROUX NOSE	0:43:44
4	Rémi BAUDOT NOSE	0:26:15
5	Mathieu PERRIN NOSE	0:41:41
6	Gilles PERRIN NOSE	0:26:17
7	Arnaud PERRIN NOSE	0:39:37
2 ASUL SPORTS NATURE		4:16:20
1	Franck DECHAVANNE ASUL Sports Nature	0:43:35
2	Mathieu RINGOT ASUL Sports Nature	0:37:08
3	Mathieu KERN-GILLARD ASUL Sports Nature	0:45:07
4	Fabien BONNAVEIRA ASUL Sports Nature	0:29:11
5	Sven ASCHWANDEN ASUL Sports Nature	0:41:22
6	Marian BASSET ASUL Sports Nature	0:24:30
7	Lucas BASSET ASUL Sports Nature	0:35:27
3 TAD		4:18:07
1	Maxime GAUDIN TAD	0:42:38
2	Philippe ADAMSKI TAD	0:33:31
3	Théo RADONDY TAD	0:43:17
4	Philippe JOLY TAD	0:28:21
5	François JOLY TAD	0:43:40
6	Benjamin LEPOUTRE TAD	0:26:16
7	Rémi DUBOIS TAD	0:39:24

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À VTT


COURSE D'ORIENTATION À VTT
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS
19/03/2016
H14

1	Arthur PERRIN Simon PERRIN	NOSE	0:50:50
2	Achille MARCHAND-VUILLON Joseph LEPICHON	OPA	0:50:54 + 00:04
3	Arthur MOURGUE Mano RAICHON	OPA	0:51:42 + 00:52

H20

1	Samson DERIAZ Théo MADEC-GUILLOT	ADOC	1:29:57
2	Nathan GUILLOT Mattéo GRANDIN MARTIN	OPA	1:31:56 + 01:59
3	Julien RALON Clément BATTISTA	SAGC	1:32:30 + 02:33

H21

1	Jean-Baptiste BOURRIN Yoann GARDE	OE42	2:11:32
2	Florian PINSARD Nicolas PINSARD	AS Samois	2:15:25 + 03:53
3	Benoît PEVEL Matthieu BARTHELÉMY	COCS	2:20:03 + 08:31

H40

1	Vincent BOUCHUT Sébastien RAICHON	OPA	1:39:05
2	Xavier ANDRIEUX J-Laurent BODY	ECHO	1:39:11 + 00:06
3	Philippe LAVENNE Gilles PERRIN	NOSE	1:56:14 + 17:09

H50

1	Patrick PINEL Michel DENAIX	COCS	1:56:43
2	Laurent GUIBERT Philippe BEZIRDJOLOU	SAGC	1:58:33 + 01:50
3	Patrick JANAND Alain POURRE	Balise 25	1:58:59 + 02:16

D14

1	Lilou GRANDIN MARTIN Juliette BOISSAY	OPA	0:52:18
2	Ilona MAILLARD Armelle GUILLOT	OPA	0:52:26 + 00:08
3	Lisa PATRITTI Cécile URRUTIA	OPA	0:56:00 + 03:42

D20

1	Pauline FAUTRAT Mathilde SIPOS	AS Samois	1:18:39
2	Lisa TILLY Mia RAICHON	OPA	1:18:42 + 00:03
3	Clarisse GIRARD Constance DEVILLERS	Balise 25	1:26:15 + 07:36

D21

1	Lou DENAIX Maylis DENAIX	COCS	2:19:40
2	Aleth LALIRE Claire FRANET	ADOC	2:24:01 + 04:21
3	Karine OUVREARD Marie PARES	OPA	2:24:02 + 04:22

D40

1	Emmanuelle VALENTIN Delphine RODRIGUEZ	PSNO	1:39:12
2	Patricia COUCHOUD Anne THOURET	OE42	1:56:29 + 17:17
3	Chrystelle GAVELLE Marie-Pierre REMOUET	OPA	1:58:45 + 19:33

D50

1	Véronique GUINOT Patricia HUCHON	Talant SO	1:43:37
2	Martine BRIATA Svetlana LOPEZ	MARCO	2:21:09 + 37:32
3	Françoise BOENSCH Claudine ULMER	MARCO	2:44:17 + 00:40

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À VTT


COURSE D'ORIENTATION À VTT
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MOYENNE DISTANCE
25/06/2016
H12

1	Mathieu VAYSSAT	Noyon CO	0:24:30 + 00:00
2	Timothy BLOT	LO Sanchey	0:26:02 + 01:32
3	Hugo PISZCZOROWICZ	TOM Meaux	0:27:02 + 02:32

H14

1	Timothé LEGROS	VO	0:29:46 + 00:00
2	Benjamin MOYON	Givry SO	0:35:21 + 05:35
3	Léo LONCHAMPT	O'Jura	0:36:22 + 06:36

H17

1	Thomas CHAMBEYRON	OPA	0:41:25 + 00:00
2	Nathan GUILLOT	OPA	0:44:32 + 03:07
3	Nicolas DELAIRE	RAMBO	0:48:07 + 06:42

H20

1	Florian PINSARD	AS Samois	0:50:33 + 00:00
2	Samson DERIAZ	ADOC Chenôve	0:53:34 + 03:01
3	Jeremi POURRE	Balise 25	0:58:28 + 07:55

H21

1	Baptiste FUCHS	TOM Meaux	0:45:55 + 00:00
2	Cédric BEILL	CO Colmar	0:48:20 + 02:25
3	Yoann GARDE	OE42	0:50:22 + 04:27

H40

1	Thierry GALINDO	Orient'Alp	0:48:42 + 00:00
2	Vincent COUCHUT	OPA	0:48:51 + 00:09
3	Sébastien RAICHON	OPA	0:51:03 + 02:21

H50

1	Jean-Charles LALEVÉE	Ycone-Sens	0:42:07 + 00:00
2	Georges TREVISAN	Ecgo 73	0:48:06 + 05:59
3	Frédéric PINSARD	AS Samois	0:48:47 + 06:40

H60

1	Christian PROST	Vallée Ouche OR	0:43:19 + 00:00
2	Didier MARCHAL	Balise 25	0:47:20 + 04:01
3	Jean-François DECHAVANNE	GR 69	0:49:19 + 06:00

H70

1	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:45:46 + 00:00
2	Jacques ABISSE	Balise 25	0:47:21 + 01:35
3	Alain LAVIELLE	BROS	0:53:19 + 07:33

D12

1	Alyssia WYMER	Balise 25	0:24:58 + 00:00
2	Margaux LECLERC	LOC Sanchey	0:30:11 + 05:13
3	Marion HARNIST	COM	0:32:08 + 07:10

D14

1	Alexandrine SIPOS	AS Samois	0:33:21 + 00:00
2	Ilona MAILLARD	OPA	0:33:34 + 00:13
3	Juliette BOISSAY	OPA	0:34:01 + 00:40

D17

1	Marine DENOUAL	Noyon CO	0:48:42 + 00:00
2	Mathilde SIPOS	AS Samois	0:49:26 + 00:44
3	Lisa TILLY	OPA	0:51:07 + 02:25

D20

1	Constance DEVILLERS	Balise 25	0:49:53 + 00:00
2	Lou GARCIN	Echo 73	0:53:40 + 03:47
3	Juliette CRETE	Noyon CO	1:08:20 + 18:27

D21

1	Gaëlle BARLET	SCAPA Nancy	0:51:13 + 00:00
2	Lou DENAIX	COCS	0:56:38 + 05:25
3	Aleth LALIRE	ADOC Chenôve	1:01:45 + 10:32

D40

1	Aurélien VILLAR	Noyon CO	0:43:56 + 00:00
2	Anne-Françoise DENIER	Givry SO	0:46:14 + 02:18
3	Rachel TRISTAM	CO Colmar	0:49:11 + 05:15

D50

1	Véronique GUINOT	TALANT SO	0:48:20 + 00:00
2	Catherine MATHEVON	Balise 25	1:01:58 + 13:38
3	Agnès COURTOIS	LO Sanchey	1:04:00 + 15:40

D60

1	Huguette SOUVRAY	ASF VTT	0:35:49 + 00:00
2	Christine VAGNER	CSAG Metz	0:38:40 + 02:51
3	Nancy BARLET	SCAPA Nancy	0:40:30 + 04:41

RÉSULTATS

PODIUM DES CHAMPIONNATS DE FRANCE CO À VTT


**COURSE D'ORIENTATION À VTT
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT
26/06/2016**

HJ				DJ			
1	Hugo DUPOUY	BROS	0:28:32 + 00:00	1	Mia RAICHON	OPA	0:27:13 + 00:00
2	Nathan GUILLOT	OPA	0:32:02 + 03:30	2	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	0:31:33 + 04:20
3	Roméo DERIAZ	ADOC Chenôve	0:34:13 + 05:41	3	Rozenn MOYON	Givry SO	0:34:12 + 06:59
HE				DE			
1	Cédric BEILL	CO Colmar	0:28:34 + 00:00	1	Gaëlle BARLET	SCAPA Nancy	0:35:09 + 00:00
2	Baptiste FUCHS	TOM Meaux	0:28:37 + 00:03	2	Lou DENAIX	COCS	0:37:12 + 02:03
3	Florian PINSARD	AS Samois	0:29:42 + 01:08	3	Lou GARCIN	Echo 73	0:37:47 + 02:38


**COURSE D'ORIENTATION À VTT
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS
03/09/2016**
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

1 BALISE 25 1:53:09				
1	Jérémi POURRE	Balise 25	0:35:33	0:35:33
2	Kylian WYMER	Balise 25	0:22:36	0:58:09
3	Constance DEVILLERS	Balise 25	0:25:23	1:23:32
4	Loïc LONCHAMPT	Balise 25	0:29:37	1:53:09
2 ECHO 73 1:55:20				
1	Xavier ANDRIEUX	Echo 73	0:36:08	0:36:08
2	Quentin ANDRIEUX	Echo 73	0:23:34	0:59:42
3	Lou GARCIN	Echo 73	0:23:59	1:23:41
4	Jean-Laurent BODY	Echo 73	0:31:39	1:55:20
3 AS SAMOIS 1:55:44				
1	Florian PINSARD	AS Samois	0:31:38	0:31:38
2	Mathilde SIPOS	AS Samois	0:24:04	0:55:42
3	Frédéric PINSARD	AS Samois	0:25:18	1:21:00
4	Thibaud GUELENNOC	AS Samois	0:34:44	1:55:44

RÉSULTATS

PODIUM DU CHAMPIONNAT DE FRANCE CO EN RAID


**COURSE D'ORIENTATION EN RAID
PODIUMS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016**

HOMMES SENIORS		Points	DAMES SENIORS		Points	MIXTE SENIORS		Points
1	Nicolas VAN DER MEULEN Mathieu KERN-GILLARD	160	1	Agnès MERCIER Marie-Emilie TEYSSÈDRE	160	1	Cécile DEGAND Guillaume DEGAND	215,68
						2	Steve LECONTE Aline MACHEBOEUF	160
						2	Perrine BRUN Pierrick MERINO	160
						3	Magalie CORDEIRO MENDES Rémi CRETE	136,1
HOMMES VÉTÉRANS 1			DAMES VÉTÉRANS 1			MIXTE VÉTÉRANS 1		
1	Stéphane BOUTHORS Xavier BOUTHORS	455,84	1	Béatrice MASONI Christiane PERA	472,81	1	Catherine JOURDAN Eric MONDON	323,91
2	Frédéric MONTAGARD Adriaan DAEM	160				2	Isabelle VILLARD Cristophe VILLARD	160
2	Yannick BEAUVIR Raphaël LE CAM	160				3	Marie GRENDEL Laurent BASSET	147,54
3	François PRADEAU Laurent RICHARD	152,44						
HOMMES JUNIORS			DAMES JUNIORS			MIXTE JUNIORS		
1	Guilhem HABERKORN Simon SEGUIN	160				1	Marielle GARCIA Tom TOUSSAINT	160
						2	Eva CREUSAT Titouan SAVART	160
			VÉTÉRANS 2			VÉTÉRANS 3		
			1	Philippe DUBOIS Daniel ABRIOL	479,82	1	Rodolphe LEON Robert LEON	480
			2	Jean-Michel BERTIN Francis AUTRAN	468,39	2	Annie LORRE Patrick SZNAIDER	451,43
			3	Christine PELLETIER Stéphane PELLETIER	390,91			

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

PODIUMS 2016

CHAMPIONNATS D'EUROPE / RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE / 21-28 MAI 2016

3 Médaille de bronze Moyenne distance Lucas BASSET

CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES / POLOGNE / 01-03 JUILLET 2016

1 Médaille d'or Sprint Guilhem ELIAS

1 Médaille d'or Relais Guilhem HABERKORN / Mathis GENNARO / Guilhem ELIAS

3 Médaille de bronze Longue distance Guilhem ELIAS

CHAMPIONNATS DU MONDE / SUÈDE / 20-28 AOÛT 2016

2 Médaille d'argent Longue distance Thierry Gueorgiou

COUPE D'EUROPE JUNIORS / ÉCOSSE / 30 SEPTEMBRE-02 OCTOBRE 2016

3 Médaille de bronze Sprint H18 Pierre ERBLAND

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016
<http://www.eoc2016.cz/>

* DNS : do not start / DMF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

RELAIS MIXTE - 21/05/2016

	NATION	TEMPS	IP
1	RUSSE	1:03:01 + 00:00	1,00
	1- Natalia VINOGRADOVA	0:15:44	0:15:44
	2- Gleb TIKHONOV	0:16:01	0:31:45
	3- Andrey KHRAMOV	0:15:31	0:47:16
	4- Galina VINOGRADOVA	0:15:45	1:03:01
2	DANEMARK	1:03:15 + 00:14	1,00
	1- Cecilie KLYSNER	0:16:19	0:16:19
	2- Tue LASSEN	0:16:20	0:32:39
	3- Soren BOBACH	0:15:34	0:48:13
	4- Maja ALM	0:15:02	1:03:15
3	SUISSE	1:03:28 + 00:27	1,01
	1- Judith WYDER	0:15:47	0:15:47
	2- Andreas KYBURZ	0:15:56	0:31:43
	3- Martin HUBMANN	0:15:42	0:47:25
	4- Rahel FRIEDERICH	0:16:03	1:03:28
6	FRANCE	1:05:28 + 02:27	1,04
	1- Amélie CHATAING	0:17:13	0:17:13
	2- Frédéric TRANCHAND	0:15:34	0:32:47
	3- Lucas BASSET	0:15:52	0:48:39
	4- Léa VERCELLOTTI	0:16:49	1:05:28

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016
<http://www.eoc2016.cz/en/>



QUALIFICATION SPRINT - 22/05/2016

3,7 km / 30 m de dénivelé / 20 postes

HOMMES SÉRIE A	NATION	TEMPS	IP
1	Martin REGBORN	0:13:05	+ 00:00 1,00
2	Håkon Jarvis WESTERGÅRD	0:13:11	+ 00:06 1,01
3	Martin HUBMAN	0:13:12	+ 00:07 1,01
10	Lucas BASSET	0:13:34	+ 00:29 1,04
	Nicolas RIO	PM	

3,7 km / 125 m de dénivelé / 19 postes

HOMMES SÉRIE B	NATION	TEMPS	IP
1	Gustav BERGMAN	0:13:10	+ 00:00 1,00
2	Trond Einar Moe PEDERSLI	0:13:22	+ 00:12 1,02
2	Andrei KHRAMOV	0:13:22	+ 00:12 1,02
4	Loïc CAPBERN	0:13:23	+ 00:13 1,02
6	Frédéric TRANCHAND	0:13:28	+ 00:18 1,02

3,8 km / 20 m de dénivelé / 20 postes

HOMMES SÉRIE C	NATION	TEMPS	IP
1	Matthias KYBURZ	0:13:10	+ 00:00 1,00
1	Jonas LEANDERSSON	0:13:17	+ 00:07 1,01
3	Oystein KVAAL ØSTERBO	0:13:18	+ 00:08 1,01
19	Vincent COUPAT	0:13:58	+ 00:48 1,06
24	Loïc MARTY	0:14:12	+ 01:02 1,08

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 3 sur 29

3,4 km / 20 m de dénivelé / 16 postes

DAMES SÉRIE A	NATION	TEMPS	IP
1	Judith WYDER	0:14:12	+ 00:00 1,00
2	Sabine HAUSWIRTH	0:14:16	+ 00:04 1,00
3	Sari ANTTONEN	0:14:43	+ 00:31 1,04
12	Léa VERCELLOTTI	0:16:14	+ 02:02 1,14
14	Lauriane BEAUVISAGE	0:16:20	+ 02:08 1,15

3,4 km / 15 m de dénivelé / 16 postes

DAMES SÉRIE B	NATION	TEMPS	IP
1	Elena ROOS	0:13:57	+ 00:00 1,00
2	Aleksandra HORNIK	0:14:05	+ 00:08 1,01
3	Ursula KADAN	0:14:16	+ 00:19 1,02
13	Isis BASSET	0:14:48	+ 00:51 1,06

3,5 km / 20 m de dénivelé / 19 postes

DAMES SÉRIE C	NATION	TEMPS	IP
1	Nadiya VOLYNKA	0:14:41	+ 00:00 1,00
2	Lina STRAND	0:15:02	+ 00:21 1,02
3	Venla HARIU	0:15:03	+ 00:22 1,02
8	Amélie CHATAING	0:15:29	+ 00:48 1,05



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016
<http://www.eoc2016.cz/en/>



FINALE SPRINT - 22/05/2016

3,4 km / 130 m de dénivelé / 22 postes

HOMMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP
1	Matthias KYBURZ	0:13:42	+ 00:00 1,00
2	Gustav BERGMAN	0:13:44	+ 00:02 1,00
3	Florian HOWALD	0:13:45	+ 00:03 1,00
22	Lucas BASSET	0:15:03	+ 01:21 1,10
44	Loïc CAPBERN	0:16:08	+ 02:26 1,18
	Frédéric TRANCHAND	PM	

3,1 km / 120 m de dénivelé / 20 postes

HOMMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP
1	Tue LASSEN	0:13:35	+ 00:00 1,00
2	Mikka SUOMINEN	0:14:08	+ 00:33 1,04
3	Sergey DOBRYNIN	0:14:09	+ 00:34 1,04
	Nicolas RIO	DNS	
	Loïc MARTY	DNS	
	Vincent COUPAT	DNS	

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 4 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016

<http://www.eoc2016.cz/en/>

QUALIFICATION LONGUE DISTANCE - 23/05/2016

10,3 km / 470 m de dénivelé / 20 postes

HOMMES SÉRIE A	NATION	TEMPS	IP
1 Daniel HUBMANN	 Suisse	1:09:43	+ 00:00 1,00
2 Andreas KYBURZ	 Suisse	1:10:57	+ 01:14 1,02
3 Johan RUNESSON	 Suède	1:11:30	+ 01:37 1,03
24 Loïc MARTY	 France	1:26:31	+ 16:48 1,24
29 Théo FLEURENT	 France	1:30:57	+ 21:14 1,30

10,3 km / 440 m de dénivelé / 20 postes

HOMMES SÉRIE B	NATION	TEMPS	IP
1 Magne DÆHLI	 Norvège	1:10:25	+ 00:00 1,00
2 Baptiste ROLLIER	 Suisse	1:10:45	+ 00:20 1,00
3 Martin REGORRN	 Suède	1:12:36	+ 02:11 1,03
8 Nicolas RIO	 France	1:14:53	+ 04:28 1,06
Loïc CAPBERN	 France	PM	

10,2 km / 440 m de dénivelé / 20 postes

HOMMES SÉRIE C	NATION	TEMPS	IP
1 Miloš NYKODYM	 République-Tchèque	1:11:07	+ 00:00 1,00
1 Fredrik BAKKMAN	 Suède	1:11:34	+ 00:27 1,01
3 Carl GODAGER KAAS	 Norvège	1:11:45	+ 00:38 1,01
4 Frédéric TRANCHAND	 France	1:12:06	+ 00:59 1,01
28 Olivier BLANC-TRANCHANT	 France	1:35:31	+ 24:24 1,34

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 5 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016

<http://www.eoc2016.cz/en/>

FINALE LONGUE DISTANCE - 24/05/2016

16,1 km / 650 m de dénivelé / 23 postes

HOMMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP
1 Daniel HUBMANN	 Suisse	1:36:25	+ 00:00 1,00
2 Magne DÆHLI	 Norvège	1:37:47	+ 01:22 1,01
3 Martin REGORRN	 Suède	1:38:33	+ 02:08 1,02
8 Frédéric TRANCHAND	 France	1:39:58	+ 03:33 1,04
42 Nicolas RIO	 France	1:54:03	+ 17:38 1,18

11,4 km / 430 m de dénivelé / 15 postes

HOMMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP
1 Roger CASAL	 Espagne	1:13:55	+ 00:00 1,00
2 Dmitri NAKONECHNYI	 Suisse	1:17:47	+ 03:52 1,05
3 Wolfgang SIEGERT	 Autriche	1:17:51	+ 03:56 1,05
Loïc CAPBERN	 France	DNS	
Olivier BLANC-TRANCHANT	 France	DNS	
Loïc MARTY	 France	DNS	
Théo FLEURENT	 France	DNS	

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 6 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016

<http://www.eoc2016.cz/en/>

QUALIFICATION MOYENNE DISTANCE - 26/05/2016

4,7 km / 185 m de dénivelé / 21 postes

HOMMES SÉRIE A	NATION	TEMPS	IP
1 Johan RUNESSON	 Suède	0:28:29	+ 00:00 1,00
2 Martin HUBMANN	 Suisse	0:29:01	+ 00:32 1,02
3 Lucas BASSET	 France	0:29:08	+ 00:39 1,02
12 Olivier BLANC-TRANCHANT	 France	0:31:08	+ 02:39 1,09

HOMMES SÉRIE B	NATION	TEMPS	IP
1 Carl GODAGER KAAS	 Norvège	0:28:42	+ 00:00 1,00
2 Oskar SJÖBERG	 Suède	0:28:45	+ 00:03 1,00
3 Timo SILD	 Estonie	0:28:57	+ 00:15 1,01
12 Vincent COUPAT	 France	0:30:45	+ 02:03 1,07
23 Loïc MARTY	 France	0:32:08	+ 03:26 1,12

4,7 km / 175 m de dénivelé / 22 postes

HOMMES SÉRIE C	NATION	TEMPS	IP
1 Matthias KYBURZ	 Suisse	0:28:08	+ 00:00 1,00
2 Albin RIDEFELT	 Suède	0:28:41	+ 00:33 1,02
3 Jan PETRŽELA	 République-Tchèque	0:29:34	+ 01:26 1,05
15 Nicolas RIO	 France	0:31:30	+ 03:22 1,12
29 Théo FLEURENT	 France	0:34:17	+ 06:09 1,22

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 7 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016

<http://www.eoc2016.cz/en/>

FINALE MOYENNE DISTANCE - 27/05/2016

5,7 km / 210 m de dénivelé / 24 postes

HOMMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP
1 Matthias KYBURZ	 Suisse	0:31:56	+ 00:00 1,00
2 Gustav BERGMANN	 Suède	0:32:30	+ 00:34 1,02
3 Lucas BASSET	 France	0:32:47	+ 00:51 1,03
25 Nicolas RIO	 France	0:35:25	+ 03:29 1,11
36 Olivier BLANC-TRANCHANT	 France	0:37:41	+ 05:45 1,18
38 Vincent COUPAT	 France	0:38:00	+ 06:04 1,19

4,7 km / 150 m de dénivelé / 19 postes

HOMMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP
1 Jo Forseth INDGARD	 Norvège	0:27:59	+ 00:00 1,00
2 Hector HAINES	 Grande-Bretagne	0:28:21	+ 00:22 1,01
3 Kristo HEINMANN	 Estonie	0:28:39	+ 00:40 1,02
8 Loïc MARTY	 France	0:29:46	+ 01:47 1,06
16 Théo FLEURENT	 France	0:30:56	+ 02:57 1,11

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 8 sur 29

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016

<http://www.eoc2016.cz/en/>

FINALE MOYENNE DISTANCE - 27/05/2016

5,0 km / 170 m de dénivelé / 21 postes

DAMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP
1 Tove ALEXANDERSSON	 Suède	0:32:37	+ 00:00 1,00
2 Judith WYDER	 Suisse	0:34:50	+ 02:13 1,07
3 Marika TEINI	 Finlande	0:35:02	+ 02:25 1,07
22 Lisa BASSET	 France	0:38:36	+ 05:59 1,18
41 Annélie CHATAING	 France	0:42:42	+ 10:05 1,31
51 Léa VERCELLOTTI	 France	0:50:33	+ 17:56 1,55

3,9 km / 115 m de dénivelé / 16 postes

DAMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP
1 Natalia EFIMOVA	 Russie	0:32:03	+ 00:00 1,00
2 Lisa HOLER	 Suisse	0:32:37	+ 00:24 1,01
3 Sandra PAUŽAITĖ	 Lituanie	0:32:50	+ 00:27 1,01
4 Lauriane BEAUVISAGE	 France	0:32:46	+ 00:43 1,02



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe (RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE)

21-28 mai 2016
<http://www.eoc2016.cz/en/>



RELAIS - 28/05/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	SUISSE	1:46:07	+ 00:00 1,00
1- Florian HOWALD		0:35:54	0:35:54
2- Baptiste ROLLIER		0:34:28	1:10:22
3- Martin HUBMANN		0:35:45	1:46:07
2	NORVÈGE	1:46:15	+ 00:08 1,00
1- Carl GODAGER KAAS		0:35:23	0:35:23
2- Eskil KINNERBERG		0:34:40	1:10:03
3- Magne DAEHU		0:36:12	1:46:15
3	RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE	1:46:20	+ 00:13 1,00
1- Jan PETRŽELA		0:34:20	0:34:20
2- Jan SEDIVÝ		0:34:54	1:09:14
3- Vojtěch KRÁL		0:37:06	1:46:20
11	(16) FRANCE 2	1:56:28	+ 10:21 1,10
1- Loïc CAPBERN		0:36:23	0:36:23
2- Olivier BLANC-FRANÇHANT		0:38:26	1:14:49
3- Loïc MARTY		0:41:39	1:56:28

Classement par équipe

28	FRANCE 1	2:09:25	+ 23:10 1,22
1- Vincent COUPAT		0:45:08	0:45:08
2- Lucas BASSET		0:38:56	1:24:04
3- Frédéric TRANCHAND		0:45:21	2:09:25

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 9 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe des jeunes (Jaroslaw - POLOGNE)

01-03 juillet 2016

<http://www.eoc2016.espl/>



* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

LONGUE DISTANCE - 01/07/2016

5,6 km / 280 m de dénivelé / 15 postes			
HOMMES 16	NATION	TEMPS	IP
1	Danemark	0:50:39	+ 00:00 1,00
2	Finlande	0:50:57	+ 00:18 1,01
3	France	0:51:28	+ 00:49 1,02
16	Guilhem HABERKORN	0:57:19	+ 06:40 1,13
30	France	1:02:27	+ 11:48 1,23
37	Axel PANNIER	1:04:35	+ 13:56 1,28

6,9 km / 310 m de dénivelé / 17 postes			
HOMMES 18	NATION	TEMPS	IP
1	République-Tchèque	0:52:12	+ 00:00 1,00
2	Ottakar HIRS	0:59:19	+ 07:07 1,14
3	Suisse	0:59:41	+ 07:29 1,14
6	Pierre ERBLAND	1:01:13	+ 09:01 1,17
7	Raphael MASLIAH	1:01:26	+ 09:14 1,18
63	Ayméric WOLZ	1:21:44	+ 29:32 1,57
66	Alexandre VERGNAUD	1:24:09	+ 31:57 1,61

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 10 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe des jeunes (Jaroslaw - POLOGNE)

01-03 juillet 2016
<http://www.eyoc2016.pl/>



RELAIS - 02/07/2016

HOMMES 16	NATION	TEMPS	IP
1	FRANCE	1:57:09 + 00:00	1,00
1- Guilhem HABERKORN		0:38:23	0:38:23
2- Mathis GENNARO		0:42:16	1:20:39
3- Guilhem ELIAS		0:36:30	1:57:09
2	SUISSE	1:57:40 + 00:31	1,00
1- Matthias GRÜNDLER		0:35:46	0:35:46
2- Silas HUTZLI		0:44:20	1:20:06
3- Fabian AEBERSOLD		0:37:34	1:57:40
3	RUSSIE	1:59:47 + 02:38	1,02
1- Nikol KUDRIAVTCEV		0:39:13	0:39:13
2- Konstant SELEZNEV		0:40:50	1:20:03
3- Anton LUKASHEVICH		0:39:44	1:59:47

DAMES 16	NATION	TEMPS	IP
1	HONGRIE	2:01:13 + 00:00	1,00
1- Dorottya HAINAL		0:39:56	0:39:56
2- Csilla GARDONYI		0:40:26	1:20:22
3- Hanga SZUROMI		0:40:51	2:01:13
2	RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE	2:05:10 + 03:57	1,03
1- Jana PETEROVA		0:45:56	0:45:56
2- Eliska HOJNA		0:36:56	1:22:52
3- Sarka RUCKEROVA		0:42:18	2:05:10
3	SUISSE	2:08:08 + 06:55	1,06
1- Lea WIDMER		0:40:00	0:40:00
2- Elisa BERTOZZI		0:52:43	1:32:43
3- Eliane DEININGER		0:35:25	2:08:08
11	FRANCE	2:21:34 + 20:21	1,17
1- Perrine TOUSSAINT		0:46:00	0:46:00
2- Hélène CHAMPIGNY		0:49:05	1:35:05
3- Alina PALCAU		0:46:29	2:21:34

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mûriers - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 11 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe des jeunes (Jaroslaw - POLOGNE)

01-03 juillet 2016
<http://www.eyoc2016.pl/>



RELAIS - 02/07/2016

HOMMES 18	NATION	TEMPS	IP
1	FINLANDE	2:17:40 + 00:00	1,00
1- Aaro JUUKUNEN		0:45:18	0:45:18
2- Akseli RUOHOLA		0:47:28	1:32:46
3- Tuomas HEIKKILÄ		0:44:54	2:17:40
2	NORVÈGE	2:21:03 + 03:23	1,02
1- Jørgen BAKLID		0:52:12	0:52:12
2- Håvard EIDSMO		0:43:49	1:36:01
3- Vegard GULDBRANSEN		0:45:02	2:21:03
3	POLOGNE	2:21:23 + 03:43	1,03
1- Marcin BIEDERMAN		0:45:00	0:45:00
2- Kacper KUÇA		0:49:23	1:34:23
3- Fryderyk PRYJMA		0:47:00	2:21:23
8	FRANCE	2:27:46 + 10:06	1,07
1- Raphaël MASLIAH		0:50:56	0:50:56
2- Pierre ERBLAND		0:49:36	1:40:32
3- Aymeric WOIZ		0:47:14	2:27:46

DAMES 18	NATION	TEMPS	IP
1	FINLANDE	2:17:07 + 00:00	1,00
1- Anni HAAPÄÄ		0:47:32	0:47:32
2- Amy NYMALM		0:45:04	1:32:36
3- Leenuk HANUJARVI		0:44:31	2:17:07
2	RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE	2:18:25 + 01:18	1,01
1- Apolena MALINOVA		0:52:30	0:52:30
2- Barbora VYNALKOVA		0:45:15	1:37:45
3- Tereza JANOSIKOVA		0:40:40	2:18:25
3	POLOGNE	2:22:59 + 05:52	1,04
1- Kinga KROLIK		0:50:16	0:50:16
2- Agnieszka CYCH		0:46:57	1:37:13
3- Zuzanna MORAWSKA		0:45:46	2:22:59
13	FRANCE	2:55:19 + 36:12	1,26
1- Chloé DUOIGNON		0:52:17	0:52:17
2- Marie VUITTON		1:02:15	1:54:32
3- Louise LE GLAND		0:58:47	2:53:19

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mûriers - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 12 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe des jeunes (Jaroslaw - POLOGNE)

01-03 juillet 2016

<http://www.eyoc2016.pl/>

SPRINT - 03/07/2016

2,5 km / 50 m de dénivelé

HOMMES 16	NATION	TEMPS	IP
1	France	0:10:19	+ 00:00 1,00
2	République-Tchèque	0:10:31	+ 00:12 1,02
3	Finlande	0:10:33	+ 00:14 1,02
16	Guilhem HABERKORN	0:11:01	+ 00:42 1,07
35	Axel PANNIER	0:11:31	+ 01:12 1,12
68	Mathis GENNARO	0:12:53	+ 02:34 1,25

HOMMES 18	NATION	TEMPS	IP
1	Norvège	0:12:03	+ 00:00 1,00
2	Henrik JOHANNESSEN	0:12:10	+ 00:07 1,01
3	Akseli RUOHOLA	0:12:16	+ 00:13 1,02
24	Raphael MASLIAH	0:13:02	+ 00:59 1,08
52	Alexandre VERGNAUD	0:13:53	+ 01:50 1,15
57	Aymeric WOLZ	0:14:00	+ 01:57 1,16
70	Pierre ERBLAND	0:14:25	+ 02:22 1,20

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 13 sur 29

2,2 km / 50 m de dénivelé

DAMES 16	NATION	TEMPS	IP
1	Finlande	0:10:46	+ 00:00 1,00
2	Cilla GARDONYI	0:11:13	+ 00:27 1,04
3	Eliane DEININGER	0:11:31	+ 00:45 1,07
29	Alina PALCAU	0:12:47	+ 02:01 1,19
35	Perrine TOUSSAINT	0:13:06	+ 02:20 1,22
38	Eloise CHATELAIN	0:13:15	+ 02:29 1,23
56	Hélène CHAMPIGNY	0:13:46	+ 03:00 1,28

2,8 km / 60 m de dénivelé

DAMES 18	NATION	TEMPS	IP
1	Kinga KROLIK	0:12:46	+ 00:00 1,00
2	Tereza JANSKOVA	0:13:05	+ 00:19 1,02
3	Agnes-Rebeka NEDA	0:13:27	+ 00:41 1,05
26	Chloé DUDOIGNON	0:14:46	+ 02:00 1,16
37	Louise LE GLAND	0:15:19	+ 02:33 1,20
46	Marie VUITTON	0:15:37	+ 02:51 1,22

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 13 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde juniors (Engadin - SUISSE)

09-15 juillet 2016

<http://www.jwoc2016.ch/>

SPRINT - 10/07/2016

3,7 km / 100 m de dénivelé / 19 postes

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Joey HADORN	0:12:47	+ 00:00 1,00
2	Thomas CURIGER	0:12:56	+ 00:09 1,01
3	Isac VON KRUSENSTIERNA	0:13:04	+ 00:17 1,02
5	Quentin RAUTURIER	0:13:19	+ 00:32 1,04
13	Arnaud PERRIN	0:13:34	+ 00:47 1,06
31	Adrien DELENNE	0:14:01	+ 01:14 1,10
39	Mathieu PERRIN	0:14:09	+ 01:22 1,11
	Benjamin LEDUC	Disq.	

* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

3,3 km / 85 m de dénivelé / 16 postes

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Simona AEBERSOLD	0:13:13	+ 00:00 1,00
2	Anna DVORANSKAIA	0:14:05	+ 00:52 1,07
3	Anna HAATAJA	0:14:08	+ 00:55 1,07
40	Florence HANAUER	0:16:06	+ 02:53 1,22
59	Chloé HABERKORN	0:16:35	+ 03:22 1,25
91	Juliette BASSET	0:17:26	+ 04:13 1,32
119	Mélie BEAUVIR	0:19:48	+ 06:35 1,50
	Cécile FOLTZER	PM	

LONGUE DISTANCE - 11/07/2016

8,8 km / 450 m de dénivelé / 21 postes

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Joey HADORN	1:05:01	+ 00:00 1,00
2	Thomas CURIGER	1:05:53	+ 00:52 1,01
3	Isac VON KRUSENSTIERNA	1:07:05	+ 02:04 1,03
24	Mathieu RAUTURIER	1:15:56	+ 10:55 1,17
35	Quentin RAUTURIER	1:17:28	+ 12:27 1,19
67	Fleury ROUX	1:22:59	+ 17:58 1,28
71	Arnaud PERRIN	1:23:43	+ 18:42 1,29
75	Adrien DELENNE	1:24:53	+ 19:52 1,31

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 14 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde juniors (Engadin - SUISSE)

09-15 juillet 2016

<http://www.jwoc2016.ch/>

QUALIFICATION MOYENNE DISTANCE - 13/07/2014

3,7 km / 140 m de dénivelé / 16 postes

HOMMES SÉRIE 1	NATION	TEMPS	IP
1	 Finlande	0:25:09	+ 00:00 1,00
2	 Suisse	0:25:33	+ 00:24 1,02
3	 Finlande	0:26:01	+ 00:52 1,03
7	 France	0:26:59	+ 01:50 1,07
31	 France	0:31:42	+ 06:33 1,24

3,7 km / 140 m de dénivelé / 16 postes

HOMMES SÉRIE 2	NATION	TEMPS	IP
1	 Suisse	0:23:45	+ 00:00 1,00
2	 Autriche	0:24:19	+ 00:34 1,02
3	 République-Tchèque	0:26:58	+ 03:13 1,14
11	 France	0:28:36	+ 04:51 1,20
26	 France	0:30:39	+ 06:54 1,29

3,6 km / 150 m de dénivelé / 17 postes

HOMMES SÉRIE 3	NATION	TEMPS	IP
1	 Suède	0:26:00	+ 00:00 1,00
2	 Suède	0:26:11	+ 00:11 1,01
3	 Suisse	0:27:50	+ 01:50 1,07
7	 France	0:28:00	+ 02:00 1,08
22	 France	0:30:20	+ 04:20 1,17

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 15 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde juniors (Engadin - SUISSE)

09-15 juillet 2016

<http://www.jwoc2016.ch/>

FINALE MOYENNE DISTANCE - 14/07/2015

3,6 km / 230 m de dénivelé / 17 postes

HOMMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP
1	 Suisse	0:24:21	+ 00:00 1,00
2	 Suisse	0:25:10	+ 00:49 1,03
3	 Norvège	0:25:32	+ 01:11 1,05
11	 France	0:26:35	+ 02:14 1,09
31	 France	0:28:47	+ 04:26 1,18
33	 France	0:28:57	+ 04:36 1,15

3,4 km / 215 m de dénivelé / 16 postes

HOMMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP
1	 Russie	0:25:41	+ 00:00 1,00
2	 Nouvelle-Zélande	0:26:01	+ 00:20 1,01
3	 France	0:26:03	+ 00:22 1,01
29	 France	0:31:00	+ 05:19 1,21
	 France	Disq.	

3,2 km / 175 m de dénivelé / 16 postes

HOMMES FINALE C	NATION	TEMPS	IP
1	 Hongrie	0:24:06	+ 00:00 1,00
2	 Portugal	0:26:11	+ 02:05 1,09
2	 Turquie	0:26:11	+ 02:05 1,09

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvains - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 16 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

3,1 km / 125 m de dénivelé / 15 postes

DAMES SÉRIE 1	NATION	TEMPS	IP
1	 Suisse	0:26:51	+ 00:00 1,00
2	 Norvège	0:27:12	+ 00:21 1,01
3	 Grande-Bretagne	0:27:20	+ 00:29 1,02
9	 France	0:30:30	+ 03:39 1,14
23	 France	0:34:10	+ 07:19 1,26

3,1 km / 125 m de dénivelé / 15 postes

DAMES SÉRIE 2	NATION	TEMPS	IP
1	 Suède	0:28:12	+ 00:00 1,00
2	 Danemark	0:28:32	+ 00:20 1,01
3	 Hongrie	0:28:43	+ 00:31 1,02
8	 France	0:29:51	+ 01:39 1,06
15	 France	0:31:17	+ 03:05 1,11

3,2 km / 125 m de dénivelé / 15 postes

DAMES SÉRIE 3	NATION	TEMPS	IP
1	 Suisse	0:27:25	+ 00:00 1,00
2	 Grande-Bretagne	0:28:35	+ 01:10 1,04
3	 République-Tchèque	0:28:40	+ 01:15 1,05
32	 France	0:36:09	+ 08:44 1,32

www.ffcoorientation.fr

Page 15 sur 29

3,1 km / 190 m de dénivelé / 17 postes

DAMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP
1	 Suisse	0:24:06	+ 00:00 1,00
2	 Pologne	0:25:56	+ 01:50 1,08
3	 Suède	0:26:17	+ 02:11 1,09
29	 France	0:31:21	+ 07:15 1,30
34	 France	0:31:45	+ 07:39 1,32
44	 France	0:33:22	+ 09:16 1,29

3,1 km / 180 m de dénivelé / 15 postes

DAMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP
1	 Hongrie	0:24:56	+ 00:00 1,00
2	 Danemark	0:25:34	+ 00:38 1,03
3	 Finlande	0:25:50	+ 00:54 1,04
21	 France	0:30:55	+ 05:59 1,24
41	 France	0:35:03	+ 10:07 1,37

2,6 km / 150 m de dénivelé / 14 postes

DAMES FINALE C	NATION	TEMPS	IP
1	 Australie	0:31:38	+ 00:00 1,00
2	 Allemagne	0:32:14	+ 00:36 1,02
3	 Lituanie	0:32:36	+ 00:58 1,03

www.ffcoorientation.fr

Page 16 sur 29





RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde juniors (Engadin - SUISSE)

09-15 juillet 2016
<http://www.iwoc-2016.ch/>



RELAIS - 15/07/2015

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	SUISSE	1:41:26 + 00:00	1,00
1- Thomas CURIGER		0:33:57	0:33:57
2- Riccardo RANCAN		0:33:43	1:07:40
3- Joey HADORN		0:33:46	1:41:26
2	SUÈDE	1:43:54 + 02:28	1,02
1- Anton FORSBERG		0:37:04	0:37:04
2- Simon HECTOR		0:32:52	1:09:56
3- Isaac VON KRUSENSTERNA		0:33:58	1:43:54
3	FINLANDE	1:45:07 + 03:41	1,04
1- Topias AHOLA		0:35:25	0:35:25
2- Anton KUUKKA		0:35:02	1:10:27
3- Olli OJANAHO		0:34:40	1:45:07
4	FRANCE	1:46:25 + 04:59	1,05
1- Quentin RAUTURIER		0:33:56	0:33:56
2- Mathieu PERRIN		0:37:28	1:11:24
3- Arnaud PERRIN		0:35:01	1:46:25

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 17 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde (SUÈDE)

20-28 août 2016
<http://www.woc2016.se/en/>



* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

QUALIFICATION SPRINT - 20/08/2016

3,6 km / 70 m de dénivelé / 19 postes			
HOMMES SÉRIE 1	NATION	TEMPS	IP
1	Tue LASSEN	0:12:32 + 00:00	1,00
2	Andreu BLANES	0:12:34	+ 00:02 1,00
3	Jerker LYSSELL	0:12:35	+ 00:03 1,00
3	Frédéric TRANCHAND	0:12:35 + 00:03	1,00
3,5 km / 70 m de dénivelé / 20 postes			
HOMMES SÉRIE 2	NATION	TEMPS	IP
1	Jonas LEANDERSSON	0:12:18 + 00:00	1,00
2	Matthias K'IBURZ	0:12:24	+ 00:06 1,01
2	Emil SVENSK	0:12:24 + 00:06	1,01
17	Loïc CAPBERN	0:13:20 + 01:02	1,08
3,5 km / 70 m de dénivelé / 19 postes			
HOMMES SÉRIE 3	NATION	TEMPS	IP
1	Martin REGORIN	0:12:21 + 00:00	1,00
1	Daniel HUBMANN	0:12:21 + 00:00	1,00
3	Andreas HOUGAARD BOESEN	0:12:28 + 00:07	1,01
7	Vincent COUPAT	0:12:44 + 00:23	1,03

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 18 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

3,1 km / 60 m de dénivelé / 16 postes			
DAMES SÉRIE 1	NATION	TEMPS	IP
1	Sari ANTONEN	0:12:58 + 00:00	1,00
2	Galina VINOGRADOVA	0:13:05	+ 00:07 1,01
3	Maja MØLLER ALM	0:13:10 + 00:12	1,02
17	Lauriane BEAUVISAGE	0:14:35 + 01:37	1,12
3,2 km / 60 m de dénivelé / 18 postes			
DAMES SÉRIE 2	NATION	TEMPS	IP
1	Judith WYDER	0:13:21 + 00:00	1,00
2	Anna DVORIANSKAJA	0:14:30	+ 01:09 1,09
2	Karolin ÖHLSÖN	0:14:30 + 01:09	1,09
13	Léa VERCELLOTTI	0:15:59 + 02:38	1,20
3,1 km / 60 m de dénivelé / 17 postes			
DAMES SÉRIE 3	NATION	TEMPS	IP
1	Cecile FRIBERG KLYSNER	0:13:06 + 00:00	1,00
2	Ikona WICHA	0:13:27	+ 00:21 1,03
3	Nadiya VOLYNKA	0:13:33 + 00:27	1,03
9	Isis BASSET	0:14:13 + 01:07	1,09





RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Championnats du monde (SUÈDE)
20-28 août 2016
<http://www.woc2016.se/en/>



FINALE SPRINT - 20/08/2016

HOMMES		NATION		TEMPS		IP	
1	Jerker L'YSELL		Suède	0:14:28	+ 00:00	1,00	1,00
2	Matthias KYBURZ		Suisse	0:14:31	+ 00:03	1,00	1,00
3	Daniel HUBMANN		Suisse	0:14:37	+ 00:09	1,01	1,01
8	Frédéric TRANCHAND		France	0:15:02	+ 00:34	1,04	1,04
25	Vincent COUPAT		France	0:15:33	+ 01:05	1,07	1,07

4,1 km / 100 m de dénivelé / 22 postes

DAMES		NATION		TEMPS		IP	
1	Maja MÖLLER-ALM		Danemark	0:14:27	+ 00:00	1,00	1,00
2	Judith WYDER		Suisse	0:14:53	+ 00:26	1,03	1,03
3	Anastasia DENISOVA		Biélorussie	0:15:10	+ 00:43	1,05	1,05
16	Isia BASSET		France	0:16:32	+ 02:05	1,14	1,14
33	Léa VERCELLOTTI		France	0:17:42	+ 03:15	1,22	1,22

3,6 km / 80 m de dénivelé / 20 postes



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Championnats du monde (SUÈDE)
20-28 août 2016
<http://www.woc2016.se/en/>



SPRINT RELAIS MIXTE - 21/08/2016

DANEMARK		NATION		TEMPS		IP	
1	Cecilie FRIBERG KLYSNER		Danemark	0:52:35	+ 00:00	1,00	1,00
	2- Tue LASSEN			0:13:30	0:13:30		
	3- Soren BOBACH			0:12:49	0:26:19		
	4- Maja ALM			0:13:06	0:39:25		
				0:13:10	0:52:35		
2	SUISSE		Suisse	0:52:51	+ 00:16	1,01	1,01
	1- Rahel FRIEDERICH			0:13:36	0:13:36		
	2- Florian HOWALD			0:13:06	0:26:42		
	3- Martin HUBMANN			0:13:01	0:39:43		
	4- Judith WYDER			0:13:08	0:52:51		
3	SUÈDE		Suède	0:53:36	+ 01:01	1,02	1,02
	1- Lina STRAND			0:13:25	0:13:25		
	2- Gustav BERGMAN			0:13:07	0:26:32		
	3- Jonas LEANDERSSON			0:12:41	0:39:13		
	4- Helena JANSSON			0:14:23	0:53:36		
7	FRANCE		France	0:55:38	+ 03:03	1,06	1,06
	1- Amélie CHATAING			0:14:20	0:14:20		
	2- Frédéric TRANCHAND			0:12:53	0:27:13		
	3- Lucas BASSET			0:13:17	0:40:30		
	4- Léa VERCELLOTTI			0:15:08	0:55:38		

RÉSULTATS
HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS
HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde (SUÈDE)

20-28 août 2016
<http://www.woc2016.se/en/>



MOYENNE DISTANCE - 23/08/2016

6,3 km / 290 m de dénivelé / 25 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Suisse	0:37:09	+ 00:00 1,00
2	Norvège	0:37:23	+ 00:14 1,01
3	Suisse	0:37:32	+ 00:23 1,01
4	France	0:37:44	+ 00:35 1,02
5	France	0:37:51	+ 00:42 1,02
40	France	0:43:49	+ 06:40 1,18

5,1 km / 220 m de dénivelé / 21 postes			
DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Suède	0:33:57	+ 00:00 1,00
2	Norvège	0:34:32	+ 00:35 1,02
3	Russie	0:34:35	+ 00:38 1,02
10	France	0:36:36	+ 02:39 1,08
28	France	0:39:08	+ 05:11 1,15

LONGUE DISTANCE - 25/08/2016

15,5 km / 640 m de dénivelé / 30 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Norvège	1:33:27	+ 00:00 1,00
2	France	1:35:13	+ 01:46 1,02
3	Suisse	1:35:32	+ 02:05 1,02
4	France	1:39:16	+ 05:49 1,06
8	France	1:40:21	+ 06:54 1,07
20	France	1:47:32	+ 14:05 1,15

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 21 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde (SUÈDE)

20-28 août 2016
<http://www.woc2016.se/en/>

RELAIS - 27/08/2016

15,5 km / 640 m de dénivelé / 30 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Norvège	1:47:44	+ 00:00 1,00
	1- Carl GODDAGER KAAS	0:34:57	0:34:57
	2- Olav LUNDANES	0:34:50	1:09:47
	3- Magne DAERHU	0:37:57	1:47:44
2	Suisse	1:49:38	+ 01:54 1,02
	1- Fabian HERTNER	0:35:51	0:35:51
	2- Daniel HUBMANN	0:35:44	1:11:35
	3- Matthias KYBURZ	0:38:03	1:49:38
3	Suède	1:52:23	+ 04:39 1,04
	1- Fredrik BAKKMAN	0:38:12	0:38:12
	2- Gustav BERGMAN	0:35:21	1:13:33
	3- William LIND	0:38:50	1:52:23
6	France	1:56:24	+ 08:40 1,08
	1- Lucas BASSET	0:38:23	0:38:23
	2- Thierry GUERGIOU	0:36:13	1:14:36
	3- Frédéric TRANCHAND	0:41:48	1:56:24

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 22 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe d'Europe juniors (ÉCOSSE)

30 septembre-02 octobre 2016

<http://www.scottish-orientation.org.uk/2016>



* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

SPRINT - 09/09/2016

2,6 km / 85 m de dénivelé / 24 postes				
HOMMES 18	NATION	TEMPS	IP	
1	Isac VON KRUSENSTIERNA	0:12:24	+ 00:00	1,00
2	Kasper FOSSE	0:12:49	+ 00:25	1,03
3	Pierre ERBLAND	0:12:53	+ 00:29	1,04
9	Benjamin LEDUC	0:13:12	+ 00:48	1,06
20	Mathieu PERRIN	0:13:42	+ 01:18	1,10
27	Raphaël MASLIAH	0:14:11	+ 01:47	1,14

2,8 km / 95 m de dénivelé / 26 postes				
HOMMES 20	NATION	TEMPS	IP	
1	Thomas CURIGER	0:13:37	+ 00:00	1,00
2	Simon DUBACH	0:14:03	+ 00:26	1,03
3	Pascal BUCHS	0:14:05	+ 00:28	1,03
12	Pierre MARTINEZ	0:14:41	+ 01:04	1,08
24	Fleury ROUX	0:15:14	+ 01:37	1,12

2,5 km / 65 m de dénivelé / 20 postes				
DAMES 18	NATION	TEMPS	IP	
1	Simona AEBERSOLD	0:11:11	+ 00:00	1,00
2	Victoria BØJIMSTAD	0:12:08	+ 00:57	1,08
3	Veronika KALININA	0:12:15	+ 01:04	1,10
7	Florence HANAUER	0:12:27	+ 01:16	1,11
20	Louise LE GLAND	0:13:15	+ 02:04	1,18
27	Juliette BASSET	0:13:48	+ 02:37	1,23
31	Chloé DUOIGNON	0:14:11	+ 03:00	1,27

2,2 km / 75 m de dénivelé / 22 postes				
DAMES 20	NATION	TEMPS	IP	
1	Andrea SVENSSON	0:13:52	+ 00:00	1,00
2	Sofie BACHMANN	0:14:01	+ 00:09	1,01
2	Paula GROSS	0:14:01	+ 00:09	1,01
20	Maijle BEAUVIR	0:15:18	+ 01:26	1,10

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01.47.97.11.91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 23 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe d'Europe juniors (ÉCOSSE)

30 septembre-02 octobre 2016

<http://www.scottish-orientation.org.uk/2016>



RELAIS - 01/10/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP	
1 SUISSE 1	Suisse	1:39:15	+ 00:00	1,00
1- Andrin GRÜNDLER		0:34:12	0:34:12	
2- Pascal BUCHS		0:32:25	1:06:37	
3- Joey HADORN		0:32:38	1:39:15	
2 SUISSE 2	Suisse	1:41:34	+ 02:19	1,02
1- Noah ZBINDEN		0:34:03	0:34:03	
2- Thomas CURIGER		0:32:34	1:06:37	
3- Riccardo RANCAN		0:34:57	1:41:34	
3 NORVÈGE 1	Norvège	1:42:50	+ 03:35	1,04
1- Olaf STENSLAND LILLEVOLD		0:34:58	0:34:58	
2- Kasper FOSSE		0:33:42	1:08:40	
3- Audun HEIMDAL		0:34:10	1:42:50	
4 FRANCE 1	France	1:42:56	+ 03:41	1,04
1- Mathieu PERRIN		0:33:51	0:33:51	
2- Fleury ROUX		0:34:52	1:08:43	
3- Benjamin LEDUC		0:34:13	1:42:56	
15 FRANCE 2	France	1:55:37	+ 16:22	1,16
1- Pierre ERBLAND		0:35:47	0:35:47	
2- Raphaël MASLIAH		0:39:19	1:15:06	
3- Pierre MARTINEZ		0:40:31	1:55:37	

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01.47.97.11.91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 24 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe d'Europe Juniors (ÉCOSSE)

30 septembre-02 octobre 2016
<http://www.scottish-orienteeing.org/fec2016>



LONGUE DISTANCE - 02/10/2016

7,8 km / 375 m de dénivelé / 26 postes

6,0 km / 260 m de dénivelé / 23 postes

HOMMES 18	NATION	TEMPS	IP
1 Simon IMARK	 Suède	0:54:47	+ 00:00 1,00
2 Kasper FOSSE	 Norvège	0:56:00	+ 01:13 1,02
3 Isaac VON KRUSENSTIERNA	 Suède	0:56:41	+ 01:54 1,03
5 Mathieu PERRIN	 France	0:59:56	+ 05:09 1,09
14 Benjamin LEDUC	 France	1:03:27	+ 08:40 1,16
23 Pierre ERBLAND	 France	1:07:29	+ 12:42 1,23
29 Raphaël MASLIAH	 France	1:14:35	+ 19:48 1,36

9,1 km / 440 m de dénivelé / 27 postes

HOMMES 20	NATION	TEMPS	IP
1 Joey HADORN	 Suisse	1:01:46	+ 00:00 1,00
2 Audun HEIMDAL	 Norvège	1:02:52	+ 01:06 1,02
3 Olli OJANAHO	 Finlande	1:03:11	+ 01:25 1,02
18 Fleury ROUX	 France	1:11:18	+ 09:32 1,15
24 Pierre MARTINEZ	 France	1:14:24	+ 12:38 1,20

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mûriers - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 25 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe du monde (Aarau - SUISSE)

14-16 octobre 2016
<http://www.worldcupswitzerland.ch/>



* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

SPRINT RELAIS MIXTE - 14/10/2016

	NATION	TEMPS	IP
1 SUISSE 1	 Suisse	0:56:08	+ 00:00 1,00
1- Rahel FRIEDERICH		0:15:12	0:15:12
2- Matthias KYBURZ		0:13:28	0:28:40
3- Daniel HUBMANN		0:13:44	0:42:24
4- Judith WYDER		0:13:44	0:56:08
2 SUÈDE 1	 Suède	0:56:39	+ 00:31 1,01
1- Lina STRAND		0:14:43	0:14:43
2- Emil SVENSK		0:13:56	0:28:39
3- Jonas LEANDERSSON		0:13:37	0:42:16
4- Helena JANSSON		0:14:23	0:56:39
3 SUISSE 2	 Suisse	0:56:47	+ 00:39 1,01
1- Elena ROOS		0:14:48	0:14:48
2- Andreas KYBURZ		0:13:51	0:28:39
3- Florian HOWALD		0:13:41	0:42:20
4- Sabine HAUSWIRTH		0:14:27	0:56:47
12 FRANCE 1	 France	1:00:15	+ 04:07 1,07
1- Isia BASSET		0:15:30	0:15:30
2- Frédéric TRANCHAND		0:14:20	0:29:50
3- Lucas BASSET		0:14:17	0:44:07
4- Léa VERCELLOTTI		0:16:08	1:00:15
14 FRANCE 2	 France	1:01:42	+ 05:34 1,10
1- Lauriane BEAUVISAGE		0:15:46	0:15:46
2- Vincent COUPAT		0:14:12	0:29:58
3- Quentin RAUTURIER		0:14:44	0:44:42
4- Fanny ROCHE		0:17:00	1:01:42

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mûriers - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 26 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe du monde (Aarau - SUISSE)

14-16 octobre 2016
<http://www.o-worldcup.ch/en/>



20	FRANCE 3	1:03:50	+ 07:42	1,14
1-	Maëlle BEAUVIR	0:15:48	0:15:48	
2-	Adrien DELENNE	0:14:16	0:30:04	
3-	Arnaud PERRIN	0:15:27	0:45:31	
4-	Lucille GIRARD	0:18:19	1:03:50	

1	Judith WYDER <th>1:13:14 <th>+ 00:00 <th>1,00 </th></th></th>	1:13:14 <th>+ 00:00 <th>1,00 </th></th>	+ 00:00 <th>1,00 </th>	1,00
2	Sabine HAUSWORTH	1:15:16	+ 02:02	1,03
3	Tove ALEXANDERSSON	1:15:57	+ 02:43	1,04
19	Isia BASSET	1:28:46	+ 15:32	1,21
42	Fanny ROCHE	1:36:06	+ 22:52	1,31
47	Laurianne BEAUVISAGE	1:37:43	+ 24:29	1,33

LONGUE DISTANCE - 15/10/2016

16,2 km / 410 m de dénivelé / 32 postes				
HOMMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Matthias KYBURZ	1:24:47	+ 00:00	1,00
2	Olav LUNDANES	1:25:08	+ 00:21	1,00
3	Carl GODAGER KAAS	1:26:49	+ 02:02	1,02
8	Frédéric TRANCHAND	1:29:13	+ 04:26	1,05
14	Vincent COUPAT	1:30:48	+ 06:01	1,07
18	Lucas BASSET	1:32:57	+ 08:10	1,10
38	Arnaud PERRIN	1:39:07	+ 14:20	1,17
48	Quentin RAUTURIER	1:41:45	+ 16:58	1,20

12,1 km / 290 m de dénivelé / 28 postes				
DAMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Judith WYDER	1:13:14	+ 00:00	1,00
2	Sabine HAUSWORTH	1:15:16	+ 02:02	1,03
3	Tove ALEXANDERSSON	1:15:57	+ 02:43	1,04
19	Isia BASSET	1:28:46	+ 15:32	1,21
42	Fanny ROCHE	1:36:06	+ 22:52	1,31
47	Laurianne BEAUVISAGE	1:37:43	+ 24:29	1,33

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01.47.97.11.91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 27 sur 29



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe du monde (Aarau - SUISSE)

14-16 octobre 2016
<http://www.o-worldcup.ch/en/>



3,9 km / 50 m de dénivelé / 27 postes				
HOMMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP	
1	Jonas LEANDERSSON	0:14:12	+ 00:00	1,00
2	Matthias KYBURZ	0:14:32	+ 00:20	1,02
3	Martin HUBMANN	0:14:36	+ 00:24	1,03
12	Lucas BASSET	0:15:17	+ 01:05	1,08
14	Frédéric TRANCHAND	0:15:21	+ 01:09	1,08
20	Vincent COUPAT	0:15:30	+ 01:18	1,09

3,3 km / 50 m de dénivelé / 25 postes				
DAMES FINALE A	NATION	TEMPS	IP	
1	Judith WYDER	0:14:37	+ 00:00	1,00
2	Maja MØLLER ALM	0:15:08	+ 00:31	1,04
3	Tove ALEXANDERSSON	0:15:09	+ 00:32	1,04
17	Isia BASSET	0:16:16	+ 01:39	1,11

3,75 km / 50 m de dénivelé / 27 postes				
HOMMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP	
1	Emil AHLBECK	0:15:33	+ 00:00	1,00
2	Raffael HÜBER	0:15:35	+ 00:02	1,00
3	Arnaud PERRIN	0:15:36	+ 00:03	1,00
4	Adrien DELENNE	0:15:38	+ 00:05	1,01
14	Quentin RAUTURIER	0:16:10	+ 00:37	1,04

3,12km / 50 m de dénivelé / 25 postes				
DAMES FINALE B	NATION	TEMPS	IP	
1	Tessa STRAIN	0:15:34	+ 00:00	1,00
2	Nikoline EKEBERG SCHIERVE	0:16:26	+ 00:52	1,06
3	Martina RUCH	0:16:30	+ 00:56	1,06
6	Léa VERCELLOTTI	0:17:04	+ 01:30	1,10
8	Fanny ROCHE	0:17:09	+ 01:35	1,10
10	Laurianne BEAUVISAGE	0:17:19	+ 01:45	1,11
16	Maëlle BEAUVIR	0:18:23	+ 02:49	1,18
24	Lucille GIRARD	0:20:40	+ 05:06	1,33

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01.47.97.11.91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 28 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À PIED

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE Coupe du monde - CLASSEMENT FINAL



HOMMES	NATION	POINTS
1 Mathias KYBURZ	Suisse	734
2 Daniel HUBMANN	Suisse	427
3 Olav LUNDANES	Norvège	380
10 Lucas BASSET	France	225
14 Frédéric TRANCHAND	France	167
24 Thierry GUEORGIOU	France	130
35 Vincent COUPAT	France	88
91 Nicolas RIO	France	17
112 Olivier BLANC-TRANCHANT	France	5
117 Arnaud PERRIN	France	3

DAMES	NATION	POINTS
1 Tove ALEXANDERSSON	Suède	660
2 Judith WYDER	Suisse	627
3 Maja MÖLLER ALM	Danemark	490
24 Sja BASSET	France	144
40 Amélie CHATAING	France	72
91 Léa VERCELLOTTI	France	14

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75013 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 29 sur 29

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À VTT



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE PODIUMS 2016

COUPE DU MONDE MANCHE 1 / ALSACE / 13-16 MAI 2016

1 Médaille d'or	Moyenne distance	Gaëlle BARLET
1 Médaille d'or	Sprint relais mixte	Gaëlle BARLET / Yoann GARDE / Baptiste FUCHS
2 Médaille d'argent	Longue distance	Gaëlle BARLET

CHAMPIONNATS DU MONDE / PORTUGAL / 24-31 JUILLET 2016

2 Médaille d'argent	Longue distance	Gaëlle BARLET
3 Médaille de bronze	Sprint	Cédric BEILL
3 Médaille de bronze	Relais	Yoann GARDE / Baptiste FUCHS / Cédric BEILL

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS / PORTUGAL / 24-31 JUILLET 2016

1 Médaille d'or	Moyenne distance	Samson DERIAZ
2 Médaille d'argent	Longue distance	Constance DEVILLERS
2 Médaille d'argent	Longue distance	Samson DERIAZ
3 Médaille de bronze	Sprint	Constance DEVILLERS

CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES / PORTUGAL / 24-31 JUILLET 2016

1 Médaille d'or	Sprint	Mathilde SIPOS
1 Médaille d'or	Moyenne distance	Mia RAICHON
1 Médaille d'or	Relais	Marine DENOUAL / Lisa TILLY / Lucie RUDKIEWICZ
2 Médaille d'argent	Longue distance	Mathilde SIPOS
3 Médaille de bronze	Sprint	Lucie RUDKIEWICZ
3 Médaille de bronze	Longue distance	Mia RAICHON

COUPE DU MONDE MANCHE 3 / LITUANIE / 29 SEPTEMBRE-02 OCTOBRE 2016

2 Médaille d'argent	Moyenne distance	Baptiste FUCHS
3 Médaille de bronze	Longue distance	Gaëlle BARLET



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Coupe du monde manche 1 (Alsace - FRANCE)
13-16 mai 2016
<http://www.mibos2016.fr/fr/accueil/>



* DNS : do not start / DMF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

LONGUE DISTANCE - 14/05/2016

26,4 km / 890 m de dénivelé / 20 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Simon BRAENDU	2:22:34	+ 00:00 1,00
2	Anton FOLIFOROV	2:25:18	+ 02:44 1,02
3	Vojtech LUDVIK	2:25:55	+ 03:21 1,02
4	Clément SOUVRAY	2:26:18	+ 03:44 1,03
17	Baptiste FUCHS	2:34:20	+ 11:46 1,08
18	Yoann GARDE	2:35:07	+ 12:33 1,09
24	Jean-Baptiste BOUJRAIN	2:39:33	+ 16:59 1,12
34	Thibaud GUELENNOC	2:44:18	+ 21:44 1,15
46	Loïc LONCHAMPT	3:05:46	+ 43:32 1,30

19,1 km / 590 m de dénivelé / 13 postes			
DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Emily BENHAM	2:03:42	+ 00:00 1,00
2	Gaëlle BARLET	2:05:42	+ 02:00 1,02
3	Renata PAULICKOVA	2:08:23	+ 04:41 1,04
21	Lou DENAIX	2:28:07	+ 24:25 1,20
23	Madeleine TIRBOIS KAMMERER	2:34:02	+ 30:20 1,25

MOYENNE DISTANCE - 15/05/2016

14,6 km / 0 m de dénivelé / 26 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Anton FOLIFOROV	0:55:56	+ 00:00 1,00
2	Lauri MALSROOS	0:56:56	+ 01:00 1,02
3	Andreas WALDMANN	0:57:03	+ 01:07 1,02
5	Yoann GARDE	0:57:35	+ 01:39 1,03
8	Baptiste FUCHS	0:58:00	+ 02:04 1,04
26	Jacques SCHMIDT-MORGENROTH	1:03:13	+ 07:17 1,13
27	Clément SOUVRAY	1:03:55	+ 07:59 1,14
30	Nicolas PINSARD	1:04:54	+ 08:58 1,16
41	Loïc LONCHAMPT	1:07:53	+ 11:57 1,21

11,3 km / 0 m de dénivelé / 23 postes			
DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Gaëlle BARLET	0:54:49	+ 00:00 1,00
1	Emily BENHAM	0:54:49	+ 00:00 1,00
3	Martina TICHOVSKA	0:55:32	+ 00:43 1,01
21	Lou DENAIX	1:02:19	+ 07:30 1,14
23	Madeleine TIRBOIS KAMMERER	1:04:00	+ 09:11 1,17

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 2 sur 12



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Coupe du monde manche 1 (Alsace - FRANCE)
13-16 mai 2016
<http://www.mibos2016.fr/fr/accueil/>



SPRINT RELAIS MIXTE - 16/05/2016

SPRINT RELAIS MIXTE - 16/05/2016			
NATION	TEMPS	IP	
1 FRANCE	2:44:38	+ 00:00	1,00
1- Gaëlle BARLET	1:00:49		
2- Yoann GARDE	0:51:55		1:52:44
3- Baptiste FUCHS	0:51:54		2:44:38
2 RUSSIE	2:45:36	+ 00:58	1,01
1- Svetlana POVERINA	1:02:25		1:02:25
2- Valeriy GLUHOV	0:53:35		1:56:00
3- Anton FOLIFOROV	0:49:36		2:45:36
3 FINLANDE	2:48:32	+ 03:54	1,02
1- Ingrid STENGARD	1:05:08		1:05:08
2- Jussi LAURILA	0:51:49		1:56:57
3- Pekka NIEMI	0:51:35		2:48:32
12 FRANCE	3:01:39	+ 17:01	1,10
1- Lou DENAIX	1:08:24		1:08:24
2- Jean-Baptiste BOUJRAIN	1:00:56		2:09:20
3- Clément SOUVRAY	0:52:19		3:01:39
19 FRANCE	3:18:32	+ 33:54	1,21
1- Madeleine TIRBOIS KAMMERER	1:10:35		1:10:35
2- Nicolas PINSARD	1:05:37		2:16:12
3- Thibaud GUELENNOC	1:02:20		3:18:32

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 3 sur 12

RÉSULTATS
HAUT NIVEAU CO À VTT

RÉSULTATS
HAUT NIVEAU CO À VTT



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde (Águeda - PORTUGAL)

24-31 juillet 2016

<http://mbo2016.fpo.pt/mbo/index.php>

* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

SPRINT - 25/07/2016

9,5 km / 10 m de dénivelé / 22 postes				
HOMMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Anton FOLIFOROV	0:22:08	+ 00:00	1,00
2	Lucas DALLAVALLE	0:22:40	+ 00:32	1,02
3	Cédric BEILL	0:22:45	+ 00:37	1,03
23	Yoann GARDE	0:24:36	+ 02:28	1,11
35	Clément SOUVRAY	0:25:22	+ 03:14	1,15
40	Jacques Schmidt-Morgenroth	0:26:05	+ 03:57	1,18
57	Baptiste FUCHS	0:30:37	+ 08:29	1,38
	Jean-Baptiste BOURRIN	Disq.		

7,1 km / 10 m de dénivelé / 16 postes				
DAMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Emily BENHAM	0:17:17	+ 00:00	1,00
2	Marika HARA	0:17:19	+ 00:02	1,00
3	Henna SAARINEN	0:17:59	+ 00:42	1,04
11	Gaëlle BARLET	0:19:02	+ 01:45	1,10
35	Lou DENAIX	0:21:23	+ 04:06	1,24

MOYENNE DISTANCE - 27/07/2016

19,3 km / 395 m de dénivelé / 20 postes				
HOMMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Anton FOLIFOROV	0:46:35	+ 00:00	1,00
2	Vojtech LUDVÍK	0:47:18	+ 00:43	1,02
3	Ruslan GRITSAN	0:47:22	+ 00:47	1,02
4	Cédric BEILL	0:47:56	+ 01:21	1,03
8	Baptiste FUCHS	0:49:03	+ 02:28	1,05
18	Yoann GARDE	0:51:04	+ 04:29	1,10
37	Jean-Baptiste BOURRIN	0:54:16	+ 07:41	1,16
39	Clément SOUVRAY	0:54:34	+ 07:59	1,17
61	Jacques Schmidt-Morgenroth	1:04:06	+ 17:31	1,38

14,5 km / 330 m de dénivelé / 16 postes				
DAMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Olga SHIPILOVA VINOGRADOVA	0:44:02	+ 00:00	1,00
2	Emily BENHAM	0:44:05	+ 00:03	1,00
3	Camilla SOEGAARD	0:44:43	+ 00:41	1,02
5	Gaëlle BARLET	0:45:33	+ 01:31	1,05
34	Lou DENAIX	0:54:36	+ 10:34	1,24

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mûriers - 75013 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 4 sur 12



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde (Águeda - PORTUGAL)

24-31 juillet 2016

<http://mbo2016.fpo.pt/mbo/index.php>

LONGUE DISTANCE - 29/07/2016

39,1 km / 755 m de dénivelé / 25 postes				
HOMMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Anton FOLIFOROV	1:41:10	+ 00:00	1,00
2	Kyrstof BOGAR	1:41:42	+ 00:32	1,01
3	David MACHADO	1:41:54	+ 00:44	1,01
5	Baptiste FUCHS	1:43:05	+ 01:55	1,02
11	Yoann GARDE	1:48:02	+ 06:52	1,07
26	Jean-Baptiste BOURRIN	1:56:51	+ 15:41	1,16
31	Clément SOUVRAY	1:58:32	+ 17:22	1,17
	Cédric BEILL	PM		

29,1 km / 620 m de dénivelé / 20 postes				
DAMES	NATION	TEMPS	IP	
1	Emily BENHAM	1:29:10	+ 00:00	1,00
2	Gaëlle BARLET	1:29:48	+ 00:38	1,01
3	Maja ROTHWEILER	1:31:35	+ 02:25	1,03
29	Lou DENAIX	1:49:20	+ 20:10	1,23

RELAIS - 30/07/2016

9,5 km / 10 m de dénivelé / 22 postes				
HOMMES	NATION	TEMPS	IP	
1	RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE	2:05:44	+ 00:00	1,00
	1- Vojtech STRANSKY	0:42:40	0:42:40	
	2- Vojtech LUDVÍK	0:42:24	1:25:04	
	3- KRYSOF BOGAR	0:40:40	2:05:44	
2	RUSSIE	2:07:35	+ 01:51	1,01
	1- Valerii GLUKHOV	0:42:47	0:42:47	
	2- Ruslan GRITSAN	0:43:23	1:26:10	
	3- Anton FOLIFOROV	0:41:25	2:07:35	
3	FRANCE	2:07:09	+ 01:25	1,01
	1- Yoann GARDE	0:42:03	0:42:03	
	2- Baptiste FUCHS	0:43:47	1:25:50	
	3- Cédric BEILL	0:41:19	2:07:09	
NC	FRANCE	PM		
	1- Jacques SCHMIDT-MORGENROTH	0:49:35	PM	
	2- Jean-Baptiste BOURRIN	PM		
	3- Clément SOUVRAY	0:47:37		

7,1 km / 10 m de dénivelé / 16 postes				
DAMES	NATION	TEMPS	IP	
1	FINLANDE	1:59:39	+ 00:00	1,00
	1- Ingrid STENGARD	0:42:27	0:42:27	
	2- Antonia HAGA	0:38:48	1:21:15	
	3- Marika HARA	0:38:24	1:59:39	
2	RUSSIE	2:00:01	+ 00:22	1,00
	1- Ekaterina KOLOMININA	0:41:19	0:41:19	
	2- Olga SHIPILOVAVINOGRA	0:39:58	1:21:17	
	3- Svetlana POVERINA	0:38:44	2:00:01	
3	RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE	2:01:18	+ 01:39	1,01
	1- Renata PAULICKOVA	0:40:38	0:40:38	
	2- Marie BREZINOVA	0:41:36	1:22:14	
	3- Martina TICHOVSKA	0:39:04	2:01:18	
7	FRANCE	2:08:19	+ 08:40	1,07
	1- Lou DENAIX	0:45:36	0:45:36	
	2- Constance DEVILLERS	0:42:31	1:28:07	
	3- Gaëlle BARLET	0:40:12	2:08:19	

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À VTT

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À VTT





RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde juniors (Águeda - PORTUGAL)

24-31 juillet 2016

<http://mbobis.fco.fr/mbobis/index.php>

* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

SPRINT - 25/07/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Adrian JAEGER	0:20:31	+ 00:00 1,00
2	Saull PIETIKAINEN	0:20:33	+ 00:02 1,00
3	Sakari PUOLAKAINEN	0:20:55	+ 00:24 1,02
4	Anatheaël DOTT	0:21:01	+ 00:30 1,02
7	Samsón DERIAZ	0:21:29	+ 00:58 1,05
31	Florian PINSARD	0:24:03	+ 03:32 1,17

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Veronika KUBINOVA	0:14:12	+ 00:00 1,00
2	Olga MIKHAYLOVA	0:14:38	+ 00:26 1,03
3	Constance DEVILLERS	0:14:56	+ 00:44 1,05
18	Lou GARCIN	0:18:43	+ 04:31 1,32

MOYENNE DISTANCE - 27/07/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Samsón DERIAZ	0:40:43	+ 00:00 1,00
2	Saull PIETIKAINEN	0:40:46	+ 00:03 1,00
3	Nojus KALVATIS	0:41:00	+ 00:17 1,01
4	Florian PINSARD	0:41:34	+ 00:51 1,02
11	Anatheaël DOTT	0:44:02	+ 03:19 1,08

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Veronika KUBINOVA	0:37:10	+ 00:00 1,00
2	Alena FEDOSEEVA	0:39:47	+ 02:37 1,07
3	Doris KUDRE	0:40:30	+ 03:20 1,09
8	Lou GARCIN	0:42:39	+ 05:29 1,15
20	Constance DEVILLERS	0:54:07	+ 16:57 1,46

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 7 sur 12



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du monde juniors (Águeda - PORTUGAL)

24-31 juillet 2016

<http://mbobis.fco.fr/mbobis/index.php>**LONGUE DISTANCE - 29/07/2016**

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Leonid TSVETKOV	1:27:40	+ 00:00 1,00
2	Samsón DERIAZ	1:29:24	+ 01:44 1,02
3	Saull PIETIKAINEN	1:30:35	+ 02:55 1,03
5	Florian PINSARD	1:31:20	+ 03:40 1,04
	Anatheaël DOTT	DNF	

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Veronika KUBINOVA	1:16:28	+ 00:00 1,00
2	Constance DEVILLERS	1:23:39	+ 07:11 1,09
3	Viktorija MICHNOVIC	1:24:47	+ 08:19 1,11
8	Lou GARCIN	1:29:13	+ 12:45 1,17

RELAIS - 30/07/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	FINLANDE	1:29:29	+ 00:00 1,00
	1- Sakari PUOLAKAINEN	0:29:04	0:29:04
	2- Perttu HANHJARVI	0:30:33	0:59:37
	3- Saull PIETIKAINEN	0:29:52	1:29:29
2	RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE	1:29:57	+ 00:28 1,01
	1- Jan HASEK	0:28:41	0:28:41
	2- Matyas LUDVIK	0:31:12	0:59:53
	3- Martin KANTA	0:30:04	1:29:57
3	RUSSIE	1:31:41	+ 02:12 1,02
	1- Yuri BALEV	0:29:41	0:29:41
	2- Alexander KULGAVY	0:31:43	1:01:24
	3- Leonid TSVETKOV	0:30:17	1:31:41
4	FRANCE	1:33:15	+ 03:46 1,04
	1- Samsón DERIAZ	0:30:33	0:30:33
	2- Anatheaël DOTT	0:34:32	1:05:05
	3- Florian PINSARD	0:28:10	1:33:15

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	RÉPUBLIQUE-TCHÈQUE	1:39:02	+ 00:00 1,00
	1- Vilma KRALOVA	0:34:57	0:34:57
	2- Andrea KAMENIKOVA	0:33:48	1:08:45
	3- Veronika KUBINOVA	0:30:17	1:39:02
2	RUSSIE	1:40:01	+ 00:59 1,01
	1- Alena FEDOSEEVA	0:34:07	0:34:07
	2- Alexandra DIMOVA	0:34:05	1:08:12
	3- Olga MIKHAYLOVA	0:31:49	1:40:01
3	LITUANIE	1:48:11	+ 09:09 1,09
	1- Viktorija MICHNOVIC	0:35:47	0:35:47
	2- Patricia Joana BADRAUSKAITE	0:36:43	1:12:30
	3- Egle RUBAZVICIUTE	0:35:41	1:48:11
4	FRANCE	1:48:12	+ 09:10 1,09
	1- Mathilde SIPOS	0:34:13	0:34:13
	2- Mia RACHON	0:34:00	1:08:13
	3- Lou GARCIN	0:39:59	1:48:12

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr
www.ffcoorientation.fr

Page 8 sur 12

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À VTT

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À VTT





RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe des jeunes (Águeda - PORTUGAL)

24-31 juillet 2016
<http://mbobis.fco.fr/mbob/index.php>



* DNS : do not start / DMF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

SPRINT - 25/07/2016

6,2 km / 10 m de dénivelé / 15 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Jan HASEK	0:14:28	+ 00:00 1,00
2	Eerik NURMINEN	0:14:35	+ 00:07 1,01
3	Tobias MICKO	0:14:54	+ 00:26 1,03
5	Hugo DUPOUY	0:15:15	+ 00:47 1,05
14	Nathan GUILLOT	0:16:09	+ 01:41 1,12
24	Roméo DERIAZ	0:17:00	+ 02:32 1,18

6,3 km / 10 m de dénivelé / 14 postes			
DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Mathilde SIPOS	0:15:41	+ 00:00 1,00
2	Anastasia CHEREDNIKOVA	0:16:19	+ 00:38 1,04
3	Lucie RUDKIEWICZ	0:16:43	+ 01:02 1,07
18	Lisa TILLY	0:19:04	+ 03:23 1,22
19	Mia RAICHON	0:19:15	+ 03:34 1,23
22	Marine DENOUAL	0:22:10	+ 06:29 1,41

MOYENNE DISTANCE - 27/07/2016

12,1 km / 275 m de dénivelé / 15 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Thomas STEINTHAL	0:33:03	+ 00:00 1,00
2	Jan HASEK	0:33:08	+ 00:05 1,00
3	Teemu KAKSONEN	0:34:06	+ 01:03 1,03
10	Nathan GUILLOT	0:36:35	+ 03:32 1,11
23	Roméo DERIAZ	0:41:25	+ 08:22 1,25
	Hugo DUPOUY	Disq.	

10,3 km / 200 m de dénivelé / 13 postes			
DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Mia RAICHON	0:33:06	+ 00:00 1,00
2	Vilma KRALOVA	0:34:55	+ 01:49 1,05
3	Marina OPARINA	0:35:39	+ 02:33 1,08
4	Lucie RUDKIEWICZ	0:36:12	+ 03:06 1,09
11	Marine DENOUAL	0:39:06	+ 06:00 1,18
12	Mathilde SIPOS	0:39:11	+ 06:05 1,18
15	Lisa TILLY	0:40:20	+ 07:14 1,22

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 9 sur 12



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe des jeunes (Águeda - PORTUGAL)

24-31 juillet 2016
<http://mbobis.fco.fr/mbob/index.php>



LONGUE DISTANCE - 29/07/2016

24,3 km / 440 m de dénivelé / 16 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Jan HASEK	1:03:51	+ 00:00 1,00
2	Eerik NURMINEN	1:07:17	+ 03:26 1,05
3	Daniil BUZOVKIN	1:07:51	+ 04:00 1,06
9	Hugo DUPOUY	1:15:33	+ 11:42 1,18
16	Roméo DERIAZ	1:18:20	+ 14:29 1,23
18	Nathan GUILLOT	1:19:51	+ 16:00 1,25

18,1 km / 295 m de dénivelé / 14 postes			
DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Vilma KRALOVA	1:02:57	+ 00:00 1,00
2	Mathilde SIPOS	1:04:47	+ 01:50 1,03
3	Mia RAICHON	1:07:18	+ 04:21 1,07
4	Lisa TILLY	1:07:24	+ 04:27 1,07
7	Lucie RUDKIEWICZ	1:10:45	+ 07:48 1,12
17	Marine DENOUAL	1:27:31	+ 24:34 1,39

RELAIS - 30/07/2016

12,1 km / 275 m de dénivelé / 15 postes			
HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	FINLANDE	1:28:32	+ 00:00 1,00
	1- Juha LJLJA	0:28:52	0:28:52
	2- Teemu KAKSONEN	0:28:43	0:57:35
	3- Eerik NURMINEN	0:30:57	1:28:32
2	RUSSIE	1:28:34	+ 00:02 1,00
	1- Valery RODIN	0:28:47	0:28:47
	2- Daniil BUZOVKIN	0:29:45	0:58:32
	3- Pavel RADOYVANYUK	0:30:02	1:28:34
3	SUÈDE	1:35:42	+ 07:10 1,08
	1- Joel ERNSTSSON	0:30:11	0:30:11
	2- Axel ERIKSSON	0:32:43	1:02:54
	3- Gustav JONSSON	0:32:48	1:35:42
FRANCE		PM	
	1- Nathan GUILLOT	PM	
	2- Romeo DERIAZ	0:33:37	
	3- Hugo DUPOUY	0:33:10	

6,2 km / 10 m de dénivelé / 15 postes			
DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	FRANCE	1:29:31	+ 00:00 1,00
	1- Marine DENOUAL	0:27:22	0:27:22
	2- Lisa TILLY	0:33:22	1:00:44
	3- Lucie RUDKIEWICZ	0:28:47	1:29:31
2	RUSSIE	1:33:14	+ 03:43 1,04
	1- Lidilya YAKUSHINA	0:30:37	0:30:37
	2- Anastasia CHEREDNIKOVA	0:33:34	1:04:11
	3- Marina OPARINA	0:29:03	1:33:14
3	SUÈDE	1:37:55	+ 08:24 1,09
	1- Erica OLSSON	0:29:15	0:29:15
	2- Elin HAALL	0:34:53	1:04:08
	3- Emmy ALBINSSON	0:33:47	1:37:55

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 10 sur 12

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À VTT

RÉSULTATS

HAUT NIVEAU CO À VTT



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe du monde manche 3 (Kaunas - LITUANIE)

29 septembre-02 octobre 2016
<http://www.mbo.fr>



* DNS : do not start / DMF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

LONGUE DISTANCE - 30/09/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Lauri MALSRÖÖS	2:09:09	+ 00:00 1,00
2	Rustan GRITSAN	2:12:18	+ 03:09 1,02
3	Krystof BOGAR	2:14:12	+ 05:03 1,04
5	Baptiste FUCHS	2:15:17	+ 06:08 1,05
18	Cédric BEILL	2:23:13	+ 14:04 1,11
20	Clément SOUVRAY	2:23:49	+ 14:40 1,11

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Emily BENHAM	2:00:50	+ 00:00 1,00
2	Svetlana POVERINA	2:04:06	+ 03:16 1,03
3	Gaëlle BARLET	2:04:31	+ 03:41 1,03
29	Lou DENAIX	2:22:51	+ 22:01 1,18

MOYENNE DISTANCE - 01/10/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Lauri MALSRÖÖS	0:57:53	+ 00:00 1,00
2	Baptiste FUCHS	0:58:42	+ 00:49 1,01
3	Pekka NIEMI	0:58:48	+ 00:55 1,02
13	Cédric BEILL	1:01:55	+ 04:02 1,07
34	Clément SOUVRAY	1:08:36	+ 10:43 1,19

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Marika HARA	0:55:19	+ 00:00 1,00
2	Emily BENHAM	0:56:55	+ 01:36 1,03
3	Maja ROTHWEILER	0:57:16	+ 01:57 1,04
4	Gaëlle BARLET	0:59:18	+ 03:59 1,07
35	Lou DENAIX	1:16:30	+ 21:11 1,38

SPRINT - 02/10/2016

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Krystof BOGAR	0:25:55	+ 00:00 1,00
2	Lauri MALSRÖÖS	0:26:59	+ 01:04 1,04
3	Grigory MEDVEDEV	0:27:02	+ 01:07 1,04
6	Baptiste FUCHS	0:28:11	+ 02:16 1,09
9	Cédric BEILL	0:28:48	+ 02:53 1,11
41	Clément SOUVRAY	0:32:31	+ 06:36 1,25

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Martina TICHOVSKA	0:28:21	+ 00:00 1,00
2	Emily BENHAM	0:28:49	+ 00:28 1,02
3	Ingrid STENGARD	0:29:20	+ 00:59 1,03
7	Gaëlle BARLET	0:30:34	+ 02:13 1,08
19	Lou DENAIX	0:32:33	+ 04:12 1,15

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 11 sur 12



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe du monde - CLASSEMENT FINAL

HOMMES	NATION	POINTS
1	Anton FOLIFOROV	290
2	Lauri MALSRÖÖS	256
3	Krystof BOGAR	211
5	Baptiste FUCHS	183
11	Cédric BEILL	153
20	Yoann GARDE	110
28	Clément SOUVRAY	72
46	Jean-Baptiste BOURRIN	22
54	Jacques SCHMIDT-MORGENROTH	10
61	Nicolas PINSARD	6
71	Thibaud GUELENNOC	2

DAMES	NATION	POINTS
1	Emily BENHAM	300
2	Gaëlle BARLET	245
3	Martina TICHOVSKA	204
34	Lou DENAIX	61
43	Madeleine TIRBOIS	20

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS / 01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr

www.ffcoorientation.fr

Page 12 sur 12

RÉALISATIONS CARTOGRAPHIQUES

2013-2016 CO-FINANCÉES PAR LA FFCO

ANNÉE DE RÉALISATION	NOM DE LA CARTE	NORME	ÉCHELLE	STRUCTURE(S) DÉTENTRICE(S) DES FICHIERS OCAD
2013	Lodève	ISSOM	1/4 000	CDCO34
2013	Salignac	ISOM	1/10 000	Ligue PZ
2013	Saint-Germain Laval	ISSOM	1/4 000	CDCO 42
2013	Chambles	ISOM	1/10 000	CDCO 42
2013	Monton	ISSOM	1/4 000	LAUVCO
2013	Gergovie	ISSOM	1/4 000	LAUVCO
2013	Mazayes	ISOM	1/10 000	LAUVCO
2013	Plateau de Sault	ISM TBOM		CDCO84
2014	Escandorgues	ISOM	1/10 000	CDCO34
2014	Vic Le Comte	ISSOM	1/4 000	LAUVCO
2014	Nyons	ISSOM	1/4 000	CDCO26
2014	Poule-Les-Echarmeaux	ISSOM	1/4 000	CDCO 69
2014	Pongibaud	ISSOM	1/4 000	LAUVCO
2014	Route des phares - Nord	ISOM	1/15 000	Ligue d'Aquitaine
2014	Veneux-Les-Sablons	ISSOM	1/4 000	Pôle Espoir (77)
2014	Lac d'Aude	ISOM	1/10 000	CDCO66
2014	Chalmazel	ISOM	1/10 000	CDCO42
2015	La Loge des gardes	ISOM	1/10 000	CDCO 03 et CDCO 42
2015	Saint Afrique	ISSOM	1/4 000	Ligue MP
2015	Escandorgues	ISOM		Ligue MP
2015	Col de Ceysat	ISOM	1/15 000	LAUVCO
2015	Neschers	ISSOM	1/4 000	LAUVCO
2015	La Sauvetat	ISSOM	1/4 000	LAUVCO
2015	Montaigu	ISOM	1/10 000	7715IF
2015	Saint-Appolinaire	ISSOM	1/4 000	2109BO
2015	Grigny	ISSOM	1/4 000	Pôle France
2016	Saint-Just-Malmont	ISSOM	1/4 000	CDCO43
2016	Chanteraine -Les-Marais	ISOM		Pôle France - CDCO 42
2016	Firminy	ISSOM	1/4 000	CDCO42
2016	Le Mont Chaussitre	ISOM	1/10 000	CDCO42
2016	Cassepot	ISOM	1/10 000	7715IF
2016	Clermont-l'hérault	ISSOM	1/4 000	Ligue LR
2016	Gruissan	ISSOM	1/4 000	Ligue LR
2016	Fuveau	ISSOM	1/4 000	CDCO 13
2016	Peynier	ISSOM	1/4 000	CDCO 13
2016	Forêt de Beaumont - Laragne	ISOM	1/10 000	Ligue PZ
2016	Les moures (rochers)	ISOM		Ligue PZ





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
15 passage des Mauxins – 75019 PARIS
01 47 97 11 91 – contact@ffcorientation.fr